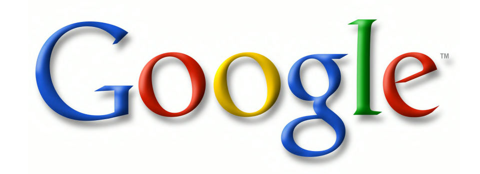

Google




HARVARD
COLLEGE LIBRARY
VE RI TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE
FROM THE FUND BEQUEATHED BY
ARCHIBALD CARY COOLIDGE
A·B·1887 PROFESSOR OF HISTORY
1908-1928 DIRECTOR OF THE
UNIVERSITY LIBRARY 1910-1928

[redacted]





[redacted]

HISTOIRE

DE

GRENOBL

PAR

A. PRUDHOMME

ARCHIVISTE DE L'ISÈRE

CORRESPONDANT DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

POUR LES TRAVAUX HISTORIQUES

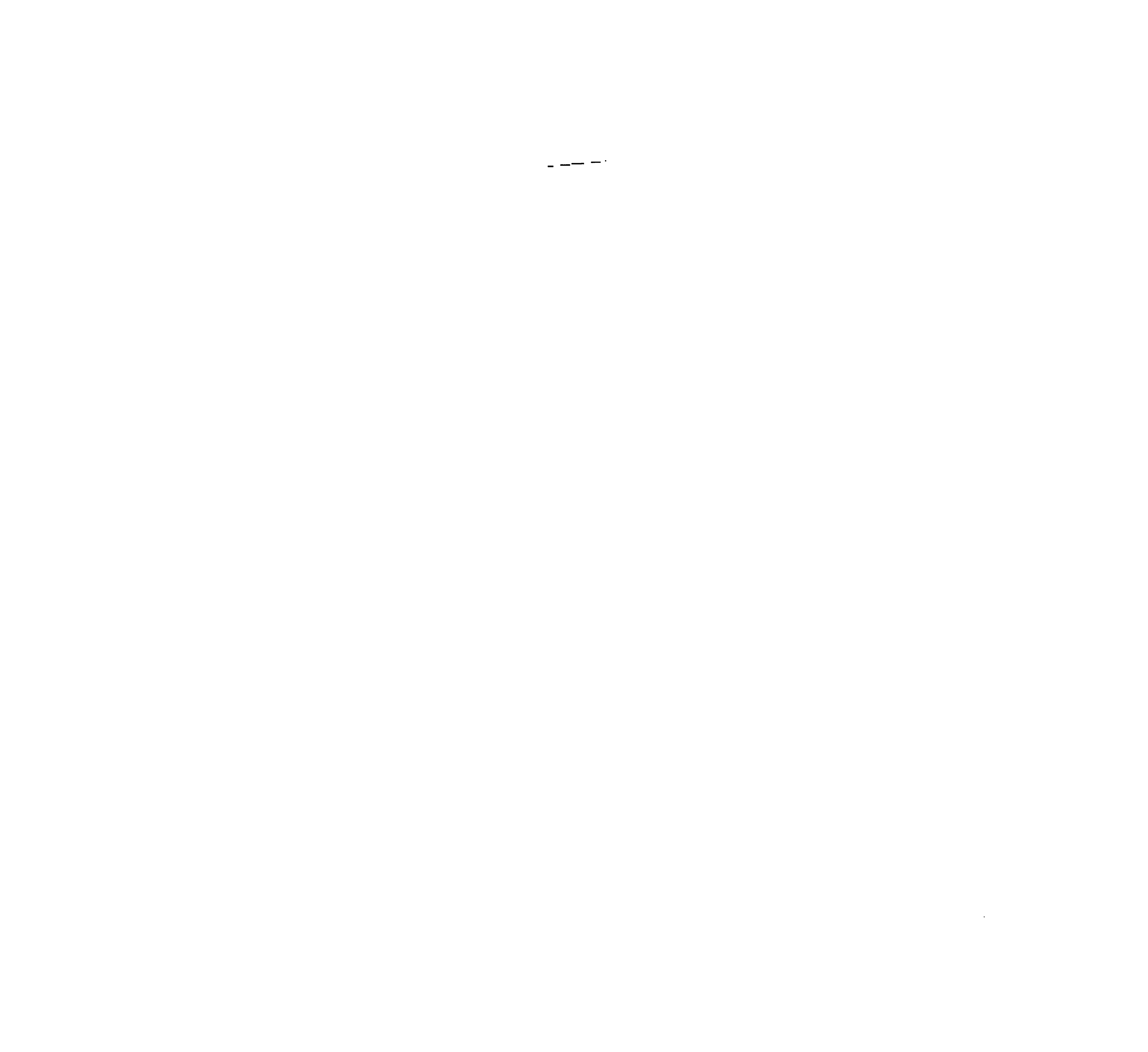


GRENOBLE

ALEXANDRE GRATIER, LIBRAIRE

—

1888



[redacted]

religion n'appartenait à l'ordre de la noblesse et obtinrent l'inscription d'un cinquième candidat, Hugues Vallambert, docteur en droit. Cette apparente modération cachait un plan bien arrêté d'éliminer absolument l'élément huguenot de la direction des affaires municipales : aucun des candidats protestants ne fut élu [1].

Ainsi peu à peu le parti catholique reprenait les libertés accordées aux réformés par le traité d'Amboise. Dans toute la France, on suivait la même politique : là où ils étaient les plus faibles, on les livrait sans défense aux injures de la populace ; où ils étaient en majorité, ils étaient opprimés par les pouvoirs publics. Il semble qu'en les exaspérant ainsi par de continuelles vexations, on ait voulu les pousser à la révolte pour avoir le droit de les écraser définitivement. Ce but allait être en partie atteint. Les chefs huguenots, effrayés des projets sinistres que la Cour méditait, se décidèrent à reprendre les armes : ils envoyèrent à toutes leurs églises des instructions secrètes, qui fixaient au 28 septembre 1567, le jour du soulèvement général [2].

[1] Inventaire, BB. 20, p. 63.
[2] Arnaud, I, p. 200.





CHAPITRE XIII

LES GUERRES DE RELIGION. — GRENOBLE SOUS LA DOMINATION CATHOLIQUE.

Reprise des hostilités. — Tentative de Lacoche sur Grenoble. — Le Conseil consulaire et le lieutenant général de Gordes. — Paniques continuelles. — Édit du 21 mars 1568. — La Saint-Barthélemy. — Tendances violentes du Conseil de ville. — Complot découvert. — Combat du Pont-de-Claix. — Montbrun aux portes de Grenoble. — Entrée du gouverneur François de Bourbon, dauphin d'Auvergne. — Exécution de Montbrun. — Mort de l'évêque François de Saint-Marcel d'Avançon. — François Fléard. — Lesdiguières devient le chef du parti réformé en Dauphiné. — Élection des députés du Dauphiné aux États de Blois. — Maugiron est nommé une seconde fois lieutenant général. — Conférence de Jarrie. — La ligue des Vilains. — Serment d'union. — Catherine de Médicis à Grenoble. — Ligue des Trois-Ordres de la vallée du Graisivaudan. — Progrès de Lesdiguières. — Le duc de Mayenne. — Siège de La Mure. — Conférence de Claix. — Soumission de Lesdiguières. — La Ligue à Grenoble. — Peste de 1586. — Alertes et conspirations. — Querelle entre Albigny et Ornano. — Alliance entre Ornano et Lesdiguières. — Prise de Grenoble.

(1567-1590).



LES hostilités recommencèrent au mois de septembre 1567, quelques jours avant l'époque fixée par les conjurés. Tandis que Mouvans marchait sur Vienne, où il entrait le 4 octobre, Lacoche, ayant réuni quelques troupes à Theys, s'avançait, le 20 septembre, jusque sous les murs de Grenoble, d'où il fut repoussé

[redacted]

avec perte. Néanmoins l'alarme fut vive dans la ville. Le 3 octobre le Conseil consulaire, auquel s'étaient adjoints plusieurs avocats au Parlement, se déclare en permanence et prend en mains tous les pouvoirs pour l'organisation de la défense. Persuadé que les huguenots grenoblois font des vœux pour le triomphe de leurs frères, il s'efforce de stimuler de Gordes, naturellement porté à la conciliation, et de l'amener à prendre contre eux des mesures de rigueur. Il faut les emprisonner pour les mettre dans l'impossibilité de nuire[1]. En cela, il est d'accord avec le roi Charles IX, qui écrivait le 8 octobre au lieutenant général : « Là où vous en sentirez aucuns qui branlent seulement pour venir secourir et aider à ceux de la nouvelle religion, vous les empêcherez de bouger par tous moyens possibles, et si vous reconnaissez qu'ils soient opiniâtres à vouloir venir et partir, vous les taillerez et ferez mettre en pièces, sans en épargner un seul, car tant plus de morts, moins d'ennemis ! [2] »

C'est aussi l'avis du peuple qui, voyant qu'on hésite à lui donner des armes, envahit la maison de Mme de Pâquiers[3] et s'empare de toutes celles que son mari y a réunies. Mais s'il veut des armes, le peuple entend s'en servir pour la défense de la ville et l'extermination des huguenots, et il refuse de s'enrôler sous la bannière de M. de la Rochette, pour aller guerroyer au dehors[4].

Pendant toute la durée de cette seconde guerre civile, Grenoble est un camp retranché : on envoie à Chambéry chercher de la poudre et du plomb ; on travaille avec une fébrile activité aux remparts ; les portes sont constamment tenues fermées et l'on fait placer une herse à la porte du pont. Tous les châtelains voisins sont invités à armer leurs hommes et à se tenir prêts à marcher ; des garnisons sont placées dans les châteaux de Vizille, la Plaine, le Châtelliet et Cornillon. En même temps,

[1] Inventaire, BB. 21, p. 63.
[2] *Bulletin de l'Académie Delphinale de l'Isère*, I, 481-482.
[3] Femme d'André Alleman, chevalier, seigneur de Pâquiers, vicomte de Clermont.
[4] Inventaire, BB. 21.

une surveillance sévère est exercée sur les réformés de la ville, dont un grand nombre est expulsé, avec défense de se rapprocher de l'enceinte, sous peine de la hart ou d'être tués sommairement. Pour éviter toute méprise, les catholiques sont invités à porter la croix blanche[1].

Pour faire les frais de la guerre, les États avaient voté un emprunt de 50,000 fr. Le Conseil consulaire, de son côté, engageait ses concitoyens à offrir leur vaisselle d'argent, et levait de fortes taxes sur les protestants grenoblois.

Cet enthousiasme était entretenu par les prédications virulentes du prieur des Jacobins : à l'issue de ses sermons, les femmes des conseillers au Parlement faisaient la quête pour le prédicateur. L'effet de ces harangues était tel que le Conseil dut interdire à ce religieux de lire publiquement en chaire les sanguinaires excitations que contenait la lettre du roi. Malgré cette belliqueuse ardeur, on n'était pas sans redouter le triomphe des réformés : dans cette prévision, le Conseil consulaire et les religieuses de Montfleury avaient fait transporter leurs archives au dépôt de la Chambre des Comptes[2].

Vers le milieu de décembre, le bruit se répandit que la ville allait être assiégée par les troupes de Crussol[3] et de Mouvans. La panique fut effroyable : un grand nombre de catholiques, craignant les sanglantes vengeances des huguenots, prirent la fuite, et les membres du Parlement, eux-mêmes, suivant le honteux exemple du président Truchon, s'apprêtaient au départ. Seul, le Conseil consulaire resta ferme à son poste. Tandis que Marrel, avocat de la ville, se rendait au Palais, et dans un patriotique discours, suppliait les magistrats de rester sur leurs sièges pour le maintien de l'ordre, le Conseil adressait un pressant appel à ses concitoyens, les conjurant de ne pas abandonner leur patrie en danger. Sur sa requête, La Marcousse,

[1] Inventaire, BB. 21.
[2] Inventaire, BB. 21, p. 64. — *Cf.* Archives de l'Isère, série B. 2916, fos 16-17.
[3] Jacques de Crussol dit d'Acier, investi par le prince de Condé des fonctions de gouverneur du Dauphiné, Provence et Languedoc.

[redacted]

gouverneur de Grenoble, défendit sous peine de 500 livres d'amende à tout catholique de sortir de la ville [1].

Ce grand effort fut heureusement inutile : Crussol, après s'être emparé de la Côte-Saint-André et de Saint-Quentin-sur-Isère, n'osa pas, sans artillerie, marcher contre Grenoble. Pendant trois mois ce ne furent ainsi que continuelles alertes, qui tinrent constamment les habitants sous les armes et provoquèrent de nouvelles mesures de rigueur contre les protestants. Le 14 janvier 1568, La Marcousse ordonna d'enfermer dans la maison de M[me] Carles tous ceux qui restaient encore dans la ville. Quelques jours auparavant, un colonel italien, le comte de Martinengo y était entré avec cent cinquante chevau-légers, pour renforcer la garnison. Ces auxiliaires furent logés dans les maisons des huguenots et nourris à leurs frais [2].

Lorsque l'édit du 24 mars 1568 [3] eut mis fin à la deuxième guerre civile, de Gordes ordonna de rendre la liberté aux protestants de Grenoble. Parmi eux se trouvait le pasteur Alexandre, que la population catholique ne vit pas sans regret échapper à la potence que La Motte Verdeyer avait fait élever en face de la Porte Très-Cloître. Au reste, nul ne croyait à la durée de cette paix : le Parlement ne l'enregistrait que de mauvaise grâce et les consuls de Grenoble ordonnaient de pousser avec une grande activité les réparations de l'enceinte.

A la reprise des hostilités, en septembre 1568, de Gordes interdit l'exercice du culte réformé à Grenoble, et en chassa tous les protestants qui s'y étaient installés depuis 1561 ou qui avaient porté les armes dans les guerres précédentes [4].

Grenoble ne joua qu'un rôle secondaire dans cette troisième guerre religieuse, qui dura du 25 avril 1568 au 8 août 1570. Il se borna à se tenir sur la défensive et à repousser les corps protestants qui se rapprochaient de son enceinte. C'est dans une

[1] Inventaire, BB. 22, p. 65.
[2] *Ibid.*
[3] Archives de l'Isère, B. 2018, f° 121. — En enregistrant cet édit, la Cour déclara que des remontrances seraient adressées au roi par les États.
[4] Archives de Grenoble, CC. Comptes de 1568.

de ces sorties que la garnison grenobloise dispersa les troupes du capitaine Lacoche, qui traversaient l'Isère à Domène [1].

Bien que n'étant pas au centre des hostilités, les Grenoblois suivaient avec angoisse les péripéties de la lutte qui se débattait dans le Valentinois et le Haut Dauphiné. S'ils fêtaient par des processions et des feux de joie les succès des catholiques, chaque pas en avant des armées de Montbrun et de Lesdiguières provoquait parmi eux d'effroyables paniques. Pour rassurer la population affolée par les fréquentes incursions de ce dernier, les consuls employèrent les années 1569 et 1570 à faire exécuter de grands travaux de fortifications, particulièrement sur la rive droite de l'Isère, sous la direction et d'après les dessins d'un ingénieur de Lyon désigné dans les comptes sous le nom de M[e] Jérôme. Une partie du couvent des Cordeliers fut démolie pour permettre la construction d'un bastion et deux moulins à bras furent installés sur l'emplacement de la maison de M. de Poleymieux. Deux fois par jour, la cloche de Saint-André appelait aux remparts tous les hommes valides, auxquels une ordonnance de La Motte-Verdeyer avait adjoint les habitants des communes voisines.

C'est de Grenoble que part, en juillet 1570, l'expédition dirigée par Valbonnais et Monestier contre le petit bourg de Corps, dont Lesdiguières s'était emparé. Pendant trente-huit jours que dura le siège, Grenoble déploya une fébrile activité pour le ravitaillement des assiégeants, allant chercher à Allevard une compagnie de mineurs, installant à Séchilienne une fonderie de boulets, organisant des convois de mulets pour le transport des vivres et des munitions de guerre et demandant à un charlatan italien le secret d'une matière explosible composée de poudre, de salpêtre et de soufre qui devait mettre en pièces les remparts du bourg huguenot. Malgré ce concours actif, les troupes catholiques durent lever le siège le 21 août, laissant à Lesdiguières leurs meilleures pièces d'artillerie [2].

Le 15 août 1570, un nouvel édit de pacification autorisait

[1] Arnaud, I, p. 236.
[2] Archives de Grenoble. Comptes de 1569-1570.

[redacted]

l'exercice du culte réformé dans toutes les villes que les religionnaires possédaient au 1er août, et dans les faubourgs de deux villes par province. Pour le Dauphiné, ces deux villes étaient Crest et Chorges. A Grenoble, le culte réformé était interdit.

Malgré cette défense, les religionnaires grenoblois continuèrent à se réunir dans des maisons particulières. L'arrivée des commissaires, chargés de l'exécution de l'édit de paix, fournit un nouvel aliment aux passions hostiles qui divisaient les deux partis. Les religionnaires, dont les biens avaient été confisqués et vendus pendant la dernière guerre, en demandaient la restitution et sommaient les catholiques, qui les avaient acquis, de les leur rendre avec des dommages et intérêts. Le Conseil prit à son compte tous ces procès; mais malgré l'éloquence de Marrel, son avocat, le commissaire Molé ordonna que les biens confisqués seraient rendus. Cette décision causa un grand trouble dans la ville et irrita vivement l'administration consulaire, qui en appela au Conseil privé [1].

Tout en continuant à surveiller attentivement les menées des protestants, les consuls avaient dû reprendre la direction des affaires communales trop négligées depuis quelque temps. Ils avaient fait réparer les digues du Drac, continuer la démolition du couvent des Cordeliers et achever l'enceinte des remparts [2]. Le 25 mai 1572, ils décidaient l'établissement dans la ville, d'un atelier de draperie pour donner du travail aux malheureux, et demandaient à l'évêque de leur fournir l'argent nécessaire à cette création, en autorisant la vente de la maison de la confrérie de Saint-Laurent. Le 30 mai, à la requête de deux libraires de Paris, Michel Sonnius et Nicolas Chesneau, on faisait dresser par un peintre de Grenoble, nommé Pierre Prévot, un plan de la ville destiné à figurer dans une nouvelle édition de la *Cosmographie de Munster* [3].

[1] Inventaire, BB. 23, p. 65.
[2] *Ibid.*, p. 66.
[3] Inventaire, B. 13-24, p. 67. — Ce plan a été imprimé dans la *Cosmographie universelle de tout le monde*, recueillie par divers auteurs, Munster, Fr. de Belleforest et autres. Paris 1575, 2 tomes en 3 vol. in-f°. Il a

Vers la fin du mois d'août, des émissaires de la Cour arrivèrent auprès de Bertrand de Gordes pour lui apprendre les massacres qui avaient ensanglanté Paris le jour de la fête désormais célèbre de Saint-Barthélemy, et l'inviter à suivre cet exemple, en faisant égorger tous les protestants de la province. De Gordes refusa de croire que de tels ordres fussent l'expression de la volonté du roi; il se rendit le 3 septembre au Parlement et lui demanda l'appui de son autorité, pour épargner au Dauphiné la honte d'une pareille hécatombe. Le Parlement, suivant l'exemple de son premier président Truchon, se rangea à son avis et les protestants furent épargnés [1].

On s'est demandé si l'héroïque refus d'obéissance du lieutenant général avait été dicté par un sentiment de tolérance ou par une secrète sympathie pour les réformés; cela importe peu, quand on songe au courage qu'il dut déployer pour comprimer les passions sectaires qui agitaient, à cette époque, la population catholique de Grenoble et ses chefs. Le Conseil consulaire, dont nous avons pu signaler au commencement de ce siècle, les tendances libérales, qui avait refusé son concours à l'Inquisition et défendu Sébiville contre les rigueurs de Laurent II Alleman, qui plus tard s'était si facilement soumis à la tyrannie du baron des Adrets, et avait protesté de son dévouement à la Réforme et de sa haine pour le culte romain, ce Conseil est, à cette date, absolument transformé. L'influence catholique y domine seule; les réformés sont traqués et emprisonnés; ceux qui s'approchent de la ville sont menacés de la hart. Ce tableau de l'esprit public à Grenoble, nous en avons pris tous les traits

été réimprimé par M. le commandant de Rochas dans le *Bulletin de la Société de statistique de l'Isère*, 3e série, t. IV.

[1] Chorier, II, p. 657. — De Gordes ayant écrit le 5 septembre au roi pour se justifier, recevait le 14 une lettre de Charles IX qui semblait approuver sa conduite et exprimait le désir de voir cesser enfin les scènes de violences. A la fin de cette lettre se trouvait cette phrase énigmatique: « La présente contiendra aussi advis sur la réception de vos lectres du 5e du présent, par lesquelles vous me mandez n'avoir reçu aucun commandement verbal de moi, ains seulement à quelques-uns qui s'estoient trouvés près de moi; qui est tout ce que j'ay à vous dire pour le présent. » (Bibliothèque de Grenoble. Ms. Ollivier. *Archives historiques du Dauphiné*, t. IX, f° 96).

dans les délibérations consulaires de l'année 1573. On y trouve, à chaque page, des demandes de proscriptions adressées au lieutenant général de Gordes. Après la prise de Vif par Montbrun et Lesdiguières, le premier consul Basset convoque le peuple et dans une violente harangue lui expose les succès menaçants des réformés : « ils ont pris pied aux montagnes, nous les y avons soufferts ; ils s'y sont fortifiés ; ils ont conquesté Serre à notre confusion ; ils ont chassé avec grande occision M. de la Motte (auquel Dieu fasse paix !) vaillant et preux capitaine ; ils l'ont occis et sa compaignie dans Vif, et si quelques autres moyens n'eussent été préparés aux montagnes pour les faire retirer à vitesse, et si la rivière eut été guéable, nous les aurions en nos jardins, au bord de nos fossés. Chacun peut penser en quel état nous aurions été réduits... Messieurs, je vous supplie, éveillons nos esprits, faisons paraître que cette ville est la capitale de la province et que les autres prennent exemple de nos vertus. Nous ne saurions rien entreprendre qui ne soit juste, si nous cherchons par tous moyens de confondre nos ennemis ; je dis brigands publics, car nos lois permettent, sans autre autorité, à chacun de les tuer impunément. Excitons-nous à ce coup, ne tardons plus !... »[1].

Comme contraste à ce sombre tableau, disons que tous les habitants de Grenoble n'étaient pas aussi fanatiques : un pauvre homme, nommé Bernard, surpris sur les remparts au moment où il démolissait une palissade pour faire du feu, répondait à un soldat qui le traitait de religionnaire : « Je suis de la religion quand il est de besoin, et papiste quand je le crois bon[2]. »

De Gordes avait laissé le commandement de Grenoble à La Motte-Verdeyer avec une compagnie suisse ; au mois d'avril, un gentilhomme, nommé de Laval-Maugarni, vint renforcer cette garnison, en mettant au service de la ville, sa personne et celle de son neveu, cinquante soldats et cinq cents écus.

Pendant que Lesdiguières était dans le voisinage, quelques huguenots de Grenoble complotèrent de lui ouvrir les portes de

[1] Inventaire, BB. 25, p. 60.
[2] Archives de Grenoble, BB. 12.

la ville après avoir massacré la garnison suisse. Grâce à la vigilance du sergent-major Curebource et d'un artisan nommé Petit-Pas le quincaillier, le complot fut découvert. Ses chefs, Jean Desmarest, Michel Charvet Brandegaude, Louis Gay et Étienne Charpillat furent pris et pendus, et leurs biens confisqués. En même temps, on dressa des listes de suspects et un grand nombre de protestants ou nouveaux convertis furent emprisonnés[1].

Pour fournir aux frais de la défense, le premier consul Basset proposa, le 7 octobre 1573, de faire une levée de deniers sur les bénéficiers ecclésiastiques et sur les nobles, « lesquels, spectateurs de la tragédie, ne se sont pas mis en devoir de se rendre en armes auprès de M. de Gordes »[2].

Au commencement de novembre, Lesdiguières, maître de la Mure, s'avança sur la route de Grenoble. Un capitaine italien de la garnison de cette ville, nommé Julio Centurione, vint à sa rencontre et le joignit, le 8 novembre, au Pont-de-Claix. Le choc fut rude, mais la troupe italienne fut mise en pièces et quelques-uns de ses soldats revinrent seuls à Grenoble, où ils jetèrent l'épouvante. Le Conseil général fut immédiatement convoqué et les membres de la noblesse et du clergé furent invités à s'y rendre. Le consul Basset, le procureur général Bucher, le conseiller de Catinel, MM. de Bouquéron et Félicien Boffin prirent successivement la parole pour relever le courage de la population. Après ces fougueuses harangues, les nobles présents, MM. de Maugarni, d'Uriage, de Bonrepos, de Chapotières et de Valbonnais jurèrent de consacrer leur vie à la défense de la cité. De leur côté, les ecclésiastiques promirent des prières et des processions. Après quoi on nomina un conseil de défense ; on décida que la garnison serait augmentée, qu'on ferait de grands approvisionnements de blé et de fourrages et que, jusqu'à la paix, le Parlement et les autres juridictions suspendraient leurs audiences.

[1] Inventaire, BB, 25 p. 60. — *Mémoires d'Eustache Piémond*, publiés par M. J. Brun-Durand. Valence 1885, in-8°, p. 8.
[2] Délibération du 7 octobre 1573. — *Ibid.*

Au milieu de ces préparatifs belliqueux, on reçut une lettre du roi, qui invitait les catholiques de Grenoble à vivre en parfaite union avec les réformés « et tous ensemble à condescendre à une bonne paix, trève ou cessation d'armes ». Le Conseil promit de se soumettre aux ordres du roi, tout en ajoutant qu'il prêtait peu de confiance aux dispositions pacifiques des huguenots.

En dépit des sombres préoccupations qui absorbaient tous les esprits, la jeune noblesse, réunie à Grenoble, n'avait rien perdu de son insouciante gaieté : au commencement de janvier 1574, elle demanda au Parlement l'autorisation de danser jusqu'au carême. Pour faire les frais de ces bals, une souscription fut organisée et, plus heureuse que les emprunts de la ville, elle réussit. Le Parlement allait peut-être donner l'autorisation demandée, lorsque le Conseil consulaire, plus austère, protesta. Danser était une folie, lorsqu'à chaque instant on redoutait une surprise ; c'était un crime, lorsque tant de malheureux souffraient de la faim [1].

Comme pour donner raison à ces graves conseils, le 20 janvier, une lettre du lieutenant général informait les consuls que les huguenots tramaient quelque projet contre la ville pour le jour de la foire Saint-Vincent. Les habitants furent aussitôt invités à se tenir sur leurs gardes et à placer leurs armes à leur portée dans leurs boutiques. Le 3 février, on annonçait que l'ennemi était à Sassenage et qu'il faisait sonder le Drac pour trouver un endroit guéable. C'était l'armée de Montbrun qui, après une glorieuse campagne dans les Baronnies, marchait avec toutes ses forces contre Grenoble. Quelques jours après, ses trompettes venaient jusqu'aux portes de la ville sommer les conseillers et les avocats du Parlement de lui envoyer un tribut de guerre dans trois jours, faute de quoi, leurs maisons de campagne seraient incendiées. Ces menaces épouvantèrent quelques conseillers qui prirent la fuite. Mais le plus grand nombre resta à son poste et prit une part active à la défense. L'élan fut général. Tandis que la milice grenobloise s'organisait aux frais des commerçants, que les châtelains voisins réunissaient tous leurs hommes en état de porter les armes, les gentilshommes de la vallée du Graisivaudan formaient une ligue, forte de mille hommes de pied et cent vingt chevaux, et offraient d'ouvrir leurs rangs aux bourgeois, à condition qu'on leur fournît quelque peu d'argent et des hommes. De l'argent, la ville n'en avait pas : elle accepta néanmoins les propositions de la noblesse et fit dresser, dans chaque compagnie de la milice, la liste des hommes mobilisables [1]. Devant cette imposante organisation, les huguenots renoncèrent à leurs projets sur la ville.

[1] Inventaire, BB. 26, p. 70.

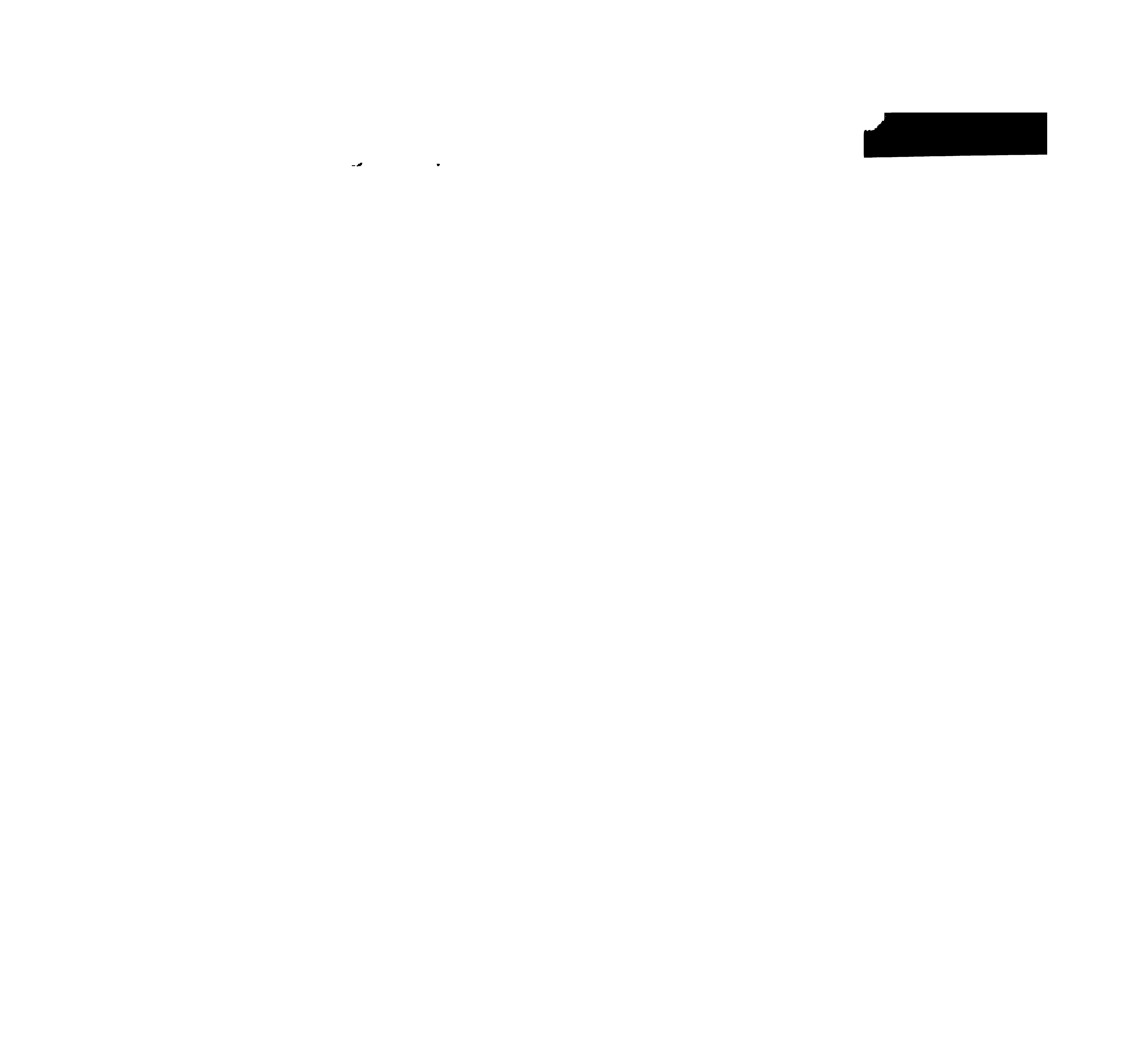
Le gouverneur François de Bourbon, dauphin d'Auvergne, arriva à Grenoble, à la fin de juillet, et y séjourna quatre ou cinq jours. En lui offrant un fort beau vase d'argent doré, les consuls le prièrent instamment de ne pas quitter la province avant d'avoir exterminé les huguenots [2]. C'est que, s'il ne prenait pas une part active à la guerre, Grenoble en subissait le contre-coup, par l'obligation qu'elle lui imposait d'entretenir une garnison ruineuse. A plusieurs reprises, il sollicita de Bertrand de Gordes l'autorisation de remplacer ses troupes étrangères par la milice bourgeoise, mais le lieutenant général n'y voulut jamais consentir. Au commencement de janvier 1575, on découvrit une nouvelle conspiration, qui avait pour but de livrer la ville à Lesdiguières [3]. Le Conseil en prit acte pour reprocher aux habitants leurs divisions : les querelles relatives à la contribution aux tailles continuaient en effet et prenaient chaque jour plus d'acuité.

Le 20 juillet 1575, les prisons de la Gouvernerie s'ouvraient à un prisonnier illustre. Montbrun, vaincu et pris au pont de Blacons, y était enfermé par les ordres du roi Henri III, qui recommandait au Parlement de Grenoble de faire prompte et sévère justice. Le Parlement obéit : le 12 août, Montbrun fut

[1] Inventaire, BB. 26, p. 70.

[2] *Ibid.* — Piémond, p. 21. — Ce vase qui pesait environ 15 marcs, avait été acheté pour 150 écus à Mme de Peyrins.

[3] Inventaire, BB. 27. — Georges Marquet qui avait découvert cette conspiration, fut exempté des tailles.



[redacted]

condamné à mort, et le lendemain 13, sa tête tombait sur la place du Mal-Conseil [1].

Le 5 février de la même année était mort l'évêque François de Saint-Marcel d'Avançon, dont la conduite grave et mesurée pendant les troubles avait été appréciée des deux partis. Par son testament, daté du 5 décembre 1574, il légua à chacun des chapitres de Notre-Dame et de Saint-André 100 livres de rente, pour entretenir un maître d'école chargé d'enseigner aux jeunes clercs les langues grecque et latine, sous la condition expresse que ce maître ne pourrait jamais être un jésuite [2]. Il eut pour successeur François Fléard, premier président de la Chambre des Comptes, lequel ne fut installé que le 14 juillet 1576. Il n'attendit pas si longtemps pour faire acte d'autorité et montrer qu'il entendait rompre avec les traditions de douceur et de tolérance, qui avaient fait aimer son prédécesseur. Dès les premiers jours de son épiscopat, il engagea une lutte acharnée contre le gouverneur La Motte-Verdeyer, dont les pouvoirs lui portaient ombrage. Les officiers épiscopaux et les parents et amis du prélat épousèrent sa querelle, tandis que le Conseil consulaire, la garnison et une grande partie des bourgeois se groupaient autour du gouverneur. La ville se trouva ainsi divisée en deux camps, dont l'irritation allait chaque jour grandissant : un conflit était imminent. Pour le conjurer, le roi enleva le gouvernement de la ville à La Motte-Verdeyer. De son côté, l'évêque, craignant les vengeances populaires, se réfugia dans son château de la Plaine et n'en sortit plus qu'armé et entouré d'une forte escorte. Sur les sollicitations du Conseil consulaire, qui comprenait le danger de ces divisions en face de l'ennemi, de Gordes vint à Grenoble pour y rétablir le calme. Il adressa un pressant appel aux deux adversaires, blâma la conduite agressive de l'évêque et rendit à La Motte-Verdeyer le gouvernement de la ville [3].

[1] Archives de l'Isère, B. 2035. — E. Piémond, p. 37, note 1. — Arnaud, I, p. 333.
[2] Archives de l'Isère. Fonds de l'Évêché de Grenoble. — Inventaire BB. 27, p. 72.
[3] Inventaire, *ibid.* — Cf. Chorier, II, 671.

Cet échec ne calma pas l'humeur ambitieuse de François Fléard. Quelque temps après, il entamait un procès avec l'archevêque d'Embrun et les commis du Pays, auxquels il demandait de l'installer dans ses fonctions de président-né des États et de consacrer ainsi sa préséance légale sur tous ses collègues de la province. Les commis refusèrent d'admettre cette nouveauté [1].

La mort de Montbrun mit à la tête des réformés le sieur des Diguières qui, malgré sa jeunesse, — il avait alors trente-trois ans, — comptait déjà de glorieux états de services. Aussi, sans tenir compte des protestations des capitaines huguenots du Valentinois, le prince de Condé et le roi de Navarre ratifièrent ce choix. Au commencement de janvier 1576, après un échec sur le Bourg-d'Oisans, Lesdiguières tenta encore une fois de s'emparer de Grenoble par surprise. Un ingénieur nommé Pierre Point lui avait promis de le faire entrer dans la ville, où il avait un homme à sa dévotion. Mais la tentative n'aboutit pas et ce fut Point lui-même qui, quelque temps après, fut fait prisonnier. Instruit par le danger qu'il avait couru, le Conseil consulaire expulsa tous les étrangers et fit transporter quelques mousquets et quatre-vingts boulets à Jarrie, dans la maison de M. de Sautereau, pour défendre les approches de la ville [2].

Le 1er juin 1576, on recevait une lettre missive du roi annonçant la conclusion de la paix dite de Monsieur, et invitant les consuls à l'observer religieusement. L'édit de Beaulieu, qui en régla l'application, attribuait, entr'autres droits aux réformés, des chambres mi-parties dans huit Parlements, parmi lesquels figurait celui de Grenoble. En conséquence, cette Chambre fut instituée le 1er avril par le duc d'Alençon et composée de deux présidents et de dix conseillers, dont cinq catholiques et cinq protestants. Autre conséquence de l'édit de pacification, la mémoire de Montbrun fut réhabilitée et l'arrêt qui le condamnait rayé sur les registres du Parlement. Enfin, les protestants de Grenoble essayèrent d'y réorganiser leur culte ; mais, quoique

[1] Inventaire, BB. 28, p. 73.
[2] *Ibid.*

de Gordes leur en ait donné l'autorisation, il ne paraît pas que leur tentative ait abouti [1].

De leur côté, les catholiques profitèrent de cette trève pour faire exécuter des travaux de défense que rendait nécessaires un nouveau débordement du Drac ; ils demandèrent pour cela au Parlement la levée d'une taille de 2,000 livres [2].

Cependant la paix n'était pas tellement assurée que les chefs des partis ne gardassent une attitude hostile. Chaque mois, à Grenoble, on découvrait une nouvelle conspiration des huguenots. Au commencement de septembre 1576, on apprenait que Lesdiguières s'était présenté aux portes de Gap, accompagné d'environ quatre-vingts cavaliers, que cette ville avait refusé de le laisser entrer avec une aussi forte escorte et que, furieux, il s'était retiré à la Mure, qu'il avait occupée militairement. Ce voisinage était menaçant pour Grenoble : aussi le Parlement chargea le bailli de Geyssans de veiller à la défense de la ville.

La nomination des députés du Dauphiné aux États de Blois fut l'occasion de nouvelles querelles. Tandis qu'une réunion des trois ordres, tenue à Vif sous la présidence du vibailli du Graisivaudan, procédait à cette élection, d'autres candidats étaient désignés par une seconde assemblée convoquée à Grenoble. Le Conseil consulaire déclara adhérer à l'assemblée de Vif et donna mission à Limojon, l'un de ses consuls, nommé député du Tiers, de défendre devant les États de Blois les droits de préséance de l'évêque de Grenoble aux États du Dauphiné [3].

On sait l'influence fâcheuse qu'exercèrent les décisions de cette assemblée sur la direction de la politique générale. Malgré les protestations des députés dauphinois, les idées violentes y prévalurent et la guerre religieuse recommença pour la sixième fois. Grenoble n'y joua qu'un rôle purement défensif et ne fut jamais sérieusement menacé. Les 26 et 27 février 1577, Lesdiguières, pendant qu'il bloquait la petite ville de la Mure,

[1] Chorier, II, 673.
[2] Inventaire, BB. 28, p. 73
[3] *Ibid.*

vint ravager les campagnes voisines, malgré la présence de Bertrand de Gordes, qui se trouvait alors à Grenoble. Pour faire cesser ces incursions, qui causaient aux habitants d'incessantes alarmes, le lieutenant général s'empara du château d'Allières, où les huguenots s'étaient fortifiés et y plaça une garnison catholique. Dans la ville, la population était en armes et toujours en éveil. Le 23 juillet 1577, des bandes de protestants se répandirent dans les environs et saccagèrent Jarrie et Saint-Martin-d'Hères. De Gordes accourut au secours de la ville. Déjà celle-ci avait fait lever trois cents arquebusiers pour suppléer à la milice, dont l'assiduité était trop souvent en défaut. En même temps, on emprisonnait les protestants, le Parlement suspendait ses audiences, faisait expulser tous les étrangers et rédigeait un règlement sévère pour la milice. La garnison d'Allières devait avertir par des signaux de la marche des ennemis [1].

Le traité de Bergerac, suivi de l'édit de Poitiers, termina, le 17 septembre 1577, cette sixième guerre religieuse sans rendre la paix à la province. En effet, comme tous les édits précédents, il fut assez mal exécuté en Dauphiné. La Chambre mi-partie, qui n'avait pas encore été installée, fut transformée en Chambre tri-partie et ne comprit plus que quatre magistrats réformés contre huit catholiques. En dépit des ordres du roi, le Parlement mit tout en œuvre pour entraver l'organisation de cette juridiction : des quatre conseillers protestants nommés pour en faire partie, un seul fut installé et la chambre ne fonctionna pas [2].

Du reste, catholiques et protestants étaient également opposés à la paix. Au commencement de mars, on répandit dans la ville le bruit que les huguenots s'apprêtaient à saccager Gières, Domène et toute la vallée du Graisivaudan. On en avisa le gouverneur Lavorel, qui envoya quelques archers pour surveiller les ports de Champ et de Claix. Quelques jours plus tard, les consuls de Romans avertissaient leurs collègues de Grenoble que les protestants entretenaient des intelligences dans cette

[1] Inventaire, BB. 29, p. 75. — Cf. Chorier, II, 679.
[2] Arnaud, I, 355-356.

dernière ville et qu'ils se proposaient de l'attaquer prochainement. Le Conseil consulaire fit aussitôt opérer une perquisition sévère dans toutes les auberges et fit expulser tous les étrangers et gens suspects.

Au commencement d'avril, Maugiron, nommé une seconde fois lieutenant général après le décès de Bertrand de Gordes, arriva à Grenoble pour y faire enregistrer ses lettres de provision. Il résolut de reprendre avec les protestants les négociations entamées par son prédécesseur. Dès que la ville eut connaissance de ses intentions, elle le pria vivement de ne pas accorder aux huguenots la ville de la Mure qu'ils réclamaient, cette dernière n'étant pas désignée par l'édit de pacification et étant la clef de Grenoble[1].

Maugiron ne paraît pas avoir tenu compte de cette requête. Dans une conférence, tenue à Jarrie entre ses représentants et ceux du parti protestant, il accorda à ce dernier la possession de toutes les places qu'il occupait et lui promit 6,200 livres par mois pour la solde des garnisons de ces places, jusqu'à ce que l'édit de Poitiers fût entièrement exécuté. Ce traité fut ratifié par les États réunis à Grenoble, le 4 juillet[2].

A ces mêmes États furent soumises diverses questions relatives à la tailliabilité, qui divisaient les trois ordres de la ville et se débattaient avec d'autant plus de violence que les incessants débordements du Drac et les nécessités de la défense rendaient les tailles extraordinaires plus fréquentes et plus lourdes. Pour alléger quelque peu les charges communales, le président Truchon fit, en décembre 1578, à la ville un legs de 400 écus pour l'entretien d'un maître d'école[3].

Au commencement de mars 1579, les gens de la Ligue des Villains, réunis au nombre d'environ quatre mille hommes, résolurent de faire cesser les déprédations du capitaine huguenot Laprade et de son digne lieutenant La Cloche : ils s'emparèrent du château de Ruissas et mirent le siège devant Châteaudouble, d'où ils écrivirent au lieutenant général pour

[1] Inventaire, BB. 30, p. 75. — Cf. Piémond, p. 38.
[2] *Bull. de l'Académie Delphinale*, 1re série, I, p. 558. — Arnaud, I, 363.
[3] Inventaire, BB. 30, pp. 75-76.

lui demander son concours. Maugiron, bien que peu sympathique au mouvement populaire désigné sous le nom de Ligue des Villains, résolut néanmoins d'aller à leur secours et il partit de Grenoble, le 5 mars, emmenant avec lui deux pièces d'artillerie, les Suisses, la compagnie d'Herculais et quelques volontaires grenoblois. En quelques jours, il enleva Châteaudouble, dont les fortifications furent rasées. A son retour, il trouva la population de Grenoble en armes, « de quoy il se mit en colère ». En effet, profitant de l'absence des troupes étrangères emmenées par Maugiron au siège de Châteaudouble, les consuls avaient levé une compagnie bourgeoise de trois cents hommes et lui avaient confié la défense de la ville : ils espéraient ainsi démontrer au lieutenant général l'inutilité des compagnies suisses et l'engager à les en décharger. Telle n'était pas l'intention de Maugiron, qui se défiait non sans quelque raison de la solidité de ces soldats improvisés et qui avait toujours refusé de leur abandonner la garde d'un poste aussi important que Grenoble. D'autre part, en présence des haines violentes qui divisaient les trois ordres et des revendications brutales de la Ligue des Villains, l'armement des milices bourgeoises lui semblait une mesure dangereuse. Le lendemain, il convoqua le peuple sur la place Saint-André et lui représenta le danger « que peut advenir à un peuple, lorsqu'il prend les armes contre l'autorité de son prince naturel ». Les consuls lui répondirent « que la ville de Grenoble estoit de l'union de Vienne, Valence, Romans et aultres, pour se délivrer des garnisons et vivre en paix suivant l'édit et volonté de Sa Majesté, pour estre déchargés des frais à eux insupportables, et garder leur ville d'eux-mêmes sous l'obéissance de Sa Majesté, fidèlement, en bons patriotes ». Maugiron feignit d'être rassuré par cette déclaration, qui confirmait ses soupçons; il leur promit son concours et les engagea à attendre avec calme la réunion prochaine des États, où « les trois ordres s'embrasseroient et se reconnaîtroient ainsi qu'ils doibvent »[1].

Les États se réunirent, en effet, à Grenoble le 19 avril : ils

[1] Inventaire, BB. 31, p. 76. — Piémond, p. 71.

[redacted]

décidèrent que les villes et villages du bailliage du Graisivaudan nommeraient deux délégués, dont l'un se rendrait à la Cour, pour exposer à Sa Majesté les doléances du Tiers-État, et l'autre resterait à Grenoble pour assister, avec les commis du Pays, à la conférence des villes qui devait s'y tenir prochainement. Le 9 mai, avant de se séparer, les représentants des trois ordres, convoqués dans la maison de l'archevêque d'Embrun, jurèrent de vivre « en toute union, amitié et fraternité » et de courir sus aux séditieux qui voudraient troubler l'ordre [1].

L'union si souvent affirmée était loin d'être faite : un mois après, on recevait une lettre de Lesdiguières, dans laquelle le capitaine huguenot se plaignait vivement que des agents catholiques eussent, sous prétexte de surveillance, pillé les bagages du sieur de Gentillet; le 25 juin, on apprenait que le maréchal de Bellegarde s'était emparé du marquisat de Saluces et qu'une compagnie de religionnaires avait fait une tentative contre le château de Tallard [2].

C'est pour amener cette pacification des esprits que le roi Henri III se décida à envoyer en Dauphiné sa mère Catherine de Médicis, avec ses filles d'honneur, dont la beauté était souvent un auxiliaire de sa politique. La reine-mère arriva à Grenoble, le mercredi 22 juillet, à deux heures de l'après-midi. Elle y fut reçue avec tout le cérémonial usité en pareil cas, mais sans que le peuple témoignât un grand enthousiasme. M. de Pâquiers, colonel de la garnison, lui soubmita la bienvenue au nom de la ville, après quoi elle se rendit à l'hôtel de la Trésorerie, où ses appartements étaient préparés [3]. Le cardinal de Bourbon,

[1] Inventaire, BB. 31, p. 76. — Les cahiers présentés par le Tiers-État, en 1579, ont été publiés par M. Fauché-Prunelle (*Bulletin de l'Académie delphinale*, 1re série, I, p. 501). Ils contiennent les articles suivants qui méritent d'être signalés : « Que aulcungz deniers ne soyent imposés et levés sur le pays, oultre l'ordinaire, sinon à la requête et consentement du peuple ; que toutes les villes, villages et faulxbourgs ayent entrée et voix à l'estat ; que aulcung seigneur ou gentilhomme n'aye voix à l'estat sinon pour luy et non pour son village. »

[2] *Ibid.*

[3] Le pré de la Trésorerie avait été relié à l'hôtel par un pont de bois, et transformé en jardin pour que la reine et les dames de la cour pussent s'y promener (Comptes de 1579).

qui l'accompagnait, reçut l'hospitalité chez M. de Granieu, trésorier général.

Le but principal du voyage de Catherine était d'amener Lesdiguières à accepter la paix. Aussi, dès son arrivée, elle l'invita à venir conférer avec elle. Entre temps, elle fit, le 25 juillet, un pèlerinage à la Grande-Chartreuse et en revint le même jour [1]. Le 1er août, le duc de Mayenne vint la rejoindre à Grenoble.

Nos consuls ne négligèrent pas cette occasion de se recommander à la bienveillance de la reine : ils lui demandèrent le rétablissement de l'Université [2] et l'augmentation des octrois communaux, augmentation qui permettrait à la ville de liquider ses dettes. En même temps, sur la proposition de l'évêque, on lui remettait la solution des différends existant entre les trois ordres, au sujet de leur contribution aux tailles. Toutefois, le Tiers-État ne se résigna qu'à contre-cœur à confier ses intérêts à un juge aussi partial pour les ordres privilégiés. En effet, Catherine, saisie des pièces du procès, commença par ordonner des poursuites criminelles contre les fauteurs de la ligue des Villains. Ceci se passait le 4 août, dans l'assemblée des États réunis à Grenoble, sous les yeux de la reine.

Le lendemain 5, dans une nouvelle séance des États, tenue dans le palais de Maugiron, la reine-mère renouvela ses reproches aux membres du Tiers-État, qui s'étaient permis des propos injurieux contre les deux premiers ordres et fit emprisonner un chirurgien de Grenoble nommé Bastien et le procureur Pélerin Gamot, désigné comme l'un des promoteurs des mouvements populaires. Bastien se trouvant, la veille au soir, dans l'auberge *du Cerf* avec quelques gentilshommes qui jouaient aux tarots, avait engagé la conversation avec eux sur les événements du jour et notamment sur la répugnance que le Tiers-État montrait à prendre la reine-mère pour juge de sa querelle. Comme l'un des officiers blâmait cette défiance :

[1] La reine et les dames de sa suite firent l'ascension de la Grande-Chartreuse dans des chaises portées par dix vigoureux portefaix de Grenoble (Archives de l'Isère. Comptes du Trésorier général, 1579).

[2] Bibliothèque de Grenoble, mss. R. 80, t. XVI, f° 20.

« L'affaire n'est pas encore réglée, dit Bastien ; il faut que la noblesse contribue aux charges communes, sinon, avant peu, on verra d'étranges choses ; il en coûtera la vie à cent mille hommes ! Souvenez-vous des Suisses, répéta-t-il à plusieurs reprises. » — « Que voulez-vous donc faire ? » répliqua le gentilhomme, « les vespres que les Suisses ont fait à la noblesse ? » — Bastien refusa de s'expliquer. Mais quelques instants après, comme s'il eût craint d'être allé trop loin, il ajouta : « Ne prenez pas ce que je vous ai dit en mauvaise part, d'autant que je l'ai appris de Gamot qui l'allait publiant par toute cette ville, assemblant le peuple avec son cornet et un rampant, criant : Souvenez-vous des Suisses ! [1] » Quant à Gamot, il était accusé d'avoir manifesté des tendances égalitaires en traînant un rateau derrière lui dans les rues de la ville et en criant : « Souvenez-vous des Suisses ! » et d'avoir conseillé au peuple de se munir de cornets pour s'en servir de signal de ralliement. Traduit pour ces faits devant le prévôt, il fut condamné à mort et ne dut son salut qu'à l'active intervention des villes dont il avait défendu les intérêts. Catherine, comprenant que c'était là un singulier moyen de remplir sa mission conciliatrice, le fit mettre en liberté après une détention de quarante jours [2].

Le 8 août, le duc de Savoie vint, avec une imposante escorte, rendre visite à la reine-mère, et séjourna quelques jours à l'hôtel de la Gouvernerie. Désireux de se rendre populaire dans la capitale du Dauphiné, qu'il rêvait d'annexer un jour à ses États, au cas où la persistance des guerres religieuses amènerait un démembrement de la France, le duc répandit l'or à pleines mains autour de lui et, avant de se retirer, fit remettre en son nom, aux consuls, par l'évêque de Vence, 100 écus d'or pour les pauvres honteux de la ville [3].

Le 10 août, Catherine réunissait une troisième fois les États, et après avoir fait accorder quelques menues concessions au Tiers-État, demandait aux trois ordres un serment de fidélité au roi, d'obéissance au gouverneur, d'union et de fraternité

[1] Bibliothèque de Grenoble, mss. R. 80, t. XVI, f° 61.

[2] Piémond, p. 82.

[3] *Ibid.* Inventaire, BB. 31, p. 77.

entre eux. C'était résoudre en femme un problème social qui devait préoccuper encore plus d'un demi-siècle les États du Dauphiné et qui ne trouverait sa solution qu'au prix de l'abandon des libertés de la province [1].

Catherine n'était pas plus heureuse dans ses tentatives de conciliation avec les réformés ; malgré ses pressants appels, Lesdiguières avait refusé de venir conférer avec elle à Grenoble et les ambassadeurs des chefs protestants lui avaient exposé des prétentions telles, qu'elle avait dû les repousser sans discussion. Dans la seconde semaine de septembre, l'Isère grossit considérablement et emporta plusieurs maisons du quartier Saint-Laurent et celles qui étaient construites sur le pont. La reine effrayée quitta précipitamment la ville et se réfugia au monastère de Montfleury [2].

Ce dernier incident, où l'esprit superstitieux de Catherine vit un fâcheux présage, la décida à abandonner la partie. En vain, le Parlement et les consuls la sollicitèrent de ne pas quitter la province avant de l'avoir pacifiée, Catherine donna ses instructions à Maugiron et partit de Grenoble, le 10 octobre. Elle y était restée près de trois mois [3].

Le 13 novembre, le Conseil consulaire recevait une lettre du maréchal de Bellegarde, qui lui notifiait les termes du règlement rédigé à Montluel par la reine-mère pour l'exécution de l'édit de paix [4].

Grenoble ne prit aucune part au soulèvement de la Valloire [5],

[1] Bibliothèque de Grenoble, R. 80, t. XVI, f° 98. — Cf. *Bulletin de l'Académie delphinale*, 1re série, t. I, p. 661.

[2] Piémond, p. 84.

[3] J. Roman. *Catherine de Médicis en Dauphiné* (1579). *Bulletin de l'Académie delphinale*, 3e série, t. XVII, pp. 316-340.

[4] Inventaire, BB. 31, p. 77. — Cf. *Bulletin de l'Académie delphinale*, 1re série, t. II, p. 137.

[5] Il y eut cependant quelques mouvements dans la ville au mois de novembre 1579, à l'occasion de la levée de la taille, que le Tiers-État refusait de payer, avant que le roi eût examiné ses cahiers. Pour vaincre cette opposition, le Parlement fit emprisonner les représentants des communautés qui se trouvaient à Grenoble ; mais devant les murmures du peuple et dans la crainte d'un soulèvement, il dut les remettre en liberté (Piémond, p. 89).



[redacted]

[redacted]

aux délégués de la ligue des Villains, qui vinrent lui exposer que la Cour allait envoyer des troupes pour marcher contre eux, nos consuls répondirent en invitant le Tiers-État de la Valloire à vivre en bonne intelligence avec les deux premiers ordres. Les mêmes instructions furent données, le 7 mars 1580, aux députés envoyés par la ville aux États de la province : il leur fut enjoint de ne pas prendre parti dans cette querelle, mais d'offrir un concours absolu à toute mesure ayant pour but l'extermination prompte et définitive de tous les fauteurs de désordres. Toutefois, lorsque les troupes de Maugiron arrivèrent devant Moirans occupé par les Villains, les consuls de Grenoble pourvurent au ravitaillement de son armée[1].

Depuis le commencement de l'année 1580, une ligue des trois ordres de la vallée du Graisivaudan avait été organisée, pour défendre Grenoble et ses environs, soit contre les huguenots, soit contre les Villains[2]. Une assemblée avait été convoquée à Goncelin, le 10 avril, et l'on y avait voté la levée et l'entretien de deux cents hommes de pied et de cinquante chevau-légers. Lesdiguières, en effet, avait repris les armes pour marcher au secours de Moirans, et il avait passé auprès de Grenoble, le 1er avril[3]. Quand il apprit la défaite de la Ligue, il poursuivit sa marche en avant et s'empara des villes de Saint-Quentin, Tullins, Izeron et la Saône. D'autre part, au mois de juillet, Gouvernet profitant de l'absence de Maugiron, en ce moment à Lyon pour y recevoir Mayenne, vint attaquer Grenoble. Il fut repoussé par les chevau-légers du capitaine de Glandage[4].

Placé sous la menace constante d'une attaque de Lesdiguières, Grenoble s'adressa au duc de Mayenne et le pria d'envoyer des forces suffisantes pour protéger la vallée. Celui-ci était déjà entré en campagne et avait repris toutes les villes riveraines de l'Isère. Il passa à Grenoble au mois de septembre et en partit le 20, pour marcher contre la Mure, boulevard des

[1] Inventaire, BB. 32, p. 77. — *Cf.* Arnaud, I, p. 377. — Piémond, p. 101. Moirans fut repris par Maugiron le 28 mars 1580.
[2] Inventaire, p. 78. — *Académie delphinale*, 1re série, II, p. 168.
[3] Bibliothèque de Grenoble, R. 80, t. XVI, f° 91.
[4] Piémond, p. 112.

protestants dans le Haut-Dauphiné. Après un siège qui dura plus d'un mois, il s'en empara et revint le 25 novembre à Grenoble, où il laissa trois compagnies de son armée, qui y prirent leurs quartiers d'hiver[1].

En ce moment, la conférence de Fleix mettait fin à la septième guerre de religion et accordait aux protestants toutes les libertés inscrites dans l'édit de Poitiers et les articles du Nérac. Ce traité ne fut cependant pas accueilli favorablement par les protestants du Dauphiné, qui refusèrent de désarmer. Aussi, les consuls de Grenoble insistèrent-ils auprès de Mayenne pour qu'il restât dans la province jusqu'à son entière pacification. Celui-ci multipliait les démarches et les négociations : parti de Grenoble le 10 février 1581, il y revenait le 26 mars, y séjournait jusqu'au 12 avril, se rendait à Vienne et de là à la Cour sans avoir pu faire publier l'édit de paix[2].

En quittant le Dauphiné, il confiait la garde de Grenoble à Maugiron et au sieur de Laborel. De l'artillerie et des munitions de guerre y avaient été réunies dans l'hôtel de la Trésorerie et la tour de l'Ile.

De leur côté, les catholiques grenoblois n'acceptaient l'édit qu'à regret. Ce qu'ils désiraient, c'était l'extermination complète du parti huguenot. On le vit bien dans les félicitations qu'ils adressèrent, le 28 avril, aux habitants de Die, qui avaient chassé leurs ministres et « autres séditieux ». Quelques jours après, ils recevaient une lettre du roi qui, en les encourageant à rester fidèles au traité de Fleix, leur laissait entendre que Mayenne n'avait été rappelé que pour revenir prochainement.

Le 1er juin, une nouvelle conférence eut lieu à Grenoble entre Maugiron et les députés de Lesdiguières. Ce dernier demandait, entre autres choses, pour accepter la paix, que la Mure fût cédée aux huguenots. Cette proposition fut énergiquement repoussée et les négociations rompues, à la grande joie des Grenoblois, qui y virent le prélude de la reprise des hostilités[3].

Aussi saluèrent-ils de leurs acclamations le duc de Mayenne

[1] Sur les péripéties de ce siège, voyez Arnaud, I, 385-388.
[2] Piémond, pp. 121-128.
[3] Inventaire, BB. 33, p. 79.

à son retour à Grenoble au commencement de septembre. Mayenne arrivait avec Lesdiguières, dont il avait enfin reçu la soumission. Tous deux se rendaient à Gap pour y rétablir les catholiques dans leurs maisons et faire abattre la citadelle. Le duc revint au commencement d'octobre passer ses quartiers d'hiver à Grenoble. Il y fit publier l'édit de paix, permit de rouvrir les portes de la ville, à condition que la milice serait assidue aux gardes et fit enfin installer la Chambre tripartie[1].

Pendant l'hiver de 1581, Grenoble prit un air de fête par suite de l'affluence de gentilshommes qu'y attira le baptême d'un enfant dont la duchesse de Mayenne avait accouché, le 17 octobre. La cérémonie fut célébrée le 18 décembre, en présence des représentants de presque toutes les grandes familles dauphinoises et de nobles dames « enrichies de toille d'or et d'argent avec joyaux et pierreries[2] ». Les deux partis, catholique et huguenot, se mêlèrent dans le joyeux tourbillonnement de ces fêtes, et Lesdiguières lui-même consentit, sur la pressante invitation de Mayenne, à venir y assister. La réconciliation semblait sincère et pourtant, pendant les quelques jours qu'il passa à Grenoble, Lesdiguières eut à se défendre contre deux tentatives d'assassinat, qui échouèrent heureusement, grâce à l'intervention du duc de Mayenne.

De leur côté, les protestants de Grenoble offrirent à leur chef de lui livrer la ville : le loyal capitaine refusa. « Quand bien même, dit-il, toutes les villes du Dauphiné seraient ouvertes, je n'y entrerais pas au mépris du traité que j'ai signé. » Toutefois, il jugea prudent de quitter Grenoble et n'y revint qu'au mois de janvier 1582, pour accompagner à Lyon le duc de Mayenne[3].

A peine ce dernier était-il parti qu'une conspiration se forma

[1] Inventaire, BB. 33, p. 79. — Piémond, p. 133.

[2] « Là, dit Eustache Piemond, furent faict tous exercices de passe-tems qu'on scavoit penser pour la cérémonie du baptesment..... Il y avoit bande de sauvages, turcs et aultres grands plaisirs. Fust faict course de la bague, combat à la barrière avec ceux de la Religion et tous aultres passe tems. » (Piémond, p. 135.)

[3] Videl. *Histoire du Connétable de Lesdiguières*. Paris 1638, in-f°, p. 65. Arnaud. I, 406.

dans la ville pour en ouvrir les portes aux huguenots : elle fut découverte par un officier protestant, le capitaine Bouvier, qui, ayant prêté serment à Mayenne, eut la loyauté d'avertir Laborel, gouverneur de Grenoble. Celui-ci fit arrêter les chefs du complot, à la tête duquel se trouvaient le capitaine Bailly et l'avocat Garcin, et les fit exécuter[1].

Au commencement de l'année 1583 arrivèrent à Grenoble les commissaires enquêteurs envoyés par le roi en Dauphiné[2]. C'étaient l'évêque de Nantes, de la Roche-Pozay, sieur d'Albin, Lecomte et Baillet, maîtres des comptes à Paris. Ils y séjournèrent quelque temps et assistèrent aux délibérations des États. Comme ils demandaient un don gratuit de 20,000 écus, les députés de Grenoble leur exposèrent la profonde misère de la ville, qui avait supporté vingt-deux ans de guerres civiles et dont les dettes s'élevaient à plus de 40,000 livres. Sur leur rapport, le 2 septembre suivant, le roi accorda aux consuls le droit de percevoir pendant trois ans, sur les ventes de denrées, un impôt dont le produit serait employé à la reconstruction du pont sur l'Isère, rendue nécessaire par l'inondation de 1570[3].

Le 17 août 1584, le bruit se répandit que le roi Henri III, en ce moment à Lyon, viendrait peut-être à Grenoble. Le Conseil envoya de suite à Lyon le premier consul, l'avocat de la ville et M. Servient pour aller « baiser les mains » de Sa Majesté, et on s'occupa activement de lui préparer une réception. Dans ce but, outre les traditionnels arcs de triomphe, on décida de lui

[1] E. Piémont, p. 138. — Le 31 janvier 1582, Laborel écrit à Maugiron : « Lundy environ trois ou quatre heures après midy, ceulx qui menoyent la trahyson se vindrent pourmener en ceste ville. Je les fis fere prisonniers avec bon conseil, la où est le bastard Baillif, l'avocat Garcin, de Seyssins, chefz dudit tradiment et avec eulx ung capitaine Blanc, de Vif, et de ceste ville hy en ha ung, qui s'apelle cappitayne La Blache, fils d'un Jean Chays, apoticaire se tenant sur le pont, lesquelz la cour les a remis au prévost en attendant vostre volonté. » (Bibliothèque de Grenoble, mss. R. 80, t. XVI, f° 208)

[2] « Pour veoir et visiter la province, scavoir et entendre comment les choses, qui touchent le service de Dieu et les charges et dignitez ecclésiastiques, sont faictes et exercées, quels sont les deportements de la noblesse et comment les justice et finance sont administrées. » (Inventaire, BB. 35, p. 80. Bibliothèque de Grenoble, R. 80, t. XVI, f° 163).

[3] Archives de l'Isère, B. 2883, f° 101.

offrir des confitures « exquises », des dragées et des vers. Les avocats-poètes furent invités à préparer « quelques carmes de sonnet ou aultre rime ». C'était entrer dans les intentions d'Henri III, qui avouait n'avoir fait le voyage de Lyon, que pour manger des melons et des fruits, et se récréer. Mais, malgré ces prévenances, le roi instruit par sa mère des difficultés qui l'attendaient en Dauphiné, se garda bien de venir à Grenoble, et repartit le 22 août pour Moulins[1].

Cependant la mort du duc d'Anjou, en plaçant le roi de Navarre sur les marches du trône, avait décidé les Guise, en haine des protestants, à proclamer le vieux cardinal de Bourbon, premier prince du sang. Grenoble, très attaché au duc de Mayenne, et du reste dominé par le parti catholique, se déclara de suite pour les ligueurs. Il s'y était formé, en 1583, une confrérie de Pénitents dits les Battus, semblable à celle que Henri III avait établie à Paris sous le nom de Flagellants. Les cagoules blanches qui les couvraient, ne laissant apparaître que les deux yeux, cachaient les principaux membres de la noblesse catholique. A leur tête, se trouvaient le lieutenant général Laurent de Maugiron et le premier président d'Hautefort. En peu de temps, ils comptèrent plus de cent vingt confrères qu' « il faisoit beau voir en leur procession la nuit aux falots, allant de la Madeleine à l'église Notre-Dame, chantant en musique ». C'est dans cette confrérie que la Ligue recrutera ses adhérents les plus fanatiques[2].

Dès le mois de mars 1585, les protestants du Dauphiné comprenant que la royauté ne tarderait pas à être entraînée à des mesures de violence, se décidèrent à reprendre les armes. Le 3 avril on reçut à Grenoble une lettre de Maugiron, alors à Paris, qui avertissait la noblesse du Dauphiné de ne pas se laisser entraîner dans le parti des agitateurs. Cette lettre, confirmant les bruits qui couraient des mouvements des réformés, causa une grande émotion : on décida que le Parlement suspendrait ses audiences, qu'on chasserait les étrangers et que

[1] Pilémond, p. 141. Inventaire, BB. 36, p. 81.
[2] Pilémond, p. 146.

le clergé ferait des prières publiques pour la paix et l'union de tous les princes chrétiens. Ce n'est pas que les Grenoblois se soient laissés effrayer par la perspective d'un siége, car le 9 mai suivant, ils protestaient contre les soupçons qui planaient sur leur fidélité et déclaraient inutile l'envoi des deux régiments de MM. de la Roche et du Passage. Le 24 mai, apprenant que M. de Veynes, à la tête de deux mille hommes de pied et six cents chevaux, s'apprêtait à aller rejoindre les troupes réformées des montagnes du Dauphiné, Maugiron, pour empêcher cette jonction, fit garder les ports de Jarrie et fit placer à Moirans et à Vizille les régiments de MM. de Montlaur, du Passage et de la Roche. D'autre part, le président d'Illins invita les consuls à faire bonne garde et à expulser les soldats étrangers et suspects récemment arrivés de Savoie[1].

Le samedi 3 août, on publia à Grenoble l'édit du 18 juillet 1585, confirmant le traité de Nemours conclu avec les chefs de la Ligue, lequel interdisait l'exercice du culte protestant, supprimait les chambres triparties[2] et ordonnait aux réformés de se convertir ou de quitter le royaume, les ministres avant un mois et les simples fidèles dans le délai de six mois. Le 5, le Parlement nomma un Conseil de défense pour en assurer l'exécution et veiller à la sécurité de la place[3]. En présence de ces préparatifs menaçants, tous les réformés de Grenoble quittèrent immédiatement la ville et se réfugièrent dans la montagne, auprès de leurs coreligionnaires[4].

Ce retour aux mesures violentes attrista les catholiques modérés et surexcita le parti huguenot. Au moment où les ligueurs faisaient signer au roi le traité de Nemours, Lesdiguières leur enlevait le bourg de Chorges ; le 25 août, il s'emparait de Montélimar en même temps que Gouvernet et Le Poët faisaient raser la citadelle de Die et ramenaient dans cette ville quatre

[1] Inventaire, BB. 37, p. 82.
[2] Depuis le 10 avril 1584, la Chambre tripartie de Grenoble avait été supprimée, et ses membres répartis dans les autres Chambres (Archives de l'Isère, B. 2112, f[os] 26-27).
[3] *Ibid.*, B. 2113, f° 8.
[4] Pilémond, p. 170. — Arnaud, I, 410.

[redacted]

cents réformés qui en avaient été bannis par le gouverneur catholique de Glandage[1].

Vers la fin de septembre, une compagnie de huguenots s'avança jusqu'à Vif, à quelques lieues de Grenoble. Averti de ce mouvement, le Parlement envoya contre elle le sergent-major Curebource avec cent arquebusiers et vingt chevaux. Les huguenots, chargés avec furie, prirent la fuite, laissant aux mains de leurs ennemis vingt-cinq chevaux et tous leurs bagages que Curebource ramena triomphalement à Grenoble[2].

A la suite de cette alerte, le Conseil prescrivit des mesures d'active surveillance : il pria le Parlement de suspendre ses audiences, et fit tendre les chaînes de fer au travers des rues. Au commencement de décembre, lorsqu'il apprit la présence à Lyon du duc de La Valette, appelé par le roi au commandement de l'armée catholique, il lui envoya M. Servien pour le prier de hâter sa marche et d'arrêter au plus tôt les progrès alarmants de Lesdiguières.

La Valette arriva le 23 décembre à Grenoble, où il fut accueilli comme un libérateur. Il y trouva Maugiron, qui était venu le rejoindre avec l'évêque de Valence pour l'instruire de la situation des partis dans la province et fixer le plan de la campagne[3]. Après un séjour de quelques semaines à l'hôtel de la Trésorerie, il mit son armée en marche le 9 janvier et se dirigea sur Valence, « bien qu'il y eût un pied de neige par tout pays[4] ». Le 16 janvier, il était de retour à Grenoble pour assister à la réunion des États, qui déclarèrent adhérer à l'édit du 12 juillet, votèrent au roi un subside de 10,000 écus par mois et garantirent un emprunt de 100,000 livres pour les frais de la guerre[5]. Le 5 février, il se remit en campagne, après avoir recommandé aux consuls de tenir la ville en état de défense. Ceux-ci n'y faillirent pas : ils firent creuser des fossés et construire des pontslevis, pratiquèrent des ouvertures dans les maisons des quar-

[1] Arnaud, I, 418.
[2] Piémond, p. 174.
[3] *Ibid.*, p. 182.
[4] *Ibid.*, p. 183.
[5] Inventaire, BB. 38, p. 83.

tiers Saint-Laurent et de la Perrière, du côté des vignes, pour pouvoir y faire des rondes et tendirent au travers de l'Isère une grande chaîne de fer. Ces préparatifs furent entravés par le retour des deux fléaux qui périodiquement ravageaient la ville : le Drac sortit de son lit et la peste sévit avec une telle violence pendant les six derniers mois de l'année 1586, que les deux tiers de la population de Grenoble y périrent[1].

Au commencement de février 1587, une assemblée des représentants des villes du Dauphiné, tenue à Romans, décida qu'une taille serait levée sur tous les feux du Graisivaudan pour l'entretien de deux compagnies dans la ville de Grenoble. C'était, en effet, chose difficile, après la peste, l'inondation et la famine, de trouver l'argent nécessaire à la solde de la garnison. Le 2 juin, le Conseil écrivit au gouverneur et au lieutenant général que le pauvre peuple ne pouvait plus supporter la guerre, que personne n'osait s'aventurer hors des remparts et qu'il était grand temps de faire une paix durable, ou du moins, une trêve[2].

Telle n'était pas l'intention de La Valette, telle n'était pas non plus celle de Lesdiguières. Le 18 mars, le premier ordonnait aux consuls de lui envoyer les noms des huguenots de Grenoble et des villages voisins portant les armes ou non. Le 31 mars, Lesdiguières s'emparait du château de Champ, et au commencement d'avril, il tentait, mais sans succès, de surprendre le fort de Gières, situé aux portes de Grenoble. Les Grenoblois épouvantés envoyèrent au capitaine huguenot MM. d'Eybens et de Bonrepos, qui conclurent avec lui une trêve particulière pour toute la région comprise entre Grenoble et le Drac, du côté de Champ. La Valette ayant désavoué ce traité, les négociations durent être reprises quelque temps après, avec son assentiment, sur de nouvelles bases : il fut décidé que le château de Champ

[1] Inv., BB. 38, p. 83. — Le service médical fut confié, pendant la durée de cette épidémie, à un médecin nommé Guillaume de Lérisse qui est l'auteur d'une « *Méthode pour guérir la peste et se préserver d'icelle* », imprimée à Grenoble en 1608. — Cf. Rochas, *Biographie du Dauphiné*, II, p. 51, et Long *La Réforme et les guerres de religion en Dauphiné*, pp. 183-94.
[2] Inv., BB. 39, p. 83.



[redacted]

serait démoli et que Lesdiguières recevrait en compensation 6,000 écus d'or[1].

Le 10 août des bandes suisses, fortes d'environ quatre mille hommes, qui allaient rejoindre l'armée de Chatillon, furent attaquées et mises en pièces auprès de Vif par La Valette et d'Ornano. Ce succès, s'il n'arrêta pas les progrès de Lesdiguières, rendit quelque sécurité à Grenoble[2].

On y souffrait toujours de la peste, qui n'avait pas disparu et de la famine, causée par les taxes excessives levées par les catholiques et les huguenots sur les agriculteurs. Ces malheureux étaient contraints de laisser leurs champs en friche, leurs bœufs et leurs instruments aratoires étant saisis par les collecteurs des tailles. Le 8 septembre 1587, les consuls exposèrent cette déplorable situation à La Valette, et le prièrent de provoquer avec les réformés un traité, aux termes duquel les bêtes de somme et les instruments de travail ne pourraient en aucun cas être saisis[3].

A la fin de cette année, le gouverneur Laborel résigna ses fonctions qu'il exerçait depuis douze ans et fut remplacé par le commandeur de La Roche. Le Conseil ne pouvant, à raison de la pénurie de ses ressources, le récompenser autrement, le déclara exempt, sa vie durant, du logement des gens de guerre[4].

Le 10 janvier 1588, Lesdiguières s'approcha à l'improviste de Grenoble, dans lequel il entretenait des intelligences, et peu s'en fallut qu'il n'y entrât presque sans combat : un ruisseau débordé, qui arrêta sa marche quelques instants, sauva la ville. Furieux de son échec, il attaqua le château de Gières, le prit et le livra aux flammes. Il revint le 20 mars, s'avança jusqu'au pied des remparts et pilla le faubourg Très-Cloître « à la barbe de la garnison[5]. »

Ces deux attaques causèrent dans la ville une grande émo-

[1] Videl, pp. 69-71.
[2] Piémond, p. 205.
[3] Inv., BB. 39, p. 84.
[4] *Ibid.*
[5] Piémond, p. 214-215. — Videl, p. 70. — Chorier, II. 722.

tion : le 15 janvier, on fit annoncer dans toutes les
ceux qui auraient connaissance des complices de la
qui avait failli livrer Grenoble à Lesdiguières, eussen
faire leur déclaration aux consuls : une prime de 1,0
promise au dénonciateur, avec son pardon, s'il était
plot et l'exemption des tailles, sa vie durant, si c'étai
rier. Le 15 février, nouvelle alerte : le premie
Faconde Bucher, expose qu'il a découvert une co
pour ouvrir les portes de la ville aux huguenots, e
collègues ne savent « de quel côté se retourner », s
à toute heure, à être envahis et égorgés. Le Conseil i
consuls de tous pouvoirs pour expulser les g
décide qu'une compagnie de deux cents arquebu s
parmi les habitants de la ville, et commandée par un
de la noblesse choisi par lui[1].

Sur ces entrefaites, le premier président d'Illins
noncer qu'à la suite de la Journée des Barricades, le
quitté Paris. Une lettre d'Henri III, datée de Chartres
1588, en confirmant les mêmes faits, protestait contre
attribué au gouvernement royal, de faire venir une
étrangère dans la capitale : après la lecture de cette
Conseil, sur l'invitation du premier président, affirma
tion de rester fidèle au roi Henri III et à son lieuten
Maugiron[2].

Quelques jours après, on décidait de contracter un
pour venir à l'aide des habitants de Gap, bloqués
guières. En effet, les tentatives faites à Grenoble par
pour amener un rapprochement entre les deux part
restées sans succès. Au contraire, la nouvelle d
d'Henri III avec les chefs de la Ligue et la prom
l'édit de juillet 1588, qui proscrivait de nouveau le cul
tant, en excitant le mécontentement des catholiques

[1] Le 16 mai 1588, le Parlement ordonna une nouvelle lev
hommes de pied, qui seraient entretenus aux frais des eccl
des nobles, du Parlement et des autres exempts, sous le com
d'un gentilhomme. (Archives de l'Isère, B. 2313, f° 11.)
[2] Inv., BB. 40, p. 85.

provoqua la formation d'un troisième parti. Ce fut le baron de La Roche, gouverneur de Romans, qui donna le premier le signal de la résistance. Indigné de voir l'autorité royale humiliée devant la Ligue, il se déclara l'adversaire résolu de cette politique, chassa de Romans les soldats ligueurs et y construisit une citadelle [1]. Dès que la nouvelle de ce mouvement parvint à Grenoble, on envoya à Romans le commandeur de La Roche, gouverneur de la ville, pour s'informer auprès de son neveu, du but qu'il poursuivait et aussi, peut-être, pour empêcher qu'il n'usât de son autorité pour ranger la ville de Grenoble dans le parti nouveau. En effet, à peine était-il parti que Timoléon de Maugiron, fils du lieutenant général, le déclara démissionnaire et le remplaça par le premier président d'Illins. En même temps, il convoquait le peuple, lui expliquait que le mouvement de Romans était dirigé contre l'autorité royale et l'invitait à rester fidèle au roi et au chef nommé par lui. Ces adjurations étaient inutiles : la population de Grenoble était dévouée à la Ligue ; elle se déclara prête à résister et demanda seulement qu'on lui envoyât la compagnie de cavalerie du colonel d'Albigny [2].

Le 8 août, le sieur de Sarracin, échevin de Lyon, délégué par les ligueurs de cette ville et par Mandelot, leur chef, offrait au Parlement le concours des Lyonnais pour l'écrasement des catholiques modérés et des huguenots [3].

Le 20 août, le duc de Mayenne annonçait à la ville qu'il venait se mettre à la tête de l'armée royale. A cette date, un grave événement s'était accompli : La Valette, irrité de se voir remplacé, s'était rangé dans le parti royaliste modéré et avait conclu, le 14 août, avec Lesdiguières et les protestants une alliance offensive et défensive. Ce dernier, qui depuis quelque temps projetait de s'emparer de Grenoble et qui déjà « le tenait en bride par le fort de Gières », avait fait construire vers la fin du mois d'août au port de Claix, une redoute qui reçut le nom

[1] Piémond, pp. 224.
[2] Inv., BB. 40, pp. 81-85. — Arnaud, I, 470. Charles de Simiane, seigneur d'Albigny, était le fils du lieutenant général de Gordes et de Guigonne Alleman.
[3] Archives de l'Isère, B. 2013, f° 13.

de fort de Bozancieu. De ces deux postes, il molestait à son gré la garnison de Grenoble, qui, au lieu de s'organiser pour la résistance, entamait de longs pourparlers avec Mayenne au sujet de la nomination du gouverneur de la ville. Le parti ligueur voulait Albigny et refusait tous les autres candidats présentés par Mayenne. Il finit par l'obtenir [1].

Mais au moment où l'arrivée d'Albigny et de ses chevau-légers consacrait le triomphe de la Ligue à Grenoble, on apprenait que le roi s'était décidé à secouer le joug des Guise. Au commencement de janvier 1589, le Conseil consulaire recevait une lettre d'Henri III, où il était dit que le roi avait dû châtier l'insolence du duc de Guise, qui prétendait lui ravir son trône et même sa vie, qu'il avait renvoyé le duc de Mayenne dans son gouvernement de Bourgogne et qu'il lui avait donné pour successeur le colonel Alfonse d'Ornano. En terminant, il invitait les Grenoblois à lui rester fidèles et promettait de consacrer tous ses efforts à la défense de la foi catholique et à l'extermination des hérétiques [2].

Alfonse d'Ornano arriva à Grenoble le 14 janvier 1589. Dès les premiers jours, il comprit que le Conseil consulaire, inspiré par Albigny lui était hostile. Pour faire cesser tout malentendu, il convoqua les habitants le 27 février, protesta de son affection pour la capitale du Dauphiné, les adjura de rester fidèles au roi et s'engagea à ne pas augmenter la garnison, sûr qu'il était de leur dévouement à la cause royale. Tous promirent de justifier cette confiance et renouvelèrent leur serment de fidélité au roi [3].

En même temps qu'Henri III se rapprochait du roi de Navarre, Ornano, suivant la même politique, engageait des pourparlers avec Lesdiguières. Les deux capitaines se réunirent, le 28 mars, au faubourg Saint-Jacques, aux portes de Grenoble et y signèrent une trêve de vingt-un mois [4]. Il fut décidé que le fort de Bozancieu serait rasé et qu'une indemnité de 8,000 écus

[1] Piémond, p. 226-227. — Inv., BB. 40, p. 185.
[2] Inv., BB 41, p. 80.
[3] *Ibid.*
[4] La maison où fut signé ce traité prit le nom de maison de la Trêve. — Chorier, II, 720.

[redacted]

serait remise à Lesdiguières. Ce traité fut approuvé le 7 avril par le Conseil général de Grenoble[1].

Les ligueurs de la ville en furent vivement irrités et s'efforcèrent de soulever la population contre le lieutenant général. Celui-ci, ne se sentant pas en sûreté, fit venir à Grenoble une compagnie corse pour sa garde. Cette mesure, habilement exploitée par les ligueurs, accrut encore l'agitation populaire. Ornano ne dédaigna pas de l'expliquer. Sur sa prière, le premier président d'Illins vint au Conseil, le 3 mai, et y exposa que, si le colonel Alfonse s'était entouré d'une garde corse, ce n'était pas par méfiance contre les habitants de la ville ou contre M. d'Albigny, avec lequel il entendait vivre en parfaite union, mais à raison de quelques avis qu'il avait reçus « de plusieurs endroits du dehors ». En réponse à cette explication, Herculais, lieutenant de la compagnie de chevau-légers d'Albigny, déclara hypocritement que son chef était prêt à quitter la ville, si sa présence portait ombrage au lieutenant général. Le Conseil refusa d'autoriser ce départ et pria le Parlement de rétablir l'accord entre les deux rivaux[2].

Le lendemain, 4 mai, une troupe de ligueurs conduite par Spinthon, l'un des officiers d'Albigny, envahit la maison du lieutenant général. Celui-ci, pris à l'improviste, et incapable de résister, s'enfuit par une porte dérobée et se réfugia dans le château de la Plaine, qui appartenait à l'évêque de Grenoble. Le Parlement, instruit de son départ, se rendit auprès de lui, et l'engagea vivement à revenir. Ornano y consentit en stipulant que sa garde de cinquante corses l'accompagnerait. Dans ces conditions, il promettait de tout oublier. Le président d'Illins rapporta cette réponse au Conseil, le 7 mai; mais, au moment où l'on commençait à délibérer, des ligueurs à la solde d'Albigny envahirent la salle des séances et en chassèrent les conseillers. Le Parlement comprenant que la ville appartenait

[1] Chorier, II, 723. — Cf. Douglas et Roman. *Actes et correspondance du connétable de Lesdiguières*. Grenoble, 1878, I, 87.
[2] Inv., BB. 41, p. 86.

désormais à la Ligue, et que son autorité était impuissante, se retira à Saint-Marcellin, auprès d'Ornano[1].

Pendant les mois de mai et de juin, ce fut entre Saint-Marcellin et Grenoble un continuel échange de propositions relatives au retour de ce dernier, propositions qu'Albigny sut toujours faire repousser, sans cependant prendre contre le lieutenant général une attitude franchement hostile.

La situation ne s'était pas modifiée, lorsque parvint à Grenoble la nouvelle de l'assassinat d'Henri III et de l'avènement au trône du roi de Navarre. Immédiatement, le duc de Savoie, Charles-Emmanuel, petit-fils de François Ier par sa mère Marguerite de Valois, se rapprocha de la ville et lui offrit des secours en hommes et en argent pour résister à Lesdiguières[2]. Le sire de Viriville et le conseiller Chatelard furent chargés de répondre à ses propositions et d'accepter ses offres, sans toutefois prendre aucun engagement. Lesdiguières avait, en effet, repris la campagne et s'était emparé de Gap et de Tallard. Le 13 septembre, il conclut à la Grange, près Saint-Marcellin, avec Ornano, une ligue offensive et défensive pour conserver la province au roi Henri IV [3]. Lorsque, le 19 septembre, le premier consul Basset annonça au Conseil consulaire les termes de ce traité, il fut accueilli par des protestations indignées ; on décida que la ville s'opposerait par tous les moyens en son pouvoir aux « mauvaises entreprises » d'Ornano et de Lesdiguières et qu'elle réserverait son obéissance « au roi catholique qui serait sacré et élu par les princes catholiques et les États Généraux[3]. »

Quelques jours auparavant, on avait reçu de Mayenne une lettre datée de Paris le 8 août, par laquelle il engageait la ville à rester fidèle au parti catholique et lui promettait son assistance. Le 20 septembre, on invita le Parlement à former un Conseil d'État, composé de membres pris dans son sein, d'ecclé-

[1] Inv., BB. 41, p. 86. — Piémond, p. 240. — Le 20 mai, le consulat de Lyon félicitait Albigny « d'avoir mis hors de la ville » le colonel Alphonse Corse et lui prêtait 2,000 écus pour la solde de ses soldats. — Péricaud. *Notes et documents pour servir à l'histoire de Lyon pendant la Ligue*, p. 20.
[2] Inv., BB. 41, p. 87. — Piémond, p. 244.
[3] Videl, p. 93. — Piémond, p. 247.

[redacted]

siastiques, de gentilshommes et de notables bourgeois pour faire exécuter sa délibération du 10 septembre.

Instruit des dispositions hostiles des Grenoblois, le roi Henri IV ne voulut pas leur permettre de mettre au service de la Ligue la grande autorité du Parlement et, par lettres du 15 octobre, il le transféra provisoirement à Romans[1]. Avant de quitter la ville, les chefs de la Cour engagèrent des négociations avec Ornano et Lesdiguières, et pendant six mois, de septembre 1589 à mars 1590, échangèrent des propositions, dont aucune ne pouvait être acceptée sans réserve par les deux partis[2]. Au reste, l'exaltation des esprits, entretenue par Albigny et l'archevêque d'Embrun, rendait impuissantes toutes les tentatives de conciliation.

Aux sollicitations de Mayenne et du duc de Savoie, le pape ajouta les siennes. Le 8 novembre 1589, le cardinal Cajétan fit remettre au Conseil par un vice-légat un bref de Sixte-Quint qui, tout en protestant de son désir de rétablir la paix en France, encourageait les villes catholiques à la résistance, leur offrait des secours et leur faisait un devoir de répudier toute alliance avec les hérétiques[3]. Obéissant à ces dangereux conseils, l'évêque de Grenoble se jetait corps et âme dans le parti de la Ligue et compromettait son caractère en allant lui-même demander contre les armées du roi Henri IV le concours dangereux du duc de Savoie[4]. Quelques jours après, on recevait une lettre de Mayenne annonçant qu'il avait délogé l'armée du roi de Navarre des faubourgs de Paris, dont il s'était emparé. En présence de ces préparatifs belliqueux, le Parlement, renonçant à son rôle modérateur, quitta la ville et se retira à Romans. Toutefois, quelques-uns de ses membres, inféodés à la Ligue, refusèrent de suivre leurs collègues et restèrent à Grenoble.

Le départ du Parlement laissait la ville sous la direction, dé-

[1] Chorier. *Hist. de Prunier Saint-André*, publiée par M. Alfred Vellot, p. 55.

[2] Inv., BB. 41, p. 88. — Toute cette correspondance est conservée à la bibliothèque de Grenoble dans le recueil ms. de Guy Allard, coté R. 80, t. XXII. — Cf. *Actes et correspondance de Lesdiguières*, I, 110.

[3] Inv., BB. 41, p. 88.

[4] Chorier. *Histoire de Prunier Saint-André*, p. 65.

sormais indiscutée, du parti ligueur, qui inaugura son pouvoir en faisant piller par la populace la maison du contrôleur général de Lionne. L'hôtel du président de Saint-André aurait subi le même sort, si Lesdiguières n'eût menacé les Grenoblois d'user de représailles sur les propriétés qu'ils possédaient dans les pays où il était le maître[1].

Pendant ce temps, Lesdiguières et Ornano s'emparaient de Moirans, et successivement de Cornillon et de Montbonnot. Enhardis par ces succès, ils s'approchèrent de Grenoble avec douze cents hommes de pied, huit cents chevaux et deux pièces de canon. Ils espéraient, par cette démonstration, effrayer la population et l'amener à ouvrir ses portes sans coup férir. Ils ne devaient pas tarder à reconnaître leur erreur : le dimanche 15 octobre, comme ils arrivaient auprès de la tour de Rabot, ils furent enveloppés par une double sortie de la garnison et contraints de battre en retraite sur Moirans, laissant sur le champ de bataille près de deux cents morts et un grand nombre de blessés[2].

Au commencement de l'année 1590, Albigny surprit le fort de Gières et s'en rendit maître, mais presque aussitôt Lesdiguières le reprit et le fortifia. La situation de Grenoble, enserré entre ces forts ennemis, était dangereuse ; pour se dégager, d'Albigny sollicita des secours du duc de Savoie et, à l'aide des renforts qui lui furent envoyés, marcha sur Montbonnot et s'en empara. A la sollicitation du Conseil consulaire, le duc de Savoie fit raser ce château. Quelques jours après, Albigny occupait de nouveau le fort de Gières[3].

Ces succès semblaient de nature à conserver à la Ligue la possession de Grenoble : un fait sans importance apparente devait la lui enlever. Au mois d'octobre, Albigny avait fait arrêter un de ses capitaines nommé Falcoz, accusé d'entretenir des intelligences avec Lesdiguières. Le geôlier de la prison, Simon, l'ayant laissé échapper, d'Albigny le fit mettre à la torture pour le forcer à dénoncer ses complices. Simon resta

[1] Chorier. *Histoire de Prunier Saint-André*, p. 65.

[2] Piémond, p. 248.

[3] Inv., BB. 42, p. 88.

[redacted]

[redacted]

muet, mais il jura de se venger. Dès qu'il fut libre, il sortit secrètement de la ville par une fenêtre d'une maison située dans la rue Saint-Laurent, du côté des vignes, et se rendit auprès de Lesdiguières, auquel il offrit de le faire entrer dans Grenoble par le même chemin. Lesdiguières le renvoya à Bar, commandant du fort de Cornillon, lequel, après avoir vérifié l'exactitude des assertions de Simon, en avertit le capitaine huguenot et lui fit savoir que la garnison de Grenoble étant réduite à deux compagnies de gens de pied et aux chevau-légers d'Albigny, le moment était favorable pour y tenter un coup de main.

Lesdiguières s'approcha de Grenoble, dans la nuit du 24 au 25 novembre, avec mille ou douze cents hommes empruntés à la garnison de Moirans. Le reste de ses troupes était dissimulé dans les environs, de façon à ne pas éveiller les soupçons et à pouvoir le rejoindre au premier signal. A la Buisserate, il fait mettre pied à terre à sa cavalerie et laisse Bar, qui connaissait les lieux, gravir le coteau avec une compagnie de soldats déterminés. La petite troupe avait heureusement dépassé la tour de Rabot sans éveiller le poste ligueur qui la gardait, lorsque la chute de quelques pierres jeta l'alarme dans les rangs. La panique fut telle que le capitaine Meyrargues, croyant à une attaque, fit sonner la charge et faillit ainsi compromettre le succès de l'expédition. Heureusement, ce bruit ne fut pas entendu et Bar, après s'être rendu compte de l'inanité de ses craintes, réussit à rallier ses hommes et à les conduire sans autre incident jusqu'au pied de la maison où l'attendait Simon. Six échelles étaient dressées, par lesquelles les soldats escaladent les fenêtres et se jettent dans la rue Saint-Laurent. Une patrouille qui passe en ce moment est massacrée sans avoir pu donner l'alarme. Les assaillants courent à la porte de Chalemont, l'enfoncent à coups de hache et livrent passage au gros des troupes de Lesdiguières, qui se répandent en un instant sur toute la rive droite de l'Isère. Tout ce fracas réveille enfin les Grenoblois : ils se portent en foule à la tour du pont, mais déjà les huguenots y sont arrivés et ont appliqué un pétard contre la porte qui vole en éclats. L'un des plus braves capitaines de la

Ligue, le vicomte de Pâquiers, est tué du même coup. Cependant la ville reste encore fermée, car derrière la porte brisée se dresse une herse de fer, qui défie les efforts des assaillants. Il faut se résigner à faire le siège de la place. En attendant l'arrivée de son artillerie, Lesdiguières construit une barricade pour se défendre contre le feu de la tour du pont ; puis, à travers les maisons adossées à la montagne, il atteint la porte de la Perrière, dont le poste, armé d'un fauconneau, bombardait le flanc de son armée. Au moment où il y arrive, les soldats ligueurs, instruits de ses projets, se jettent dans un bateau avec armes et bagages et gagnent l'autre rive. De son côté, Albigny ne reste pas inactif. Il fait couper l'arche du pont, qui s'appuie sur la rive gauche et la remplace par quelques planches, pour donner accès à la tour, d'où ses arquebusiers dirigent un feu meurtrier sur la barricade ; il établit une redoute en face de la porte Perrière et y place une autre compagnie avec deux canons. Pour obliger les assiégeants à se découvrir, il fait équiper pendant la nuit un gros bateau soigneusement couvert, comme s'il était armé, mais du reste absolument vide, et le laisse descendre l'Isère en plein jour. Les huguenots, croyant à une attaque, sortent en foule de leurs retranchements et tombent presque tous foudroyés par une effroyable décharge d'artillerie et d'arquebuses.

Ces petits succès, qui soutenaient le courage des assiégés, ne pouvaient inquiéter Lesdiguières. Sûr de prendre la ville, sa seule crainte était d'être attaqué par les troupes du duc de Savoie ou du marquis de Saint-Sorlin avant l'arrivée des renforts qu'il attendait. Il l'expliquait au roi Henri IV dans deux lettres qu'il lui écrivit, le 30 novembre, du faubourg Saint-Laurent et qui furent interceptées par les catholiques. « Le 24 de ce mois, disait-il, je me randis maistre d'un tiers de ceste ville que je possède encores, ayant failli le surplus par le pétard, résolu au reste, Sire, de ne partir de ce lieu que je n'aye remis la ville entière en vostre obéissance. A ces fins, j'ay dépesché de tous cotés pour avoir de forces et espère dans dix jours mettre quatre mil hommes de pied, ensemble mil chevaulx et dix pièces de canon avec trois mil balles et les pouldres nécessères.

[redacted]

[redacted]

Cependant, Sire, j'ay logé sur les advenues suspectes de secours les gens de guerre qui sont icy et surpris deux batteaux de pouldre, mèches et bouletz que les Savoysiens envoyoient à ceulx de Grenoble ; de sorte, Sire, que, comprins les boulets trouvez en ce lieu, nous en avons près de troize cents de batteries et attendons le surplus en dévotion de ne les laisser inutiles. Or, Sire, tout ce que je haprehande en cest affère, c'est d'avoir sur les bras les forces de Savoye et de Lyon à mesme temps, et d'aultant plus les dernières que, la trefve d'Auvergne estant faicte, par toute rayson d'estat ils tiennent et doibvent nous venir incomoder, qui me faict supplier V. M., Sire, que puisque ladicte trefve n'a esté que soubz vostre bon plaisir, il vous plaise ne l'aulthoriser jusques à la perfection de cest exploit que j'estime avoir parachevé dans ung mois[1]. »

Ce délai ne devait pas être dépassé. En effet, la situation devint plus grave lorsque Lesdiguières eut reçu son artillerie. Il posta sur le coteau de Chalemont deux batteries dirigées contre la tour du pont, qu'elles ruinèrent presque complètement, et plaça les autres dans l'Ile, en face du couvent des Cordeliers[2]. Les assiégés ripostèrent du haut du clocher de Saint-André, où ils avaient monté un canon ; mais devant la menace qui leur fut faite de bombarder le clocher et tous les édifices publics, ils durent en faire cesser le feu.

Les hostilités duraient depuis trois semaines, la tour du pont, dernier rempart de la ville, tombait pierre à pierre sous la canonnade et les secours promis par les ligueurs de Lyon[3] n'arrivaient pas. Vers le milieu de décembre, des symptômes de lassitude et de découragement commencèrent à se manifester

[1] Douglas et Roman. *Actes et corresp. de Lesdiguières*, II, 400.

[2] Voyez le plan du siège de Grenoble, publié par M. de Rochas, d'après un bas-relief du tombeau de Lesdiguières, dans le *Bulletin de la Société de statistique de l'Isère*, 3e série, IV, 250.

[3] A la nouvelle de la prise des faubourgs de Grenoble, le consulat de Lyon avait envoyé un exprès en Auvergne à M. de Saint-Sorlin pour le prier de hâter son retour et d'aller porter secours à la ville assiégée. Celui-ci leur répondit, le 6 décembre, qu'il se mettait en marche. Heureusement pour Lesdiguières, il arriva trop tard. (Chorier. *Histoire de Prunier Saint-André*, éd. Vellot, app., p. 352.)

dans la population, effrayée par la perspective d
de ses terribles conséquences. Le Parlement, in
dispositions, se rendit au faubourg Saint-Laurent
Lesdiguières les préliminaires d'une capitulation
suivantes : le roi de Navarre serait reconnu co
France et Lesdiguières comme son lieutenant e
l'exercice de la religion catholique serait libre et
ridictions rétablies à Grenoble. Quand cet ultima
signifié, les conseillers ligueurs, qui avaient refu
leurs collègues à Romans, firent des réserves et sub
leur soumission à la conversion du roi. De son côt
consulaire, réuni le 20 décembre, émettait l'avis que
à plus grand mal », on pouvait accorder la reconnai
de Navarre, à condition que le culte catholique sera
risé dans la ville et que le colonel d'Albigny en rest
verneur, s'il le voulait, avec une garnison exclusive
lique. Les États, réunis le même jour, se bornèrent,
leur adhésion, à exprimer un vœu pour la prompt
du roi. Lesdiguières n'admit ni réserve ni restrictio
main, le Conseil consulaire dut accepter puremen
ment le traité, qui fut signé le 22 décembre 1590.

Il assurait le libre exercice de la religion catholi
risait la célébration publique du culte protestant
bourg Très-Cloître jusqu'à ce que le roi en eût a
cidé[1]. Albigny avait trois mois pour se so
Henri IV. Il n'en profita pas et sortit de la ville au
Lesdiguières y entrait.

Ce grand événement termine pour Grenoble la pé
des guerres religieuses. Sous la puissante protectio
guières, la ville va reprendre le cours de sa vie
réparer peu à peu les ruines causées par trente an
fratricides.

[1] Videl, pp. 100-109. — Inv., BB. 62, p. 80. — *Actes et corre
Lesdiguières*, pp. 143-154.



[redacted]





CHAPITRE XIV

LESDIGUIÈRES.

Modération de Lesdiguières. — Abel de Bérenger, seigneur de Morges, est nommé gouverneur de Grenoble. — Bataille de Pontcharra. — Reconstruction des remparts. — Passage du cardinal légat Alexandre de Médicis. — Popularité de Lesdiguières. — Prise du fort de Barraux. — Passage d'Henri IV. — Travaux publics. — Embellissement de la ville. — Achèvement du Palais de justice. — Le pont de Claix. — Mariage de Lesdiguières avec Marie Vignon. — Passages du cardinal Maurice de Savoie et de la duchesse Christine. — Lesdiguières duc et pair. — Ses relations avec les protestants. — Assemblée générale des églises réformées à Grenoble. — Tentative du comte de la Suze. — Autre conjuration des protestants pour s'emparer de Grenoble. — Abjuration de Lesdiguières. — Il est nommé connétable. — Passage de Louis XIII. — Mort de Lesdiguières.

(1590-1626).



MALGRÉ l'hostilité témoignée par le parti ligueur de Grenoble contre les protestants depuis plus de vingt années, l'entrée de Lesdiguières ne fut signalée par aucun acte de représailles. Au contraire, le capitaine huguenot fut le premier à aller tendre la main à son implacable ennemi, l'archevêque d'Embrun, qui avait été le plus fanatique inspirateur de la Ligue à Grenoble et qui, disait-on, avait tenté à diverses reprises de le faire assassiner. Il se montra non moins généreux pour Albigny, auquel il

[redacted]

[redacted]

fit rembourser, de ses deniers, les sommes qu'il avait avancées pour les fortifications de la ville. Il était plus irrité contre les quinze membres du Parlement, qui avaient refusé de suivre leurs collègues à Romans et qui avaient rendu, le 22 novembre 1590, un arrêt par lequel ils déclaraient qu'ils n'accepteraient jamais qu'un roi catholique. Il est vrai qu'il n'aimait guère davantage les autres conseillers qui, disait-il, ne s'étaient ralliés au roi Henri IV qu'au moment où ils avaient jugé son triomphe définitif inévitable. Aussi méditait-il d'abaisser et d'assouplir ce corps, dont l'esprit de domination lui portait ombrage, en y introduisant, à la place des quinze conseillers ligueurs, quelques membres plus dévoués à sa politique et plus dociles à ses volontés. C'est dans ce but que, le 30 novembre 1590, il avait envoyé Vulson au roi Henri IV [1]. Soit que ce prince ait jugé impolitique de porter la main sur le Parlement, soit que Lesdiguières lui-même, rendu plus clément par la victoire, ait modifié ses premières intentions, ce projet n'eut aucune suite et le seul châtiment que le capitaine huguenot infligea aux quinze rebelles fut de leur interdire de reprendre leurs fonctions avant le retour de leurs collègues [2]. Ceux-ci, pour se faire pardonner leurs hésitations, refusaient de rentrer dans leur palais avant que la ville de Grenoble eût fait amende honorable de sa rébellion, en biffant sur ses registres la délibération factieuse du 10 septembre 1589 [3].

De leur côté, les soldats de Lesdiguières ne commirent dans la ville prise ni violences ni pillage. Leur seule vengeance consista à jeter quelques pierres dans les fenêtres de l'église cathédrale et à se promener en bandes dans les rues, en chantant à tue-tête les psaumes de Marot et de Bèze. Dès que Lesdiguières en fut informé, il donna des ordres pour que, conformément au traité, l'exercice du culte réformé fût limité au faubourg Très-Cloître. Mais, en donnant satisfaction aux plaintes des catholiques, il ne put s'empêcher de leur dire qu'il trouvait

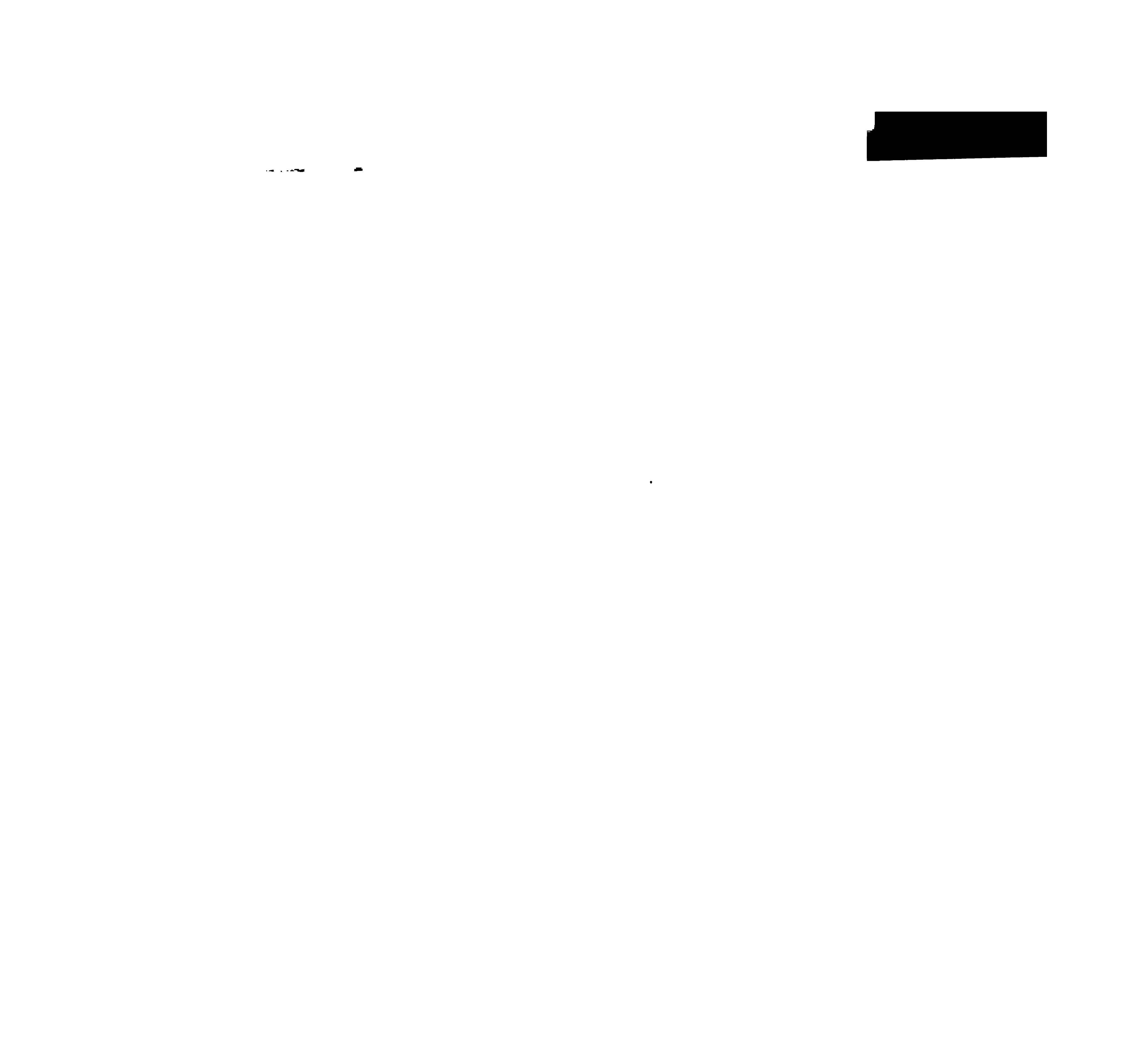
[1] *Actes et correspondance de Lesdiguières*, II, 500-501.
[2] Chorier. *Vie d'Artus Prunier de Saint-André*, publiée par A. Vellot. Paris, 1880, in-8°, p. 82.
[3] Inv., BB. 43, p. 90.

étrange qu'ils se scandalisassent d'entendre chanter les louanges de Dieu en français, quand leurs oreilles n'avaient pas été choquées par les blasphèmes des soldats d'Albigny [1].

Au commencement de février 1591, le Conseil consulaire recevait une lettre d'Henri IV, datée de Senlis le 31 janvier, par laquelle le roi exprimait « le grand ayse, plaisir et contentement » que lui avait causés la soumission de Grenoble et lui donnait pour gouverneur Abel de Bérenger, seigneur de Morges, neveu de Lesdiguières [2]. Ornano, confirmé dans ses fonctions de lieutenant général, arriva quelques mois après pour assister aux séances des États, qui s'ouvrirent le 15 mai, dans la grande salle de l'évêché [3]. On le reçut avec des marques spéciales de sympathie, destinées à lui faire oublier les scènes scandaleuses qui, un an auparavant, avaient motivé son départ [4]. De son côté, Ornano montra qu'il avait dépouillé tout ressentiment en faisant inscrire au compte de la province les 8,000 écus dus par la ville à Lesdiguières pour la démolition du fort de Bosancieu [5].

Celui-ci, après avoir pourvu à la défense de Grenoble, placé une garnison dans le château de la Plaine et fait raser le château de Moirans, s'était remis en campagne. En son absence, Gouvernet et Bar, qu'il avait laissés dans la vallée du Graisivaudan, battirent une compagnie d'arquebusiers savoyards, qui s'était approchée de Grenoble. De son côté, Lesdiguières se multiplie : des Échelles, qu'il enlève au duc de Savoie, il court en Provence au secours de La Valette, remporte une victoire à Esparron, revient en Dauphiné pour prendre Givors et regagne la Provence, où il apprend, par une lettre pressante d'Abel de

[1] Chorier. *Vie d'Artus Prunier*, p. 84.
[2] Inv., BB. 43, p. 90.
[3] Archives de l'Isère, série G. — Inventaire de l'Évêché de Grenoble, n° 2631. — Cf. Piémond, p. 263.
[4] Toutefois, les passions des ligueurs n'avaient pas désarmé, car au mois d'avril, lorsque le Conseil, avisé du prochain retour d'Ornano, s'était préoccupé de lui préparer un logis, aucun bourgeois n'avait voulu prêter les meubles et les tentures nécessaires. (Inv., BB. 43, p. 90.)
[5] *Ibid.*
[6] Douglas et Roman, op. cit., I, 513.



Morges, qu'Amédée, frère du duc de Savoie, et le capitaine espagnol Olivarès sont campés à Morêtel, d'où ils ravagent le Graisivaudan et menacent Grenoble. Lesdiguières accourt à cet appel, réunit tout ce qu'il peut trouver de troupes dans les environs et se met en marche le 5 septembre. A son approche, l'armée ennemie se replie sur Pontcharra, tandis qu'il place son camp à Goncelin. Le 6, il examine les positions et l'importance des forces qu'il va avoir à combattre : elles comptaient environ treize mille hommes de pied et douze cents chevaux, auxquels il ne pouvait opposer plus de sept mille hommes. Mais cette infériorité numérique n'était pas pour arrêter le hardi capitaine. Il choisit son champ de bataille dans les plaines de Villarnoir, au pied du château de Bayard, et le lendemain 7 septembre, y écrase l'armée hispano-savoyarde, qui laisse sur le terrain près de cinq mille morts, huit à neuf cents prisonniers, trente-deux drapeaux et près de 200,000 écus de butin [1].

Cette victoire, qui rendait la sécurité à Grenoble, y affermit la popularité de Lesdiguières. Elle fut célébrée par des réjouissances publiques et des processions. Délivrée désormais des alarmes qui, depuis un quart de siècle, paralysaient son développement, la ville put enfin jouir des bienfaits de la paix. Son industrie et son commerce reprirent quelque activité. En 1592, Guillaume Verdier y rétablit l'imprimerie qui, après avoir brillé d'un passager éclat, au commencement du XVI[e] siècle, en avait été chassée depuis cinquante ans par la peste et la guerre civile. Elle réorganisa ses écoles et demanda à Lesdiguières la restauration de son Université. Le moment semblait favorable : les Universités de Toulouse, d'Orléans et de Bourges, inféodées à la Ligue, étaient suspectes et l'Université de Valence était tombée dans un tel discrédit que les familles dauphinoises préféraient envoyer leurs enfants dans les écoles d'Italie. Aussi la requête des Grenoblois faillit être accueillie : des lettres patentes avaient même été rédigées, auxquelles il ne manquait plus que le sceau

[1] Videl, pp. 121-123. — Piémond (p. 265) raconte que, du 10 au 12 septembre, le ciel fut éclairé pendant la nuit de lueurs rougeâtres, et que le peuple de Grenoble y vit un présage de la défaite des Savoyards.

royal [1], lorsqu'au dernier moment, pour des motifs qui nous sont inconnus et vraisemblablement devant les protestations des Valentinois, le projet fut abandonné.

Au commencement de 1593, Lesdiguières, de retour de sa glorieuse campagne en Piémont, vint passer ses quartiers d'hiver à Grenoble, où il arriva le mercredi 10 janvier. Il y fut reçu avec les honneurs réservés au roi [2]. Comme le duc de Savoie, continuant ses incursions dans la vallée du Graisivaudan, s'était emparé par surprise de Morêtel et de Chapareillan et avait poussé une reconnaissance jusqu'au fort installé dans le prieuré de Saint-Laurent, le Conseil supplia Lesdiguières de ne pas quitter la province avant de l'avoir délogé de ces positions dangereuses pour la sécurité de la ville [3]. Lesdiguières y consentit et fit quelques courses sur les frontières de Savoie, de façon à rendre impuissante la garnison de Morêtel. De son côté, Ornano arriva à Grenoble le 23 mai et s'y occupa de suite à lever une armée pour chasser les Savoyards de la vallée.

En même temps, on travaillait activement à la construction des nouveaux remparts, dont le tracé, indiqué par Lesdiguières, étendait dans de notables proportions le périmètre de la ville, enserrée depuis treize siècles dans son enceinte romaine. Pendant cette longue période, Grenoble n'avait pu se développer qu'au nord par la suppression des remparts et à l'est par l'annexion de la rue Chenoise et du couvent des Cordeliers. Ce n'est pas qu'à diverses reprises, et notamment lors des passages de François I[er], le Conseil consulaire n'eût instamment réclamé un agrandissement de cette étroite enceinte. Ces requêtes avaient même été accueillies, des ingénieurs envoyés, des plans dressés, mais l'argent avait toujours manqué pour les réaliser. Après les assauts répétés que la ville avait subis pendant les guerres civiles, la reconstruction totale des remparts

[1] Ces lettres existent à la bibliothèque de Grenoble, ms, R. 80, t. XIV, p. 101.

[2] Les arcs de triomphe dressés sur son passage portaient ses armes accolées à celles d'Henri IV.

[3] Inv., BB. 45, p. 98.

[redacted]

s'imposait, si l'on voulait mettre la conquête de Lesdiguières à l'abri d'un coup de main du duc de Savoie, le sort de Grenoble dépendant d'une bataille perdue. Lesdiguières le comprit, et dès le printemps de 1591, fit commencer la construction d'une nouvelle enceinte qui enfermait tous les faubourgs groupés autour de l'ancienne [1]. Huit bastions la protégeaient sur la rive gauche : le premier, installé sur l'emplacement de l'ancien couvent des Cordeliers et appelé le bastion de Sault, comprenait la tour de l'Ile transformée en arsenal ; les autres portaient les noms de Rosny, Morges, Créqui, Lesdiguières, la Reine, Dauphin et France. La Porte-Traine, qui tombait en ruines, fut démolie, et avec les matériaux en provenant, fut construite la première porte de Bonne placée à l'entrée de la rue Saint-Jacques. Cette porte fut achevée en 1595 ; la nouvelle porte Très-Cloître avait été terminée en 1593 [2].

Sur la rive droite, Lesdiguières fit construire une redoute à la Bastille, fortifia la tour Rabot, transforma en fort le prieuré de Saint-Laurent et fit élever sur les flancs du Rachais une longue muraille sinueuse qui, partant de l'emplacement où fut bâtie plus tard la porte de France, montait à la Bastille pour redescendre vers la porte Saint-Laurent, en décrivant une vaste courbe [3]. Malheureusement, les fonds manquèrent pour l'achèvement de cette muraille, qui dut être reprise en 1611.

La démolition de la Porte-Traine entraîna celle des prisons

[1] Pour exécuter ces travaux, Lesdiguières imposa à toutes les communautés dauphinoises l'obligation de fournir un pionnier par feu et un maître maçon par quatre feux. Le sieur Tonnard fut chargé de surveiller l'exécution de cette ordonnance. (Douglas et Roman, op. cit., I, 64.)

[2] Sur le fronton de chacune de ces deux portes était gravée l'inscription suivante, dont la date seule variait :

Æternæ memoriæ Henrici IIII Gall. et Nav. regis, christianiss, verè aug. opt. clementiss. fortiss. felicissimique regni Gall. restauratori, patriæ patris, quod Franciae. Bonnæ Lesdiguerii virtute, fide, manu, senatui auctoritatem, civitati patriæque universæ pacem restituerit, urbem novo pomærio amplidrit, civitas et patria gratitud. monum. MDXCIII. (J.-J.-A. Pilot. *Notice sur les anciennes rues et sur un ancien plan de la ville de Grenoble, avant son agrandissement par Lesdiguières en 1592. Bulletin de la Société de statistique de l'Isère*, 1re série, II, 395.)

[3] A. de Rochas. *Notice historique sur les fortifications de Grenoble.* (*Bulletin de l'Académie delphinale*, 3e série, p. 9.)

qui y étaient installées et qui furent transférées dans une des dépendances de l'hôtel de la Trésorerie. Cet hôtel fut lui-même albergé, le 6 mars 1595, à Lesdiguières, en récompense des signalés services que le vaillant capitaine avait rendus à la cause royale [1].

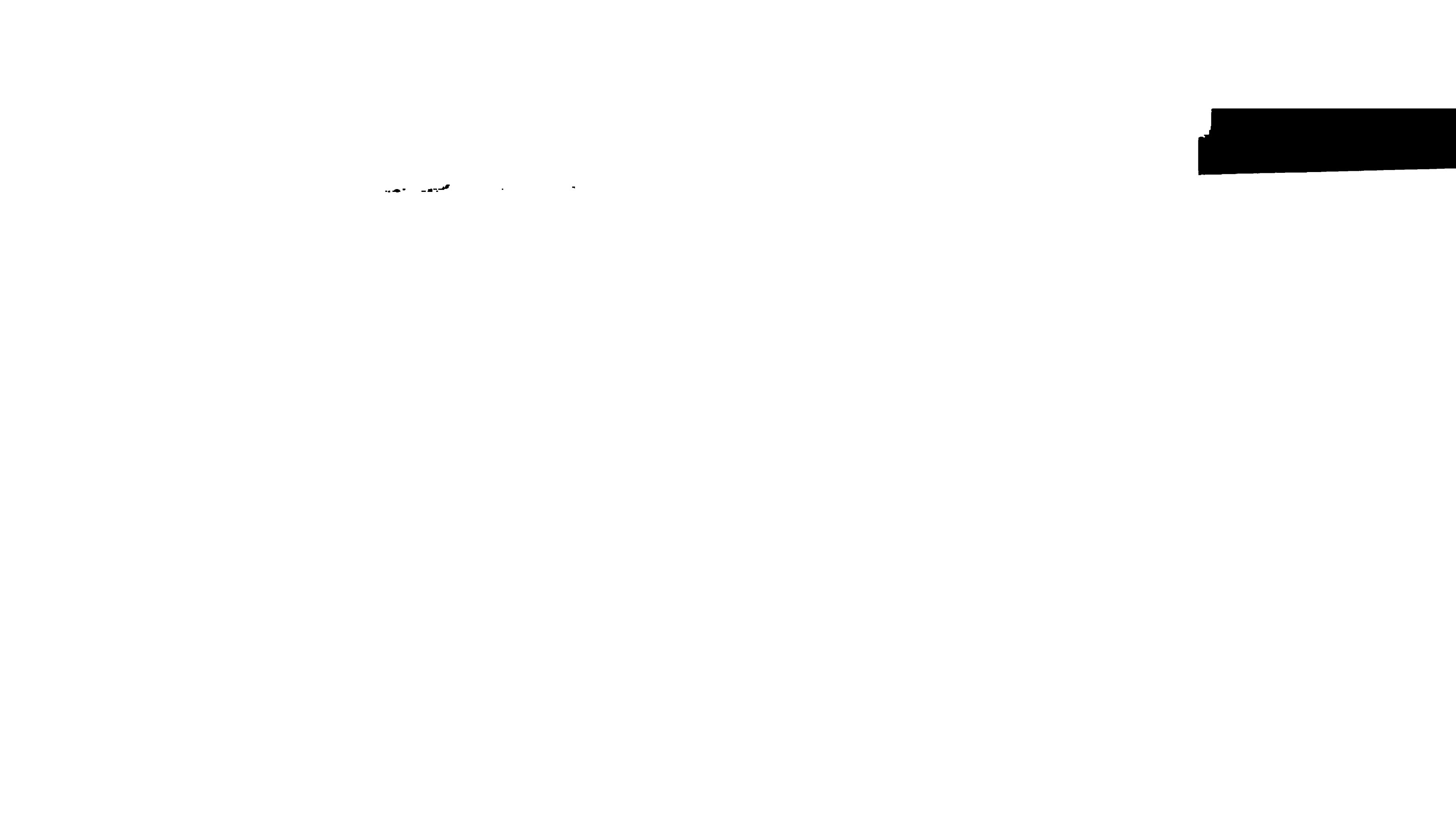
Cependant la conquête de Grenoble n'avait pas modifié les sentiments de la population à l'égard des protestants, qui continuaient à être tenus à l'écart de toutes les charges municipales. Ils s'en plaignirent amèrement au Conseil de ville, le 2 mars 1596, et prétendirent que l'administration consulaire étant exclusivement au pouvoir des catholiques romains, ils étaient surchargés de tailles, de gardes et de logements de troupes. « Il y a, disaient-ils, une telle entente entre les catholiques, que nul d'entre eux ne consent à louer un logis aux réformés ; bien plus, alors que les édits nous permettent de travailler le soir des fêtes chomées, pourvu que ce soit à huis-clos, les magistrats catholiques nous l'interdisent et nous condamnent à l'amende, s'ils nous surprennent ». A ces doléances, le gouverneur Abel de Morges ne put répondre que par une invitation à vivre « en toute union, fraternité et paix » [2]. L'édit de Nantes, devait, deux ans plus tard, leur donner satisfaction. Mais rien ne pouvait alors leur faire prévoir cet acte de politique tolérance. Le parti catholique triomphait ; Henri IV venait de se réconcilier avec le Pape, dont il avait humblement sollicité l'absolution, et le cardinal Alexandre de Médicis arrivait en France pour lui demander la ratification de ses engagements.

Le légat de Clément VIII passa à Grenoble le 17 juin 1596. Les Grenoblois le reçurent avec les plus grands honneurs, « attendu, disent les délibérations, que son voyage avait pour but le repos de la France et la paix universelle » [3]. Lesdiguières

[1] Arch. de l'Isère. B. Inv. ms. des titres de la Chambre des Comptes.

[2] Inv., BB. 51, p. 16.

[3] *Ibid.* — Au commencement de décembre 159[illegible], étaient arrivés à Grenoble trois ambassadeurs, envoyés par la république de Venise au roi Henri IV. C'étaient Vincent Gradenigo, ancien ambassadeur à Madrid, le chevalier Delphino et Pierre Duodo. Leur voyage ne fut qu'une longue suite d'avanies. A Grenoble, où pourtant on leur avait fait une réception



[redacted]

alla au devant de lui et le maréchal d'Ornano l'accompagna jusqu'à Lyon[1].

Cependant les multiples procès, engagés par le Tiers-État au sujet des tailles, avaient fait un grand pas : des lettres patentes du 7 juillet 1596 avaient ordonné de percevoir les tailles de tous les prétendus exempts, nonobstant toutes inhibitions obtenues par eux du Parlement, auquel le roi enlevait toute compétence en ces matières. Mais, lorsque en vertu de ces lettres, les agents de la ville voulurent procéder au recouvrement des cotes dues par les officiers de la Monnaie, ceux-ci invoquèrent la protection de la Cour, qui faisant droit à leur requête, ordonna d'emprisonner les collecteurs des tailles. Cette mesure illégale irrita le Conseil consulaire : une commission spéciale, nommée par lui, se rendit auprès du Parlement, lui représenta qu'il allait contre les volontés du roi et lui déclara que tous les habitants de la ville se feraient arrêter, plutôt que de laisser en prison des officiers coupables seulement d'avoir obéi aux ordres du Conseil.

Sur ces entrefaites, la peste[2] fit une nouvelle apparition dans la ville, et le Parlement épouvanté s'enfuit à Romans, où il séjourna pendant plus d'une année. La haute direction des mesures d'hygiène fut confiée par les consuls au médecin Louis de Villeneuve, qui s'acquitta de ces dangereuses fonctions avec autant de science que de dévouement. Le fléau s'était un peu calmé, lorsque Lesdiguières revint à Grenoble, en avril 1597[3],

solennelle, un adroit voleur leur enleva leur valise. (Piémond, op. cit., p. 355, note 2. — Cf. Inv., BB. 47, p. 94.)

[1] Piémond, op. cit., p. 380.

[2] La peste, apportée de Chambéry, fit sa première apparition à Grenoble au commencement de 1597 ; elle sévit avec une grande intensité d'août 1597 à janvier 1598. Elle reprit en avril 1598 et dura jusqu'au mois de novembre. (Inv., BB. 57, p. 100.)

[3] Le 16, d'après Videl (p. 180). — Pendant son absence, MM. de Tournon, d'Albigny et du Passage étant venus à Grenoble pour un procès, le gouverneur de Morges en prit ombrage ; il fit entrer dans la ville trois compagnies de gens de pied et une de cheval, renforça les corps de garde et multiplia les patrouilles. Le peuple commençait à murmurer, craignant « quelque nouveau remuement », lorsque de Morges, instruit du but de leur voyage, « festina les trois officiers ligueurs ». (Piémond, II, 407.)

avec le titre de lieutenant du roi en Dauphiné. La population lui fit une solennelle réception. Les consuls, escortés par la milice, allèrent au devant de lui jusqu'au port de la Roche, et le conduisirent à son logis, au bruit des salves d'artillerie, et à travers les rues pavoisées et garnies d'arcs de triomphe. Lesdiguières y séjourna pendant les mois d'avril, mai et juin, pour réunir une armée avec laquelle il allait marcher contre la Savoie. Pendant qu'il y guerroyait, on arrêta à Grenoble un chartreux savoyard qui, disait-on, avait empoisonné le pain fabriqué dans cette ville pour l'armée royale. Il fut condamné à mort et exécuté[1].

Pour couvrir sa frontière, du côté de Montmélian et Chambéry, le duc de Savoie avait fait construire un fort au village de Barraux, au moyen duquel il commandait la vallée du Graisivaudan et menaçait Grenoble. Le 24 août 1597[2], ce fort était à peine inauguré, que Lesdiguières méditait déjà de s'en emparer. Dans ce but, il envoya les capitaines Tamin et Brunet pour en examiner les approches et rechercher de quel côté il pouvait être surpris. Ceux-ci revinrent peu après et indiquèrent un point faible par lequel il était facile de tenter une escalade. Sans perdre de temps, Lesdiguières fait fabriquer secrètement dans l'arsenal de Grenoble trente échelles et quelques pétards, et le 14 mars, pendant la nuit, il fait mettre tout cet attirail dans un bateau couvert, qui remonte l'Isère jusqu'à Goncelin. Le même jour, pour détourner l'attention des ennemis, il avait simulé une entrée en campagne contre le duc de Savoie, alors en Maurienne, et avait mis en marche, sur la route de l'Oisans, quelques compagnies qui, la nuit venue, avaient remonté l'Isère jusqu'en face de Lumbin, où des bateaux les attendaient pour les transporter sur l'autre rive.

Le lendemain dimanche, il part lui-même de grand matin avec une nombreuse escorte de gentilshommes volontaires.

[1] Inv., BB. 55, p. 98, et BB. 57, p. 20. — La conspiration dite du Chartreux fut découverte par un sellier, nommé Nicolas Baussonnet, qui reçut en récompense une prime de 4 écus 45 sous et l'exemption des tailles, sa vie durant. — Cf. Piémond, p. 410.

[2] A raison de cette date, il fut appelé fort de Saint-Barthélemy.

[redacted]

Arrivé auprès d'une chapelle, située au delà de la Buissière, il arrête sa petite troupe, lui explique son projet et distribue les rôles. Il avait, à ce moment avec lui trois cents chevaux et mille à douze cents hommes de pied. La nuit venue, on se remet en marche et, à onze heures du soir, on arrive au pied du fort. Mais déjà la garnison savoyarde a été avertie par les feux de bivouac des valets de l'armée, et elle est sur la défensive. Lesdiguières ne s'en émeut pas : il fait appliquer les pétards aux portes, tandis que contre la courtine signalée par les capitaines Tamin et Brunet, les échelles sont dressées et les gens de pied montent à l'assaut. A l'intérieur, les assiégés sont affolés ; les uns courent aux portes ébranlées par les pétards ; les autres essayent de renverser les échelles. Efforts inutiles ! Rien ne peut arrêter l'élan des assaillants. Malgré les arquebusades qui leur brûlent le visage, ils escaladent le parapet, se jettent dans le fort, couchent à terre une centaine de Savoyards qui essayent de résister, et s'emparent de Bellegarde, leur commandant, tandis que les survivants de ses soldats franchissent le rempart et s'enfuient dans la campagne[1].

Ce hardi coup de main mettait au service de la France une forteresse que le duc de Savoie avait construite contre elle ; il plaçait un rempart entre Grenoble et son infatigable ennemi. Aussi fut-il fêté par des réjouissances publiques, qui se renouvelèrent quelques mois après, lorsqu'on apprit la nouvelle du traité conclu à Vervins, entre la France, l'Espagne et la Savoie[2]. Lesdiguières y avait glorieusement contribué ; aussi, le roi, donnant enfin satisfaction à un désir depuis longtemps exprimé, le nomma lieutenant général du Dauphiné à la place d'Ornano[3].

La ville de Grenoble en ressentit une grande joie : elle lui fit

[1] Videl, pp. 197-200. — *Brief discours de la reprinse faicte par Monsieur de Lesdiguières, du fort que le duc de Savoye avoit fait faire à Barraulx en l'année 1597.* — Réimprimé par MM. Douglas et J. Roman dans les *Actes et correspondance de Lesdiguières*, III, 305-310.

[2] Inv., BB. 45, p. 96.

[3] Ornano fut investi de la lieutenance générale de Guienne, vacante par la mort du maréchal de Matignon. (Videl, p. 201-202.)

une réception enthousiaste[1] et lui offrit un vase d'argent richement ciselé, chef-d'œuvre de l'orfèvrerie lyonnaise, sur les parois duquel se détachaient quatre figurines en ronde bosse, représentant les quatre éléments[2]. Dès lors, Lesdiguières put s'occuper officiellement de ses affaires, sur la direction desquelles il exerça une salutaire influence. Sur ses avis, le deuxième consul fut envoyé, en 1599, à la Cour pour présenter au roi un état des dettes de la ville, et lui demander pour elle, avec le maintien des États, tous les autres privilèges auxquels lui donnait droit son titre de capitale de la province. En même temps, on faisait dresser une carte de la région et du cours du Drac, pour démontrer au Grand Conseil la nécessité d'entreprendre d'importants travaux de défense[3].

L'année suivante, Henri IV pouvait constater, de ses yeux, la vérité des faits qui lui avaient été allégués par le député de Grenoble. Il y arriva, en effet, le 13 août 1600[4], y passa les fêtes du 15 août et assista aux processions faites à cette occasion, ce qui lui permit de régler, en faveur des consuls, une délicate question de préséance, à laquelle on attachait alors un grand prix[5].

Comme il sortait de l'église cathédrale, il fut abordé par le patriarche d'Alexandrie qui venait le supplier de ne pas faire la guerre à la Savoie, le duc étant disposé à traiter : « Mon Révérend Père, lui répondit le roi, je ne traiterai avec M. de Savoie que sur ses terres »[6], et sur ces mots, il lui tourna le dos pour aller se mettre à table. Après dîner, il monta à cheval et partit pour Chambéry. En quelques mois, la Savoie était conquise et le 17 janvier 1601, elle signait un traité qui annexait à la France la Bresse, le Bugey, le pays de Gex et le Valromey. Le duc de Savoie conservait le marquisat de Saluces, dont la revendication avait motivé la guerre.

[1] Lesdiguières arriva à Grenoble au commencement de novembre 1598

[2] Il avait coûté 161 écus. (Inv., BB. 55, pp. 89-90.)

[3] *Ibid.*, BB. 57, p. 90.

[4] Piémond, p. 180.

[5] Inv., BB. 60, p. 101.

[6] Piémond, p. 130.

[redacted]

Cette paix fut publiée à Grenoble le 20 mars[1]. Elle permit d'imprimer une plus grande activité aux travaux publics entrepris depuis plusieurs années dans la ville, sur l'initiative de Lesdiguières. Deux bastions et leurs courtines manquaient encore à la nouvelle enceinte; d'autre part, les fortifications de la montagne avaient dû être abandonnées. Le 13 septembre 1601, pour achever son œuvre, Lesdiguières demanda au roi 40,000 écus, avec lesquels il fit compléter la ligne de remparts de la rive droite: la seconde partie de son programme ne put encore être réalisée[2].

A raison du mauvais état de l'ancien pont de pierre, dont deux arches s'étaient écroulées pendant une crue de l'Isère, on en fit construire un autre, en face du pré de la Trésorerie. Malheureusement, l'entrepreneur chargé de ce travail s'en acquitta si mal que le pont s'abîma dans l'Isère, au moment où il allait être livré à la circulation. Recommencer une telle dépense était chose impossible et l'on dut se borner à jeter une passerelle sur les piles du pont renversé, et à faire au plus tôt réparer l'ancien pont[3]. Ce dernier était terminé en 1603. On s'occupa de suite de l'orner d'une chapelle et de rétablir le jaquemart, détruit en 1590 par la canonnade de Lesdiguières. Louis Bruisset fut chargé de la construction de la chapelle[4], et Louis de Marc, peintre horloger, de Ruffec, en Poitou, s'engagea à réparer l'horloge. D'après le devis qui lui fut remis, c'était une œuvre assez compliquée que ce jaquemart: on y voyait les sept planètes, enfermées chacune dans une logette garnie de toile d'or, d'où elles sortaient successivement pour indiquer le jour de la semaine; au-dessus, dans une loge plus grande, également tapissée d'or, la lune « de couleur naturelle » et enfin dominant le tout, une figure appelée Résurrection, qui se mettait en mou-

[1] Inv., BB. 61, p. 101.

[2] Douglas et Roman, op. cit., I, 401.

[3] Un traité fut conclu le 15 février 1602, moyennant une somme de 5,300 écus. Par lettres patentes du 28 juillet 1601, le roi avait accordé à la ville un octroi de 15 sous par charge de vin, jusqu'à concurrence de 2,500 écus, pour faire les frais de la reconstruction du pont. (Archives de l'Isère, B. 3003, f° 181.)

[4] Elle fut consacrée en 1607.

vement toutes les fois que sonnaient les heures. Deux cadrans d'or et d'azur, de quatorze pieds de diamètre, faisaient face aux deux rives de l'Isère. Au-dessous de ces cadrans étaient gravées des inscriptions latines, dont l'une, celle qui regardait la ville, rappelait la brièveté des heures, tandis que l'autre contenait un éloge de Lesdiguières, qui après avoir renversé la première horloge, avait contribué à la faire rétablir[1]. L'ensemble de l'œuvre était complété par deux statues de bois placées sur les deux autres faces du campanile. L'une, sur la face ouest, représentait une femme tenant d'une main une balance et de l'autre une épée; l'autre, regardant la vallée, figurait un Hercule à cheval, armé de sa massue[2]. Cette dernière constituait encore une flatterie à l'adresse de Lesdiguières.

Cette même année 1603, on entreprit de grands travaux de défense contre le Drac, auxquels le roi affecta, en 1604, une somme de 50,181 livres à prendre sur le produit d'un impôt sur les vins qui entraient dans la ville[3]. Lesdiguières y ajouta 2,800 livres qu'il prêta aux consuls. En même temps, il faisait amener dans les rues les eaux de la source Saint-Jean, y installait des fontaines, malgré l'opposition du prieur de Saint-Laurent, faisait construire un quai derrière le jardin de la Trésorerie[4], et réparer les routes qui avoisinaient la ville. En 1606, on élevait un bâtiment spécial pour les écoles; enfin, le 10 dé-

[1] Du côté de la ville, on lisait les deux hexamètres suivants:

Tolle moras, fugiunt tacito nam tempora cursu,
Nec tibi prœteritas referent horaria menses.

Du côté de la montagne, deux distiques:

Dura feros summæ quæ cernis marmora turris
Abstulerat mavors, fulminis arte sui.
Cunctis optatæ jam non sine numine partis,
Laute structa diu, non peritura manent.

(Pilot. *Histoire municipale*, II, 26).

[2] Archives de l'Isère. E. Titres de Grenoble. — La construction de ce jaquemart coûta 900 livres, que Louis de Marc eut grand peine à se faire payer. Le prix-fait est du 26 mai 1603, la réception d'œuvre, faite par Jean-Baptiste de Simiane, et Louis Vachon, conseillers au Parlement, eut lieu vers le 15 octobre suivant.

[3] Archives de l'Isère. *13e Generalia*, cah. 72. — Cf. Douglas et Roman, op. cit., I, 433.

[4] Inv., BB. 71, p. 108.

cembre de la même année, François Coste et Jean Françon, auditeurs des Comptes, procédaient à la réception d'œuvre des remparts et des bastions [1].

Dans la partie annexée par cette nouvelle enceinte, les habitations s'élevaient peu à peu : la première maison de la rue de Bonne était bâtie en 1602 [2]. Pour imprimer une plus grande activité aux constructions, le roi nomma, le 6 mars 1607, une commission chargée, sous la présidence de Lesdiguières, de régler les alignements, de surveiller les travaux et de prescrire toutes les mesures utiles à l'assainissement et à l'embellissement de la cité. Les maisons bâties dans les nouveaux quartiers étaient exemptées de la taille pendant dix ans ; par contre, les propriétaires des terrains vacants, qui, dans le délai de six mois, n'auraient pas jeté les fondations d'une maison, seraient contraints de les vendre. L'attention des commissaires se porta d'abord sur l'antique place du Mal-Conseil, dont l'agrandissement, projeté depuis plusieurs années, avait toujours été différé par suite de l'hostilité des propriétaires. La commission fit démolir une partie des maisons de cette place qui, rajeunie par cette rectification, abdiqua le nom injurieux qu'elle portait depuis trois siècles pour prendre celui de place du Bon-Conseil [3]. En même temps, elle prescrivait de blanchir les façades des maisons, faisait paver les rues récemment ouvertes et creuser des égouts en maçonnerie aboutissant au Verderet.

De tous ces embellissements, aucun ne tenait plus au cœur des Grenoblois que l'achèvement de leur Palais de Justice. Depuis 1478, on y avait souvent travaillé et chaque réparation avait laissé sur sa façade l'empreinte d'un nouveau style. A la suite des lettres de Louis XI, on avait construit un édifice pour y loger la Chambre des Comptes et ses archives. Fréquemment

[1] Archives de l'Isère, B. 2917, f° 686.

[2] Martin (*Hist. manuscrite de Cularo*, f° 40) rapporte qu'en 1803 on voyait encore dans la rue de Bonne une maison qui portait cette inscription : *Première maison fondée en la rue de Bonne par M. Jean Carle en l'an 1602*. Cf. Douglas et Roman. *Actes et correspondance de Lesdiguières*, III, 437, où se trouve reproduit un fragment des *Plaidoyez de Maître Claude Expilly*. Lyon, 1636, p. 686.

[3] Archives de l'Isère, B. 2917, f° 437 ; B. 3306.

interrompus par suite du manque de ressources, les travaux étaient terminés au commencement du XVIe siècle. Le nouveau bâtiment était attenant au palais du Parlement, sur le bord de l'Isère. Aux fenêtres de la grande salle, ménagée pour les auditeurs des Comptes, Jean Ramel [1], peintre verrier de Lyon, plaçait, en 1506, les élégantes verrières aux armes de Louis XII et d'Anne de Bretagne, qui devaient tomber, en 1590, sous la canonnade de Lesdiguières. De 1521 à 1524, un habile sculpteur allemand nommé Paul Jude ornait les parois de cette même salle d'admirables boiseries sculptées, dans lesquelles étaient pratiquées des armoires pour y placer les documents les plus précieux des archives de la Chambre. Commencé le 20 juin 1521, ce chef-d'œuvre de grâce et de légèreté était achevé au mois de septembre 1524. Il avait coûté 1,558 livres 5 sous 6 deniers [2].

Vers la fin du XVe siècle ou au plus tard au commencement du XVIe siècle, on avait reconstruit la partie du palais du Parlement qui fait façade sur la place Saint-André. Peut-être, car les documents relatifs à cette œuvre manquent absolument, en faut-il attribuer le mérite à un tailleur de pierre nommé Jean Achout dit Jean de Langres, qui exécuta divers travaux importants à Grenoble pendant les premières années du XVIe siècle [3].

[1] Le nom de l'auteur de ces verrières, dont un secrétaire de la Chambre nous a conservé les devises, publiées en 1855 par M. Pilot (*Armoiries et vitraux de l'ancienne Chambre des Comptes*), était jusqu'à ce jour inconnu. Nous l'avons retrouvé dans la mention suivante d'un livre des comptes de la Trésorerie générale du Dauphiné : « Die XVI julii (1506) fuit factum actestamentum dicto nobili Aymaro de Columberia, thesaurario, de XV lib. tur. per ipsum solutarum Johanni Ramelli, pictori Lugduni, pro factura vitrium seu verreriarum fenestrarum camere computorum dalphinalium. » Ces 15 livres n'étaient qu'un à-compte. (Arch. de l'Isère, B. *Liber actestationum... pro reparationibus... de anno 1485*, f° 210, v°.) Ces vitraux furent, dans la suite, réparés par François Rouyl ou Roylhe, peintre, en 1542-43 ; par François Alizon et Pierre Duclos, peintres, en 1555 ; par Jean Gilbert, peintre, en 1576.

[2] Archives de l'Isère, B. Comptes divers. — Paul Jude exécuta ce travail à façon, à raison de 3 livres 15 sous par mois et 5 sous par jour pour sa nourriture. Il avait avec lui trois ouvriers et un apprenti, nommé Louis, lequel ne recevait que 30 sous par mois, mais touchait comme les autres l'indemnité quotidienne de 5 sous pour sa nourriture.

[3] Archives de l'Isère, B. *Liber actestationum*... passim. — Archives de Grenoble, CC. Comptes.

Par lettres patentes du 27 février 1530 [1], François Ier ordonna d'agrandir encore le palais pour y installer la Conciergerie, le parquet des gens du roi et les greffes. En même temps, il affectait le produit des lods et ventes, amendes et condamnations à des travaux de fortification et d'embellissement des villes du Dauphiné [2]. C'est vraisemblablement à la suite de ces lettres que l'on commença à élever l'élégante façade renaissance, qui décore encore aujourd'hui le Palais de Justice, et dont aucun document ne permet de déterminer ni la date précise ni l'architecte. La date, on peut la fixer entre 1550 et 1560, et quant à l'auteur, on peut admettre comme très vraisemblable l'hypothèse de M. Pilot, qui attribue le mérite de cette œuvre distinguée au procureur général Pierre Bucher [3]. En tout cas, les travaux furent très lents et souvent interrompus. Ils étaient fort avancés à l'époque où écrivait Aimar Rivail, puisque dans son *Histoire des Allobroges,* il vante les palais élégants construits depuis peu d'années dans Grenoble pour le Parlement et la Chambre des Comptes [4]. En 1556, on acquit, pour dégager et agrandir le nouvel édifice, la maison de François de Paviot, avocat au Parlement et on l'aménagea en 1559 [5]. De nouveaux travaux furent exécutés en 1561 [6].

Les guerres civiles interrompirent l'œuvre commencée : de 1562 à 1590, on ne fit guère au palais que des réparations d'entretien. En 1594, Henri IV, en supprimant les prisons de Porte-Traine, décidait qu'elles seraient transférées dans une des dépendances de l'hôtel de la Trésorerie joignant le palais du

[1] Archives de l'Isère, B. 2331, f° 67.

[2] *Ibid.*, B. 2912, f° 7.

[3] J.-J.-A. Pilot. *Le Palais de justice à Grenoble*. Grenoble, 1870, in-8°, p. 8.

[4] « Et in eleganti palatio jus per senatores Delphinatibus redditur, documentaque et Delphini monumenta in parte ejusdem palatii a preside et auditoribus asservantur; et id palatium gubernator sive ejus vices gerens habitat. Et exquæstor domum Delphini egregiam, cum horto contiguo, quam a Delphini thesauro qui e patria in illa domo congregatur, vulgus Thesaurariam appellat. Et abhinc paucis annis Gratianopolis pulchris domorum edificiis decorata est. » (Rivail. *De Allobrogibus*, p. 40.)

[5] Archives de l'Isère, B. 3003, f° 88; B. 3135. — Compte des amendes de 1550, f° 53.

[6] *Ibid.*, B. 3135.

Parlement, où elles furent installées au mois de juin 1595. L'année suivante, il ordonnait d'achever la construction du palais et affectait encore une fois à cet usage le produit des lods et ventes [1]. On reprit donc les travaux, sous la direction d'un maître maçon nommé Jean Bruisset, auquel on doit la décoration du passage qui relie la place Saint-André à celle des Cordeliers et peut-être les médaillons des dauphins qui s'y trouvaient [2]. Enfin, le 22 novembre 1607, un entrepreneur de la même famille, Louis Bruisset, fut chargé de compléter la façade du palais dans le même style, en l'élevant d'un étage. Le toit du nouvel édifice devait être bâti « à la mode française », couvert d'ardoises et surmonté d'une frise de fer-blanc ornée de trois pennons aux armes du roi. Bruisset devait, en outre, construire une voûte à la chapelle et remplacer la toiture alors existante par un dôme porté sur neuf piliers d'ordre dorique et surmonté d'un campanile, dont les colonnettes de bois seraient revêtues de fer-blanc. Le prix de ces réparations fut fixé à 31,500 livres, qu'Henri IV permit de prendre en quatre ans sur les gabelles du Dauphiné [3]. Louis Bruisset ne put les terminer : vers la fin de l'année suivante, il se noyait dans le Drac, en y dressant des échafaudages pour la construction du pont de Claix.

En effet, le 10 novembre 1607, un arrêt du Conseil d'État avait décidé qu'un pont serait jeté sur le Drac, à la place du bac de Claix, à condition qu'on accorderait une indemnité à Lesdiguières, propriétaire de ce bac. Le 21 novembre, les représentants des communes intéressées se réunirent, et après avoir réglé cette question préliminaire, en votant la création d'un péage sur le nouveau pont au profit de Lesdiguières, dressèrent la liste des communes qui devaient contribuer à la dépense et

[1] Bib. de Grenoble, ms, R. 5700, p. 90.

[2] On remarque au milieu de ce passage un monogramme que M. Pilot lisait « *Sculpsit Petrus Bucher* » et une date « *1602* » qui ne pouvait guère s'accorder avec cette interprétation. Ce monogramme qui ne contient que les deux lettres S. B. doit être lu : « *Sculpsit Bruisset 1602* ». C'est, en effet, vers 1602 que Jean Bruisset acheva la construction de ce passage.

[3] Archives de l'Isère, B. Comptes divers, B. 3310

[redacted]

conflèrent aux trésoriers généraux de France le soin de procéder à l'adjudication des travaux. Le premier entrepreneur Louis Bruisset s'étant noyé dans le Drac[1], Jean Albert et Pierre Salamon, maîtres maçons et charpentiers de la Mure, prirent sa place, et en trois ans achevèrent la construction d'un pont monumental en dos d'âne, dont l'arche unique, d'une grande hardiesse, a quarante-six mètres d'ouverture et seize mètres d'élévation au-dessus du niveau des eaux. Cette œuvre, qui passa depuis pour l'une des merveilles du Dauphiné, excita une vive admiration parmi les contemporains, comme en témoignent les inscriptions orgueilleuses qu'ils y firent graver : « *Unus distancia jungo* » disait l'une ; « *Romanas moles pudore suffundo* » ajoutait l'autre. D'après les prévisions, le pont devait coûter 18,000 livres ; il dépassa 40,000 livres, qui furent fournies par une imposition de 47 écus par feu sur toutes les communes riveraines du Drac. La part contributive de la ville de Grenoble fut fixée à 1,000 écus[2].

Le 10 mai 1610, la nouvelle de l'assassinat d'Henri IV arrivait à Grenoble, où elle causait une vive émotion. « Très chers et bien amez, écrivait le jeune prince qui allait être Louis XIII, vous sçaurez par cette-ci l'accident arrivé cejourd'hui (14 mai) en la personne du roy, nostre très honoré seigneur et père, qui a esté malheureusement blessé d'ung coup de cousteau, duquel il est décédé. Le meschant, qui a fait cet acte, a esté pris à l'instant, affin d'apprendre par sa bouche qui l'a meu à commettre ceste méchanceté !... » En terminant, le roi exhortait les Grenoblois à rester fermes dans son obéissance et à respecter les édits de pacification. Le Conseil répondit le même jour que, profondément attristé par la perte d'un aussi bon prince, il reporterait à sa postérité les sentiments de reconnaissance et de dévouement qu'il lui avait voués. Le 11 juin, il prêtait serment de fidélité au nouveau roi entre les mains du vibailli du Graisivaudan et, quelques jours après, le premier consul Antoine de

[1] En 1608, le Drac déborda au-dessous du pont de Claix et vint inonder les remparts de Grenoble. (Inv. BB. 75, p. 111.)

[2] Archives de l'Isère, B. 3307. — Inv., BB. 77, p. 113. — Cf. Guy Allard. *Dictionnaire historique du Dauphiné*, v°, Pont-de-Claix.

Saulteroau était désigné par les États pour faire partie de l'ambassade envoyée au roi et à la reine, sa mère[1].

A vrai dire, pour les bourgeois de Grenoble, le roi, c'était Lesdiguières. Il était la loi vivante de la province, et chaque fois qu'il revenait, investi d'un titre ou d'une fonction nouvelle, la population imaginait des témoignages plus expressifs de son respect et de son admiration.

Au mois d'avril 1610, quand il vint pour la première fois avec le bâton de maréchal, il dut passer sous cinq arcs de triomphe[2], dont les inscriptions chantaient sa gloire en assez mauvais vers. Quelques mois plus tard, le Conseil se demandait quel présent il pourrait lui offrir et, après avoir longtemps hésité entre une baignoire d'argent de 1,500 écus, une tapisserie de Flandres et une armure dorée de 2,000 écus, il était contraint, à raison de la modicité de ses ressources, de choisir un présent moins coûteux et d'envoyer au maréchal deux beaux mulets de 900 écus.

Malgré ces témoignages d'adulation, le Conseil résistait parfois aux volontés de Lesdiguières. Ainsi, en 1611, celui-ci ayant manifesté l'intention d'établir une banque à Grenoble, les consuls ne craignirent pas de s'y opposer, malgré la menace qui leur fut faite par le lieutenant général de quitter la ville pendant un an et de lui faire perdre ainsi 50,000 écus, si on refusait de déférer à ses désirs[3].

Reconnaissons que cette autorité, si elle était omnipotente, était presque toujours bienfaisante. En 1612, un éboulement s'étant produit au pied du torrent de Vaudaine, obstrua le cours de la Romanche et fit refouler ses eaux dans la plaine du Bourg-d'Oisans. C'était le renouvellement de ce qui s'était passé en

[1] Inv., BB., 77, p. 113.

[2] *Ibid.*, p. 112. — Cf. Videl, p. 263-65. — Ces arcs de triomphe avaient été dressés aux portes de la Perrière et de Saint-Antoine, à la tour du Pont, à la Madeleine, à la place du Bon-Conseil et à la porte de l'hôtel Lesdiguières. Ils étaient ornés d'écus aux armes du maréchal par les peintres Denis Benoît et Abraham Gilbert. Les devises étaient l'œuvre d'un avocat nommé Arnaud.

[3] Inv., BB. 78, p. 116. — La banque devait être fondée par les sieurs Antoine Sausisso et Christophe Ogier, au capital de 10,000 livres.

[redacted]

[redacted]

1219 et la menace d'une terrible inondation. Le danger fut heureusement conjuré par l'habileté de l'ingénieur Jean de Beins, qui fit pratiquer au-dessous du barrage une ouverture par laquelle les eaux purent s'écouler. Cependant on ne put éviter que la Romanche, en reprenant son cours, n'emportât sur son passage les ponts de Livet, de Saint-Barthélemy et de Mésage, et ne fit déborder le Drac et refluer l'Isère. Pour éviter le retour d'un pareil accident, Lesdiguières fit dégager le lit de la Romanche et construire une digue à Vaudaine[1]. En 1616, un nouveau débordement du Drac inonda les faubourgs de Grenoble et emporta une partie des remparts ; les dégâts évalués à 6,000 livres, durent être réparés aux frais du Tiers-État, les deux premiers ordres s'étant retranchés derrière leurs immunités pour refuser d'y contribuer[2].

Cet égoïsme des privilégiés aurait rendu impossible l'exécution des grands travaux publics entrepris par Lesdiguières, si le lieutenant général n'avait obtenu du trésor royal d'importantes subventions. C'est grâce à elles qu'il avait pu agrandir et fortifier la ville ; c'est encore grâce à elles qu'il dut de pouvoir achever la ligne des remparts, commencée en 1591, sur les flancs du Rachais. Par ses ordres, le sergent-major Louis de Calignon procéda, le 14 mars 1611, à la visite de ces murailles qui, abandonnées depuis vingt ans à toutes les intempéries, durent être reprises presque complètement[3]. Les travaux marchèrent lentement et ne furent pas terminés avant l'année 1619[4]. En même temps, on élevait aux deux extrémités de cette ligne de remparts la porte Saint-Laurent, achevée en 1615, et la Porte-de-France, inaugurée en 1620[5].

[1] Pilot. *Recherches sur les inondations dans la vallée de l'Isère*, p. 23.

[2] Inv., BB. 83, p. 118.

[3] Arch. de l'Isère, B. Chambre des Comptes. *Affaires militaires, 1611.*

[4] Le 3 juillet 1619, Antoine de Chaulnes, trésorier de France, procéda à la réception de la ligne de remparts qui, par une série de courbes, reliait la porte Saint-Laurent à la Bastille. On peut voir les ruines de cette fortification sur les flancs de la montagne qui domine la route de la Tronche.

[5] On lit encore sur chacune de ces portes les inscriptions suivantes : sur la porte Saint-Laurent :

« *Felicibus auspiciis et jussu Henrici IIII, Galliar. et Nav. regis invictissimi, decora moenia civitatis Gratianop. inchoata et ex voluntate Ludovici XIII, regis christianissimi, propugnaculis et pomoeriis aucta, Franciscus Bonna Lesdiguerius, dux, par et marescallus Franciæ, Delphinatus prorex, fidelissimo studio et cura solerti absolvit et portam divi Laurentii exteris incolis a fundamentis erexit, anno salutis MDCXV.* »

Sur la porte de France :

« *Ludovicus XIII Galliarum et Navarræ rex, pius, felix, invictus, Gratianopoli monte aucta, ejusque muris propugnaculis et interioribus ædificiis providentia sua et cura Francisci Bonnæ, ducis Diguieriarum, paris et marescballi Franciæ, proregis Delphinatus, institutis atque perfectis, portam hanc regiam vocari jussit M. DCXX.* »

Cette dernière inscription a été évidemment inspirée par la lecture de celles que les Gallo-Romains du IIIe siècle avaient gravées sur les portes Jovienne et Herculéenne.

Pour réaliser toutes ces améliorations, Lesdiguières avait souvent à stimuler le zèle du Conseil consulaire, effrayé par l'énormité de la dépense et la perspective des charges qu'elle imposerait à la population. Le 18 mai 1616, il lui écrivait à ce sujet une lettre sévère, dans laquelle il blâmait vivement son inintelligente opposition à tout ce qui pouvait contribuer à l'utilité publique ou à l'embellissement de la cité, son âpreté à défendre les deniers communaux, qu'il fallait lui arracher sou par sou, et le menaçait de lui retirer sa protection, s'il ne se montrait pas à l'avenir plus docile[1].

Les Grenoblois finissaient presque toujours par céder et, pour se faire pardonner leur respectueuse opposition, ils saisissaient la première occasion de rentrer en grâce par de nouveaux témoignages de reconnaissance et d'adulation. Ces occasions, les glorieuses étapes de la fortune de Lesdiguières, les fournissaient presque chaque année. En 1617, au retour de sa victorieuse campagne en Piémont, le maréchal fit à Grenoble une entrée triomphale au milieu des acclamations enthousiastes de la population. Les poètes de la ville avaient été conviés à célébrer ses louanges, et l'un d'eux, M. de Sonan les chanta dans des strophes, où il était traité de héros, de père de la patrie et de demi-dieu[2]. Le maréchal ne dut prêter qu'une oreille

[1] Inv., BB. 83, p. 117.

[2] Voici l'une de ces strophes qui était inscrite sur l'arc de triomphe dressé à la porte de l'hôtel du maréchal ; elle donnera une idée, sinon



[redacted]

distraite à ces flatteries, auxquelles il commençait à s'habituer. Depuis quelque temps, il songeait à légitimer la naissance de ses deux filles et il ne se dissimulait pas qu'à l'âge de soixante-quinze ans, c'était folie de songer à un second mariage.

Claudine de Bérenger, sa première femme, était morte en 1608. Depuis lors, Lesdiguières avait installé dans sa maison Marie Vignon, femme d'un marchand de soie de Grenoble, nommé Ennemond Matel. Cette femme « belle, de bonne grâce et d'un esprit accort, telle qu'elle l'a fait paraître en la conduite de sa fortune »[1], prit bientôt un tel ascendant sur l'esprit du maréchal, qu'elle put concevoir l'espérance de se faire épouser un jour. Pour réaliser ce rêve ambitieux, il fallait faire disparaître Ennemond Matel. Le colonel Allard, agent diplomatique, envoyé en 1614, par le duc de Savoie, auprès de Lesdiguières, se chargea de ce soin, persuadé qu'il ne pouvait trouver un meilleur moyen de lui faire sa cour. Un soir, comme le marchand revenait de sa ferme de la Tailla, située à peu de distance de Grenoble, il l'attendit au détour d'un chemin et l'assassina. Ce meurtre fit un tel scandale que le Parlement ne crut pas pouvoir se dispenser d'intervenir. Il fit emprisonner le colonel et instruire son procès. A cette nouvelle, Lesdiguières quitte brusquement son château de la Verpillière et accourt à Grenoble. Sans prendre le temps de s'arrêter à son logis, il va directement à la prison et fait mettre le meurtrier en liberté. A son tour le Parlement s'émeut : le premier président, le procureur général et quelques conseillers se rendent à l'hôtel Lesdi-

du sens littéraire de nos aïeux, du moins de leur idolâtrie pour Lesdiguières :

Arrête ici, vainqueur, ordonne à ton courage
Un repos accomply, donne trefve aux travaux ;
Tu nous mets à couvert, nous sommes sans orage ;
Mais ton absence faict esclorre tous nos maux.
Nous sommes tes enfants, père de la patrie,
Admirant les effets de ta félicité,
Qui disons hardiment et sans idolâtrie
Que ta fortune tient de la divinité.

L'auteur de ces vers reçut pour sa peine un billet de 50 écus. (Inventaire, BB. 81, p. 110.)

[1] Videl, p. 238.

guières et présentent des observations, qui sont fort mal accueillies. Lesdiguières y répond par des reproches et des menaces : le colonel appartient à sa maison, on ne devait donc pas l'arrêter avant de le prévenir ; au reste, rien ne prouve qu'il soit coupable et en tout cas, il ne répond de ses actes que devant le roi, dont il est sûr d'avoir l'approbation. Puis se calmant un peu, il consent qu'on remette le coupable en prison, à condition de lui rendre la liberté aussitôt après. Le Parlement, heureux de pouvoir ainsi concilier ses devoirs et son désir de ne pas déplaire à un personnage aussi puissant, donne son acquiescement à cette transaction et le premier président se retire en fredonnant ce refrain d'une vieille chanson : « *Nous verrons, bergère rosette, qui le premier s'en repentira.* » Pendant ces pourparlers, Allard s'était enfui en Savoie, d'où il fut chassé quelque temps après. Il se réfugia à Milan « où la justice de Dieu, dit Videl, suscita un jeune garçon qui le tua de deux coups de couteau[1] ».

Devenue veuve, Marie Vignon redoubla ses instances et réussit à intéresser à sa cause le duc de Savoie. Sollicité de tous côtés, le vieux capitaine céda enfin. Le 16 juillet 1617, l'archevêque d'Embrun, Guillaume d'Hugues donnait la bénédiction nuptiale dans la maison du baron de Marcieu, au maréchal de Lesdiguières, lieutenant général du Dauphiné, et à la veuve du malheureux Matel, qu'on appelait alors la marquise de Treffort[2].

Au mois de septembre de l'année 1618, le cardinal Maurice de Savoie, fils du duc Charles-Emmanuel Ier, traversa Grenoble en se rendant en France pour y négocier le mariage de son frère, le prince Victor-Amé, avec Christine, sœur de Louis XIII. Il fut reçu avec de grands témoignages de respect et de sympathie[3]. Sa mission fut couronnée de succès : le 11 février 1619, la fille d'Henri IV épousait l'héritier du duché de Savoie, et le 24 septembre, elle disait adieu au roi, son frère, et se mettait en route vers sa nouvelle patrie. Le samedi, 19 octobre, elle

[1] Videl, p. 200.
[2] *Ibid.* pp. 217-18.
[3] Inv., BB. 85, p. 120. — Cf. Videl, p. 380. — Les poètes locaux lui don-



[redacted]

arriva à Grenoble, où, par l'ordre du roi, de grands préparatifs avaient été faits pour sa réception. Toutes les autorités locales, et à leur tête le maréchal, la noblesse, les arquebusiers au nombre de plus de quinze cents, le Parlement, le Conseil consulaire à cheval, allèrent au-devant d'elle jusqu'au Fontanil. A la porte de la Perrière, on la fit arrêter devant une grotte artificielle, d'où sortit une jeune fée, le front couronné de lauriers, de myrthes et d'oliviers, laquelle vint se mettre à genoux devant la princesse et lui offrit les clefs de la ville, en lui chantant un couplet de bienvenue. Vingt-huit arcs de triomphe décorés de tableaux par les peintres flamands, Antoine van Halder et Jean Nitbaël dit Ninor, étaient dressés sur son passage. Cette voûte de verdure la conduisit jusqu'à la cathédrale, où elle s'agenouilla dévotement ; après quoi elle se rendit à l'hôtel Lesdiguières où son logis était préparé. Là, ses regards se portèrent sur un grand tableau représentant « une fontaine à l'antique sortant d'un viel roc plein de mousse », dans le bassin de laquelle flottait l'écu de Savoie écartelé des lys de France et surmonté de la devise « *Enatabit*[1] ».

Christine se reposa à Grenoble pendant trois jours. Le 20 octobre, les princes de Piémont vinrent la saluer et le 21, elle assista à une pieuse cérémonie, présidée par le saint évêque de Genève, François de Sales. Sur le versant de la montagne qui domine Grenoble, elle posa la première pierre d'un monastère de la Visitation, fondé l'année précédente par saint François de Sales et Mme de Chantal[2]. Le 22, elle se remit en route pour

nèrent des marques de leur savoir-faire, dont voici un spécimen :

Digne fils d'un vaillant Alcide,
Ceste cité, où Mars préside,
Te reçoit comme un alcyon,
Qui nous apporte l'espérance
De veoir le Piedmond et la France,
Unis de mesme affection.

Des inscriptions du même style étaient placées sur toutes les portes de la ville où devait passer le cardinal.

[1] Inv., AA. 27, p. 24.

[2] J.-J.-A. Pilot. *Église et ancien couvent de Sainte-Marie-d'en-Haut, à Grenoble*. Grenoble, 1860, in-8°, p. 9.

Chambéry, accompagnée par le maréchal et par une brillante escorte de gentilshommes du Dauphiné et de la Savoie[1].

Une réception plus pompeuse encore fut faite, deux ans après, à Lesdiguières, lorsqu'il revint à Grenoble, le 12 juillet 1621, avec le titre de duc et pair. Le maréchal continuait à donner à la ville des preuves de sa protection. Le 26 septembre 1620, il y avait établi un service de poste à pied, de Grenoble à Montmélian[2]. L'année suivante, reprenant un projet abandonné en 1601, il faisait construire un nouveau pont de pierre sur l'Isère, en face de l'ancienne porte de la Perrière. Le 9 février 1621, un traité avait été passé avec un architecte de Berne, nommé Antoine Bugnon qui, moyennant 84,000 livres, s'était engagé à livrer le pont à la circulation dans le délai de trois ans. Bugnon s'était mis immédiatement à l'œuvre ; il avait élevé des échafaudages et y avait accumulé une grande quantité de pierres de taille destinées à former les piles du pont, lorsqu'une crue de l'Isère vint tout renverser. Le malheureux Bugnon, ruiné par cette catastrophe, abandonna son entreprise et s'enfuit.

C'était la seconde fois, depuis le commencement du siècle, que l'Isère semblait s'opposer à la construction de ce pont. Lesdiguières ne se découragea pas. Renonçant à poursuivre le premier entrepreneur, il fit un nouveau traité avec Antoine Galbertier, qui consentit à recommencer les travaux, moyennant une somme de 120,000 livres. Ce prix-fait, signé le 15 décembre 1622, approuvé en février 1623 par le roi, ne put encore être exécuté, par suite de l'opposition d'Antoine Bugnon, qui revint à Grenoble l'année suivante[3]. Il ne fut enregistré que quatre ans après[4] ; en 1620, les piles seules étaient construites, et dé-

[1] Inv., BB. 86, p. 123. — Cf. Videl, p. 333.

[2] *Ibid.*, BB. 87, p. 124.

[3] En septembre 1623, Antoine Bugnon, architecte et peintre, était chargé des travaux de décoration exécutés dans la ville pour la réception du prince de Soissons, gouverneur de la province. (*V.* Inv., AA. 27, p. 25.)

[4] Archives de l'Isère, B. 2321. — En démolissant ce pont, en 1838, on trouva dans les fondations des piles des médailles et des figures découpées à l'effigie d'Henri IV, de Marie de Médicis, de Louis XIII enfant, du roi Louis XIII, de Lesdiguières, de Claude Expilly, de Claude Frère, premier président du Parlement. Ces divers objets marquent les étapes successives de la construction de ce pont. (Cf. Pilot. *Notice sur les médailles et*

espérant de l'achever, les consuls y faisaient placer une plate-forme de bois[1].

Depuis quelques années, les relations entre Lesdiguières et le parti protestant s'étaient sensiblement refroidies. Les premiers symptômes de désaccord s'étaient manifestés lors de l'assemblée générale des églises réformées, qui s'ouvrit à Grenoble, le 17 juillet 1615, sous la présidence du baron de Blet. Créqui et le maître des requêtes, Claude Frère, qui devint l'année suivante premier président du Parlement de Grenoble, y assistaient en qualité de commissaires du roi. Après s'être occupée sagement, pendant quelques jours, de l'administration de ses églises, l'assemblée, cédant aux conseils de violence que lui adressait le prince de Condé, sortit de son mandat et, s'arrogeant le droit de discuter la direction générale des affaires de l'État, adressa au roi des remontrances, dans lesquelles elle blâmait la politique suivie par le gouvernement royal à l'égard des réformés. En même temps, elle envoyait des députés au prince de Condé et à tous les chefs de son parti, Rohan, Soubise, Sully et Bouillon.

Lesdiguières, chargé par le roi de surveiller les délibérations de l'assemblée, s'efforça de lutter contre ces tendances factieuses; il arrêta le délégué envoyé au prince de Condé et fit partir Claude Frère pour aller instruire la Cour de ce qui se passait. Les députés protestants, gênés par l'attitude énergique du maréchal, et craignant pour eux les suites de la prochaine entrée en campagne du duc de Bouillon, manifestèrent l'intention de quitter Grenoble. Dès que Lesdiguières en fut instruit, il se rendit au milieu d'eux et, dans un patriotique discours, les adjura de rester dans la légalité et de se défier des décisions trop précipitées. Éloquence inutile, le 23 septembre l'assemblée écrivit au roi qu'elle transférait à Nîmes le siège de ses réunions. Lesdiguières songea un instant à la retenir de force à Grenoble

figures découpées trouvées dans l'une des piles de l'ancien pont de pierre de Grenoble, les 9 et 15 mars 1838. (Bulletin de la Société de statistique de l'Isère, 1re série, I, 234.)

[1] Bib. de Grenoble, ms., R. 1051.

mais, sur les conseils de la Cour, il se résigna à la laisser partir[1].

Malgré ces dissentiments, les réformés n'avaient pas renoncé à l'espoir de le ramener à la tête de leur parti. En 1621, l'assemblée de la Rochelle lui offrit le commandement d'une armée de vingt mille hommes, avec 100,000 écus de solde par mois. Lesdiguières refusa ; son ambition, qui n'avait plus rien à attendre des huguenots, lui commandait de rester fidèle au roi, dans l'armée duquel il vint se ranger, en 1621, sous les murs de Montauban. Enhardis par son absence, les réformés du Dauphiné se réunirent à Die, au mois d'avril, y établirent un Conseil politique et mirent à leur tête Jean du Puy-Montbrun, fils du vaillant capitaine exécuté à Grenoble en 1575. Celui-ci commença les hostilités au mois de septembre, en s'emparant de quelques places dans le Diois. A cette nouvelle, le comte de la Suze quitta Montauban avec une compagnie de gentilshommes huguenots et gagna le Dauphiné dans le but de joindre les troupes de Montbrun et de tenter avec lui un coup de main sur Grenoble. Ce hardi projet faillit réussir. Déjà, la Suze était arrivé à Gières, à quelques lieues de la Mure, où Montbrun l'attendait, lorsque des paysans, intrigués de l'allure de ces voyageurs, dont les cuirasses brillaient sous leurs manteaux et qui ne marchaient que la nuit, les arrêtèrent pour leur demander où ils allaient. — « Que vous importe ! leur répond le comte, livrez-nous passage ! » — et en même temps ses compagnons et lui tombent l'épée à la main sur les paysans, en tuent trois, blessent les autres et prennent la fuite. Ils marchent ainsi toute la nuit ; mais ne connaissant pas les chemins, ils se retrouvent le lendemain à Saint-Mury, presque à leur point de départ. Ils y rencontrent un paysan qui, moyennant quatre pistoles, s'engage à leur indiquer leur route. Pendant qu'ils cheminent côte à côte, le valet de ce paysan avertit les gens du voisinage, qui se réunissent en bande et rejoignent les voyageurs à Muranette, dans une gorge escarpée, où leur guide les a traîtreusement con-

[1] Arnaud. *Histoire des Protestants du Dauphiné*, II, 6. — Douglas et Roman. *Actes et correspondance de Lesdiguières*, II, 77, note 1. — Videl, op. cit., pp. 233-08.



duits. Quatre cents paysans les assaillent à coups de mousquets et les somment de se rendre. Toute résistance est impossible ; la fuite ne l'est pas moins. Le comte et vingt-quatre de ses compagnons sont faits prisonniers et amenés à Grenoble au gouverneur de Morges qui, après les avoir interrogés, les interne sous bonne garde dans les prisons du palais. Le lendemain, les paysans se remettent en campagne et s'emparent de quatorze autres gentilshommes.

Dans leurs papiers on trouva, avec de nombreuses lettres adressées à Montbrun, un plan de Grenoble sur lequel on avait noté un point faible, la porte de l'Aiguier, située auprès de l'hôtel de la Trésorerie, par lequel on pouvait facilement entrer dans la place. Le dessein des conjurés était de s'emparer de cette porte et, de suite, de l'église Saint-André, de bombarder la ville pendant que quarante ou cinquante bateaux descendraient le cours de l'Isère et jetteraient dans les rues quatre ou cinq cents hommes. La ville devait être mise à une forte contribution et la maison du premier président brûlée. Le 18 octobre, fête de Saint-Luc, jour fixé pour l'exécution de ce plan, on vit rôder dans les environs de Grenoble des bandes armées qui, instruites de la découverte du complot, se dispersèrent de tous côtés. Quant au comte de la Suze, il aurait été condamné à mort sans l'intervention d'Expilly, qui décida le Parlement à soumettre son affaire au roi. Cette démarche sauva le comte. Louis XIII, cédant aux sollicitations de Bassompierre et de Lesdiguières, lui fit grâce de la vie [1].

L'insuccès de cette tentative ne découragea pas Montbrun. A quelques jours de là, il avertit secrètement les réformés de Grenoble que loin de renoncer à son dessein de s'emparer de leur ville, il comptait sur eux pour lui en ouvrir très prochainement les portes. Ceux-ci prirent leurs dispositions en conséquence et fixèrent au dimanche 7 novembre l'exécution du nouveau complot. Restait à trouver un messager sûr pour en informer Montbrun. L'avocat Bouffier s'en chargea et confia cette mis-

[1] *La Prinse du comte de la Suze.* Lyon, 1621, in-12. — Cf. Arnaud, *Hist. des Protestants*, II, 11-13.

sion dangereuse à l'un de ses clercs, dont le dévouement à la cause réformée lui était bien connu. Malheureusement ce jeune homme n'avait ni la prudence ni la discrétion nécessaires à un tel rôle. Avant de quitter Grenoble, il écrivit un billet galant à sa maîtresse pour lui faire savoir qu'il était obligé de s'absenter pendant quelques jours, mais qu'il reviendrait bientôt en tel équipage qu'elle aurait lieu d'être fière de lui. Ce « poulet » fut intercepté, et bien qu'on n'en connût pas l'auteur, il mit la ville en alarmes et provoqua des mesures de surveillance plus actives. Le clerc n'en réussit pas moins à franchir les portes au moyen d'un stratagème renouvelé des Grecs. Il se fit enfermer dans un grand tonneau et n'en sortit qu'après avoir franchi le pont de Claix, gardé par MM. de Saint-Pol et de la Tivollière.

Comme il se mettait en marche, tout fier du succès de sa ruse, il rencontra un autre clerc de ses amis, qui lui demanda où il allait. Notre homme, heureux de se mettre en relief, raconte toute l'affaire et propose à son camarade de le suivre, lui promettant de faire sa fortune s'il consent à embrasser le parti de Montbrun. L'autre feint d'accepter ses offres, il le remercie chaleureusement de sa protection et le prie seulement de lui laisser une demi-heure pour régler quelques affaires urgentes. En même temps il le quitte et gagne en courant le pont de Claix, où il prévient MM. de la Tivollière et de Saint-Pol de ce qui se passe. Ceux-ci montent à cheval avec quelques hommes, rejoignent le clerc, le fouillent, trouvent les lettres et mémoires adressés à Montbrun et conduisent leur prisonnier à Grenoble où, après avoir été interrogé par le premier président, il est jeté dans un cachot et gardé à vue. Le malheureux se montra aussi lâche qu'il avait été imprudent : il dénonça son maître, le greffier God et le clerc Bigaud, qui furent aussitôt jetés en prison et raconta que cent agents de Montbrun étaient entrés dans la ville, cachés dans des tonneaux, et qu'ils attendaient une occasion favorable pour en ouvrir les portes à leur chef.

Ces deux tentatives, heureusement avortées, causèrent dans la ville une grande émotion. On redoubla de surveillance ; les habitants organisèrent des rondes, firent placer des pièces d'artillerie sur les remparts, tandis que le premier président y can-

[redacted]

tonnait des troupes sous le commandement du vicomte de l'Aquiers et de MM. du Bellier et de Maugiron[1]. De son côté, le roi, instruit de ces événements, renvoya Lesdiguières en Dauphiné, avec pleins pouvoirs pour réprimer toute sédition et châtier les rebelles[2]. Le retour du lieutenant général calma cette agitation sans qu'il fût besoin de tirer un coup de fusil[3].

Depuis longtemps déjà Lesdiguières, qui était resté catholique jusqu'à l'âge de trente ans, semblait disposé à revenir au culte de ses premières années. Dès l'année 1599, il avait eu de fréquentes conférences avec un jésuite nommé le Père Coton, qui prêchait alors à Grenoble, et en 1616 il avait été l'un des auditeurs les plus assidus de saint François de Sales, le visitant dans son logis et l'invitant même à sa table. Ces relations avaient ému les membres du consistoire réformé qui lui avaient adressé de fraternelles remontrances. Lesdiguières les reçut assez rudement : « Si vous venez me visiter comme amis, leur fit-il dire, ou pour me demander un service, soyez les bienvenus ; mais si vous avez l'intention de me faire des observations, prenez garde qu'étant entrés par la porte, vous ne sortiez par la fenêtre ». Le consistoire n'insista pas. En 1618, saint François de Sales étant revenu à Grenoble, Lesdiguières eut encore avec lui de fréquentes entrevues. L'année suivante, la Cour chargea le président de la Chambre des Comptes, Guichard Déageant, d'encourager ces tendances, en promettant à Lesdiguières l'épée de connétable, comme prix de sa conversion. Le maréchal accueillit favorablement ces ouvertures et se déclara prêt à rompre immédiatement avec le parti huguenot.

Telle n'était pas l'intention du roi, qui avait encore besoin de l'influence de Lesdiguières sur ses coreligionnaires pour dissoudre l'assemblée de Loudun. On se borna donc à lui faire signer une promesse de conversion et on lui remit en échange

[1] *Récit véritable de la seconde trahison et sanglante intelligence faite sur la ville de Grenoble par les rebelles du party du sieur de Montbrun, etc.... à Paris, par Fleury Bourriquant, jouxte la copie imprimée à Lyon par Pierre Marguelle*, 1621, in-8º. — Cf. Rochas, *Biog. du Dauphiné*, II, 348, note 2.

[2] Douglas et Roman. *Actes et correspondance de Lesdiguières*, III, 407.

[3] *Ibid.*, II, 321. — Cf. Arnaud, II, 17.

la charge de maréchal général des camps et armées du [...] 18,000 livres de gages par mois. La connétablie fut [...] duc de Luynes.

A la mort de ce dernier, en 1622, les négociations f[...] prises par le conseiller d'État Bullion. Lesdiguières r[...] son assentiment, et le 24 juillet, il abjurait le protestantis[...] l'église Saint-André de Grenoble, entre les mains de G[...] d'Hugues, archevêque d'Embrun[1]. A l'issue de [...] maréchal de Créqui, son gendre, lui remit les lettres d[...] couronnaient sa glorieuse carrière en le nommant con[...] Le lendemain, il alla entendre la messe dans l'église d[...] cins, où le gardien du couvent lui fit un compliment a[...] dans lequel il le comparait à Henri IV, converti c[...] 25 juillet, et faisait observer que le roi avait eu [...] nommer connétable puisque l'anagramme de son no[...] « *né de bon francois* ». A la fin de la cérémonie, il lui re[...] médaille emblématique qui représentait les trois étape[...] vie religieuse : une étoile dans un vase, sa jeunesse cath[...] une lune dans la nuit, sa longue adhésion au protestan[...] un soleil dans un beau jour, son glorieux retour à la foi [...] pères[2]. Le 26 juillet, dans l'église cathédrale tendue de [...] tapisseries, il recevait le cordon de chevalier de l'or[...] Saint-Esprit. Le 28, les membres du consistoire réfor[...] naient, par l'organe de Vulson, conseiller à la Cham[...] l'Édit, le féliciter de sa promotion à la plus haute d[...] l'État, tout en exprimant le regret de le voir se séparer [...] communion et la crainte que les armes qu'il avait jusq[...] vaillamment portées pour leur défense ne fussent dé[...] tournées contre eux. Lesdiguières les remercia de leurs [...] tations et leur promit que sa protection ne leur ferait [...] défaut, tant qu'ils resteraient les fidèles sujets du roi. [...] ensuite se reposer quelques jours dans son château [...] zille, somptueuse résidence construite au commencem[...] XVIIe siècle par Pierre La Cuisse et Guillaume Le Moi[...]

[1] Arnaud, II, 23-25.

[2] Rochas, *Biographie du Dauphiné*, II, 60, note 4

[3] Communication de M. Ed. Maignien.

[redacted]

décorée depuis d'œuvres distinguées par deux éminents artistes lorrains, les frères Jean et Jacob Richier. Un temple y avait été construit ; Lesdiguières le fit transformer en chapelle, dans une dédicace solennelle, célébrée le dimanche 7 août par le gardien des Capucins de Grenoble [1].

Le connétable ne put s'attarder longtemps à ces pieuses cérémonies, que les pasteurs huguenots traitaient irrévérencieusement de *Capucinades*. Vers le milieu du mois d'août, il alla rejoindre l'armée royale sous les murs de Montpellier.

Après la capitulation de cette ville, Louis XIII alla visiter la Provence et passa à Grenoble, en revenant à Paris. Il y arriva au commencement de décembre 1622 [2]. Les consuls lui firent une réception splendide. Sur les places de Saint-André et du Bon-Conseil, Jacob Richier avait élevé en quelques jours deux statues colossales de la *Victoire* et de la *Paix*. Devant la porte de France, une figure allégorique représentant la ville de Grenoble avait été commandée à un autre sculpteur nommé Claude de Lavau ; en huit jours, le peintre Philippe Poudefin avait livré un grand portrait du roi de neuf pieds de hauteur ; enfin, à l'entrée de toutes les rues, des arcs de triomphe ornés d'écussons et de devises avaient été dressés et les maisons disparaissaient sous les tentures et les feuillages [3].

Louis XIII passa trois jours à Grenoble. Le lendemain de son arrivée, il fit au connétable l'honneur d'aller visiter son château de Vizille, où il admira fort une magnifique galerie de tableaux reproduisant les principaux faits d'armes du roi Henri IV, son père [4]. Les consuls profitèrent du séjour du roi pour lui présenter leurs doléances, auxquelles le prince répondit par de banales protestations de bienveillance. Peu satisfait de ce résultat platonique, le Conseil chargea l'avocat Reynaud de suivre le prince à Lyon et d'insister auprès de lui pour obtenir

[1] Videl, p. 314.
[2] Le roi était à Grenoble le 3 décembre. — *V.* Inv., BB. 89, p. 126.
[3] *Ibid.*, AA. 27, pp. 24-25.
[4] Videl, p. 208. — *Cf.* J.-J.-A. Pilot. *Sur les anciennes galeries de tableaux des ducs de Lesdiguières à Grenoble et à Vizille*. Grenoble, 1877, in-8°.

que la ville fût affranchie des tailles. Reynaud revint le 7 janvier, avec des lettres patentes qui autorisaient les consuls à porter, comme par le passé, pour marque de leur dignité consulaire, la robe de velours amaranthe et le chaperon de velours rouge garni de bourrelets jaunes [1]. D'autre part, le roi leur confirmait leur juridiction en matière de police et prorogeait pour neuf ans les droits sur l'entrée des vins « d'en bas ». Quant à l'exemption des tailles, les membres du Conseil privé avaient fait entendre que le moment était mal choisi pour en parler [2].

L'année suivante, au mois de septembre, les artistes de la ville étaient de nouveau mis à contribution pour fêter l'arrivée du comte de Soissons, gouverneur de la province. Le P. Grillet, de la compagnie de Jésus, fut chargé par les consuls de trouver quelques allégories nouvelles, dont l'exécution fut confiée, sous ses ordres, aux peintres Claude de Lavau et Philippe Peudefin ; l'architecte bernois Antoine Bugnon se chargea des arcs de triomphe, pyramides, tours, dômes et pavillons [3].

Le 28 septembre 1626, à sept heures et demie du matin, le connétable de Lesdiguières mourrait de la fièvre à Valence, dans la même maison où, soixante-quatre ans auparavant, la Motte-Gondrin avait été assassiné. Son corps fut conduit à Grenoble le 11 octobre et déposé dans la salle basse de son hôtel, transformée en chapelle ardente. Le 19, on lui fit de royales obsèques dans la cathédrale de Grenoble, entièrement tendue de velours noir. Le lendemain, l'évêque Pierre Scarron y célébra un nouveau service, pendant lequel le P. Grillet, jésuite, prononça l'oraison funèbre du défunt [4]. On fit deux parts de sa dépouille mortelle : le cœur resta à la cathédrale de Grenoble, dans une chapelle fondée par ses héritiers ; le corps fut transporté au château des Diguières où, de son vivant, le connétable s'était

[1] Inv., AA. 18.
[2] *Ibid.*, BB. 88-80, p. 126.
[3] *Ibid.*, AA., 27, p. 25.
[4] *Mercure François de 1626*, p. 476. Reproduit par MM. Douglas et Roman. *Actes et correspondance de Lesdiguières*, III, 402 — *Cf.* Videl. pp. 471-474. — Inv. des archives de Grenoble, BB. 93, p. 130.

[redacted]

fait élever un mausolée par son sculpteur ordinaire Jacob Richier [1].

[1] Ce tombeau est aujourd'hui déposé dans la salle des séances du Conseil général des Hautes-Alpes. — P. Douglas et Roman, op. cit., III, 500. — Natalis Rondot. *Jacob Richier*. Lyon, 1885, in-8°. — J.-J.-A. Pilot. *Notice sur Richier et quelques-uns de ses ouvrages*. (*Bulletin de la Société de statistique de l'Isère*, 3e série, IV, pp. 11-23.)





CHAPITRE XV

CRÉQUI. — LES DUCS DE LESDIGUIÈRES. — LES DUCS DE LA FEUILLADE.

Le maréchal de Créqui. — Passages de Louis XIII. — Réformes administratives et judiciaires. — Campagne de Savoie. — Passage de Louis XIII, de Marie de Médicis et d'Anne d'Autriche. — Fin du procès des tailles. — Suppression des États. — Louis XIII et Christine de Savoie. — Le cardinal de Richelieu à Grenoble. — Mort du maréchal de Créqui. — François de Créqui de Bonne, lieutenant général, puis gouverneur du Dauphiné. — Émeute de femmes. — Les intendants. — Nicolas Fouquet. — Mouvements populaires. — Inondation de 1651. — Publication du traité des Pyrénées. — Nouveaux débordements de l'Isère et du Drac. — Agrandissement de l'enceinte. — Situation financière de la ville. — Mort de François de Bonne, duc de Lesdiguières. — Son fils François-Emmanuel lui succède. — Sa mort. — Les ducs de la Feuillade. — Liquidation des dettes de la ville. — Projet d'érection d'une statue au roi Louis XIV. — Campagnes de Catinat. — Création des offices de maire. — Rapports de Vauban sur les fortifications de Grenoble. — Passage des ducs de Berry et de Bourgogne. — Campagne de Savoie. — Disette. — Mort de Louis XIV. — Suppression de la charge de maire. — Achat de l'hôtel Lesdiguières.

(1626-1720).

E maréchal de Créqui [1], gendre du connétable, hérita de son autorité, dont il exagéra encore l'absolutisme. Il prétendit exercer sur les élections consulaires une influence dominatrice, qui

[1] Il avait été nommé lieutenant général en survivance en juillet 1606. (Piémond, pp. 516-517.)

[redacted]

provoqua quelques timides protestations du Conseil général, bientôt suivies d'une absolue soumission [1].

Au mois d'avril 1628, pour résister à un soulèvement des protestants, il fit mettre la ville en état de défense, confia à l'ingénieur Jean de Beins la mission de réparer la Bastille et les fortifications, augmenta le nombre des compagnies de la milice et remplaça tous les portiers huguenots par des catholiques [2]. Cette prise d'armes ramena pour Grenoble les rudes épreuves des passages des gens de guerre. Le 11 août, des bandes indisciplinées, que le marquis d'Uxelles conduisait en Italie à la défense du duc de Mantoue, et qui venaient de traiter la Bourgogne en pays conquis, défilèrent sous ses murs. On leur interdit la traversée de la ville et on leur fit passer l'Isère en aval de Grenoble, sur un pont de bateaux [3].

Ces passages de troupes furent suivis d'une terrible épidémie qui, pendant deux ans, décima la population. En vain, pour désarmer la colère céleste, les consuls catholiques invoquèrent la protection de saint Roch, de saint Laurent et de saint Hugues et firent vœu d'offrir à l'église Notre-Dame une lampe d'argent ; le fléau redoubla tellement d'intensité que les corps judiciaires et la plus grande partie de la population durent émigrer [4].

Telle était la situation, lorsqu'on annonça que Louis XIII allait revenir à Grenoble, à la tête de l'armée qu'il conduisait en Italie. Le premier président l'ayant averti des dangers qui l'y attendaient, le roi refusa de modifier son itinéraire. Il arriva à Grenoble le 14 février 1629 et fut reçu sans apparat. Il y séjourna quelques jours et y tint un grand conseil de guerre, où furent réglées les opérations de la campagne. Il en partit le 22 février, après avoir accordé aux consuls l'exemption des tailles qu'ils

[1] Inventaire, BB. 94, p. 129.
[2] *Ibid.*, BB. 95, p. 183.
[3] *Ibid.* — Cf. Avenel. *Lettres du cardinal de Richelieu*, t. III, p. 104, note 2.
[4] Pilot. *Épidémies*. (*Bulletin de la Société de statistique de l'Isère*, 1re série, II, 68.)

sollicitaient, mais dont il leur fut ensuite impossible d'obtenir la confirmation [1].

Le passage de l'armée royale, qui avait déjà apporté dans la ville la peste, faillit y provoquer une famine. Le 20 octobre 1629, le bruit s'étant répandu que l'on accaparait tous les blés de la région pour le service des troupes, le peuple envahit le palais du Parlement, réclamant à grands cris la mise en vente immédiate des grains emmagasinés par les commissaires des vivres. Sous la pression de la foule, le Parlement céda. Le lendemain, une délégation du Conseil des Quarante était envoyée au maréchal de Créqui pour le prier de faire faire les approvisionnements de l'armée dans d'autres provinces. Le maréchal y consentit [2].

Pendant ce temps, de graves modifications étaient apportées à l'organisation administrative et judiciaire de la province. En 1628, la Chambre des Comptes avait été séparée du Parlement et érigée en corps spécial, à l'instar de celle de Paris [3]. Les trésoriers généraux avaient été réunis en Bureau des Finances et un tribunal financier, l'Élection, avait été créé [4]. Ces réformes émurent un instant la ville, car le bruit se répandit que quelques-uns des nouveaux corps seraient installés à Vienne ou à Valence. Toutefois, grâce aux protestations du Conseil, ces craintes ne se réalisèrent que pour la Cour des Aides qui, démembrée du Parlement en 1638, fut transférée à Vienne, où elle n'eut du reste qu'une courte existence.

D'autre part, à la suite des plaintes nombreuses provoquées par la déplorable gestion des affaires communales, on avait fait emprisonner deux anciens consuls accusés de concussion

[1] Inventaire, BB. 96, p. 134.
[2] *Ibid.*, p. 135.
[3] Cette séparation rendit nécessaire un nouvel agrandissement du palais dont le devis, dressé en 1628, s'éleva à 16,000 livres. (Archives de l'Isère, B. 3310.)
[4] Le Bureau des Finances fut organisé par un édit de décembre 1627 ; la séparation de la Chambre des Comptes et la création des Élections datent de mars 1628. — Cf. Brun-Durand. *Mémoire de l'intendant Bouchu*. Grenoble et Lyon, 1874, in-8°, pp. 134-139. — U. Chevalier. *Ordonnances*, n° 1803.

et, sur la proposition de l'avocat Hugon, il avait été décidé qu'à l'avenir ces fonctionnaires n'auraient aucun maniement de deniers, qu'ils ne pourraient délivrer de mandats au-dessus de cent sous sans une délibération du Conseil et enfin qu'ils ne seraient jamais chargés de missions hors de la province[1].

Vers la même époque, on installa dans la ville un grenier à sel créé par édit de novembre 1628[2], et l'on construisit trois nouvelles fontaines pour remplacer les puits dont la plupart avaient été fermés à raison de la peste. Le maréchal de Créqui céda gratuitement à la ville les eaux de la source Saint-Jean, nécessaires à leur alimentation, à condition que sur chaque fontaine seraient gravées ses armes avec une inscription rappelant sa générosité[3].

La campagne de Savoie amena successivement à Grenoble le roi Louis XIII, en mai 1630, la reine-mère Marie de Médicis et Anne d'Autriche, en août de la même année, le prince de Condé, en février 1631, et le général espagnol Pagan Doria qui, fait prisonnier, le 10 juillet 1630, par le duc de Montmorency, au

[1] Ces plaintes se produisaient depuis 1623. Un parti de mécontents s'était formé, qui avait intenté un procès aux consuls. Le juge de Grenoble Bon de la Baulme, alors en querelle avec la maison de ville, au sujet de la juridiction en matière de police, avait soutenu les opposants, qui avaient saisi le Parlement de leurs doléances. A vrai dire, les affaires de la ville étaient alors assez mal administrées, si l'on en juge par la lettre suivante qu'écrivait, le 12 août 1625, aux consuls M. du Poux, leur avocat au Grand-Conseil : « Messieurs, je ne sais en quel mépris vous êtes tous entrés des affaires de votre ville depuis sept ou huit ans, qu'il est impossible de tirer de vos mains un papier pour votre défense. » (Inv., BB. 91, p. 128.) La conséquence d'une telle incurie était que la ville perdait tous ses procès et que le peuple refusait de reconnaître l'autorité des consuls. (Cf. Inv., BB. 97, p. 135.)

[2] U. Chevalier. *Ordonnances*, nº 1310.

[3] Les eaux cédées par le maréchal de Créqui lui avaient été précédemment données par la ville. Sa générosité se bornait à ne pas réclamer d'indemnité pour les travaux de canalisation qu'il avait fait opérer. (Inv., BB. 98, p. 135.) Les nouvelles fontaines furent installées rue de Bonne, place du Breuil et place du Bon-Conseil. Un second accord pour le partage des eaux de la source Saint-Jean intervint, en 1639, entre la ville et le duc de Lesdiguières. (U. Chevalier et A. Lacroix. *Inventaire des archives dauphinoises de M. Morin-Pons*. Lyon, 1878, in-8º, nº 840.)

combat de Vegliano, fut in. ¬né à Grenoble en mai 1631. A la fin de cette année, la peste, qui régnait dans la ville depuis 1628, n'avait pas encore complètement disparu[1].

Cependant les longs démêlés, qui divisaient les trois ordres de la province, allaient prendre fin. Dans cette lutte mémorable entre les privilégiés et le Tiers-État, la victoire resta à ce dernier. Un arrêt du 31 mai 1634 déclara les tailles réelles en Dauphiné[2]. Victoire chèrement payée. Les États généraux étaient supprimés. Ils s'étaient réunis pour la dernière fois en 1627, dans le palais épiscopal de Grenoble, en présence du maréchal de Créqui. L'évêque Pierre Scarron, qui les présidait, en fit l'ouverture par un grand discours, au milieu duquel il resta court, la mémoire lui faisant défaut. Il s'en vengea, dit Chorier, en se montrant quelque temps après l'un des partisans les plus ardents de la suppression des États[3].

A Grenoble, l'application de l'arrêt de 1634 provoqua de nombreuses protestations de la part de la noblesse. C'était en effet chose nouvelle et bien dure pour les deux premiers ordres d'être contraints, pour la première fois, à contribuer à des charges que l'on s'était habitué à laisser peser exclusivement sur les roturiers. Aussi envoyèrent-ils une ambassade au roi, mais sans succès ; Louis XIII, fatigué de ces éternelles querelles, refusa de la recevoir[4].

La contribution des deux premiers ordres était alors d'autant plus utile à la ville que, depuis quelques années, les rivières du Drac et de l'Isère avaient fait de grands ravages dans les campagnes voisines et qu'il était urgent de les faire rentrer dans leur lit, en le débarrassant des débris de toute nature qui l'obstruaient. On écrivit au roi pour le prier d'envoyer des ingé-

[1] Inv., BB. 97-98, p. 130.

[2] L'histoire de ce long et complexe procès des tailles a été très clairement résumée par M. A. Rochas. (*Biographie du Dauphiné*, art. Claude Brosse, I, 178.) Les principaux défenseurs de la cause populaire contre les privilégiés furent avec Claude Brosse, Antoine Rambaud, Claude de Lagrange et Jean Vincent.

[3] Chorier. *Histoire de la vie de Charles de Créquy de Blanchefort, duc de Lesdiguières*. Grenoble, 1683. in-12, pp. 217-18.)

[4] Inventaire, BB. 102, p. 110.

[redacted]

nieurs et on demanda les ressources nécessaires à une augmentation des droits d'entrée sur les vins (1637) [1].

Louis XIII revint, en 1639, à Grenoble, pour y conférer avec sa sœur, la duchesse Christine, que les troupes françaises soutenaient contre le cardinal Maurice et le prince Thomas de Savoie. Il y arriva le 21 septembre 1639, sur les cinq heures du soir. A quelque distance de la porte de France, il trouva sur la route le corps consulaire ayant à sa tête le premier consul Gaspard Lemaitre, qui le harangua humblement à genoux. Il entra ensuite dans la ville tandis que le Conseil attendait le cardinal de Richelieu pour lui rendre les mêmes honneurs. Tous deux restèrent à Grenoble jusqu'au 9 octobre suivant et accordèrent aux consuls une taille de 12,000 livres sur les trois ordres pour les réparations des fortifications [2].

Le maréchal de Créqui était mort le 17 mars 1638 sous les murs de Brême, emporté par un boulet espagnol [3]. Son fils François de Créqui de Bonne lui succéda dans les fonctions de lieutenant général du Dauphiné et fut, quatre ans après, nommé gouverneur à la mort du comte de Soissons. Il imprima une grande activité aux travaux publics, fit jeter un plateau de bois sur les piles du nouveau pont de la Trésorerie, pour y faire passer les gens de guerre et les voyageurs venant des pays atteints par la peste et agrandit l'enceinte de la ville, d'après un plan dressé en 1626 par Alexandre Calignon. La nouvelle ligne de remparts englobait les quartiers actuels de l'Hôpital et de Saint-

[1] Inv., BB. 103, p. 141. — C'est vraisemblablement à cette époque que le Draquet, branche du Drac, qui venait se jeter dans l'Isère immédiatement au-dessous de Grenoble, fut rejeté dans le lit principal de ce torrent.

[2] Inv., BB. 105, p. 144 : « Lundi 9 octobre, S. M. est partie de ceste ville avec ses gardes et ceux de sa cour pour s'en aller du cousté de Lyon, après avoir esté dire adieu à sa sœur, Mme de Savoye, qui estoyt logée à l'éveschè ; laquelle dame princesse est partie cedit jour pour se retirer en Savoye, après qu'elle eut vollut prendre la peine d'aller en carosse au logis de Son Eminence M. le cardinal de Richelieu, lequel seigneur Cardinal, qui estoyt logé en l'hôtel de M. de Saint-Nazaire, est parti ledit jour sur les quatre heures après midy pour suivre le roy, estant S. E. accompagnée de ses gardes. »

[3] Chorier. *Histoire... de Charles de Créquy*, p. 210.

Louis ; elle partait de l'Isère, à l'emplacement de la porte Créqui récemment démolie, reportait à l'ouest les bastions Dauphin et de France, créait un nouveau bastion nommé Richelieu et venait joindre l'enceinte du Connétable à la pointe du bastion de la Reine [1]. Les consuls hésitaient à s'engager dans d'aussi coûteuses dépenses ; le clergé refusait d'y contribuer : le duc fit tomber toutes les résistances en menaçant de saisir les revenus des trois ordres. Les travaux commencèrent en 1639, sous la direction de Jean de Beins, auquel le duc substitua l'année suivante l'auteur du projet Alexandre Calignon [2] de Peyrins. En janvier 1640, huit cents ouvriers travaillaient aux fortifications ; mais ce grand zèle ne dura pas : cette année même, l'argent manqua pour continuer les travaux et l'enceinte resta inachevée jusqu'en 1670.

C'est qu'en présence de l'augmentation incessante des impôts, le peuple commençait à murmurer ; les faubourgs s'agitaient, prêts à se soulever. Ces symptômes inquiétants n'avaient pas échappé au Conseil consulaire et, à diverses reprises, il les avait signalés au duc de Lesdiguières. On ne tint pas compte de ses avis. Bien au contraire, on sembla vouloir provoquer un mouvement, en établissant une nouvelle taxe de cinq pour cent sur le sel, denrée de première nécessité, et en créant des offices de *regrattiers du sel*. Chargé d'assurer l'exécution de ces édits impopulaires, le premier président de la Cour des Aides de Vienne, Georges de Musy, arriva à Grenoble, le vendredi 20 juillet 1641. Le lendemain matin, comme le second et le troisième consuls, accompagnés par quelques notables bourgeois, se rendaient à son logis pour régler, de concert avec lui, les mesures à prendre, ils trouvèrent les rues envahies par une foule de femmes armées de bâtons et de hallebardes et criant : « A bas le cinq pour cent, à bas les regrattiers ! » C'étaient les marchandes de sel qui avaient organisé ce mouvement, dans lequel

[1] Douglas. *Vie et Poésies de Soffrey de Calignon*. Grenoble, 1874, in-4°, p. 410 et planches 2 et 3. — Cf. A. de Rochas. *Notice historique sur les fortifications de Grenoble*. (*Bulletin de l'Académie delphinale*, 3e série, t. VIII, pp. 3-38.)

[2] Lettre du duc de Lesdiguières à M. de Chapolay, son intendant. (*Inv. des archives dauphinoises de M. Morin-Pons*, n° 815.)

[redacted]

elles avaient enrôlé toutes les femmes du peuple exaspérées par le nouvel impôt et les paysannes des villages voisins venues à Grenoble à l'occasion du marché. A leur tête était une robuste commère, le visage noirci avec de la suie, qui battait du tambour. La bande furieuse se dirige vers l'hôtel de M. de Musy et s'empare de son carrosse et de ses chevaux ; de là, elle se rend à la boutique d'un nommé Corréard, qui avait acquis l'un des nouveaux offices. Le malheureux est assommé à coups de bâtons par ces forcenées, qui lui passent ensuite une corde au cou et traînent son cadavre à l'Isère.

Sur l'ordre du gouverneur, les consuls rentrent à l'Hôtel-de-Ville, revêtent leurs robes et leurs chaperons et marchent au-devant des insurgées. A leur arrivée, les vociférations redoublent : « Ils sont vendus, ils ont reçu le cinq pour cent ! » Puis, aux cris et aux injures succèdent les voies de fait. Les consuls sont frappés, bousculés ; on déchire leurs robes, on arrache leurs chaperons et on les jette dans les ruisseaux. Tout à coup, le second consul, Pierre Segaud, se sent atteint au côté d'un coup de poignard. Le malheureux, soutenu par son collègue, se réfugie au palais du Parlement ; il entre tout sanglant dans la première chambre et raconte l'attentat dont il vient d'être victime. Pendant ce temps, le troisième consul fait avertir le duc de Lesdiguières de la gravité des événements et inviter les membres du Conseil à se réunir de suite au Palais de Justice. Ceux-ci s'y rendent à la hâte, et après avoir entendu les explications du troisième consul, décident d'envoyer aux révoltées le chanoine Pierre Hugon, qui exerçait un grand ascendant sur le peuple. Hugon accepte cette mission et s'en acquitte avec tant d'adresse et de bonheur qu'en peu de temps l'attroupement est dissipé et toutes les femmes regagnent leurs foyers, sans que la milice, réunie par les ordres de Lesdiguières, ait eu besoin de faire usage de ses armes.

Le lendemain, dimanche, les troubles recommencèrent et la milice dut intervenir. Pendant tout le mois d'août l'agitation persista, entretenue par les poursuites que le Parlement avait dirigées contre les insurgées. Le monitoire, lancé par l'Official pour la recherche des coupables, ne put être publié dans les

églises. Deux cents femmes se réunirent dans la cathédrale, décidées à faire un mauvais parti au vicaire qui oserait en donner lecture ; le curé de Saint-Laurent, effrayé par les menaces qui lui étaient adressées, s'enfuit la veille du jour où cette publication devait être faite dans sa paroisse. Le résultat de ce soulèvement alla directement contre le but que le peuple voulait atteindre. Les consuls durent implorer du duc de Lesdiguières le pardon des coupables et ils ne l'obtinrent qu'en renonçant à toute protestation contre les édits [1].

Avec la suppression des États apparaît à Grenoble un fonctionnaire nouveau, l'intendant, puissant agent de centralisation, qui, réunissant entre ses mains les attributions les plus étendues, va rendre presque exclusivement honorifiques les fonctions du gouverneur. L'un des premiers magistrats qui furent investis de cette charge en Dauphiné est Nicolas Fouquet, qui devint ensuite surintendant des finances. Sa brillante carrière faillit y être brusquement arrêtée par une mort vulgaire. Il était parti de Grenoble, le 11 août 1644, pour se rendre à Valence, lorsqu'à son arrivée dans cette dernière ville, une émeute, provoquée par la promulgation des édits fiscaux, y éclata, le samedi 13 août. Le conseiller Ducros y fut tué, et Fouquet et le conseiller Costa blessés [2]. Vingt et un ans plus tard, le 7 janvier 1665, Fouquet repassait à Grenoble, prisonnier, confié à la garde du capitaine

[1] Inventaire, BB. 107, p. 116. — J.-J.-A. Pilot. *Une émeute de femmes à Grenoble en 1644*. Grenoble. 1870. In-12. — Archives de l'Isère, B. 2108. — Parmi les révoltées se trouvaient plusieurs hommes du peuple, dont l'un, nommé Didier Rosset, fut condamné à être roué vif sur la place du Breuil. Après l'exécution, sa tête devait être pendue à la tour du pont, et son corps, partagé en quatre quartiers, exposé à chacune des portes de la ville. Cet arrêt ne paraît pas avoir été exécuté.

[2] Inv., BB. 108, p. 140. — Bib. Nat., coll. Dupuy, vol. 1631. — Cf. Chéruel. *Journal d'Olivier d'Ormesson*, I, 189, 200, 214, 215. — *Album historique, archéologique et nobiliaire du Dauphiné*, 2e partie, pp. 45-51. — Le 19 août 1644, M. de Murinais, procureur des États, écrit de Paris aux syndics des communautés pour les inviter au calme, sinon il ne pourra rien obtenir pour elles de la Cour, « n'étant pas la voye ordinaire, qu'au lieu de supplication très humble envers son roy pour obtenir quelque avantage, on se serve de force et de menaces pour en venir à bout. » (Inv., CC. 508.)

[redacted]

d'Artagnan, qui le conduisait à la forteresse de Pignerol, où il devait mourir [1].

Un soulèvement de même nature eut lieu l'année suivante à Grenoble, au mois de juillet, lors de l'arrivée du duc de Sully, lieutenant général. Grâce à la prudence du Conseil consulaire et à l'énergie du Parlement, il fut promptement apaisé [2]. Pendant toute cette période, une grande fermentation règne dans la ville et les mouvements populaires y sont fréquents. Au commencement de l'année 1649, une réunion extraordinaire des trois ordres, convoquée pour nommer les députés de la province aux États généraux d'Orléans, accrut encore l'agitation : on y discuta la question du rétablissement des États, et le peuple de Grenoble, qui voyait dans cette mesure le retour aux anciens errements financiers, se porta, menaçant, autour du palais où étaient réunis les députés. Le duc de Lesdiguières fit appeler les consuls et leur signifia durement qu'ils eussent à maintenir l'ordre dans la ville, faute de quoi il la livrerait à toutes les sévérités de la justice. Les consuls firent armer la milice, assemblèrent les notables et les invitèrent à user de leur

[1] Inv., BB. 111, p. 156. — Cf. Chéruel. *Mémoires sur la vie publique et privée de Fouquet.* Paris, 1862, II, 442. — Guy-Allard. *Description historique de la ville de Grenoble.* (Réimp. Gariel, p. 334.)

[2] Inv., BB. 108, p. 140. — Ce soulèvement fut vraisemblablement provoqué par la famine qui désola le Dauphiné pendant l'année 1645, famine dont le secrétaire de la Chambre des Comptes, Matheron, nous a conservé le souvenir dans les bouts-rimés suivants, inscrits par lui en marge de l'un de ses registres :

L'an mil six cent quarante-cinq,
Huit francs fut vendu le bon vin ;
Je dis la charge entièrement ;
Ainsi fut vendu le froment
Vingt-quatre sous le quartal,
Dont le peuple souffrit grand mal ;
Et parmi tout ce que je dis,
Moururent des gens infinis,
Riches personnes et mereurs,
Pour maladies inconnues,
Outre ceux qui sont morts de faim,
A faute de trouver du pain.
Prions Dieu par humble oraison
Que plus n'ayons telle saison.
Vidi, dictavi, scripsi. MATHERON.

(Bib. de Grenoble, R. 5700, p. 434).

influence pour empêcher toute agitation. Eux-mêmes parcoururent les quartiers, et notamment le faubourg Très-Cloître, signalé par le duc comme étant le foyer de la rébellion et, par de sages exhortations et de bonnes promesses, réussirent à calmer cette effervescence causée par la lourdeur des charges, la rareté du numéraire et la misère profonde des classes ouvrières [1].

Cette misère fut encore aggravée par les terribles inondations qui, deux fois pendant le mois de novembre 1651, désolèrent la ville. Souvent, depuis le déluge de 1219, Grenoble avait eu à se défendre contre les débordements de l'Isère et du Drac, mais jamais il n'avait subi un tel désastre. Au commencement de ce mois, des pluies torrentielles tombèrent presque sans interruption dans toute la région, en même temps qu'un tiède vent du midi faisait fondre les neiges qui, depuis quelques semaines, avaient reparu sur les montagnes du Dauphiné et de la Savoie. Sous l'influence de ces deux causes, l'Isère grossit avec une rapidité effrayante et vint battre les piles du pont de pierre. Le 14 novembre, sur les huit heures du soir, la pile [2] qui supportait la tour de l'horloge s'écroulait, entraînant avec elle dans les eaux les deux arches qu'elle reliait, la tour, le jaquemart reconstruit et décoré avec tant de soin au commencement du siècle et la famille entière de l'horloger qui en avait la garde. Les débris accumulés dans le lit de la rivière formèrent un barrage, qui rejeta les eaux dans la ville, où elles causèrent de grands dégâts. Ce n'était rien encore : quinze jours après, le temps n'ayant pas changé, l'Isère s'élevait de cinq pieds au-dessus du niveau atteint le 14 novembre ; elle inondait toute la vallée du Graisivaudan, emportant, dans sa course furieuse, maisons, meubles, bestiaux et fourrages qu'elle jetait, comme autant de béliers, contre les restes ébranlés du pont à demi démoli. Le

[1] Inv., BB. 108, p. 150.

[2] L'année précédente, Paul de Lenty, valet de chambre du duc de Lesdiguières, avait obtenu l'autorisation d'élever des boutiques sur les trois angles vacants des deux piles du pont. A cette occasion, des experts avaient été nommés pour vérifier l'état de ces piles et ils en avaient garanti la solidité. (Archives de l'Isère, B. 2025, f° 20.)

[redacted]

30 novembre, la seconde pile s'écroulait. En même temps, les eaux se répandaient dans les rues, renversaient quelques maisons, ruinaient les quais, minaient les bastions et submergeaient presque tous les quartiers jusqu'à la hauteur du deuxième étage. Pendant deux jours, la circulation fut impossible dans la ville transformée en lac et les malheureux habitants durent se réfugier dans les parties les plus élevées de leurs demeures. Enfin, le 2 décembre, l'Isère regagna son lit, laissant les boutiques souillées d'une boue fétide, qui les rendit pendant longtemps inhabitables. Toutes les marchandises qui y avaient été déposées étaient perdues [1].

Pour réparer toutes ces ruines, le Parlement, sur la sollicitation du duc de Lesdiguières, demanda un secours au roi et vota la levée d'un emprunt de 30,000 livres sur les habitants « aisés ». En même temps, d'abondantes aumônes furent distribuées aux malheureux réduits à la misère par l'inondation. De leur côté, les consuls firent venir de Lyon deux ingénieurs pour reconstruire le pont. Il est triste de constater que, dans ce malheur public, les privilégiés ne surent pas faire taire leurs égoïstes prétentions. Le clergé refusa d'abord de contribuer à la dépense et la noblesse n'offrit qu'une somme dérisoire. Plus tard, l'accord se fit entre les trois ordres, qui apportèrent chacun leur concours à cette œuvre d'utilité commune. Néanmoins, les ressources ainsi réunies ne permirent pas d'entreprendre la reconstruction du vieux pont de pierre. On dut le remplacer par une modeste passerelle de bois et installer, pour le passage des voitures, une plate-forme de bois de chêne sur les piles du pont de la Trésorerie, encore inachevé [2].

Ces calamités se succédant sans relâche portèrent un coup

[1] Inventaire, BB. 108, pp. 151-52. — Archives de l'Isère, B. 2920, f° 45, E. art. Grenoble. — Bib. de Grenoble, mss. R. 5709, p. 533. — Cf. *Courrier de l'Isère*, n° du 27 avril 1837. — Pilot. *Rech. sur les inondations*, p. 20.

[2] Ces divers travaux furent exécutés par un entrepreneur de Grenoble, nommé Élisée Julien. Ils coûtèrent 66,000 livres, dont 22,000 furent fournies par la noblesse et le reste par le clergé et le Tiers-État. Le pont de chêne fut ouvert à la circulation le 19 juillet 1656. (Archives de l'hôpital de Grenoble, H. 651. — Bib. de Grenoble, mss. R. 5760, p. 537. — Arch. de l'Isère, B. 2923, cah. 10. — Inv., BB. 110, p. 153.)

terrible à la prospérité de la ville ; aussi, pour lui permettre de se relever, l'intendant Pellot proposa, en 1658, de la dégrever de quatre feux pendant huit ans [1]. Une autre compensation lui était accordée, la même année, par la suppression de la Cour des Aides, installée à Vienne depuis vingt ans. Elle fut réunie au Parlement, à la grande joie des Grenoblois [2].

En février 1656, un certain nombre de députés des villes du Dauphiné étant réunis à Grenoble, le substitut du procureur du Pays profita de cette occasion pour provoquer une sorte d'assemblée des États, où l'on rechercherait les moyens de dégrever la province des charges que lui imposait le logement des gens de guerre. Les délibérations, autorisées par le duc de Lesdiguières, commencèrent le 15 février : elles furent d'abord assez confuses ; néanmoins, le 18 février, les députés rédigèrent une adresse au gouverneur pour le prier d'obtenir que la province fût exemptée des quartiers d'hiver. Le lendemain, ils décidèrent qu'on entretiendrait perpétuellement à Paris deux députés des États chargés de présenter au roi les remontrances qui leur seraient transmises par le procureur du Pays [3].

La nouvelle de la conclusion du traité des Pyrénées, qui mettait fin à une guerre de vingt-quatre ans, arriva à Grenoble au commencement de février 1660. Elle y causa un grand enthousiasme. Plus que toutes les autres villes de France, Grenoble avait le droit de se réjouir des glorieux résultats obtenus par la politique française, puisqu'ils étaient en partie l'œuvre de deux de ses enfants : le diplomate Hugues de Lyonne et le surintendant des finances Abel Servien. Aussi la publication de la paix y fut-elle accompagnée de fêtes somptueuses, dont Guy Allard nous a conservé une description lyrique [4].

[1] Inventaire, CC. 508.

[2] Archives de l'Isère, B. 2027, cah. 47.

[3] Inventaire, AA. 40. p. 30.

[4] Guy Allard. *Relation exacte de tout ce qui s'est passé dans la ville de Grenoble pour la publication de la paix*. Grenoble, 1660. Réimprimé par M. Gariel. *Bibliothèque historique du Dauphiné*, I, 1. — La publication fut faite le lundi 16 février 1660, à midi, par le premier greffier du Parlement « avec une juste distinction et un ton de voix agréable ». A quatre heures, *Te Deum* à la Cathédrale, pendant que les cloches font entendre

Ces jours de fête avaient de tristes lendemains. Le 22 octobre de cette même année, le Drac rompait ses digues sur une longueur de soixante toises et venait battre les remparts. Il fallait entreprendre encore une fois de longues et coûteuses réparations pour lesquelles le roi accorda heureusement l'année suivante un secours de 100,000 livres [1]. En octobre 1663, l'Isère, refoulée par une nouvelle crue du Drac, inondait une partie de la ville. Dans la rue Neuve, il y eut une telle quantité d'eau que les habitants, ne pouvant sortir de leurs maisons pour se rendre à l'église, durent assister de leurs fenêtres aux offices du dimanche, célébrés par les jésuites sous le porche de leur chapelle [2]. Deux ans après, un hiver exceptionnellement rigoureux détruisait tous les arbres des environs et causait la mort de sept pauvres religieuses de Sainte-Claire [3]. Le 18 mars 1665, le rocher, qui surplombait la route entre la porte de France et la Perrière, s'écroulait subitement vers les huit heures du matin, emportant une partie de la route et écrasant plusieurs personnes sous ses décombres [4]. Le 18 juillet 1666, un énorme bloc de roche tombait dans le canal de la Romanche, près de Livet, et refoulait les eaux vers le Bourg-d'Oisans. C'était, depuis le déluge de 1219, causé par un éboulement de même nature, la seconde fois que

un carillon « doux et animant ». A l'issue de l'office, salves d'artillerie « ébranlant les maisons et cassant toutes les vitres », décharges de mousqueteries, feux de joie, feu d'artifice, illuminations (les jésuites se distinguent en allumant deux chandelles à chaque fenêtre). A minuit, un grand feu allumé sur la place Claveyson termine la fête. Elle recommence le dimanche suivant par une grande calvacade, organisée par la joyeuse abbaye de Bongouvert. On y voit, à la suite du grand abbé, un chameau et deux sauvages qui font la joie de la foule, l'étendard de l'abbaye portant l'image du dieu Hymen, un petit page à cheval, tenant en main une banderolle, sur laquelle est écrit : *Le triomphe de la Paix ;* puis le char, magnifiquement décoré, de la déesse de la Paix ; un autre char, enguirlandé de feuillages, sur lequel se dresse une Bellone foulant aux pieds la Discorde, etc., etc.

[1] Inventaire, BB. 111, p. 155.

[2] Guy Allard. *Description historique de la ville de Grenoble* (réimp. Gariel, p. 334).

[3] *Ibid.*

[4] Inventaire, BB., p. 156.

les eaux de la Romanche, transformée en lac, menaçaient la ville. Il était donc urgent d'aviser. Aussi, les trésoriers de France et les consuls, immédiatement avertis, envoyèrent des ingénieurs qui, usant vraisemblablement du procédé employé en 1612 par Jean de Beins, réussirent à conjurer le danger en dégageant peu à peu le lit du torrent [1]. Après les inondations, la famine : en 1668, le prix du pain s'éleva tellement que les faubourgs commencèrent à s'agiter ; des placards menaçants furent affichés à la porte de l'Hôtel de Ville et l'ordre ne fut maintenu que grâce à l'intervention de la milice [2]. Deux ans après, une crue de l'Isère emportait le pont de chêne et l'on en était réduit à traverser l'Isère sur des ponts de bateaux.

A réparer toutes ces ruines, les coffres de la ville se vidaient. Le trésor de l'État, épuisé par les frais de la guerre, n'était pas plus riche. Aussi avait-on dû laisser inachevé l'agrandissement de l'enceinte, projeté en 1626 et commencé en 1630. Ce que ni la ville ni l'État ne pouvaient entreprendre, le duc de Lesdiguières offrit de le réaliser à ses frais, à condition qu'on lui cédât les bastions, contrescarpes, murailles, portes et fossés situés entre l'extrémité de la rue Saint-Jacques et l'Isère, ainsi que les deux tours de la vieille porte Perrière et les terrains annexés par l'agrandissement projeté. Par lettres patentes du mois d'avril 1670, le roi accepta sa proposition. Immédiatement, le duc mit les ouvriers à l'œuvre, sous la direction de M. de Bonnefont, ingénieur, et de Daniel Féronce, géomètre [3], son homme d'affaires. L'adjudication des terrassements fut donnée, le 15 avril, à Jean Villat et Jean-Baptiste Fortune, et celle de la maçonnerie à Jean Guy, architecte-maçon.

Trois ans après, les anciens remparts étaient rasés, les fossés nivelés, et sur leur emplacement s'élevait un nouveau quartier, dont les rues prirent les noms de la famille du gouverneur : Ragny, Créqui, de Sault, Lesdiguières [4]. La porte de

[1] Inventaire, p. 157. — Cf. Pilot. *Recherches sur les inondations*, p. 31.

[2] Inv., *ibid.*

[3] Archives de l'Isère, C. Fonds de l'Intendance.

[4] *Ibid.*, E. Grenoble, B. 2040, f° 81. — Le duc fit desservir le nouveau quartier par l'égout de Clavière. — Cf. A. de Rochas. *Les fortifications de Grenoble.* (*Bulletin de l'Académie Delphinale*, 3e série, VIII, 11.)

[redacted]

Bonne, alors installée à l'entrée de la rue Saint-Jacques, fut reportée à l'extrémité de la rue de Bonne, dans la courtine du bastion de la Reine, et la porte Montorge, sur les bords de l'Isère, où elle prit le nom de porte Créqui ou porte de la Graille[1]. En même temps les trésoriers de France, grands voyers du Dauphiné, faisaient exécuter d'importants travaux publics dans la province, dans le programme desquels ils comprenaient la réfection des digues du Drac, la création du cours Saint-André, la construction d'une salle voûtée dans le palais pour les archives du Parlement et l'achèvement du pont de pierre de la Trésorerie, commencé en 1630 et depuis lors tant de fois repris et abandonné. Le prix-fait en fut passé, en 1670, à Antoine Armory, maître maçon, pour 44,500 livres[2].

Si les finances de la ville étaient alors dans un tel état qu'elle ne pouvait même pas acquitter chaque année les arrérages de ses dettes, cela ne tenait pas seulement à la misère du temps, mais encore à la mauvaise gestion des administrateurs ignorants ou coupables qui se succédaient dans les Conseils consulaires. Les tentatives de réformes faites en 1630 par le Parlement n'avaient pu triompher des anciens errements. Les registres de délibérations irrégulièrement tenus dissimulaient au contrôle les actes coupables des consuls complaisants ou concussionnaires ; les charges municipales étaient données à des créatures presque toujours incapables et souvent malhonnêtes ; des dégrèvements étaient accordés à la faveur et parfois achetés. Partout la confusion, le désordre, l'illégalité.

Instruit de cette situation par les plaintes, qui lui arrivaient chaque jour, le Parlement fit une enquête et rendit, le 19 janvier 1672, un arrêt qui modifiait gravement le régime municipal de la cité, en portant une nouvelle atteinte aux libertés consacrées par la charte de 1242. Depuis quatre siècles, en effet, les bourgeois de Grenoble étaient éligibles aux fonctions de consul et de conseiller : à l'avenir, ceux-là seuls pourront être admis à ces charges qui seront inscrits pour une certaine somme sur les

[1] Archives de l'Isère, C. Intendance.
[2] *Ibid.* Fonds du Bureau des Finances.

rôles de la taille ou de la capitation ; le corps consulaire était renouvelé en entier tous les ans : il ne le sera plus que par moitié, la durée du mandat municipal étant désormais fixée à deux ans. Les autres articles de l'ordonnance de 1672 contiennent des dispositions très sages pour rétablir l'ordre dans l'administration communale. Il y est dit que les frais de voyage des consuls seront taxés par trois députés du Conseil ordinaire : un noble, un ecclésiastique et un membre du Tiers ; que leurs parents ou alliés ne seront pas éligibles au Conseil ordinaire non plus qu'au Conseil des Quarante ; que les fonctions d'avocat, procureur et secrétaire de la ville ne pourront être conférées à vie, mais seulement pour trois ans ; que le secrétaire devra dresser l'inventaire des archives et tenir exactement le registre des délibérations ; qu'aucun débiteur ou comptable de la ville ne pourra être admis au Consulat ; qu'on réunira chaque semaine le Conseil ordinaire et chaque mois le Conseil des Quarante ; que les baux de la recette de la taille seront donnés à l'adjudication et qu'aucun dégrèvement ne pourra être accordé que par le Conseil des Quarante[1].

Cette réforme ne suffit pas à rétablir l'ordre dans la maison commune et il fallut en venir à des mesures plus graves. L'année suivante, trois fonctionnaires municipaux, parmi lesquels était Chorier, furent accusés de concussion et poursuivis par le procureur général avec une grande âpreté. Deux courants d'opinion se formèrent alors dans la ville, l'un favorable aux accusateurs et l'autre défendant les accusés. Ces derniers ripostèrent avec vigueur et retournèrent contre le procureur général l'accusation qu'il leur imputait : il avait, disaient-ils, usurpé à la ville plus de deux cents arpents de terre. Entre ces deux partis, les consuls restèrent neutres. Après quatre ans de démêlés, les accusations furent reconnues fausses et, le 2 février 1677, Chorier reprit sa place au Conseil consulaire[2].

[1] Arrest de la Cour de Parlement de Dauphiné portant règlement pour le fait de la création des consuls, etc. (imprimé). — Archives de l'Isère, E. Grenoble.
[2] Chorier. *Adversaria* (*Bulletin de la Société de statistique de l'Isère*, 1re série, IV, 221). — Cf. Inv., III, 113, p. 160.

[redacted]

[redacted]

Le 1er janvier[1] de cette année était mort François de Créqui de Bonne, duc de Lesdiguières, qui avait exercé pendant vingt-cinq ans les hautes fonctions de gouverneur de la province. Son fils François-Emmanuel, pourvu, depuis le 13 novembre 1661, de la survivance, lui succéda. Il avait épousé, en 1675, Paule-Marguerite de Gondy, duchesse de Retz, qui avait fait, l'année suivante, une entrée solennelle à Grenoble, sous le nom de comtesse de Sault[2].

Pendant les quatre années que dura son gouvernement, il obtint pour la ville une des cinq écoles d'artillerie créées par Louis XIV, en 1680[3], et la prorogation d'un péage qui permit de reconstruire le pont de bois. Jean Alluys, architecte, fut chargé de ce travail. Suivant les anciens errements qu'aucune expérience ne pouvait faire abandonner, on surchargea le nouveau pont d'une toiture d'ardoises, d'une chapelle et de petites boutiques. Aussi, vingt-cinq ans plus tard, le tablier fléchissait et il fallait y opérer de coûteuses réparations[4].

Le quatrième duc de Lesdiguières mourut à Saint-Germain, le 3 mai 1681. Avec lui finit le règne des Lesdiguières en Dauphiné. Pendant un siècle, ils en ont été les souverains presque absolus. Ils l'avaient trouvé divisé et rebelle; ils le rendent à Louis XIV pacifié et soumis jusqu'à l'asservissement. Les libertés delphinales ne sont plus qu'un mot et les franchises communales une vaine apparence. A Grenoble, particulièrement, les ducs de Lesdiguières ont faussé tout le mécanisme des institutions municipales. Leur personnalité apparaît dans tous les actes des agents consulaires. Grâce aux divisions des

[1] Inventaire, BB. 113, p. 100. — M. Pilot (*Sur les anciennes galeries de tableaux des ducs de Lesdiguières*, p. 1) le fait mourir le 9 janvier; M. Roman (*Actes et correspondance de Lesdiguières*, III, p. 486) laisse entendre qu'il mourut en 1681, et le qualifie de lieutenant général, alors qu'il fut pendant vingt-cinq ans gouverneur. La date du 1er janvier 1677 nous est fournie par une délibération consulaire du 4 janvier 1677.

[2] Le prieur de Treffort, François Boniel, nous a conservé les détails de cette réception dans la brochure intitulée : *Relation de ce qui s'est passé à Grenoble à l'arrivée de la duchesse de Sault*. Grenoble, 1676, in-fol.

[3] H. Berriat. *Du rétablissement d'une école d'artillerie dans Grenoble*, p. 16.

[4] Inv., BB. 114, p. 161. — Archives de l'Isère. Bureau des Finances.

trois ordres et du Tiers-État contre lui-même, ils se sont fait successivement abandonner toutes les prérogatives si laborieusement conquises par les Grenoblois du XIIIe siècle, et n'ont laissé aux consuls que la puérile vanité de leurs droits de préséances. Il est juste de reconnaître qu'ils ont sagement et utilement usé des pouvoirs que la ville leur a si facilement cédés, qu'ils l'ont fortifiée, agrandie, embellie, qu'ils y ont favorisé le commerce et vulgarisé le goût des arts. A tous ces titres, on comprend, sans en approuver les exagérations, le culte de reconnaissance que nos pères leur avaient voué.

Ce culte, ils le reportèrent sur le maréchal de la Feuillade, qui succéda, le 9 mai 1681, au duc de Lesdiguières. Le portrait du nouveau gouverneur remplaça de suite, dans la salle des séances du Conseil consulaire, celui de son prédécesseur[1]. Le maréchal reçut assez froidement ces témoignages de sympathie. Ce grand courtisan de Louis XIV ne trouvait pour lui-même aucune flatterie excessive. L'année suivante, les consuls ayant porté de 500 à 1,000 livres l'indemnité de logement qu'ils lui devaient, il dédaigna de les remercier et leur adressa une lettre rogue, dans laquelle il déclarait qu'en agissant ainsi, ils n'avaient fait que leur devoir, mais qu'à raison de la pauvreté de la ville, il refusait cette augmentation. « Je prie ceux qui se mêlent de vos affaires, ajoutait-il en terminant, d'être aussi circonspects à ne rien prendre que je suis retenu à ne pas même faire valoir mes droits[2] ».

Le conseil était bon, s'il était peu courtois. La situation financière de la ville était en effet gravement compromise. Depuis 1661, l'intendant Dugué en avait entrepris la liquidation; mais constamment entravé par la coupable négligence que les consuls apportaient à lui remettre les éléments de ce travail, il l'avait laissé inachevé à Lambert d'Herbigny, son successeur. Celui-ci rencontra la même passive résistance qui avait lassé son prédécesseur; mais, moins patient que lui, il résolut d'en

[1] Inventaire, BB. 114, p. 108.

[2] *Ibid.*, AA. 31, p. 20. — En même temps, les consuls offraient à Duvergier, capitaine de ses gardes, un joyau que celui-ci avait la loyauté de refuser.

avoir raison. Dans ce but, le 19 mai 1681, il se rend au Conseil consulaire et demande l'inventaire des archives; on lui répond qu'il n'y en a pas. Les clefs des archives ? elles sont entre les mains du secrétaire Février alors absent, fonctionnaire suspect, dont l'intendant demandait depuis longtemps la révocation. D'Herbigny proteste contre la coupable indifférence des consuls; il s'indigne du mépris qu'ils ont pour ses ordres et pour les arrêts de la Cour qui, depuis près de dix ans, ont prescrit la rédaction d'un inventaire des titres communaux. En se retirant, il fait apposer les scellés sur la porte des archives et ordonne aux consuls de commencer immédiatement l'inventaire et d'interdire toute fonction au secrétaire Février[1].

Le Conseil se soumit enfin et fournit à l'intendant les pièces nécessaires à l'établissement d'un état général des dettes de la ville. Sur ces entrefaites, Lambert d'Herbigny était destitué à la suite des accusations portées contre lui par le Parlement, dont il avait imprudemment tenté de combattre l'influence[2]. Ce fut Pierre Cardin Lebret, son successeur, qui termina cette laborieuse liquidation. Le chiffre du passif de la ville s'élevait à 204,880 livres. Le 18 février 1684, il réunit les créanciers et leur fit signer une transaction, aux termes de laquelle les consuls leur abandonnaient, pour quatorze ans, la jouissance des deniers d'octroi, produisant annuellement 48,000 livres, sous cette réserve que, pour alimenter le budget communal, le syndic des créanciers verserait chaque année 10,000 livres pour les gages des officiers et les autres charges ordinaires de l'Hôtel de Ville, 13,120 livres pour la subsistance des pauvres et pour les intérêts dus à l'hôpital, et 1,500 livres pour l'entretien des pavés, en tout 24,620 livres 15 sous. Le reste, soit 23,370 livres 5 sous, serait attribué aux créanciers suivant l'ordre de distribution arrêté entre eux. Cette transaction fut homologuée par arrêt du Conseil du 28 mars 1684. Elle n'eut pas d'abord les

[1] Archives de l'Isère, E. Grenoble.

[2] Voyez sur la disgrâce de Lambert d'Herbigny un article que nous avons publié dans la *Petite Revue Dauphinoise* (t. II, p. 1), sous le titre de : *Le Camus, l'abbé de Saint-Firmin et la disgrâce de l'intendant d'Herbigny*.

résultats qu'on en attendait. Les charges extraordinaires imposées à la ville par la guerre d'Italie et les réparations des remparts absorbèrent, chaque année, la presque totalité des 48,000 livres, en sorte qu'à l'expiration du délai fixé par le contrat de 1684, les créanciers n'avaient encore rien reçu. En 1697, il fallut proroger le traité pour huit ans. Cette seconde période ne fut pas plus heureuse que la première. La guerre survint de nouveau; les recettes rentrèrent mal, et de nouvelles charges d'officiers furent créées, dont les gages étaient assignés sur les octrois. En 1705, la ville devait encore 184,000 livres, dont 140,000 livres de capital et 44,000 livres d'intérêts. Heureusement l'hôpital, enrichi par les libéralités du cardinal Le Camus, vint à son secours : il offrit de payer les 44,000 livres d'intérêts moyennant une pension annuelle de 1,500 livres. De son côté, la ville céda à ses créanciers une rente de 7,000 livres sur l'Hôtel de Ville en paiement des 140,000 livres de capital qu'elle leur devait. En y ajoutant ces 8,500 livres de rente, les dépenses annuelles de la ville s'élevaient à 57,146 livres, alors que la ferme des octrois ne donnait plus que 42,000 livres. Pour combler ce déficit de 15,000 livres, les consuls demandèrent au roi le rétablissement de la ferme des boucheries, laquelle, au moyen d'une augmentation d'un liard sur le prix de la viande, permettrait d'équilibrer le budget communal. Un arrêt du Conseil du 18 mai 1706 fit droit à leur requête, en ordonnant au duc de la Feuillade et à l'intendant d'Angervilliers de dresser un état des charges et des dettes de la ville[1].

C'est après la transaction de 1684, au plus fort de cette crise financière, que les consuls songèrent à élever une statue à Louis XIV sur l'une des places de Grenoble. Ce dessein leur fut vraisemblablement inspiré par le duc de la Feuillade, dont on connaît le culte pour la gloire du grand roi. En effet, à ce moment même, à Paris, le gouverneur du Dauphiné faisait raser l'hôtel de la Ferté-Senectère, et sur son emplacement ouvrait la place des Victoires, au centre de laquelle

[1] Archives de l'Isère, E. Grenoble.

[redacted]

le sculpteur flamand Bogaert élevait à grands frais un groupe entièrement doré, représentant Louis XIV couronné par la Victoire et foulant aux pieds un Cerbère, symbole de la Triple Alliance[1]. Le projet des consuls de Grenoble était plus modeste et ne devait coûter que 15,000 livres. Il fut approuvé par le maréchal et par le roi, et, néanmoins, on ne sait pour quelles raisons, il ne put être réalisé. En 1686, on remplaça la statue par un buste en marbre blanc, œuvre du sculpteur Claude Bertet, lequel fut placé au-dessus de la porte de l'Hôtel de Ville, installé depuis deux ans sur la place Grenette[2]. Une inscription en lettres d'or, gravée sur le piédestal, indiquait que ce monument avait été élevé par les consuls de Grenoble à la gloire de Louis XIV, arbitre de la paix et de la guerre, vainqueur de l'hérésie[3]. Ces derniers mots faisaient allusion à la récente révocation de l'édit de Nantes.

Pour faire oublier au roi l'insuccès de la tentative de 1685, le Conseil consulaire lui renouvela, en 1689, ses protestations de dévouement et de reconnaissance pour les bienfaits dont il avait comblé la ville en faisant reconstruire ses ponts et ses quais et en « lui procurant le plaisir de la promenade dans l'un des plus beaux cours du royaume[4] ». En même temps, il lui offrit un don gracieux de 40,000 livres, que Louis XIV eut la sagesse de refuser, en déclarant « qu'il en tenait l'offre pour l'effet[5] ».

Les campagnes de Catinat, en 1690, encombrèrent nos hôpitaux de soldats blessés et engendrèrent des fièvres malignes pernicieuses, qui firent de grands ravages dans la ville. Catinat, averti de ce fait, en exprima tous ses regrets aux consuls et les

[1] Paul Mignaton. *Hist. de la maison d'Aubusson*. Paris, 1870, in-12, p. 257.

[2] Cette maison, qui porte aujourd'hui le n° 4 de la place Grenette, avait été acquise par la ville, le 17 février 1683, pour 19,000 livres.

[3] « Ludovico Magno, pio, invicto, optimo principi, belli et pacis arbitro, hæreseos domitori, devoti consules Gratianopolitani monumentum posuere, anno M.DC.LXXXVI. » (J.-J.-A. Pilot. *Projet d'érection d'une statue à Grenoble au roi Louis XIV*, p. 23.)

[4] Le cours Saint-André avait été achevé en 1684, sous la direction de l'ingénieur Dieulamant. (Guy Allard. *Dict.*, v° Pont-de-Claix.) — En 1688, le même ingénieur faisait agrandir les prisons du Palais par Jean Durand-Janon, maître maçon. (Archives de l'Isère. Bureau des Finances.

[5] Inventaire, BB. 116, p. 165.

pria de s'adresser à l'intendant Bouchu pour qu'il fit envoyer à l'avenir les soldats blessés dans une autre ville[1]. La nouvelle des succès de l'armée effaça vite les fâcheuses impressions causées par l'épidémie et l'année 1691 se passa au milieu des fêtes patriotiques, célébrant les victoires de nos armes et le retour de Catinat.

Le 4 décembre 1692, on installait le premier maire de la ville. La charge, créée au mois d'août précédent, avait été acquise par un commerçant nommé Jean Liousse, qui la conserva jusqu'en 1704. Déjà un édit de juillet 1690 avait érigé en office, sous le nom de conseiller procureur du roi près l'Hôtel de Ville, la charge d'avocat de la ville, exercée depuis vingt ans par Nicolas Chorier, et le même édit d'août 1692, qui créait les maires, avait transformé en offices vénaux les fonctions de conseillers assesseurs, de receveurs et de péréquateurs des tailles. C'était encore une nouvelle atteinte aux libertés communales des Grenoblois, investis depuis le XIIIe siècle du droit de nommer les administrateurs de leur cité. Pour en sauver quelques débris, ils durent acheter ces derniers offices, qui furent réunis au corps de ville[2].

L'épidémie de 1690 avait appelé l'attention des consuls sur l'insuffisance du cimetière Notre-Dame et, dès cette époque, une enquête avait été ouverte pour le choix d'un autre emplacement ; on avait d'abord songé à l'installer en dehors de la porte Créqui, mais on dut renoncer à ce projet et, trois ans plus tard, on acheta au chapitre Notre-Dame un terrain situé hors de la porte Très-Cloître, au lieu dit les Mûriers. Le nouveau cimetière fut béni, le 9 septembre 1694, par l'abbé de Lescot. Vers la même époque, on ouvrit les cimetières de Saint-Louis et de Saint-Joseph, placés autour de ces églises, dont on achevait la construction[3].

La guerre avec le Piémont eut encore cet autre résultat de

[1] Inventaire, BB. 116, p. 165.

[2] *Ibid.*, BB. 117, p. 167. — L'ancien cimetière, situé devant le portail de l'église Notre-Dame, fut transformé en place publique.

[3] J.-J.-A. Pilot. *Histoire municipale*, II, p. 40. — Le cimetière de Saint-Laurent, qui entourait l'église, fut transféré sur le rempart, au-dessus de la porte Saint-Laurent.

[redacted]

rappeler l'importance stratégique de Grenoble et la nécessité de compléter ses fortifications. Dans ce but, le roi y envoya son grand ingénieur Vauban, qui fit successivement deux rapports. Dans le premier, qui porte la date de 1692, il critique vivement les remparts de Lesdiguières, qu'il trouve « trop bas, mal fondés et très faibles, n'ayant ni contreforts ni l'épaisseur requise... et très peu de fossés ». Quant à la Bastille, c'est « un colifichet », construit « sans art ni raison, mal flanqué et non terrassé », commandé par des hauteurs supérieures et gardé par une garnison « composée d'un vigneron, douze vaches, huit chèvres, une cavale et une bourrique ». Le mur qui relie la Bastille à la porte Saint-Laurent n'est pas mieux traité : il a été dessiné « d'une manière si extravagante et si peu précautionnée que les trois quarts sont vus à revers, à demi-portée de mousquet ». Vauban concluait à la nécessité de régulariser cette enceinte et de veiller à l'exacte observance des règlements militaires, qui prescrivaient d'isoler les remparts des habitations.

Dans un second rapport, présenté en juillet 1700, Vauban déclarait indispensable un agrandissement à peu près semblable à celui qui fut décrété en 1832, et il dessinait, pour les fortifications de la montagne, un tracé qui ne devait être adopté qu'un siècle plus tard. En effet, seul le premier de ces projets put alors être exécuté. Pendant les dix dernières années du XVIIe siècle, on acheta et on démolit toutes les constructions qui, au dedans comme au dehors, encombraient les remparts. Dans la seule année 1703, on rasa soixante-deux maisons et on expropria plus de vingt hectares de terrains autour de la place [1].

A la suite de l'édit de Marly (juin 1697), on fit à Grenoble le premier essai d'éclairage public, déjà organisé à Paris depuis trente ans. En juillet 1697, trois cent quarante-deux lanternes, éclairées à la chandelle, furent placées dans les principales rues de la ville [2].

[1] A. de Rochas d'Aiglun. *Notice historique sur les fortifications de Grenoble* (*Bulletin de l'Académie delphinale*, 3e série, VIII, p. 14. — *Bulletin de la Société de statistique de l'Isère*, 3e série, III, p. 281).

[2] Inventaire, BB. 118, p. 168. — On ne les allumait que l'hiver, depuis la fête de saint Luc jusqu'au 25 mars.

Le samedi 18 janvier 1698, la publication de la paix de Ryswick, conclue entre la France et l'Empire, fut faite à Grenoble avec un appareil qui témoigne de l'enthousiasme qu'elle provoqua. Tout le corps consulaire en grand costume, précédé de tambours, de pertuisaniers, des valets de ville à cheval et d'un orchestre de douze musiciens, hautbois, bassons et musettes, se rendit sur la place Saint André, au-devant du palais, où le secrétaire donna publiquement lecture des lettres patentes annonçant la conclusion de la paix, lesquelles furent accueillies par des acclamations d'allégresse et des cris de : Vive le roi ! Puis le cortège se remit en marche et renouvela le même cérémonial sur toutes les places et carrefours. Le lendemain dimanche, on alla en corps à Notre-Dame, pour assister au *Te Deum*, et le soir, il y eut un feu d'artifice sur la place Grenette et des illuminations générales [1].

Des réjouissances de même nature fêtèrent, le 5 avril 1701, le passage des ducs de Berry et de Bourgogne, qui venaient d'accompagner, jusqu'aux Pyrénées, leur frère, le duc d'Anjou, appelé à la couronne d'Espagne par le testament de Charles II. Les deux princes se rendaient à la Grande-Chartreuse. C'est en faisant les préparatifs de leur réception que l'ingénieur en chef Dieulamant ordonna de combler le puits qui se trouvait dans la Grand'Rue, à l'entrée de la place Saint-André [2]. L'année suivante (1702), on réorganisa l'atelier monétaire, abandonné depuis un quart de siècle ; il fut installé dans son ancien hôtel de la rue Saint-Laurent (n° 90), qui en a conservé le nom de « Maison de la Vieille-Monnaie [3] ». Il y resta jusqu'en 1732.

En 1704, le maire Liousse ayant manifesté l'intention d'abandonner sa charge, le Conseil consulaire en profita pour la racheter et la réunir au corps de ville. Depuis quelques années, il

[1] Inventaire, BB. 118, p. 169.

[2] *Ibid.*, p. 170. — Le cérémonial de ces fêtes a été décrit par le P. Ménestrier dans l'opuscule qui a pour titre « *Décorations faites dans la ville de Grenoble... pour la réception de Mgr le duc de Bourgogne et de Mgr le duc de Berry, avec des réflexions et des remarques sur la pratique et les usages des décorations.* » Grenoble, 1701, in-fol. avec pl.

[3] Bibliothèque de Grenoble, R. 73, t. I, pp. 201 et 203. — Cf. Pilot. *Histoire municipale*, II, p. 94.

[redacted]

en usait de même pour tous les autres offices municipaux, avec la création desquels le pouvoir royal battait monnaie. La charge de maire coûta au trésor communal 32,052 livres, qui lui furent prêtées par le duc de la Feuillade [1]. Il semblait qu'en la rachetant, les consuls n'eussent d'autre but que de la supprimer. C'était le parti le plus sage : il ne fut pas adopté. Par reconnaissance pour le gouverneur, on lui offrit le droit de nommer les titulaires de la mairie et il en usa de suite en faveur de Joseph du Faurey. Toutefois, sur les 1,200 livres de gages qu'avait son prédécesseur, on n'accorda que 900 livres à ce dernier ; le reliquat fut attribué à un peintre nommé Jean Gueynier, qui avait fait le portrait du duc de la Feuillade et avait été chargé par lui d'en faire des copies, qui seraient distribuées gratuitement aux membres du corps de ville « et à toutes les personnes de considération qui en demanderaient, à raison cependant d'une seule par famille ». Ce même peintre fut, en même temps, déclaré exempt du logement des gens de guerre [2].

L'affection des Grenoblois pour le duc de la Feuillade se manifesta encore au mois de septembre de cette même année, lorsqu'il revint à Grenoble, au retour de sa glorieuse campagne en Piémont. Dans leur enthousiasme pour les services rendus par lui à la province et à la ville, les consuls invitèrent les villes du Dauphiné à se cotiser pour lui offrir un présent. Toutes les villes consultées votèrent par acclamation une taille de 40 livres par feu, payable en quatre années. Grenoble, désireux de se signaler, offrait davantage ; mais le maréchal, en acceptant ce témoignage de la reconnaissance des Dauphinois, eut la sagesse de ne pas permettre qu'on leur imposât un sacrifice au-dessus de leurs forces. On se souvient, en effet, qu'à ce moment même, la ville de Grenoble, pour payer ses dettes, avait dû abandonner, pour plusieurs années, tous ses revenus à ses créanciers [3].

En 1708, la campagne de Savoie amena successivement à

[1] Louis d'Aubusson, duc de la Feuillade, qui avait succédé à son père dans le gouvernement du Dauphiné en 1692. (Inventaire, BB. 139, p. 217.)

[2] *Ibid.*, BB. 118, p. 171.

[3] *Ibid.*

Grenoble des hôtes illustres, auxquels la ville offrit l'hospitalité dans l'hôtel de Lesdiguières, mis gratuitement à sa disposition par la duchesse. On y vit, en février 1707, le maréchal de Tessé ; en avril 1708, le maréchal duc de Berwick ; en juin, le maréchal de Villars, qui se plaignit d'y avoir fort mal dormi « faute d'un bon matelas » ; en avril 1710, le maréchal de Broglie [1].

Les années 1709, 1710 et 1711 furent particulièrement dures pour la population grenobloise. Une effroyable disette de grains s'y fit sentir. Les boulangers et les aubergistes durent fermer leurs boutiques ; les bourgeois faisaient eux-mêmes leur pain et n'en donnaient à leurs serviteurs qu'une faible ration, scrupuleusement pesée. La moitié des domestiques fut congédiée. Quant au peuple, le pain étant trop cher pour lui, il se contenta de soupes de grains et d'herbages, et encore un grand nombre d'artisans, d'ordinaire aisés, ne pouvant se procurer ces aliments, furent réduits à aller mendier la soupe de l'hôpital [2]. Cette famine avait été causée par les terribles gelées de l'hiver de 1708 à 1709, lequel fut tellement rigoureux que le Conseil de ville dut, pour en rendre les effets moins durs aux pauvres gens, décider que chaque jour, de dix heures du matin à quatre heures du soir, on allumerait dans le corps de garde un grand feu où ils pourraient venir reprendre un peu de chaleur [3]. Enfin, le 11 février 1711, les eaux de l'Isère s'élevèrent à plus de quatre mètres au-dessus de leur niveau habituel et, par les fossés des remparts et les égouts, inondèrent la partie basse de la ville, toutes les caves, et couvrirent entièrement la place Notre-Dame [4].

Cette même année, sur les représentations du duc de la Feuillade, que le Conseil des Quarante n'était plus appelé à délibérer sur l'administration des affaires communales, comme l'exigeait le règlement du 10 janvier 1672, il fut décidé que le Conseil or-

[1] Inventaire, BB. 119, p. 178.

[2] Archives de l'Hôpital de Grenoble, B. 16. — Cf. Guy Allard. *Description historique de la ville de Grenoble*, p. 250.

[3] Inventaire, BB. 119, p. 173.

[4] Archives de l'Isère, B. 2037. — Cf. Pilot. *Recherches sur les inondations*, p. 34.

[redacted]

dinaire se tiendrait tous les samedis et le Conseil des Quarante le premier samedi de chaque mois[1].

Depuis la liquidation de ses dettes, opérée à la fin du XVII[e] siècle, la ville avait contracté de nouveaux emprunts, pour faire les frais des dernières guerres et du passage des princes. D'après un rapport, présenté le 20 février 1715 au Conseil consulaire, son passif était, à cette date, de 97,442 livres, dont 37,811 livres avaient été amorties depuis 1712. Restait donc une dette d'environ 60,000 livres. Or, les revenus de la ville s'élevant à 58,000 livres et ses charges à un chiffre à peu près égal, il fallait demander à des ressources extraordinaires l'amortissement du reliquat des anciens emprunts. C'est pourquoi le Conseil décida qu'on proposerait au roi d'imposer, pendant quatre ans, 5,000 livres avec la taille et environ 10,000 livres avec la capitation, laquelle serait diminuée d'autant, attendu que les dettes qu'il s'agissait de payer avaient été contractées à l'occasion de la guerre. D'autre part, la ferme des boucheries qui produisait 4,000 livres, et qui était très onéreuse à la population, fut supprimée et remplacée par un impôt sur les vins. La boucherie devint libre, mais tous les bouchers furent astreints à abattre leurs bestiaux dans une materie communale, où ils paieraient une redevance pour chaque animal abattu. A la suite de cette délibération, un abattoir fut construit sur les bords de l'Isère, auprès de la porte Créqui[2].

Au commencement de septembre 1715, une lettre du roi Louis XV apprit à la ville la mort de son aïeul et la régence du duc d'Orléans. La mort du souverain, qu'ils avaient tant adulé pendant sa vie, ne parvint pas à émouvoir les Grenoblois. Un service officiel, célébré dans l'église des Minimes[3], une froide

[1] Inventaire, BB. 119, p. 173.

[2] *Ibid.*, BB. 119, p. 174. — Cf. Pilot. *Histoire municipale*, II, p. 140. Un arrêt du Conseil d'État du 13 août 1715 donna pleine satisfaction à la requête des consuls. La ferme des boucheries fut cependant rétablie en 1727, mais cette nouvelle expérience ne fut pas plus heureuse que les précédentes, et l'on dut renoncer définitivement à monopoliser le commerce de la boucherie.

[3] La cathédrale était alors en réparations (Archives de l'Hôpital de Grenoble, H. 776).

oraison funèbre prononcée par le P. Maniquet, minime, en présence des corps administratifs et judiciaires de la province, furent les seules démonstrations de douleur accordées à la mémoire du grand roi. Le 12 septembre, le Conseil des Quarante prêta serment de fidélité à son successeur[1].

Cependant le Conseil commençait à regretter l'acte de générosité irréfléchie qui lui avait fait remettre au duc de la Feuillade l'office de maire racheté aux frais de la ville. Le 6 mars 1717, profitant de la mort du maire, M. Moret, il écrivit au gouverneur pour le prier de renoncer à son privilège et d'alléger quelque peu les charges communes en ne donnant pas de successeur à M. Moret. Cette demande fut mal accueillie : le duc répondit en nommant Melchiol de Gilliers, baron de la Bâtie, maire de Grenoble, et, en *post-scriptum*, il ajoutait : « Je ne réponds point à la lettre que vous m'avez écrite, parce qu'il convient, s'il vous plaît, que vous commenciez par obéir ». Le Conseil obéit ; il installa M. de Gilliers, mais il ne renonça pas à son projet, malgré les adjurations du procureur du roi Expilly, qui lui faisait un point d'honneur de tenir ses engagements. L'édit de juin 1717, qui supprima les offices de maire, résolut heureusement la question[2].

C'est que, chaque année, de nouvelles dépenses s'imposaient. Vers la fin de 1717, on construisait des casernes dans la rue Perrière ; au mois de mars 1718, on levait une taille de 22,000 livres pour la reconstruction du pont de bois, et l'année suivante, l'Hôtel de Ville était définitivement transféré dans l'élégant hôtel bâti au commencement du XVII[e] siècle par le connétable[3].

Depuis que la charte coutumière de 1242 leur avait permis de s'assembler pour délibérer sur les affaires communales, les habitants de Grenoble avaient adopté, nous l'avons vu, différents lieux de réunion. Avant la fin du XIV[e] siècle, ils n'avaient pas

[1] Inventaire, BB. 119, p. 175.

[2] *Ibid.*, BB. 120, p. 175. — Toutefois, le duc de la Feuillade ne renonça pas de bonne grâce à cette prérogative. Il déclara que, représentant la commune, qui lui avait concédé le droit de nommer le maire, il ne pouvait être atteint par l'édit de juin 1717. Un arrêt du Conseil d'État, du 16 octobre 1717, lui donna gain de cause (Archives de l'Isère, E. Grenoble).

[3] Inventaire, BB. 120, pp. 175-176.

[redacted]

d'Hôtel de Ville spécial et se réunissaient dans le réfectoire des Cordeliers. Dès le commencement du XV[e] siècle, la tour de l'Ile devint la maison commune et elle conserva cette affectation jusqu'en 1591, époque où Lesdiguières la transforma en citadelle. Depuis lors, l'Hôtel de Ville et ses archives furent successivement installés dans des habitations situées rue du Bœuf, rue Paillarey, place des Tilleuls et place Grenette. C'est sur cette dernière place qu'il se trouvait en 1719, lorsqu'on apprit que les Villeroy, héritiers de la dernière duchesse de Lesdiguières, avaient l'intention de vendre l'hôtel du connétable adossé à l'ancien palais de la Trésorerie. On résolut aussitôt de l'acheter, et le deuxième consul Farconnet fut envoyé à Paris pour négocier cette affaire. Le contrat de vente fut signé le 5 août 1719, au palais des Tuileries, pour le prix de 150,000 livres, dont la moitié comptant [1] ; il fut ratifié le 13 août par le Conseil consulaire, qui décida de mettre de suite en vente les annexes de cet hôtel, ainsi que l'Hôtel de Ville actuel, situé sur la place Grenette. Ce dernier avait été acheté 19,000 livres, le 17 février 1683. Il fut adjugé le 3 avril 1720, moyennant 51,000 livres ; la vente du jeu de paume et des maisons en dépendant, ainsi que d'une maison située rue Montorge, produisit 87,300 livres [2]. C'étaient là d'heureuses opérations, qui réduisaient à peu de chose le prix d'achat de l'hôtel Lesdiguières. Néanmoins, cette luxueuse installation provoqua, dans la ville, de très vives critiques. On accusa les consuls d'avoir acheté ce vaste palais, dans la pensée de s'y ménager des appartements pour eux et leurs familles. Pour couper court à ces malveillantes interprétations, le Conseil, sur la proposition des consuls, décida qu'à l'avenir, le concierge de l'Hôtel de Ville y serait seul logé [3].

[1] Ces 75,000 livres furent prêtées à la ville par André-François Alloy d'Herculais (35,000 livres), Pierre-Joseph Barrin, conseiller au Parlement (10,000 livres), Anne de Montlaur, femme de Reynaud Bruneau de Châteauvillard, secrétaire de l'intendance d'Alsace (3,000 livres), Charles Magallon, trésorier des ponts et chaussées (20,000 livres), et Jean Voisin, bourgeois (2,000 livres).

[2] Archives de l'Isère, B. Fonds du bureau des finances.

[3] Inventaire, BB. 120, p. 176. — Cf. Pilot. *Histoire municipale*, II, 4.



CHAPITRE XVI

LE MOUVEMENT RELIGIEUX A GRENOBLE AU XVII[e] ET AU XVIII[e] SIÈCLE

L'Édit de Nantes. — François de Nobilibus et Gabriel Castagne. — Création du collège. — Mort de l'évêque François Fléard. — Jean de la Croix de Chevrières. — Fondations de couvents. — Les Récollets. — Les Capucins. — Mort de Jean de la Croix. — Son fils Alphonse de la Croix lui succède. — Prédications de saint François de Sales. — Fondation de Sainte-Marie-d'en-Haut. — Pierre Scarron. — Il favorise le développement des institutions monastiques. — Les Ursulines. — Les Bernardines de Sainte-Cécile. — Les Carmélites. — Les Augustins. — Les Jésuites. — Ils prennent la direction du collège. — Les Minimes. — Sainte-Marie-d'en-Bas. — Les Carmes. — Les Annonciades. — Le Verbe Incarné. — Les Sœurs de Saint-Joseph. — Les Confréries. — La Propagation de la foi. — La Congrégation. — Œuvres de charité. — Reconstruction de l'hôpital Notre-Dame. — Traités avec les religieux hospitaliers et les sœurs de la charité. — Les Repenties. — Les Orphelines. — Mort de Pierre Scarron. — Étienne Le Camus. — Réforme du clergé séculier. — Fondation du Séminaire. — Création des paroisses Saint-Louis et Saint-Joseph. — Lutte de Le Camus contre les réguliers. — Les Jésuites. — Les Dominicaines de Montfleury. — M[me] Guyon à Grenoble. — Le Camus, cardinal. — Révocation de l'Édit de Nantes. — Bienfaisance du cardinal Le Camus. — L'Hôpital de la Providence. — Le Prêt charitable — Les filles de bas âge délaissées et abandonnées. — Mort du cardinal Le Camus. — Allemand de Montmartin — Les Frères des Écoles chrétiennes. — Lutte d'Allemand de Montmartin contre les Jésuites. — Paul de Chaulnes. — Réaction. — Jean de Caulet. — Le P. Bridaine à Grenoble. — Exécution d'un ministre protestant. — Suppression des Jésuites. — Le Collège de Grenoble après leur départ. — L'École de



[redacted]

chirurgie. — Bureau d'assistance judiciaire. — Mort de Jean de Caulet. — Jean de Cairol de Madaillan. — Le pensionnat de l'abbé de Marsanne. — Hay de Bonteville.

(XVIIe-XVIIIe siècles).



USQU'A la fin du XVIe siècle, l'histoire religieuse de Grenoble est tellement liée à l'histoire municipale, que nous avons pu les mêler dans notre récit, sans briser la succession chronologique des événements. Au XVIIe siècle, ce parallélisme cesse. Désormais, ce n'est plus à l'évêché que l'administration consulaire va demander ses inspirations. Le pouvoir temporel de l'évêque n'est plus qu'un souvenir : ce qu'il en reste, ce sont quelques redevances, quelques prérogatives honorifiques, et le droit de se parer du titre pompeux, mais vide, de prince de Grenoble. Est-ce à dire que l'influence spirituelle du clergé ait diminué, que la foi soit moins vive? Bien au contraire; jamais l'esprit religieux n'a été plus ardent; jamais surtout il n'a été plus fécond. En effet, les œuvres créées sous son inspiration, ce ne sont pas seulement les couvents et les confréries, dont il va peupler la ville, c'est l'instruction publique réorganisée et atteignant un degré de prospérité inconnu jusque-là, c'est la bienfaisance privée, multipliant et dotant les asiles ouverts à la misère..... Pourquoi faut-il que ce soit aussi la liberté de conscience violée par la révocation de l'édit de Nantes?

On sait avec quelle anxieuse impatience les réformés de Grenoble attendaient cet édit. En vain Lesdiguières avait, au nom de leur parti, forcé les murailles de la place, il n'avait pu triompher de l'intolérance de la population qui continuait à les écarter de toutes les charges publiques, comme elle prétendait refuser à leurs pauvres les secours de l'hôpital [1]. Par l'acte du 12 avril 1598, Grenoble devint une de leurs places de sûreté; ils purent y célébrer publiquement leur culte, faire admettre leurs enfants dans les écoles, et leurs pauvres dans les hôpitaux; ils eurent une part d'influence dans l'administration de la cité, et une chambre mi-partie leur assura une justice impartiale [1]. Aussi les douze années, qui s'écoulèrent entre la publication de l'édit de Nantes et la mort d'Henri IV, furent, au dire des protestants eux-mêmes, « l'une des époques les plus calmes et les plus prospères de la réforme française [2] ».

Ce n'est pas que les prescriptions de cette ordonnance libérale aient toujours été bien loyalement observées. Les protestants de Grenoble furent souvent obligés de défendre leur droit d'être représentés dans les Conseils consulaires [3], et, en 1602, leur synode provincial, tenu dans notre ville, déclarait nécessaire le déplacement de la Chambre de l'Édit, pour assurer la liberté de ses décisions [4]. D'autre part, la lutte entre les deux religions continuait, sous forme de controverses violentes, dans les chaires de la ville, où le jésuite Cotton, les cordeliers Renard et Gabriel Castagne se mesuraient avec les pasteurs Cresson, Chamier et Caille [5]. Ce dernier était alors à la tête de l'église réformée de Grenoble. Comme elle ne voulait ou ne pouvait pas le payer, le synode d'Embrun la priva du service presbytéral, en 1606, et l'excommunia.

Les églises catholiques n'étaient pas plus riches : en 1593, le chapitre Notre-Dame, accablé sous le poids des décimes et ruiné par l'aliénation des biens du clergé, était obligé de vendre ses maisons de la rue des Prêtres [6]; les Dominicains achevaient avec peine la reconstruction de leur couvent; le prieuré de Saint-Laurent et les Cordeliers, dépossédés par Lesdiguières, se réfugiaient, le premier, dans l'ancien hôpital de Saint-Antoine, et les autres à la Madeleine.

[1] Inventaire des Archives historiques de l'Hôpital de Grenoble, E. 4, p. 62. — Sur les plaintes des réformés, le Conseil d'administration de l'hôpital décida, en 1593, qu'on recevrait indistinctement les pauvres des deux religions.

[1] Arnaud, *Histoire des Protestants du Dauphiné*, I, p. 477.

[2] *Ibid.* II, 1.

[3] Inventaire, BB. 63, p. 104; BB. 71, p. 108; BB. 134.

[4] Arnaud, II, p. 50.

[5] Arnaud. *Notice sur les controverses religieuses en Dauphiné, pendant la période de l'édit de Nantes.* Grenoble, 1872, in-8°, pp. 13-15. — *Supplément à la notice sur les Controverses*... Grenoble, 1880, pp. 6-7. — L'auteur du pamphlet cité par M. Arnaud, (page 7 de ce *Supplément*), n'est autre que le P. Gabriel Castagne, dont il sera amplement question plus loin, à l'occasion du procès de Nobilibus.

[6] Archives historiques de l'Hôpital de Grenoble, H. 834.



Vers la fin de l'année 1603, un moine italien, nommé Francesco de Nobilibus, venait demander l'hospitalité à ce dernier couvent. Il arrivait de Rome, sa patrie, et se rendait, disait-il, à Lyon, pour y visiter la célèbre horloge de l'église Saint-Jean. Les Cordeliers de Grenoble avaient alors pour gardien le Fr. Gabriel Castagne, moine intrigant et brouillon, qui, après avoir été jadis chassé de la ville par Albigny[1], avait si habilement fait sa cour au parti vainqueur, qu'il avait réussi à se faire nommer abbé de Saint-Thiers-de-Saou et confesseur du roi. Son ambition ne se bornait pas aux dignités et aux bénéfices ecclésiastiques : il se piquait de connaissances médicales et rêvait de trouver un moyen de rendre l'or potable, persuadé que c'était là le remède universel pour guérir tous les maux. Aussi fut-il ravi lorsqu'il constata chez son hôte des goûts et des connaissances semblables : il l'initia à ses travaux, et bientôt le couvent fut encombré de creusets, de cornues et d'alambics.

Le Parlement vint brutalement interrompre le cours de ces expériences. Le 2 mars 1604, il fit arrêter les deux moines sous l'inculpation de magie, et chargea le conseiller Béatrix-Robert d'instruire leur procès. Celui-ci fit une perquisition dans le couvent. Dans la cellule de Nobilibus, il recueillit des bagues magiques, des plaques de métal et des feuilles de parchemin portant des caractères cabalistiques, des couteaux de forme bizarre, des cartes peintes et les œuvres de Cornélius Agrippa. Dans celle du Fr. Castagne on trouva, gardant ses creusets et ses alambics, une jeune fille nommé Jeanne Bourgade, laquelle fut immédiatement incarcérée comme complice.

Cet odieux et stupide procès dura vingt-neuf mois, pendant lesquels les deux accusés restèrent enfermés, les entraves[2] aux pieds, dans les basses-fosses de la Conciergerie. Mais tandis que Castagne, toujours heureux, réussissait, on ne sait comment, à sauver sa tête, le 14 août 1606, Nobilibus était condamné à mort. Cette inique sentence, monument de la sottise du Parlement, fut exécutée quelques jours après sur la place du Breuil.

[1] Inventaire, BB. 47, p. 80.
[2] Ces entraves sont aujourd'hui conservées aux Archives de l'Isère.

Le malheureux sorcier fut traîné, en chemise, la corde au cou et tenant en main une torche ardente du poids de trois livres, devant la Cour et devant le parvis de la cathédrale, pour y « crier merci, à Dieu, au roi et à la justice ». Après quoi, il fut conduit à la place du Breuil, où une potence et un bûcher l'attendaient. Le Parlement, dans sa clémence, lui faisait la grâce de ne pas le brûler vif. On le pendit d'abord et on jeta ensuite son cadavre dans les flammes, avec les bagues, cartons et couteaux diaboliques, instruments de ses sortilèges. Ses complices, car on lui en avait trouvé, furent condamnés aux galères[1].

L'année 1606, rendue tristement célèbre par le supplice de Nobilibus, vit naître le collège de Grenoble. N'y a-t-il pas autre chose qu'un hasard dans le rapprochement chronologique de ces deux faits, et ne peut-on, sans être accusé de paradoxe, en dégager cette leçon, que pour réformer l'esprit public d'une société, où le peuple croit aux sorciers et où la magistrature les brûle, il n'y avait qu'un remède, l'instruction? Ce n'est pas qu'on puisse reprocher à nos anciens consuls d'avoir jamais méconnu l'importance de leurs écoles et d'avoir épargné leurs peines pour en assurer la prospérité ; malheureusement des causes multiples et périodiques, pestes, guerre civile, insuffisance des ressources communales, provoquaient de trop fréquents changements dans le personnel, et, par suite, dans les méthodes et les programmes de l'enseignement public. C'est pour mettre un terme à ces perpétuelles variations, qui rendaient tout progrès impossible, que la plupart des villes du Dauphiné se décidèrent, au commencement du XVIIe siècle, à confier la direction de leurs écoles à des réguliers. Elles y trouvaient un double avantage. Alléger leurs charges, en s'associant des communautés richement dotées, lesquelles n'exigeaient qu'une faible subvention, et élever le niveau des études en assurant la stabilité des maîtres et des méthodes.

[1] Jules Ollivier. *Archives historiques du Dauphiné*. Ms. de la Bibliothèque de Grenoble, IV. p. 222. — Cf. *Revue du Dauphiné et du Vivarais*, I, 300, 408, 483. — Chorier. *Vie d'Artus Prunier*..., pub. par A. Vellot, pp. 205, 211-43. — Archives de l'Isère, B. 2650, f° 241.

[redacted]

Depuis 1590, la prospérité des écoles de Grenoble était allée en déclinant. Chassées par Lesdiguières de la maison qu'elles occupaient, auprès du couvent des Cordeliers, transformé en citadelle, dépouillées de leur dotation qu'on avait dû employer à des travaux de défense, elles étaient abandonnées à un régent ignare, nommé Jean Serret, qui, mal payé, refusait d'y admettre les enfants pauvres. Le Conseil consulaire l'avait plusieurs fois congédié ; mais devant la difficulté de le remplacer, il s'était résigné à le garder et même, en 1603, il lui avait adjoint un maître d'écriture[1].

L'exemple des villes d'Embrun et de Vienne qui, en 1604, transformaient leurs écoles en collèges placés sous la direction des jésuites[2], décida les Grenoblois à essayer du même régime. Le 20 janvier 1606, le premier consul, François Lemaître, en fit la proposition au Conseil des Quarante. Il démontra que les écoles de Grenoble étaient tombées dans un tel discrédit, par suite de l'incapacité des maîtres, que les familles étaient obligées d'envoyer leurs enfants aux collèges de Vienne ou de Tournon, et conclut à la nécessité de créer un collège semblable à ceux de ces deux villes. Le Conseil, sans dissimuler sa sympathie pour ce projet, en renvoya l'exécution à une époque ultérieure. Lemaître ne se découragea pas ; comprenant que la question financière avait seule arrêté ses collègues, il engagea des pourparlers avec les Dominicains, et, le 5 avril, annonça au Conseil que ces religieux offraient de fournir le local et les régents du collège, si l'on consentait à leur en donner la direction. Le Conseil accepta cette proposition ; il congédia le recteur laïque et installa le nouveau collège dans le couvent des Jacobins, où un bâtiment spécial fut aménagé à cet effet, avec le produit d'une quête faite parmi les membres des deux premiers ordres, et d'une taille de 400 livres sur le Tiers-État. Seuls, les réformés furent hostiles à cette réforme, et refusèrent d'y contribuer[3].

[1] Inventaire, BB. 67, p. 106.
[2] Archives de l'Isère, B. 2916, fos 67-68.
[3] *Ibid.*, BB. 71, p. 108.

L'évêque François Fléard paraît être resté étranger à cette fondation. Depuis quelques années, son grand âge et le mauvais état de sa santé le retenaient dans son château de Tullins, où il mourut, le mardi 26 septembre 1606. Son corps, transporté à Grenoble le 4 octobre suivant, fut reçu à la porte de la Perrière par la magistrature, le Corps de ville, le clergé paroissial et les communautés religieuses qui, précédées de leurs croix, le conduisirent à l'église Notre-Dame, où ses funérailles furent célébrées le lendemain[1].

Au commencement de l'année suivante, le roi lui nomma comme successeur Jean de la Croix, seigneur de Chevrières, président au Parlement de Grenoble[2], qui, depuis 1578, avait rempli successivement et avec éclat de nombreuses charges administratives, diplomatiques et judiciaires. C'est pour le récompenser des services rendus par lui à la cause royale, dans ces diverses missions, que le roi lui donna l'évêché de Grenoble, qu'il avait précédemment promis au comte de Clermont[3]. Jean de la Croix était veuf depuis l'année précédente ; il reçut ses bulles, le 11 juillet 1607[4], se fit consacrer par l'archevêque de Vienne, Jérôme de Villars, et vint prendre possession de son siège, le 12 décembre suivant. La population de Grenoble, de laquelle il était connu et aimé, le reçut avec de grands témoignages de respect et de sympathie, « estant, disent nos vieux registres, ledit seigneur grand personnage d'honneur et de mérite, et enfant de la ville[5] ».

Les relations de Jean de la Croix avec l'administration consulaire ne furent pas toujours aussi cordiales que ces heureux débuts semblaient le faire prévoir. Dans la défense de ses droits de juridiction civile, le nouveau prélat montra trop sou-

[1] Inventaire, BB. 71, p. 108.
[2] Le 26 avril 1607, Henri IV écrivait aux membres des États du Dauphiné de donner à Jean de la Croix le rang qu'il devait tenir dans leurs réunions, quoiqu'il n'eût pas encore reçu ses bulles de Rome (Archives de l'Évêché de Grenoble, n° 2654).
[3] Chorier. *Vie d'Artus Prunier* (éd. Vellot), p. 212. — Cf. *Gallia Christiana*, XVI, c. 255.
[4] Archives de l'Isère, B. 2312, f° 252.
[5] Inventaire, BB. 73, p. 110.

[redacted]

vent que l'onction épiscopale n'avait pas adouci en lui la raideur autoritaire du magistrat. Il soutint ouvertement le juge Bon de la Baulme dans sa querelle contre le Conseil de ville, et se montra l'un des adversaires les plus implacables du Tiers-État dans le procès des Tailles[1].

Avec l'épiscopat de Jean de la Croix commencent, dans notre ville, les créations de couvents qui vont se multiplier si rapidement sous ses successeurs. Le premier qui s'y établit fut les Récollets. Introduits en France en 1602, ils avaient, depuis le commencement du XVII[e] siècle, une communauté à Saint-Martin, lorsque, en 1605, ils obtinrent du Conseil consulaire l'autorisation de la transférer dans les bâtiments de l'hôpital de l'Ile, où ils s'engageaient à servir les pestiférés en cas d'épidémie[2]. Deux ans plus tard, le 28 août 1607, le roi Henri IV prenait le nouveau monastère sous sa protection, lui donnait le nom de Notre-Dame-de-l'Ile, et lui attribuait une subvention[3], au moyen de laquelle les Récollets faisaient réparer les antiques constructions de l'hôpital, et projetaient même de leur annexer une chapelle. La première pierre de cet édifice, dont les plans avaient été dressés par Jean de Beins, fut solennellement posée, en avril 1608, par le président de Saint-André, représentant le roi Henri IV, en présence de Jean de la Croix et d'Antoine Ducros, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux[4]. Les travaux étaient à peine commencés que le Conseil consulaire, revenant sur sa première décision, manifesta l'intention de conserver à l'hôpital de l'Ile la destination que lui avait attribuée son fondateur, sauf à indemniser les Récollets des dépenses qu'ils y avaient faites[5]. Ceux-ci acquirent alors, en dehors de la porte de Bonne, un emplacement où ils firent construire un couvent, sous le vocable de l'Immaculée Conception. Par lettres patentes de janvier 1611, Louis XIII autorisa ce transfert, en confirmant la fondation de son père[6].

[1] Inventaire, passim.
[2] *Ibid.*, BB. 69, p. 107.
[3] Archives de l'Isère, B. 2910, f° 1053.
[4] Chorier. *Vie d'Artus Prunier* (éd. Vellot), p. 234.
[5] Inventaire, BB. 75, p. 111, BB. 77, p. 113.
[6] Archives de l'Isère, H. — Fonds des Récollets de Grenoble.

Quatre ans plus tard, le 7 septembre 1615, Thomas de Boffin, seigneur d'Uriage, conseiller au Parlement, cédait aux Récollets l'antique ermitage du Saint-Eynard, où ils établissaient une modeste communauté, sans autre dotation que la jouissance des bois qui entouraient la chapelle, et le produit des aumônes recueillies à Grenoble par ses frères quêteurs[1]. L'un de ces derniers, nommé le Fr. Léonard, devint, quelques années après, très populaire dans la ville. C'était un ancien soldat qui, sous sa joviale bonhomie, cachait une grande austérité de vie. Le peuple l'appelait le « bon frère du Saint-Eynard ». Il mourut, le 25 novembre 1628, en odeur de sainteté[2].

Une autre branche de l'arbre séraphique s'implantait à Grenoble vers la même époque. En 1606, le Fr. Yves, capucin de Chambéry, laissait, par testament, tout son patrimoine aux consuls catholiques de Grenoble, à condition de l'employer à la fondation d'un couvent de capucins dans cette ville[3]. Comme le Conseil consulaire hésitait à accepter ce legs, le provincial des capucins, Natal de Virieu, envoya un de ses plus éloquents religieux pour y prêcher le Carême, et demanda un secours à la reine Marie de Médicis, qui le lui accorda. Les consuls, séduits par la parole du prédicateur et rassurés par le concours de la reine, donnèrent leur adhésion à la création du nouveau couvent, dont Natal de Virieu vint lui-même, en 1610, poser la première pierre[4].

Dans l'important programme de travaux publics qui se réalisait alors à Grenoble, sous l'impulsion de Lesdiguières, on n'oublia pas les églises. En 1613, le curé de Saint-Hugues, Isaac Dufaure, obtenait du Conseil consulaire un secours pour restaurer son église, à laquelle trente ans de guerres civiles

[1] *Ibid.* — L'ermitage du Saint-Eynard était autrefois un prieuré dépendant de Saint-Michel-de-Connexe. Thomas de Boffin en avait fait réparer l'antique chapelle et lui avait adossé une petite maison où, pendant quelques années, il avait donné asile à un ermite. — Cf. E. Pilot. *Les Prieurés de l'ancien diocèse de Grenoble* (*Bulletin de la Société de statistique de l'Isère*, 3e série, t. XII, pp. 255-257).
[2] *Semaine religieuse de Grenoble*, 8e année, p. 47.
[3] Inventaire, BB. 71, p. 108.
[4] Chorier. *Vie d'Artus Prunier*, pp. 208-3.


[redacted]

n'avaient laissé que les quatre murs [1]. La même année, le roi Louis XIII accordait 4,000 livres pour réparer l'église de Saint-André [2].

Pendant ce temps, l'évêque Jean de la Croix avait engagé une lutte très vive contre son chapitre cathédral, qui lui contestait le droit de présider ses assemblées capitulaires. Après deux années de procédures, où chaque parti s'obstinait dans ses prétentions, l'évêque et le chapitre confièrent la solution de leur différend au P. Arnoux, jésuite, lequel, dans une sentence arbitrale du 10 avril 1614, fixa les cas où l'assemblée capitulaire devait être présidée par l'évêque et ceux où la présidence revenait au doyen [3].

Depuis la mort d'Henri IV, Jean de la Croix, nommé conseiller de la reine Marie de Médicis, et constamment absorbé par la direction des affaires de l'État, n'avait eu que peu de temps à consacrer à l'administration de son diocèse. En 1612, la province de Vienne l'envoyait à l'assemblée générale du clergé de France, où ses éminentes qualités d'orateur le faisaient choisir par ses collègues pour porter au roi les observations du clergé. En 1614, c'est la province du Dauphiné qui lui confiait le soin de défendre ses intérêts devant les États généraux du royaume. Depuis lors, il résida presque constamment à Paris, où la mort vint le surprendre, le 8 mars 1619, à l'âge de soixante-quatre ans [4]. Ses funérailles furent célébrées dans la cathédrale de Grenoble, le 20 avril suivant, et son corps transporté dans le tombeau de ses ancêtres à Romans.

Son fils Alphonse de la Croix, qui lui avait été donné comme

[1] Inventaire, BB. 80, p. 115.

[2] Archives de l'Isère, B. Invent. ms. de la Chambre des Comptes, art. Grenoble.

[3] Archives de l'Isère. Inventaire des titres de l'Évêché de Grenoble, nos 204 et 210.

[4] *Gallia Christiana*, XVI, c. 255. — M. Hauréau, d'après M. A. du Boys (*Vie de Saint-Hugues*, p. 401), le fait, par erreur, mourir en mai 1619. Les registres de délibérations consulaires (Inventaire, BB. 86, p. 121), d'accord avec son épitaphe, fixent la date de sa mort au 8 mars 1619. — Cf. Jules Chevalier. *Hist. généal. de la maison de Rabot*. Valence, 1896, in-8o p. 98, note 1.

coadjuteur, en 1615, par le pape Paul V [1], avec future succession, prit immédiatement possession du siège de Grenoble et prêta hommage au roi, pour son domaine temporel, le 22 mars 1619 [2]. Le jeudi 29 août, il fit son entrée solennelle dans sa ville épiscopale. A vrai dire, depuis quatre ans, l'évêque de Chalcédoine, comme on appelait alors le coadjuteur, dirigeait seul l'administration du diocèse, où son père ne séjournait que rarement.

C'est pendant cette première période de son épiscopat que François de Sales vint à Grenoble, et y fonda le quatrième monastère de la Visitation. L'évêque de Genève était alors dans tout l'éclat de son admirable talent. Appelé par le Parlement pour prêcher, à Saint-André, l'avent de 1616 et le carême de 1617, il y retrouva le même succès qu'il avait eu à Dijon et à Paris. Autour de sa chaire et de son confessionnal se groupèrent un certain nombre de pieuses femmes, à la tête desquelles étaient Mme Le Blanc, femme d'un président à la Chambre des Comptes, Mmes de Veyssilieu et de la Baulme, filles de Jean de la Croix, et Mmes de Chevrières et de Pisançon, ses belles-filles. Séduites par la pénétrante douceur de sa parole, par l'affectueuse aménité de ses conseils, par le sentimentalisme un peu romanesque de sa doctrine, elles se firent ses disciples, « ses philothées », comme on disait alors, et lui proposèrent, au mois de mars 1617, d'établir à Grenoble une maison de l'ordre de la Visitation qu'il avait fondé, quelques années auparavant, avec le concours de Mme de Chantal. François de Sales, bien que ravi de ce projet, ne parut pas d'abord l'accueillir favorablement et en renvoya l'exécution à une époque ultérieure, au grand désespoir de Mme Le Blanc et de ses compagnes, dont le zèle ne connaissait pas d'obstacles. Toutefois, elles ne se découragèrent pas et employèrent utilement les délais que la sagesse du prélat leur imposait. Le coadjuteur était, disait-on, hostile à la nouvelle création : ses sœurs le ramenèrent à leur cause ; par leurs maris, elles obtinrent l'appui du Parlement. De son

[1] Archives de l'Isère, B. 2919, fo 602.

[2] *Ibid.* Inv. des titres de la Chambre des Comptes, art. Grenoble.

côté, Mme Le Blanc se multipliait pour trouver de l'argent et pour recruter des novices qu'elle envoyait à la maison-mère d'Annecy. Aussi, lorsque en 1618 François de Sales revint pour la quatrième fois à Grenoble, il n'eut pas le courage de faire de nouvelles objections et, le 11 mars, il écrivait à Mme de Chantal de préparer une petite colonie pour peupler le futur monastère. La mère de Chantal arriva le 7 avril, veille des Rameaux, avec cinq religieuses et quatre novices. Une installation provisoire leur avait été préparée dans la rue de Bonne. C'est là que, le lendemain, Alphonse de la Croix vint célébrer la messe et déclara fondé le quatrième monastère de la Visitation.

Avant de quitter Grenoble, François de Sales et Mme de Chantal se préoccupèrent de trouver un emplacement convenable pour y bâtir le couvent. Ils firent choix d'un petit plateau, situé au-dessus du quartier de Chalemont et d'où l'on jouissait, dans le calme de la solitude, d'une vue admirable sur la ville et les vallées de l'Isère et du Drac[1]. Les travaux de construction commencèrent l'année suivante et, le 21 octobre 1619, la première pierre du couvent, qui allait s'appeler Sainte-Marie-d'en-Haut, était solennellement posée, en présence de François de Sales et d'Alphonse de la Croix, par la princesse Christine, fille d'Henri IV, récemment mariée au prince héritier de Savoie[2].

La fondation de la Visitation de Grenoble est le seul acte important de l'épiscopat éphémère d'Alphonse de la Croix. L'année suivante, il résignait ses fonctions, à raison du mauvais état de sa santé et se retirait à Saint-Marcellin, où il mourut en 1637[3].

Le 30 juin 1620, le roi lui donna comme successeur Pierre Scarron, conseiller clerc au Parlement de Paris, qui fut con-

[1] L'abbé P. Servonnet. *Saint François de Sales à Grenoble*. Grenoble, 1867, in-8°.

[2] J.-J.-A. Pilot. *Église et ancien couvent de Sainte-Marie-d'en-Haut, à Grenoble*. Grenoble, 1809, in-8°. — Cf. une notice de M. de Gournay sur Sainte-Marie-d'en-Haut dans le *Bulletin de l'Académie delphinale*, 1re série, V, 138 — *Semaine Religieuse de Grenoble*, I, 424 ; II, 121. — *Bulletin de la Société de statistique de l'Isère*, 3e série, VIII, pp. 6 et 205.

[3] *Gallia Christiana*, XVI, c. 255.

sacré le 27 mars 1621 et installé le 6 novembre suivant[1]. Son épiscopat, qui dura près d'un demi-siècle, fut l'époque la plus féconde de l'histoire ecclésiastique de Grenoble. Jamais le sentiment religieux n'y avait été plus expansif. Sans doute, il serait injuste d'en attribuer tout le mérite au zèle de Pierre Scarron. Ce qui se passait à Grenoble n'était qu'une manifestation locale d'un mouvement général qui emportait alors toutes les églises de France. Mais, du moins, notre évêque ne chercha pas à l'entraver. Il ne craignit pas que cette invasion de son diocèse par les réguliers pût jamais porter ombrage à l'autorité épiscopale. Son successeur, le cardinal Le Camus, nous dira s'il eut raison.

Toutefois, s'il favorisa de tout son pouvoir le développement des institutions monastiques, Pierre Scarron ne négligea pas son personnel paroissial. Pendant les premières années de son épiscopat et tant que l'état de sa santé le lui permit, il fit régulièrement ses visites pastorales[2], surveilla les prêtres étrangers, dont les écarts de conduite compromettaient le clergé diocésain[3], veilla avec un soin jaloux à écarter des chaires dauphinoises les dangereuses nouveautés de Jansénius[4], et n'hésita pas, en 1660, à remettre au bras séculier un prêtre sacrilège, convaincu d'avoir abusé du sacrement de la confession[5]. Il rétablit la bonne harmonie entre les chapitres Notre-Dame et celui de Saint-André et imposa au premier un nouveau règlement.

Dans ses relations avec les pouvoirs civils, il sut se montrer assez conciliant pour éviter les conflits et assez ferme pour ne pas laisser amoindrir le patrimoine de son église. Il obtint, en 1634, du roi Louis XIII la confirmation du traité de pariage, conclu en 1343 entre Humbert II et Jean de Chissé ; en 1638, il faisait interdire à Pierre Moret de Bourchenu de prendre le

[1] *Gallia Christiana*, XVI, c. 256.

[2] Archives de l'Isère, G. Inv. des titres de l'Évêché de Grenoble, n° 81.

[3] *Ibid.*, nos 60, 141.

[4] *Ibid.*, nos 253, 254, 200.

[5] E. Pilot de Thorey. *Les Prieurés*..., p. 403. — Ce misérable, nommé Antoine Roux Turc, fut condamné à être pendu et brûlé sur la place Grenette, après avoir fait amende honorable devant l'église Notre-Dame.

[redacted]

titre de coseigneur de Grenoble et, en 1651, un arrêt du Parlement de Paris lui maintenait le droit de percevoir la moitié des revenus de la juridiction commune[1]. Un titre et quelques redevances, voilà tout ce qui restait de la souveraineté de Saint-Hugues !

Mais, nous l'avons dit, ce qui caractérise cet épiscopat d'un demi-siècle, c'est moins le zèle pastoral ou l'habileté politique de Pierre Scarron, que le prodigieux épanouissement de l'esprit monastique qui se produisit à Grenoble, comme dans toutes les autres parties du Dauphiné, sous la protection bienveillante de l'autorité diocésaine.

Depuis 1605, deux pieuses femmes de Grenoble, Geneviève de Valambert et Christine Perron, avaient obtenu du vice-légat d'Avignon l'autorisation de former une congrégation sous la règle des Ursulines. En 1611, sans autres ressources qu'un quart d'écu, elles avaient entrepris de bâtir un couvent et, tant il est vrai que la foi fait des miracles, en deux ans elles avaient trouvé le moyen de l'achever et de le payer. Elles s'y installèrent en 1613 et y vécurent quelques années, catéchisant les enfants, visitant les malades et assistant les pauvres. Mais bientôt ces œuvres pies ne suffirent plus à leur zèle et elles demandèrent à l'évêque l'autorisation de transformer leur maison en monastère, en se liant par des vœux perpétuels. Pierre Scarron ayant approuvé leur dessein, le couvent des Ursulines de Lyon leur envoya, en 1623, deux religieuses, une supérieure, sœur Catherine Ranguet de Jésus, et une assistante, sœur Françoise Bardet de la Mère-de-Dieu, lesquelles organisèrent immédiatement un noviciat. Le 25 mars 1626, neuf novices firent profession et, dans le courant de la même année, sept autres suivaient leur exemple. Le couvent des Ursulines était fondé[2]. D'autres ne devaient pas tarder à se grouper autour de lui.

[1] Archives de l'Isère, G. Évêché de Grenoble, nos 848, 911, 792.

[2] En 1698, il comprenait 33 religieuses, 6 tourières, et possédait 4,000 livres de revenu (Brun-Durand. *Le Dauphiné en 1698*, p. 100). — Cf. Archives de l'Isère, H. Fonds des Ursulines de Grenoble. — A. du Boys. *Vie de Saint-Hugues*, p. 395.

Pendant son séjour à Grenoble, François de Sales avait essayé, sans trop de succès, de réformer les antiques monastères de Montfleury et des Ayes. Toutefois, dans cette dernière communauté, il avait fait quelques prosélytes qui, sur ses conseils et avec l'assentiment de leur évêque, se rendirent, en 1622, à Rumilly, où l'évêque de Genève avait établi un couvent de la réforme de Citeaux. Après y avoir passé deux ans, elles demandèrent à Pierre Scarron l'autorisation de revenir à Grenoble pour y fonder un couvent de Bernardines, sous le vocable de sainte Cécile. Le prélat y consentit, à condition qu'elles obtiendraient l'autorisation du lieutenant général et du Conseil de ville. Cette autorisation, le maréchal de Créqui la donna le 27 janvier 1625 et le Conseil de ville le lendemain. Le 13 mars suivant, Pierre Scarron installait la nouvelle communauté dans une maison située dans la Grande-Rue-Neuve, acquise au moyen d'un don de 3,000 écus, fait par le vicomte de Pâquiers[1]. En 1628, le pape la plaçait sous la protection de l'évêque et, en 1641, pour favoriser l'agrandissement du couvent, les intendants du Dauphiné exemptaient des tailles tous les terrains que les Bernardines acquerraient pendant une année[2].

L'ordre des Carmélites fut amené à Grenoble par la reine-mère Marie de Médicis, en août 1630, lors de son passage dans notre ville. Toutefois, malgré l'accueil favorable fait à cette création par le Parlement et le Conseil consulaire, faute de ressources pour en assurer la dotation, le couvent ne put être définitivement fondé qu'en 1640, grâce à la généreuse initiative d'une religieuse carmélite de Lyon, nommée Julie Borel, laquelle y consacra toute sa fortune, environ 80,000 livres. D'abord installées provisoirement, rue Bournolenc, les Car-

[1] Les religieuses des Ayes, qui fondèrent le couvent de Sainte-Cécile, étaient : Marie-Louise de Pâquiers, Claude-Thérèse de Buissonrond, Louise-Cécile de Ponsonnas et Jeanne-Benoîte de Monteynard. La supérieure de Rumilly, Louise-Thérèse de Ballon, les accompagna à Grenoble pour y faire les formalités de leur installation (Archives de l'Isère G. Évêché de Grenoble, n° 850. — H. Fonds du couvent de Sainte-Cécile.)

[2] Inventaire, BB. 108, f° 84. — En 1698, le couvent de Sainte-Cécile comptait 38 religieuses et 6 tourières; il avait 3,000 livres de revenu (Brun-Durand, op. cit., p. 106).



[redacted]

mélites firent, quelques années après (1670), construire un couvent sur la place Dauphine, où elles restèrent jusqu'à la Révolution[1].

Depuis quelques années déjà, les Augustins, introduits en France vers la fin du XVI[e] siècle, avaient établi une modeste communauté dans l'ermitage de la Balme, aux portes de Grenoble, lorsqu'en 1623 ils demandèrent à l'évêque la permission de la transférer dans la ville. Après avoir pris l'avis des représentants des églises et des communautés régulières, Pierre Scarron y consentit. De son côté, le connétable de Lesdiguières donna son approbation le 12 janvier 1626. Quelques années plus tard, Charles de Créqui leur cédait 1,200 toises de terrains dans l'ancien pré de la Trésorerie, qu'il avait hérité du connétable, et, le 1[er] mai 1632, il y posait la première pierre de leur couvent. Grâce à une subvention du roi, les Augustins purent achever leur œuvre et, en 1642, ils avaient la joie d'y réunir le chapitre général de leur ordre[2].

En même temps que les Augustins, la compagnie de Jésus faisait son entrée définitive dans notre ville. De toutes les créations monastiques du XVI[e] siècle, ce devait être la plus importante. En 1599, on s'en souvient, un jésuite, le P. Cotton, était venu prêcher à Grenoble et y avait engagé des controverses très vives contre les protestants. Pourquoi, dès cette époque, la puissante compagnie ne songea-t-elle pas à s'y établir? Pourquoi n'y avait-elle pas fondé de collège comme à Tournon, à Vienne et à Embrun? Peut-être faut-il demander aux Frères-Prêcheurs de Grenoble la réponse à cette double question. Les fils de saint Dominique n'ont jamais passé pour des amis très

[1] Archives de l'Isère, B. 2347, f° 233, v°. — Inventaire, BB. 97, p. 136. — Cf. J.-J.-A. Pilot. *Notice sur les Carmélites de Grenoble* (*Semaine Religieuse*, 8[e] année). Le couvent des Carmélites de la place Dauphine (aujourd'hui place Saint-Louis), fut transformé en caserne à l'époque de la Révolution. Il a été démoli en 1884. — En 1698, il contenait 18 religieuses et 2 tourières, et possédait 1,800 livres de revenu (Brun-Durand, p. 107).

[2] Archives de l'Isère. H. Fonds des Augustins de Grenoble. — Inventaire, BB. 104, p. 142; BB. 108, p. 148. — La fondation du couvent des Augustins fut confirmée par un arrêt du Conseil, du 19 avril 1674. En 1698, leur communauté comptait 10 prêtres et 3 quêteurs. (Brun-Durand, p. 106).

ardents des disciples de saint Ignace. Pressentant en eux des rivaux, ils purent croire qu'ils leur fermeraient les portes de la ville en s'emparant avant eux de la direction du collège. Si telle fut leur pensée, la suite des événements dut leur montrer qu'ils s'étaient trompés. En effet, les Jésuites arrivèrent à la ville en janvier 1623, porteurs d'un brevet et de lettres patentes que l'évêque Pierre Scarron avait lui-même instamment sollicités du roi Louis XIII, lors de son passage en Dauphiné, au mois de décembre précédent[1]. Ils s'installèrent modestement dans la rue Bournolenc, qui prit plus tard, à raison de leur passage, le nom de rue des Vieux-Jésuites. Pendant dix ans, ils y vécurent sans bruit, s'attachant à se faire des relations et à réunir les ressources nécessaires au dessein qu'ils méditaient. Le 19 novembre 1633, un arrêt du Conseil leur accordait la même subvention qu'aux Jésuites de Vienne[2]. L'année suivante, le P. Bernard d'Anglès, leur supérieur, achetait quelques jardins dans le quartier de Bonne et y faisait commencer la construction d'un couvent[3]. Entre temps, pour s'assurer des dispositions du Conseil de ville à leur égard, ils lui demandaient l'exemption des tailles : on la leur refusait d'abord; mais, chaque année, ils réussissaient à se faire décharger de la cote à laquelle ils étaient imposés et, en 1641, ils obtenaient du roi une exemption définitive[4].

Quand ils se crurent assez sûrs de l'appui du roi, de l'évêque et des grands corps judiciaires de la province pour engager la lutte contre les Jacobins, ils annoncèrent publiquement leur intention d'ouvrir un collège (1646).

Cette nouvelle jeta l'alarme dans le couvent des Frères-Prêcheurs. Le 18 août 1646, le P. Blardon, leur prieur, vint au Conseil consulaire et déclara, au nom de ses frères, qu'il s'opposait à la création projetée, laquelle était inutile et dangereuse.

[1] Inventaire, BB. 89, p. 126. — Archives de l'Isère, D. Cartons du collège de Grenoble.

[2] Archives de l'Isère, B. 2924, cah. 42.

[3] *Ibid.* D. Cartons du collège — Inventaire, BB. 101, p. 139.

[4] Inventaire, BB. 103. et BB. 104, p. 142. — Archives de l'Isère. B. 2931, f° 13.

inutile, car le collège fondé, en 1606, dans leur couvent, était en pleine prospérité : en 1640, ils y avaient ouvert deux nouvelles chaires d'humanité et de rhétorique, ce qui portait à cinq le nombre des classes ; avant peu, grâce à la générosité d'Étienne Empereur, sieur de la Croix, trésorier de France, ils allaient en créer deux autres pour la philosophie et la théologie. Dangereuse, car elle imposerait à la ville de nouvelles charges et créerait, entre les deux maisons rivales, une concurrence funeste à la discipline et aux progrès des élèves. A ces doléances, le P. Benoît, jésuite, répondit que, ne demandant aucune subvention, ils ne pouvaient être accusés de vouloir porter préjudice aux Jacobins. En présence de ces compétitions, le Conseil consulaire s'abstint de prendre parti et se borna à inviter les Jésuites à se munir des autorisations légales[1].

Pendant les cinq années que les Jacobins tinrent leurs adversaires en échec, il garda la même attitude impartiale, et s'opposa même, en 1648, à l'achat, par les Jésuites, d'une créance de 8,000 livres sur l'Hôtel de Ville, pour ne contracter aucune obligation envers ces religieux. Ceux-ci ne s'étaient pas découragés : au mois d'août 1651, ils présentèrent une requête au Parlement, pour ouvrir leur collège à la Saint-Martin. Les Jacobins renouvelèrent leurs protestations, mais plus mollement et bientôt, comprenant leur impuissance en face d'aussi redoutables rivaux, ils consentirent à soumettre leur querelle à la décision de quelques arbitres. C'était s'avouer vaincu. Le 17 septembre 1651, ils signaient une transaction, aux termes de laquelle, moyennant une somme de 16,000 livres, ils abandonnaient aux Jésuites la direction du collège et la subvention de 1,250 livres qui leur était faite par la ville, se réservant toutefois les cours de philosophie et de théologie fondés par Empereur de la Croix. Cet accord, ménagé par le Conseil de ville et le Parlement, fut ratifié, le 9 juillet 1652, par le roi Louis XIV.

Sous l'habile direction des Jésuites, le collège prit un rapide essor, et dix ans ne s'étaient pas écoulés qu'il était insuffisant

[1] Archives de l'Isère, D. — Inventaire, BB. 166, p. 149.

à contenir la foule des écoliers qui s'y rendaient de toutes les parties du Dauphiné. En 1660, les Jésuites le firent agrandir et lui annexèrent une chapelle, qui fut bénite le 21 décembre 1664. Les travaux de construction, dirigés par le P. Bertram Bras, furent exécutés par Louis Guy, Antoine et Salomon Soirons frères, Jean Guy et François Desmartines, maîtres maçons de Grenoble. Ils coûtèrent plus de 150,000 livres, sur lesquelles le roi Louis XIV donna près de 100,000 livres. En 1705, les Jésuites firent élever la monumentale façade de leur chapelle, dont les plans furent dressés par le P. Louis Hoste. L'exécution des six statues, qui devaient l'orner et les sculptures des chapiteaux furent confiées à un sculpteur grenoblois nommé Guillaume Bernard[1], père du poète Gentil Bernard.

A la suite de la transaction de 1651, qui attribuait aux Jacobins et aux Jésuites le monopole de l'enseignement, les Récollets avaient dû fermer les deux cours de théologie et de philosophie qu'ils avaient ouverts, en 1640, dans leur couvent de la porte de Bonne. Du reste, la situation de ce couvent, continuellement exposé aux débordements du Drac, en faisait un séjour si incommode et si malsain que les Récollets demandèrent, en 1641, au Conseil consulaire, le droit d'ouvrir un hospice dans la ville pour leurs religieux malades. On le leur accorda. Bien plus, le roi écrivit, le 25 avril 1642, au duc de Lesdiguières pour le prier de les aider à trouver un local convenable. Malgré cet appui, six années s'écoulèrent sans que les Récollets pussent réaliser leur projet. Enfin, en 1648, le président Jean du Vache, seigneur de l'Albenc, leur offrit l'hospitalité dans une petite maison située rue Très-Cloître, non loin du palais épiscopal. Peu à peu, presque toute la communauté émigra dans ce nouveau local, et l'ancien couvent, qu'on appela dès lors les Grands Récollets, ne fut plus habité que par quelques moines, qui faisaient le service paroissial aux habitants de la banlieue. Bientôt, la maison de Jean du Vache se trouva trop petite, malgré les agrandissements qu'on y avait opérés en 1660

[1] Archives de l'Isère, D. Fonds du collège de Grenoble. — Inventaire, BB. 166, p. 151.

[redacted]

et, en 1673, les Récollets obtenaient du roi l'autorisation de la raser et de la remplacer par un nouveau couvent [1].

En multipliant les créations monastiques, Pierre Scarron portait un grave préjudice aux anciennes communautés situées en dehors de l'enceinte, lesquelles se voyaient délaissées en faveur des nouveaux couvents. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que la plupart d'entre elles aient désiré se rapprocher des fidèles, soit en transférant leur siège dans la ville, soit, plutôt, en y fondant de nouvelles maisons de leur ordre. C'est, sous un autre prétexte, ce que viennent de faire les Récollets, c'est ce que feront ensuite les Minimes de la Plaine et la Visitation de Sainte-Marie-d'en-Haut.

Pour permettre aux Minimes de la Plaine de réaliser ce projet, Marguerite de Sassenage, veuve de Guillaume de Rival, seigneur de Blanieu, leur donna, en 1635, une somme de 4,000 livres, payable après son décès. Par son testament, elle confirma cette donation et la porta à 9,000 livres. Cette première difficulté vaincue, il fallut user de diplomatie pour obtenir l'assentiment de l'évêque, qui craignait, avec quelque raison, que la création de la nouvelle maison ne causât la ruine du monastère fondé par Laurent Alleman. Pour calmer ses inquiétudes, les Minimes lui donnèrent l'assurance que le nombre des religieux de la Plaine ne serait pas diminué. Ils eurent l'habileté de l'intéresser à leur entreprise, en lui promettant de dédier leur chapelle à saint Pierre, son patron, de graver ses armoiries sur le grand autel et de lui conférer le titre de fondateur de leur couvent. Enfin, le P. Billy, provincial, lui fit offrir une topaze, qu'une dame de Gerbole venait de donner à son couvent. Pierre Scarron céda ; le 24 novembre 1643, il autorisait les Minimes à s'établir dans le faubourg Très-Cloître ; mais, deux ans après, le 17 octobre 1645, il revenait sur sa décision. Néanmoins, les Minimes durent trouver de nouveaux arguments ; car, en janvier 1646, des lettres patentes du roi

[1] Archives de l'Isère, H. Fonds des Récollets de Grenoble. — Inventaire, BB. 107, p. 146. — Le couvent des Récollets fut démoli à l'époque de la Révolution, pour ouvrir une rue qui fut appelée rue des Récollets (aujourd'hui rue Frédéric-Taulier).

Louis XIV consacraient définitivement leur installation à Grenoble [1].

Les Visitandines, richement dotées, ne devaient pas rencontrer une aussi sérieuse opposition. Néanmoins, c'est en 1638 qu'elles manifestèrent, pour la première fois, l'intention de descendre dans l'intérieur de la ville, leur couvent de Chalemont étant, disaient-elles, d'un trop difficile accès, et ce n'est que dix ans plus tard, le 6 mars 1647, qu'elles donnèrent suite à ce dessein, en achetant, pour 22,000 livres, au trésorier Claude de Gratet, seigneur de Dolomieu, une maison avec jeu de paume, cour et jardin, située dans la rue Très-Cloître. La nouvelle communauté prit le nom de Sainte-Marie-d'en-Bas ; elle fut constituée en 1652 et eut, pour première supérieure, Marie-Antoinette de Fay de Villiers [2].

Le 30 avril 1644, les Carmes de Lyon, réunis en chapitre, décidaient la création d'un couvent à Grenoble, pour y recevoir les religieux de leur ordre qui passaient fréquemment dans cette ville, et lui attribuaient, comme dotation, les revenus du prieuré de Chavanoz, qui leur avaient été donnés, en 1618, par leur fondateur Charles de Neufville, seigneur d'Alincourt, gouverneur du Lyonnais. Le projet fut presque aussitôt réalisé que conçu. Approuvé, le 7 mai, par Pierre Scarron, le 10, par le Conseil consulaire et le 15 juin par le Parlement, le couvent était inauguré le 30 octobre dans la rue Très-Cloître [3].

C'était déjà de Lyon qu'étaient venues les religieuses Annonciades installées à Grenoble, en 1638, et qui furent, dans la

[1] Archives de l'Isère, G. Inventaire des titres de l'Évêché de Grenoble, n° 690. — H. Fonds des Minimes de Grenoble. — En 1698, le couvent des Minimes de la rue Très-Cloître comprenait 8 religieux et 2 frères ; il possédait 1,500 livres de rente (Brun-Durand, p. 105). Le couvent des Minimes est actuellement occupé par le Grand Séminaire diocésain (*Semaine Religieuse*, 8e année, pp. 517-533).

[2] Inventaire, BB. 104, p. 142. — J.-J.-A. Pilot. *Église et ancien couvent de Sainte-Marie-d'en-Haut, à Grenoble*. Grenoble, 1869, in-8°. — En 1698, Sainte-Marie-d'en-Haut avait 40 religieuses et 5 tourières, avec 8,000 livres de rentes ; Sainte-Marie d'en-Bas avait 30 religieuses, 2 tourières et quelques valets, avec 2,400 livres de rentes (Brun-Durand, p. 105).

[3] Archives de l'Isère, B. 2310, f° 116. — La chapelle de ce couvent sert aujourd'hui d'entrepôt de pompes à incendie.

suite, richement dotées par Marie-Marguerite Chapel, veuve de Jacques Marchand, et par Jean du Vache, seigneur de l'Albenc[1]. Enfin, nous aurons terminé cette longue énumération des maisons conventuelles, ouvertes à Grenoble sous l'épiscopat de Pierre Scarron, en rappelant que la mère Jeanne-Marie Chézard de Matel, fondatrice du Verbe Incarné, établit, en 1643-1644, dans une maison de la place Grenette, le quatrième monastère de son ordre[2], et qu'en 1666, une ordonnance épiscopale y appelait les religieuses de Saint-Joseph. Ces deux dernières communautés étaient vouées à l'instruction des filles pauvres[3].

Autour de ces couvents se groupaient de nombreuses confréries, dans lesquelles étaient enrôlées toutes les classes de la société; il y en avait pour la magistrature et la noblesse, pour les bourgeois et pour les artisans[4]. Deux d'entre elles s'imposent à l'attention par le rôle qu'elles jouèrent dans la direction des affaires religieuses de ce temps. L'une qui avait pris pour titre « La Propagation de la Foi », avait été fondée, le 17 février 1647, pour provoquer, par tous les moyens possibles, la conversion des hérétiques. Après avoir été autorisée par lettres patentes du 30 mai 1650 et favorisée d'une subvention de 1,500 livres, elle fut supprimée comme dangereuse, en janvier 1663, et ses biens réunis à l'hôpital de Grenoble; puis, réorganisée en avril, sous la direction de l'autorité diocésaine[5]. L'autre n'avait pas d'existence légale, pas de nom, pas de siège fixe, pas de mission déterminée. Elle s'occupait d'œuvres de

[1] Archives de l'Isère, B 2348, f° 272; G. Fonds de l'Évêché de Grenoble, n° 641. — Inventaire, BB. 104, p. 142.

[2] *Ibid.* H. Fonds du Verbe Incarné. — Inventaire, BB. 108, p. 148. — Cf. *Semaine Religieuse de Grenoble*, 7e année, p. 167, note 1. — En 1668, le couvent du Verbe Incarné comprenait 12 religieuses et possédait 1,000 livres de revenu (Brun-Durand, p. 167).

[3] Archives de l'Isère. — G. Fonds de l'Évêché de Grenoble, n° 637.

[4] *Ibid.* H. Confréries. — Citons la confrérie de la Purification fondée, en 1628, par les Jésuites, pour les « personnes de qualité »; celle de l'Assomption de Notre-Dame, pour les bourgeois; celle du Saint-Sacrement, fondée en 1634, dans l'église Saint-Laurent; celle des Agonisants, autorisée en 1656, dans l'église Saint-André, etc.

[5] *Ibid.* H. Fonds de la Propagation de la foi. B. 2025, f° 38; B. 2026, f° 70; B. 2028, f° 580. — G. Évêché de Grenoble, n°s 580, 581, 582. — Cf. U. Chevalier. *Ordonnances*, n° 1418.

bienfaisance; mais, de l'aveu de ses membres eux-mêmes, ce n'était là qu'un prétexte préparé pour expliquer, en cas de besoin, le but de ses réunions. En réalité, c'était une branche d'une société secrète qui, de Paris, rayonnait sur toutes les grandes villes de France[1]. Comme la Propagation de la Foi, elle déployait un grand zèle pour la conversion des protestants; mais, en même temps, elle organisait des enquêtes sur leur conduite, leur fortune, les fonctions publiques qu'ils remplissaient, leurs infractions à l'édit de Nantes, et transmettait tous ces renseignements à son comité directeur, qui les centralisait à Paris. Elle ne bornait pas son rôle à cette œuvre de propagande et de surveillance; son action s'étendait à tout ce qui, directement ou indirectement, pouvait contribuer au développement de l'esprit religieux et au salut des âmes. Dans ce but, elle mettait en jeu, sans jamais se découvrir, l'influence de ses membres et le zèle ardent de quelques nobles dames, qui s'étaient faites ses auxiliaires. C'est ainsi que de 1652 à 1666, ses délibérations nous la montrent intervenant dans tous les actes de l'administration diocésaine, et cherchant même parfois à lui imposer ses volontés. Elle provoque des mesures pour assurer le repos dominical, s'entremet pour réconcilier Notre-Dame et Saint-André, l'abbesse des Ayes avec ses religieuses, place des domestiques, surveille la conduite des jeunes filles, fait imprimer des catéchismes pour les curés de campagne, distribue des secours aux fils de famille dont les pères sont protestants, cherche à peser sur l'intendant, pour qu'il défende aux catholiques d'assister aux prêches huguenots, sur le roi pour qu'il interdise les conversions au protestantisme, et sur le Parlement pour qu'il impose à tous les criminels l'obligation de se confesser et de communier avant de passer en jugement[2].

[1] Nous empruntons tous les détails relatifs à cette congrégation à un registre de ses délibérations, de 1652 à 1666, conservé à la Bibliothèque publique de Grenoble (R. 5765). Les membres de cette association étaient en 1652, MM. le prévôt Marchier, de Granieu, de Galles, Perrot, Balmelloux, Marnais, de Saint-Ferjus, de l'Hôpital, de Guillomière, etc.

[2] *Ibid.*, p. 91. — Elle avait obtenu du Parlement une ordonnance prescrivant aux médecins d'engager leurs malades à se confesser et à communier (*Ibid.*, p. 164).

[redacted]

En septembre 1660, des lettres inquiétantes arrivent de Paris : le bruit commence à se répandre que, dans la plupart des grandes villes de France, se sont formées des compagnies de gens dévots, qui prétendent régenter tout le monde ; leur existence a été signalée dans un livre détestable, dirigé contre la congrégation de Laon, et le gouvernement royal a l'intention de dissoudre toutes ces associations. Très alarmée par ces nouvelles, la Congrégation de Grenoble recommande à ses membres de redoubler de précautions ; néanmoins, elle n'interrompt pas ses réunions et se borne à les tenir moins fréquemment et avec plus de mystère [1]. Quand l'orage tombe sur la Propagation de la Foi, elle déclare qu'elle continuera l'œuvre de cette dernière, malgré les avis prudents du comité de Paris, engageant toutes les sociétés de province à suspendre provisoirement leurs assemblées [2]. Bien plus, en 1664, elle gourmande l'évêque, dont les années ont affaibli le zèle : elle lui rappelle son devoir de visiter ses églises et s'efforce de le décider à confier à l'évêque de Bethléem, d'Authier de Sisgaud, cette mission qu'il ne peut plus remplir. Pierre Scarron résiste à ces sollicitations ; s'il consent, en 1665, à faire reprendre ses visites pastorales, c'est son grand vicaire, l'abbé de Saint-Julien, qui est chargé de le suppléer.

Que devint ensuite la congrégation ? A l'année 1666 s'arrêtent les documents qui nous ont révélé son existence. Il est vraisemblable qu'elle disparut après la mort de d'Authier de Sisgaud, qui paraît avoir été son inspirateur, et dont elle avait adopté le culte pour le Saint-Sacrement. A cette époque, la Propagation de la Foi se réorganise sous la présidence de l'évêque. Il est donc vraisemblable que les deux sociétés, déjà rapprochées par le but de leurs efforts, se décidèrent à fusionner.

Incessamment travaillée par ces multiples influences, l'opinion publique s'exalte jusqu'au fanatisme : on proscrit comme indécent, pendant le Carême, l'innocent spectacle des marionnettes ; on interdit aux comédiens de passage de donner des

[1] Bibliothèque de Grenoble, R. 5765, p. 131. — Cf. Délibération du 11 décembre 1661.

[2] *Ibid.*, p. 225, v°.

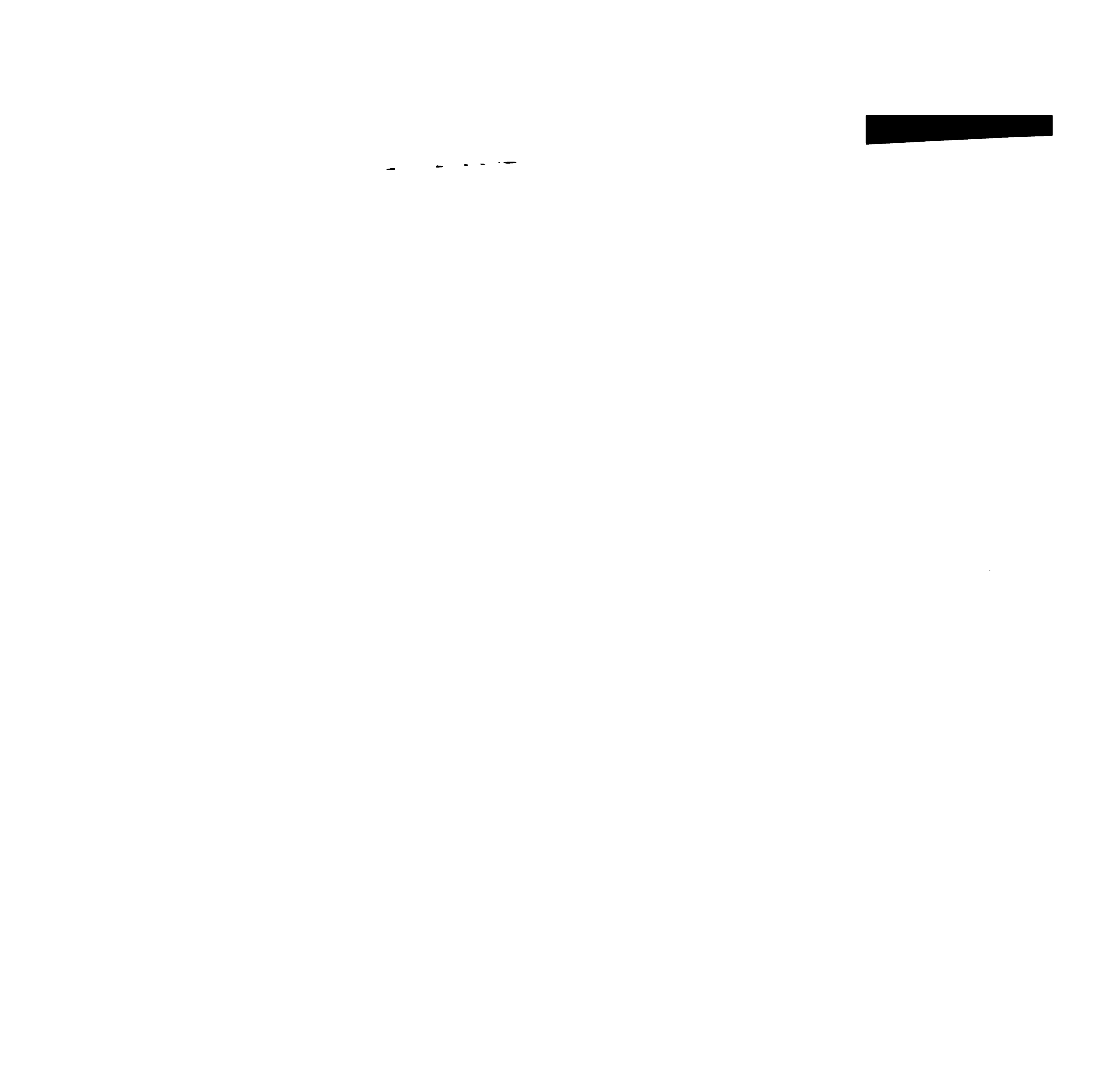
représentations le dimanche ; on poursuit de huées et de pierres les catholiques qui embrassent la religion réformée [1] ; surtout on applaudit à toutes les mesures violentes édictées par le Parlement contre les protestants ou leurs ouvrages, et on demande à grands cris la démolition de leur temple, déjà sollicitée sans succès par Pierre Scarron, en 1626 [2]. Les réjouissances publiques elles-mêmes revêtent des formes religieuses. En 1667, à l'occasion de la canonisation de saint François de Sales, on organise à Grenoble un carrousel mystique, où toutes les vertus du sympathique évêque de Genève sont représentées par des quadrilles [3], tandis que chacun de ses ouvrages est porté dans un char de triomphe.

Ces actes d'intolérance ou de puérilité ne sauraient nous faire oublier les admirables résultats obtenus par la charité chrétienne, dans le cours du XVII[e] siècle, et dont les premiers appartiennent à l'épiscopat de Pierre Scarron. Après cinquante années de guerres civiles, les hôpitaux de Notre-Dame, de Saint-Antoine et de Saint-Jacques étaient dépouillés de la plus grande partie de leurs biens, et leurs bâtiments en ruines ne pouvaient plus donner asile à la multitude des pauvres qui affluaient à Grenoble. Ému de cette situation, le maréchal de Créqui proposa, en 1627, de les remplacer par un vaste établissement, qui serait élevé en dehors des remparts, à l'extrémité du pré de la Trésorerie. Il offrit une partie du terrain nécessaire ; la ville donna l'autre, et une souscription fut ouverte pour couvrir les premiers frais de construction. La noblesse s'inscrivit pour 6,000 livres, le clergé pour 1,000, le Parlement pour 6,000, la Chambre des Comptes pour 3,000. L'élan de générosité fut tel que, le projet ayant été conçu le 21 février 1627, l'adjudication put être passée le 10 avril, et la

[1] Bibliothèque de Grenoble, ms. R. 5765, passim.

[2] Arnaud. *Histoire des Protestants du Dauphiné*, II, pp. 69-70.

[3] *Le triomphe des vertus de Saint-François de Sales, représenté en forme de carrousel dans la ville de Grenoble, le 20 mai de l'an 1668.* (Ménestrier). *Traité des tournois, joustes et carrousels et autres spectacles publics.* Lyon, 1669, in-4°. — Cf. Pilot. *Sainte-Marie-d'en-Haut*, p. 14. — Archives de Grenoble, BB. 111.



première pierre posée solennellement, le 2 juin, par le maréchal de Créqui, en présence de l'évêque Pierre Scarron[1].

Malheureusement ce beau zèle ne dura pas : la peste, les inondations, les passages de gens de guerre, interrompirent les travaux et absorbèrent une partie des fonds de la souscription. Quand on se remit à l'œuvre, en 1633, il fallut restreindre à des proportions plus modestes le plan grandiose du maréchal, et encore, pour le réaliser, on dut vendre d'avance les hôpitaux de Notre-Dame et de Saint-Jacques, sous cette réserve que les pauvres y resteraient jusqu'à l'achèvement du nouvel édifice. Saint-Jacques fut cédé, en 1634, aux Pénitents, et l'hôpital Notre-Dame, vendu le 26 mars 1635, moyennant 8,000 livres, à M. Bailloud, substitut du procureur général. Enfin, onze années après la pose de sa première pierre, le 17 juillet 1638[2], l'hôpital était béni par l'Official diocésain. Le lendemain, les pauvres abandonnaient définitivement la vieille maison de la rue Chenoise que leur avait ouverte, deux siècles auparavant, la charité d'Aimon de Chissé, pour se rendre, en procession, à leur nouvel asile.

Des quatre corps de logis dont il devait se composer, un seul avait été achevé à grand'peine, et encore les frais de construction devaient, pour de longues années, grever le budget de l'hôpital. En 1630, les surintendants des pauvres vinrent exposer au Conseil consulaire que, si la ville ne venait pas à leur aide, ils allaient être contraints de renvoyer leurs pensionnaires et de cesser les distributions de pain qu'ils faisaient chaque jour aux pauvres du dehors. Le Conseil de ville leur attribua le produit d'un impôt sur les farines[3]; de leur côté, les membres du Parlement et de la Chambre des Comptes promirent de verser, chaque année, dans la caisse des pauvres, une cotisation proportionnelle à leur traitement[4]. Enfin, en 1645, des lettres patentes de Louis XIV réunissaient, à l'hôpital

[1] Archives historiques de l'Hôpital de Grenoble, E. 4.
[2] *Ibid.*, E. 5.
[3] *Ibid.*, B. 16. — Inventaire des Archives de Grenoble, BB. 105, p. 143. — Cf. U. Chevalier. *Ordonnances*, n° 1302.
[4] Bibliothèque de Grenoble. Ms. R. 5769, p. 566.

général, les revenus de la maladrerie de la Buisserate, depuis longtemps abandonnée[1].

Mais, toutes ces mesures auxquelles vinrent en aide quelques legs importants, si elles lui donnaient le pain quotidien, étaient impuissantes à assurer la prospérité de l'Hôpital. C'est que la gêne dont il souffrait ne tenait pas seulement aux lourdes charges que lui avait imposées la reconstruction de ses bâtiments, elle était surtout le résultat de la gestion déplorable des recteurs qui, d'après les statuts d'Aimon de Chissé, étaient chargés de l'administration de l'établissement, sous la surveillance des surintendants des pauvres. Ces agents, recrutés d'ordinaire parmi les prêtres habitués du chapitre Notre-Dame, n'envisageaient trop souvent dans cette charge que les bénéfices qu'elle procurait. En vain, le Conseil des surintendants en avait successivement révoqué plusieurs; en vain il avait essayé, en 1650, de leur imposer un règlement sévère; révocations et règlements n'avaient pu avoir raison d'abus séculaires.

Une mesure plus radicale s'imposait : supprimer le rectorat, puisqu'il était impossible de le réformer, et en confier les fonctions à des mains plus habiles, et surtout plus désintéressées. On s'y décida, en 1661, sous la pression de l'opinion publique et sur la proposition du duc de Lesdiguières[2]. Le 11 juin, un traité fut signé entre la ville et les religieux hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu, aux termes duquel ces derniers s'engageaient à fournir, pour le service de l'hôpital, quatre religieux, dont un serait prêtre, moyennant une subvention annuelle de 800 livres pour leur vestiaire et leur nourriture, et 400 livres pour les médicaments; ils percevraient, en outre, un prix de journée fixé à 6 sous pour les malades et à 4 sous pour les pauvres. Le 17 juin, Pierre Scarron ratifia cette transaction, et autorisa les religieux de la Charité à s'installer dans l'hôpital[3]. Cinq ans

[1] Archives historiques de l'Hôpital, A. 3. — Archives de l'Isère, B. 2924, f° 59.
[2] Archives de Grenoble, BB. 111, f°s 187-189.
[3] Archives historiques de l'Hôpital. Fonds des Religieux de la Charité, II, A. 2, f° 4. — Archives de l'Isère, B. 2928, f° 91.

plus tard, le 29 septembre 1666, on leur adjoignait, pour le service des femmes, quatre religieuses empruntées à l'hôpital de la Providence de la Palisse, auxquelles on attribuait 400 livres pour leur nourriture et leur vestiaire, 150 livres pour frais de médicaments, et les mêmes prix de journées qui avaient été précédemment adoptés pour les religieux de la Charité [1].

A côté de cet établissement officiel, la charité privée avait ouvert deux autres asiles aux misères qu'il était impuissant à soulager. L'un était destiné aux repenties, l'autre aux orphelines. A vrai dire, le premier n'était pas une création nouvelle. Depuis le XV[e] siècle, de nombreuses fondations avaient été faites à Grenoble en faveur des repenties [2], et nous avons pu inscrire parmi leurs protecteurs le glorieux nom du chevalier Bayard. Mais, dans le désordre des dernières années du XVI[e] siècle, leur chétif patrimoine avait été englouti et l'œuvre était abandonnée, lorsqu'en 1631 la baronne d'Uriage et la présidente du Faure conçurent le dessein de la réorganiser. Dans ce but, elles sollicitèrent la protection de Pierre Scarron et obtinrent, de l'hôpital, la concession gratuite d'une petite maison située auprès du couvent de la Madeleine [3]. En 1643, elles confièrent la direction de leur modeste communauté aux dames de la Visitation qui y déléguèrent la mère Marie-Antoinette de Villiers avec deux autres religieuses. Les pieuses fondatrices se réservèrent la mission de fournir aux besoins de leurs protégées. Le succès couronna leurs premiers efforts. Bientôt, quelques-unes de ces pauvres filles demandèrent à se consacrer à Dieu d'une façon plus étroite. Pierre Scarron accéda à leur désir ; il vint lui-même, en 1648, leur donner le voile, et rédigea le règlement du nouveau couvent, qui prit le nom de maison des Sœurs Pénitentes de Sainte-Madeleine [4].

L'œuvre des orphelines est due à la même généreuse initiative des dames de Grenoble. En 1630, quelques-unes d'entre

[1] Archives de l'Isère. G. Évêché de Grenoble n° 642.
[2] Inventaire des Archives historiques de l'Hôpital, G. 54, p. 145.
[3] Archives de l'Isère. H. Fonds des Repenties. — Inventaire des Archives de l'Hôpital, E. 5, p. 64.
[4] *Ibid*. Fonds des Repenties.

elles se réunirent en congrégation, sous le titre de la Purification, et se donnèrent comme mission de recueillir et d'élever les jeunes filles pauvres que la mort de leurs parents laissait sans asile et sans soutien. Encouragées par Pierre Scarron, qui approuva leurs statuts le 1[er] juillet 1630, elles louèrent une maison et y installèrent un ouvroir et une chapelle. En mars 1645, le roi Louis XIV les autorisa à bâtir un hôpital dans la ville et les plaça sous la direction exclusive de l'évêque [1].

Le 6 février 1668, à trois heures après-midi, Pierre Scarron mourait à l'âge de quatre-vingt-huit ans, après un épiscopat de quarante-huit ans. Le lendemain, il était solennellement inhumé dans le tombeau des évêques ses prédécesseurs et, le 13 février, le P. Nicolas Peltret, capucin, prononçait son oraison funèbre dans l'église cathédrale [2]. De ce banal panégyrique, nous ne retiendrons qu'une phrase recueillie, nous dit le prédicateur, sur les lèvres de Pierre Scarron : « Quand mes revenus ne suffiront pas pour faire l'aumône, avait-il coutume de répondre à ceux qui blâmaient sa générosité, que l'on vende toute ma vaisselle d'argent et qu'on engage jusqu'à ma crosse et mon calice ; car Jésus-Christ se tiendra autant honoré de ce que j'emploierai au soulagement des pauvres que de ce que j'emploierai au service des autels. » Tous les témoignages contemporains sont d'accord avec cette déclaration pour affirmer que la bonté était le trait distinctif du caractère de Pierre Scarron. « Il était, dit Guy Allard, aimé et estimé de tout le monde, accueillant et protégeant les gens de lettres, distribuant ses bienfaits sans faste et sans ostentation, ne s'étant jamais servi de son crédit pour donner de l'inquiétude à qui que ce fût. » Cette sympathique figure méritait de fixer l'attention. C'est pourquoi nous avons essayé de la dégager de l'ombre projetée sur elle par le voisinage du glorieux épiscopat de Le Camus,

[1] Archives de l'Isère. H. Fonds des Orphelines, B. 2110, f° 20.
[2] Inventaire des Archives de Grenoble, BB. 111, p. 157. — Cette oraison funèbre a été imprimée sous ce titre : « *Le pontife de la justice, ou éloge funèbre de Messire Pierre Scarron, évêque et prince de Grenoble, prononcé dans l'église cathédrale de Notre-Dame de Grenoble, le 13 février 1668*, par le R. P. Nicolas, de Dijon, capucin. Grenoble, 1668, in-4°.

[redacted]

pour lui rendre, dans les fastes de l'église de Grenoble, la place d'honneur à laquelle elle a droit.

L'abbé Étienne Le Camus, aumônier de la Cour, fut nommé à l'évêché de Grenoble le 5 janvier 1671 ; préconisé le 22 juin, sacré le 24 août dans l'église des Chartreux par l'évêque d'Orléans, Pierre du Cambout de Coislin, il prêta serment de fidélité au roi le 11 septembre, et quitta Paris quelques semaines après, pour n'y plus revenir[1]. Le nouvel évêque était âgé de trente-neuf ans. Attaché, jeune encore, à la chapelle de la Cour, il n'avait pas su se défendre contre les séductions d'un entourage élégant et frivole. Pendant plusieurs années, on le vit fréquentant joyeuse société, faisant des vers galants avec Benserade et se mêlant même, en compagnie de Vivonne et de Bussy, à des parties tapageuses qui faisaient scandale et attiraient sur lui les rigueurs de Louis XIV ; puis, soudain, il disparut, s'enferma à la Trappe avec son ami l'abbé de Rancé et n'en revint que pour aller achever sa conversion dans la maison de l'Oratoire. Autant la Cour avait été scandalisée par ses inconséquences, autant elle fut surprise et édifiée par la rigueur de sa pénitence. Le roi, qui l'avait pris en amitié, lui offrit d'abord l'évêché de Bazas, qu'il refusa, et, quelque temps après, celui de Grenoble, qu'il n'accepta que sur les sollicitations de ses amis et avec la ferme résolution d'y continuer la vie d'austérités à laquelle il s'était condamné. Pour échapper à la réception solennelle qui lui était préparée dans sa ville épiscopale, il y arriva à l'improviste le 4 novembre, au grand désespoir de l'historien Chorier qui s'était mis en frais de devises et d'emblèmes.

Quand il se fut rendu compte de l'état de son diocèse, il fut pris d'un profond découragement devant la difficulté de la tâche qui s'imposait à ses efforts. Les réguliers, dont Pierre Scarron avait imprudemment laissé grandir l'influence, y régnaient en maîtres. Par la confession, la prédication et l'enseignement, ils étaient les arbitres des consciences. Le Camus ne

[1] La plupart des détails qui suivent sont empruntés à l'excellente *Histoire du Cardinal Le Camus*, par M. l'abbé Charles Bellet. Paris, 1886, in-8°.

pouvait leur opposer qu'un clergé paroissial ignorant et sans autorité. Quant aux fidèles, ils ne connaissaient de la religion « que confréries, indulgences, congrégations ». Cette situation imposait au nouvel évêque un double devoir : ramener les ordres monastiques à leur rôle de simples collaborateurs du clergé séculier, et surtout relever ce dernier en l'instruisant et en le moralisant. Le Camus se mit résolument à l'œuvre : il fit imprimer et distribuer aux ecclésiastiques de son diocèse des traités sur les sacrements, organisa des conférences périodiques entre les prêtres de chaque archiprêtré et, dans ce but, créa vingt-huit archiprêtres ruraux, auxquels il confia la présidence de ces réunions et la surveillance des curés de leur circonscription ; il multiplia ses visites pastorales, institua des retraites annuelles de dix jours, réglementa les petites écoles en les recommandant à la sollicitude des curés, interdit à ses prêtres de porter la perruque et l'habit court, et n'hésita pas à sévir contre ceux qui se montrèrent rebelles à ses projets de réforme.

Mais toutes ces mesures seraient restées inefficaces, si elles n'avaient été complétées par la création d'un séminaire. Le Camus n'eut pas à en prendre l'initiative. Déjà, pendant les dernières années de sa vie, son prédécesseur s'en était occupé et il avait obtenu, en août 1667, des lettres patentes qui l'autorisaient à mettre son projet à exécution. La mort le surprit quelques jours après l'enregistrement de ces lettres au Parlement de Grenoble. Le Camus n'eut donc, sur ce point, qu'à continuer l'œuvre de Pierre Scarron. En juillet 1671, avant de quitter Paris, il sollicita du roi de nouvelles lettres qui, en confirmant celles de 1667, attribuaient au futur séminaire une subvention annuelle de 1,000 livres, jusqu'à ce que, par l'annexion de quelques bénéfices, il pût être pourvu de 6,000 livres de rentes. Dès son arrivée dans son diocèse, Le Camus se préoccupa de lui trouver à la fois une installation et une dotation convenables. Il songea d'abord à lui donner les bâtiments et les bénéfices du prieuré de Saint-Laurent, mais, devant l'opposition de M. de Révigliasc, prieur commendataire, il dut renoncer à ce projet et se résigner à placer le séminaire dans l'antique

[redacted]

prieuré de Saint-Martin-de-Miséré, lequel lui fut annexé par un traité signé le 4 février 1673.

Restait à choisir l'ordre auquel serait confié la direction du nouvel établissement. Le Camus écarta les Sulpiciens comme trop indépendants, les Lazaristes comme insuffisants et fit appel aux Oratoriens avec lesquels, depuis sa conversion, il avait entretenu d'amicales relations. Ceux-ci acceptèrent la mission qui leur était offerte, et signèrent avec l'évêque, le 13 janvier 1674, un contrat, par lequel ce dernier leur abandonnait le séminaire et leur constituait, outre les revenus de Saint-Martin-de-Miséré, un capital de 30,000 livres ; de leur côté, ils s'engageaient à employer, à la formation des prêtres du diocèse de Grenoble, trois religieux et un maître de chant et des cérémonies.

Le séminaire n'était pas encore organisé que Le Camus reconnut la nécessité de le transférer à Grenoble. Dans ce but, il renoua des négociations avec le prieuré de Saint-Laurent, puis songea à acquérir un terrain auprès du couvent des Jésuites, et enfin, après l'échec de ces deux combinaisons, acheta, non loin de l'évêché, l'emplacement de l'ancien temple réformé, récemment démoli. C'est là qu'il fit élever les bâtiments du Grand-Séminaire lequel, pendant la période de construction, fut installé provisoirement dans une maison de la rue Saint-Jacques, louée à Mme de Revel[1]. Saint-Martin-de-Miséré devint un petit séminaire, qui fut également confié, en 1700, aux Pères de l'Oratoire.

Après avoir pourvu à la formation des jeunes clercs, Le Camus allait ouvrir une retraite aux prêtres âgés ou infirmes, qui ne pouvaient plus continuer le ministère paroissial. Pour ces vétérans du sacerdoce il créa, en 1706, le séminaire de Saint-François-de-Sales, qu'il établit d'abord dans la chapelle Saint-Roch appartenant à l'hôpital, et qui fut transféré, en 1717, dans le monastère des religieuses du Verbe Incarné, sur la place Grenette[2].

Depuis l'agrandissement de l'enceinte par Lesdiguières à la

[1] Archives de l'Isère. G. Fonds de l'Évêché de Grenoble.
[2] *Ibid.* H. Fonds du Verbe Incarné.

fin du XVIe siècle, et surtout depuis la création du quartier de Bonne en 1670, la population de Grenoble s'était élevée à 30,000 âmes, sans que le nombre des paroisses eût été augmenté. Saint-Laurent desservait la rive droite de l'Isère et Saint-Hugues la rive gauche. La circonscription de cette dernière paroisse embrassait les quatre cinquièmes du territoire de la ville. Pour remédier à cette situation, Le Camus obtint successivement du roi la formation de deux nouvelles paroisses : Saint-Louis, pour le quartier de Bonne, et Saint-Joseph pour les faubourgs groupés autour des remparts[1].

En réorganisant ainsi son clergé paroissial, Le Camus diminuait l'influence excessive qu'avaient prise les réguliers pendant l'épiscopat de Pierre Scarron. Il ne s'en tint pas là et essaya de les réformer eux-mêmes : il fit supprimer quelques maisons d'Augustins, dont les désordres rappelaient, en les dépassant, ceux des Templiers, tenta de ramener la discipline dans le couvent des Minimes de la Plaine et l'esprit de pauvreté dans celui des Dominicains. Il y réussit mal. Mais ses plus redoutables adversaires furent les Jésuites. A son arrivée à Grenoble, ils étaient tout puissants. Par le collège, la chaire, le confessionnal, les confréries qu'ils dirigeaient, leur influence pénétrait toutes les classes de la société. Influence néfaste, d'après Le Camus, car les Jésuites y enseignaient cette morale relâchée qu'il avait en horreur. D'autre part, les relations du nouvel évêque avec Port-Royal le rendaient suspect à la Compagnie ; aussi lui fit-elle une guerre acharnée, qui alla jusqu'à interdire aux « dévotes » de coopérer aux œuvres charitables organisées par lui.

Le préfet des études du collège était alors le P. Saint-Just, lettré distingué, fort apprécié par la haute société de la ville. Le Camus, tout en rendant justice à ses éminentes qualités, lui reprochait une trop grande faiblesse dans la direction des consciences. Il avait, à diverses reprises, demandé son changement, et en 1678, il avait réussi à l'obtenir du P. Louis de Camaret, provincial. Mais, après un mois de séjour à Paris, le

[1] Archives de l'Isère. C. Fonds de l'Intendance.



[redacted]

P. Saint-Just était revenu à Grenoble, où il recommença à prêcher et à confesser. Le Camus, irrité de ce manque de parole, adressa au père provincial des observations qui ne furent pas écoutées. Il rendit alors, le 16 avril 1679, une sentence qui interdisait au P. Saint-Just la confession et la prédication. Ce dernier ne se tint pas pour battu et en appela comme d'abus devant le Grand Conseil. Le Camus dut faire intervenir le P. Oliva, général de l'ordre, lequel, instruit des détails de cette scandaleuse querelle, enjoignit à ses subordonnés de se soumettre et leur infligea une pénitence pour avoir manqué au respect dû à l'évêque.

En même temps que se débattait cette affaire, un autre jésuite de Grenoble, le P. Bégat, était accusé d'avoir soutenu des propositions hérétiques dans un sermon prêché à Saint-André, le 25 février 1678; mais moins obstiné que son collègue, il fit sa soumission entre les mains de l'évêque, le 27 juin suivant [1].

[1] Dans la suite, les relations du Cardinal avec les Jésuites paraissent avoir été assez cordiales, comme en témoignent les lettres suivantes que nous avons récemment retrouvées dans leurs papiers déposés aux Archives de l'Isère : « Nous, soussigné, Étienne, cardinal Le Camus, sous le titre de Sainte-Marie-des-Anges dans les Thermes, évêque et prince de Grenoble, certifions à touts qu'il appartiendra que les RR. PP. Jésuites gouvernent le collège de Grenoble avec tout le soin et l'édification possible, etc..... et que s'il y a quelqu'un en ce diocèse qui mérite d'être traité favorablement au sujet des amortissements, c'est cette communauté, attendu sa pauvreté et le service que le publiq en reçoit... Donné en nostre chateau d'Herbeis, le 15 octobre 1691.

« LE CARDINAL LE CAMUS. »

Le 11 novembre suivant, il écrivait au P. Daugières, recteur du collège de Grenoble : « J'ai rendu témoignage à la vérité, mon R. P., et j'ai suivi les mouvements de mon cœur, quand j'ai rendu à vos Pères du collège de Grenoble le témoignage qu'ils méritent. Il en faudrait bien d'autres pour acquitter ce que je dois au R. P. de la Chaise pour tous les témoignages d'amitié qu'il me donne. Je souhaite que vostre voiage soit heureux et que vous obteniés la décharge de vos amortissemens et la continuation de la pention pour achever le batiment de vostre église. Je vous conjure de croire que je ne perdrai jamais d'occasion de faire connoistre l'estime que j'ai pour vostre compagnie. »

Le 12 janvier 1692, au même : « Je voudrois, mon R. P., avoir pu exprimer tout ce que je pense dans la prédication que j'ai faict chés vous, le premier jour de ce mois. Je l'ai fait dans le certificat dont vous me parlés. J'aurois souhaité qu'il vous eut été utile ; mais vous avés de meilleures ressources que celle-la pour vous tirer d'affaire. J'ai une grande joie d'aprendre que vous terminiés heureusement des affaires aussi désagréables. Cela nous donnera lieu de vous avoir bientost en ces quartiers et de vous pouvoir assurer, mon R. P., que je suis à vous avec toute la sincérité possible.

« LE CARDINAL LE CAMUS. »

« Pourriés vous savoir du R. P. de la Chaise si le roi agréeroit d'ordonner à M. Bouchu de faire bâtir une paroisse pour réunir les habitans de Montmeillan, d'Arbin et d'autres églises, qu'on a mis en poudre. Je la ferai faire pour 200 pistolles et c'est une [œuvre] de charité. »

Enfin, le 2 avril 1700, il écrivait à l'abbé Canel : « Vous pouvez, Monsieur, m'estre témoin auprès du P. de la Chaise de la manière obligeante dont je traite les Jésuites dans mon diocèse. Je n'aurois pas plus de peine à laisser enseigner la théologie aux Jésuites de Grenoble qu'à ceux de Chambéri. Mais comme les Pères de l'Oratoire enseignent les cas de conscience au Séminaire et les Jacobins la scholastique, et que les Jésuites ne sont fondés que pour la positive, le seul amour que j'ai pour la paix faict que je désire qu'on s'en tienne là. Le prieur des Jacobins entrera dans touts les accommodements convenables sur ce pied la. J'en ai parlé au P. Pomine dans ce sens pour lui en écrire. Je suis à vous, Monsieur, avec toute la sincérité possible.

« LE CARDINAL LE CAMUS. »

Si, du moins dans ces deux circonstances, il avait pu triompher des Jésuites, Le Camus devait échouer devant le couvent de Montfleury. Cet antique monastère, dont les religieuses se recrutaient dans les plus nobles familles de la province, avait laissé tomber en désuétude les pratiques trop sévères de son ordre et, en particulier, l'obligation de la clôture. En vain, saint François de Sales, lors de ses prédications à Grenoble, en 1617 et 1618, avait essayé de les ramener à une plus exacte observance de leur règle, les Dominicaines ne s'étaient pas senti le courage de fermer les portes de leur parloir où, chaque jour, se donnait rendez-vous la société élégante de Grenoble. Elles consentaient bien à quitter le monde, mais à condition que le monde vînt à elles. Des habitudes si contraires à l'esprit monastique auraient choqué un prélat moins austère que ne l'était l'évêque de Grenoble. Néanmoins, avant d'en venir à des voies de rigueur, Le Camus adressa aux religieuses de paternelles observations : il n'en fut pas tenu compte. Il écrivit alors au pape Innocent XI et obtint de lui un bref, qui proscrivait le rétablissement de la clôture. Comme ce bref ne pouvait être mis à exécution qu'après avoir été confirmé par des lettres patentes



[redacted]

du roi, les religieuses mirent en jeu toutes leurs influences et firent intervenir leur provincial, le P. Vallier, et le général de l'ordre, le P. de Monroy, pour se ménager la protection de la Cour. Avant de se décider, Louis XIV chargea l'intendant du Dauphiné de faire une enquête et de lui adresser un rapport sur cette affaire. L'intendant était alors Pierre Cardin Le Bret, nommé après la disgrâce de Lambert d'Herbigny. Le Camus n'avait pas avec lui les amicales relations qu'il entretenait avec son prédécesseur; aussi, craignant que ce fonctionnaire ne se laissât circonvenir par le Parlement et la noblesse, qui avaient pris ouvertement le parti de Montfleury, il modifia son plan de campagne et demanda au roi l'autorisation de renoncer au bénéfice du bref du pape et d'agir dans les limites de son droit épiscopal. Louis XIV la lui ayant accordée, il rendit, le 5 avril 1684, une ordonnance qui prescrivait aux religieuses de rétablir leur clôture dans le délai de six mois. Celles-ci, soutenues par leur provincial, interjetèrent appel comme d'abus. Le Grand Conseil, saisi de l'affaire, renvoya les deux parties devant le Parlement de Dijon, lequel, malgré l'intervention de la noblesse du Dauphiné en faveur du couvent de Montfleury, donna gain de cause à l'évêque (30 juillet 1685). Ce triomphe ne devait pas tarder à se changer en défaite. Au moment où il s'apprêtait à en profiter, Le Camus apprenait avec tristesse que le roi avait annulé l'ordonnance du 5 avril 1684 et légitimé les traditions mondaines des nobles dames de Montfleury.

Il se soumit sans colère, mais non sans douleur, comprenant que cette intervention du roi était dirigée contre lui. Il savait que Louis XIV ne pouvait lui pardonner de ne pas avoir soutenu sa cause dans l'affaire de la Régale. D'autre part, il se sentait peu sympathique à la haute société grenobloise, inféodée aux jésuites, et tenu en suspicion par le Parlement, contre lequel il avait soutenu l'intendant Lambert d'Herbigny et engagé un conflit au sujet de la censure d'un livre janséniste du P. Gerberon, intitulé : *Le Miroir de la piété chrétienne.* Enfin, l'arrestation d'un ecclésiastique fort goûté dans les salons grenoblois, l'abbé Alphonse de Simiane, plus connu

sous le nom d'abbé de Saint-Firmin, qu'il avait fait enfermer à l'Arsenal[1], et le récent procès de Montfleury lui avaient aliéné les lettrés et la noblesse.

Après l'avoir desservi auprès du roi, ses adversaires essayèrent de le rendre suspect à la Cour Romaine, en l'accusant de jansénisme et en donnant une importance exagérée à ses banales relations avec Mme Guyon. La célèbre illuminée vint, en effet, deux fois à Grenoble, en 1685 et en 1686, escortée par son confesseur barnabite. Ses allures de prophétesse, qui lui firent quelques adeptes dans la haute société, excitèrent les soupçons du peuple, qui l'accusa de sorcellerie. Le Camus dut la prier de s'éloigner. Elle obéit, et partit pour l'Italie emmenant avec elle une jeune grenobloise, nommée Barbe Cateau. Elle revint à Grenoble, en 1686, et y passa quelque temps, faisant des conférences sur le Quiétisme, dans le couvent du Verbe Incarné, où l'on se réunissait pour l'entendre. Comme elle distribuait d'abondantes aumônes et qu'elle affectait les dehors d'une édifiante piété, Le Camus se sentit pris de sympathie pour elle, et lui donna des lettres de recommandation pour son frère Jean Le Camus, lieutenant civil au Châtelet de Paris, où elle prétendait avoir un procès. Mais bientôt, des bruits fâcheux circulèrent sur la moralité de l'extatique; Barbe Cateau, que ses parents étaient allés chercher en Italie, avait raconté d'étranges histoires. Le Camus, bien que n'ajoutant pas pleine confiance à ces révélations, que Barbe rétracta ensuite, invita Mme Guyon à aller dogmatiser hors de son diocèse. Elle partit, emportant les lettres de recommandation du prélat, dont elle devait se servir utilement, non pour le procès qu'elle avait inventé, mais pour donner du crédit à sa doctrine[2].

Un grave événement venait, en effet, d'appeler sur l'évêque de Grenoble l'attention de l'église de France. Le 8 septembre 1686, à une heure avancée de la nuit, un courrier du pape

[1] *Voyez* sur cet épisode de la vie de Le Camus un article que nous avons récemment publié dans la *Petite Revue Dauphinoise*, 2e année, p. 1.

[2] Pendant son séjour à Grenoble, en 1686, elle y fit imprimer un de ses ouvrages intitulé : *Le moyen court et très facile pour faire oraison.* — Cf. Bellet, op. cit., p. 191. — *Semaine religieuse de Grenoble*, V, 302.

[redacted]

arrivait au palais épiscopal et, pénétrant dans la chambre où Le Camus était endormi, lui posait sur la tête la calotte de cardinal, que le pape Innocent XI lui avait accordée le 2 septembre. Cette haute distinction, récompensant une éminente sainteté, fut accueillie, à Grenoble, par des réjouissances publiques; elle irrita vivement le roi, qui avait présenté au pape d'autres candidats. Aussi, à la mort d'Innocent XI, en 1689, il interdit au nouveau cardinal de se rendre à Rome pour prendre part au conclave, qui devait élire Alexandre VIII. Ce dernier, étant mort deux ans après, Le Camus put enfin aller recevoir son chapeau et participer à l'élection d'Innocent XII[1]. A son retour, la ville lui fit une solennelle réception, et plaça son portrait à côté de celui du maréchal de la Feuillade, dans la salle des réunions du Conseil consulaire.

A la suite de cette page glorieuse, l'histoire de l'église de Grenoble nous impose le lamentable récit de la révocation de l'édit de Nantes et des honteuses violences qui l'ont précédée et suivie. L'ordonnance d'octobre 1685, qui consomma cette grande iniquité ne fit, en effet, que couronner l'œuvre de persécution commencée contre les protestants depuis le milieu du XVIIe siècle. Une à une, on leur avait enlevé toutes les libertés que leur avait garanties l'édit de Nantes. Dès 1643, la Chambre des Comptes refusait de les recevoir parmi ses membres[2]; le Parlement vouait au feu les œuvres de leurs pasteurs : *Marseille sans Miracles*, l'*Anti-Moine*, les *Entretiens d'un Père et d'un Fils*, le *Préservatif contre les changements de religion*, et d'autres encore[3]; en août 1671, une ordonnance royale avait prescrit la démolition de leur temple de Très-Cloître, sous prétexte que, depuis l'agrandissement de la ville par Lesdiguières, il se trouvait dans l'enceinte; les réformés en firent construire un autre, au mas du Petit-Drac. En 1670, la Chambre de l'édit

[1] En 1695, le pape Innocent XII envoya au cardinal Le Camus le corps de saint Victor qui fut déposé dans une chapelle de la cathédrale (*Sem. religieuse*, 1re année).

[2] Bibliothèque de Grenoble, mss. R. 5770, p. 587.

[3] Archives de l'Isère, B. 2108. — *Revue du Dauphiné et du Vivarais*, IV, 287. — Maignien. *Bibliographie Grenobloise*, p. 547.

était supprimée; puis on leur interdisait l'accès aux charges judiciaires ou municipales, et, enfin, en août 1685, un édit de Louis XIV ordonnait la démolition de leur nouveau temple.

A cette date, le Parlement en avait fait raser soixante-seize dans la seule province du Dauphiné[1]; et l'édit de Nantes était encore en vigueur! Mais on sentait venir les mesures de rigueur. Des conversions retentissantes se produisaient, qui semblaient démontrer l'efficacité de la politique violente adoptée par la Cour. Aucune protestation. Le peuple lui-même devançait les ordonnances en pillant le temple réformé et en poursuivant les ministres, à coups de pierres, sur la place Grenette.

Enfin, en octobre 1685, parut le célèbre édit de révocation, qui interdisait le culte réformé, exilait les ministres, offrait des primes aux conversions, défendait aux religionnaires d'émigrer, et, monstrueuse violation du droit naturel, arrachait leurs enfants aux familles protestantes pour les faire élever, contre leur gré, dans la religion catholique[2]. Cette clause barbare fut exécutée sans pitié, à Grenoble, par l'intendant Bouchu. Toutes les femmes, et tous les enfants des villages de Besse et de Mizoen en Oisans, furent enlevés de leurs maisons et amenés à Grenoble, où ils restèrent internés à l'hôpital[3].

Le Camus, c'est pour nous une consolation de le reconnaître, s'efforça d'apporter quelques tempéraments à ces ordres rigoureux. Ce n'est pas qu'il désapprouvât la révocation de l'édit de Nantes. Comme tous ses contemporains, il admettait que le roi très chrétien avait le devoir d'assurer le triomphe de la vérité et d'écraser l'hérésie. Mais son prosélytisme ne l'aveugla jamais au point de lui faire partager les illusions de la Cour sur la sincérité des conversions arrachées par la violence. Quand Louvois voulut lui imposer le concours de ses dragons, il protesta et réussit à les faire congédier après dix-huit jours seulement de séjour à Grenoble. Il fut moins heureux quand il essaya de sauver le temple réformé, l'un des plus beaux du royaume, qu'il voulait convertir en église. La populace fanatisée qui

[1] Brun-Durand. *Le Dauphiné en 1698*, p. 78, note 1.

[2] Arnaud. *Histoire des Protestants du Dauphiné*, II, 167.

[3] Archives de l'Hôpital, E. 7 (Inventaire, p. 71).

attendait cette proie, obtint, malgré lui, de l'intendant Bouchu et de Louvois, qu'on la lui abandonnât. Elle en commença la démolition le 10 juillet 1686, vaillamment secondée, dans cette œuvre d'inepte destruction, par les élèves du collège des jésuites, qui y déployèrent une telle furie qu'il semblait, au dire d'un contemporain catholique, que le diable s'en mêlât[1].

Pendant ce temps, Le Camus organisait des conférences et des missions, dans lesquelles il s'efforçait d'éviter les points de doctrine qui divisaient les deux religions. Modération dangereuse, qui le fit accuser, par les purs, de vouloir amoindrir le dogme catholique; inutile, car peu à peu les nouveaux convertis se montrèrent moins assidus autour de sa chaire, et, pour la plupart, prirent la route de Genève. En 1688, arriva à Grenoble une de ces prophétesses, formées par Duserre, pour réconforter les protestants persécutés. Elle s'appelait Isabeau Vincent, et était fille d'un cardeur de laine de Saou. Pour le peuple, c'était « la belle Isabeau » ou « la bergère de Crest. » Sa parole enflammée, qui prédisait le prochain triomphe de la foi calviniste, ses poses extatiques dans les rues et sur les places publiques, troublèrent profondément ses anciens coreligionnaires. L'intendant Bouchu ne la laissa pas longtemps continuer son apostolat; arrêtée et conduite à l'Hôpital, elle alla grossir le nombre des nouveaux convertis[2]. Le 29 août 1693, un arrêt du Conseil d'État attribuait aux pauvres les biens des consistoires de la R. P. R. L'hôpital de Grenoble en prit la moitié, et ceux de Gap et d'Embrun se partagèrent le reste[3].

Notre grand établissement hospitalier commençait à sortir des embarras financiers où l'avait jeté la déplorable administration de ses anciens recteurs. Une dotation lui avait été assurée par de généreux donateurs, parmi lesquels il faut signaler à la reconnaissance publique les noms, trop oubliés, du président Jean du Vache de l'Albenc, du procureur Denier, du maître des Comptes André de Maximi, de Joseph de Chissé de

[1] Le major Leclaire. — Cf. Rey. *Une page inédite de la vie du cardinal Le Camus*. Grenoble, 1883, p. 12.

[2] Rochas. *Biographie du Dauphiné*, II, 482.

[3] Archives de l'hôpital de Grenoble. — Inventaire mss. I, 31

la Marcousse, de Nicolas Prunier de Saint-André, de Françoise et Catherine Charvet, du président Jean Alloys et de l'avocat Antoine Benoît. Dans cet élan de la charité publique, qui était en partie son œuvre, Le Camus se distingua par la munificence de ses largesses : il donna, à l'hôpital, 25,000 livres en 1686, une rente de 3,000 livres, en 1700, pour distribuer du pain aux pauvres honteux, et 25,000 livres, en 1704, pour doter, chaque année, deux pauvres filles et payer l'apprentissage de deux jeunes garçons. D'autre part, le roi accordait, en 1672, à l'hôpital, les revenus de la ferme des boucheries; en 1693, il lui attribuait la moitié des biens des religionnaires, et, en 1696, il lui annexait les patrimoines de la maladrerie de Gières et des hôpitaux de Domène et de Vif[1].

Assurée du lendemain, l'administration hospitalière chercha à agrandir la place trop restreinte réservée aux pauvres, depuis qu'elle avait cédé la presque totalité de ses bâtiments aux PP. de la Charité, chargés du soin des malades. Dans ce but elle signa, en 1681, avec ces religieux, un nouveau traité par lequel ils lui rendirent les salles qu'ils occupaient dans l'hôpital, moyennant une indemnité de 21,000 livres, représentant le prix des réparations qu'ils y avaient faites. On leur céda, en outre, un terrain situé entre l'hôpital et le couvent des Carmélites, pour qu'ils pussent y faire bâtir une maison, où ils continueraient à soigner les malades de la ville aux conditions portées dans le traité de 1672. Les Pères de la Charité se mirent immédiatement à l'œuvre et, trois ans plus tard, le 10 décembre 1684, Le Camus venait consacrer leur église et leur couvent entièrement achevés. Le 1er mai 1694, ils conclurent, avec l'intendant Bouchu, une convention pour le traitement des malades militaires. Le Camus ne les oublia pas dans ses générosités : le 15 juin 1700, il leur faisait remettre 22,000 livres pour la fondation de sept lits au profit des malades de Grenoble et d'Herbeys[2].

En même temps qu'on enlevait aux religieux de la Charité la direction des pauvres, on prenait une mesure semblable

[1] Inventaire des archives historiques de l'hôpital, *passim*.

[2] Archives de l'hôpital de la Charité.

[redacted]

à l'égard des religieuses hospitalières qui formaient, dès lors, sous le titre d'Hôpital de Sainte-Marthe, un établissement distinct, réservé exclusivement aux femmes malades[1]. La surveillance des pauvres fut confiée à une sainte fille de Tullins, nommée Marie Bergerand, qui, sans autres ressources que son ardente charité, avait, depuis quelques années, organisé une association de femmes qui se vouaient au service des indigents.

Pour accroître ses revenus, l'hôpital acquit, en 1690, l'office, récemment créé, de juré-crieur des funérailles qui lui donnait le monopole des pompes funèbres, monopole qu'il exerça jusqu'à la Révolution, et qu'il a conservé depuis en vertu d'une convention avec les fabriques de la ville[2]. Enfin, en mai 1690, des lettres patentes de Louis XIV confirmaient tous les privilèges de l'hôpital et en confiaient l'administration à un Conseil de direction composé de magistrats, d'ecclésiastiques et de notables bourgeois, sous la présidence de l'évêque. L'abbé Canel, conseiller-clerc au Parlement, était maintenu dans les fonctions de directeur à vie qu'il exerçait, depuis de longues années, avec un dévouement et une compétence qui avaient largement contribué à la prospérité de l'hôpital[3].

A côté du nom de l'abbé Canel, il faut placer celui de l'abbé Louis Lestellet, fondateur de l'hôpital de la Providence. En 1676, attristé de voir qu'un grand nombre de pauvres malades ne pouvaient trouver place dans les salles trop étroites des religieux de la Charité, il loue trois ou quatre chambres dans une maison de la rue Chenoise, y fait placer des lits et y reçoit quelques malades. Pour les nourrir et payer les médicaments et le médecin, il prend une besace et va de porte en porte demander l'aumône. Bientôt, quelques dames charitables se joignent à lui et le modeste asile devient insuffisant. Lestellet obtient, en 1677, de l'administration hospitalière, l'autorisation de le transférer dans les bâtiments de l'ancien hôpital de Saint-Antoine, situé dans la rue Perrière.

[1] Archives de l'hôpital de Sainte-Marthe.
[2] Archives de l'hôpital, B. 11.
[3] *Ibid.*, A. 2 (Inventaire, p. 2).

L'année suivante, Le Camus prend l'œuvre naissante sous sa protection ; il lui donne le nom symbolique d'hôpital de la Providence et organise les dames patronesses en société, sous la direction de l'abbé Lestellet. Celles-ci s'adjoignirent, dans la suite, les religieuses de Saint-Joseph. La charité publique, sur laquelle elles avaient compté pour subvenir aux besoins de leurs malades, ne leur fit pas défaut et elles trouvèrent même de l'argent pour agrandir leur maison, qui, sagement administrée, devint une précieuse succursale de l'hôpital de la Charité. C'est à ce titre que Louis XIV en ratifia la fondation par lettres patentes de juillet 1699[1].

C'est encore à la généreuse initiative du cardinal Le Camus qu'est due la création du « Prêt-Charitable », qui a survécu jusqu'à nos jours. Le but de cette admirable institution était de prêter sur gages aux pauvres gens les sommes dont ils avaient un pressant besoin et qu'ils étaient obligés d'emprunter à gros intérêts à des usuriers sans scrupules. C'était donc une sorte de Mont-de-piété, mais avec cette différence essentielle qu'il ne réclamait aucun intérêt. La durée du prêt était de six mois ; après ce délai, les objets remis en gage étaient vendus, et, si le produit de la vente dépassait le chiffre de la somme prêtée, l'excédent était rendu à l'emprunteur. Les statuts du Prêt-Charitable, rédigés le 10 juin 1692, par les chanoines de la Répara et de la Collombière, furent approuvés, le 18 juillet, par le cardinal, et ratifiés par lettres patentes du 30 juin 1693[2].

Ce que l'abbé Lestellet avait fait pour les malades qui ne pouvaient trouver place à l'hôpital, une pauvre fille, nommée Catherine Reysson l'entreprit, en 1700, pour les malheureuses petites mendiantes, que leur misère et leur oisiveté exposaient à tous les désordres. Elle en prit d'abord quelques-unes dans sa maison, les habilla, les nourrit, leur enseigna les principes de la religion et leur apprit à coudre et à filer. Quand elles furent en état de gagner leur vie, elle se chargea de les placer comme domestiques ou comme ouvrières. Trois ans plus

[1] Archives de l'hôpital. Fonds de la Providence.
[2] Archives de l'Isère, H. Titres du Prêt-Charitable, et H. 2443.

[redacted]

tard, l'œuvre ayant prospéré grâce aux sympathies qu'elle avait rencontrées parmi la haute société de Grenoble, Catherine acheta une maison dans la rue Neuve et, en deux ans, au moyen du travail de ses mendiantes, réussit à payer les 4,200 livres qu'elle coûtait. Elle s'adjoignit alors deux autres filles et rédigea des statuts qu'elle soumit au cardinal. Le 22 avril 1705, Le Camus les approuva et plaça à la tête de l'œuvre M. d'Yze de Saléon, chanoine de Saint-André. En 1712, la maison de la rue Neuve étant devenue insuffisante, on en acquit une autre dans la rue Sainte-Claire. Enfin, en 1715, le modeste asile, ouvert par Catherine Reysson, était légalement reconnu sous le nom d'hôpital des filles de bas-âge délaissées ou abandonnées[1].

Le 12 septembre 1707, à une heure après minuit, une attaque d'apoplexie foudroyante emportait le cardinal Le Camus. Le lendemain ses funérailles furent célébrées en grande pompe dans l'église cathédrale, où il fut inhumé dans le tombeau des évêques de Grenoble. En 1710, le chapitre Notre-Dame, auquel il avait laissé par testament une somme importante, lui fit élever un mausolée par un sculpteur lyonnais, nommé Gaspard Reynier.

La mort du cardinal produisit à Grenoble une très vive émotion, qui témoigne de la popularité qu'il y avait acquise. En effet, si l'extrême austérité de sa vie, la raideur de ses commandements et cette morgue hautaine qu'il ne put jamais dépouiller, lui aliénèrent quelque temps les sympathies des hautes classes, le peuple, pour lequel il se montra toujours doux et compatissant, ne songea pas à lui en faire un crime. Mais ce qu'il admira surtout en lui, c'est son exactitude admirable à remplir les devoirs de sa charge, et sa générosité pour les pauvres. La postérité, en s'associant à ce dernier éloge, a dû y apporter une douloureuse restriction. Le Camus mourut trop riche : arrivé à Grenoble avec 100,000 écus, il laissa à ses héritiers 900,000 livres. Ses contemporains eux-mêmes furent surpris et scandalisés par ce que Saint-Simon appelle « l'énormité de son testament ». « On eut peine à com-

[1] Archives de l'Isère, série H.

prendre, ajoute-t-il, comment avec un seul évêché qui n'est pas riche et 100,000 écus de patrimoine, il avait pu amasser tant de biens, et le mot salé *pietas ad omnia utilis* revint beaucoup dans l'esprit de tout le monde, quand on vit ses légumes et sa frugalité qui l'avaient fait cardinal, l'avoir encore enrichi par ses épargnes, si démesurément[1]. »

Le successeur du cardinal fut Ennemond Allemand de Montmartin, docteur en Sorbonne et grand chantre de l'église de Vienne. Consacré à Paris, le 6 mai 1708, il arriva à Grenoble vers le milieu de novembre[2].

Au moment où mourait le cardinal Le Camus, les Frères des Écoles chrétiennes arrivaient dans notre ville, appelés par une confrérie fondée depuis quelques années par des ecclésiastiques et des magistrats, pour l'instruction des enfants du peuple. Leur première école fut installée dans le quartier Saint-Laurent, et les cours commencèrent au mois d'octobre 1707. Quelques années plus tard, ils en ouvrirent une seconde dans la paroisse Saint-Hugues. En 1713, l'abbé J.-B. de la Salle, fondateur de l'Institut, au retour d'une tournée d'inspection de ses nouveaux établissements, passa à Grenoble, où il arriva au commencement d'octobre. Pendant qu'il s'y trouvait, il apprit qu'une scission était sur le point de s'opérer dans quelques-unes de ses écoles du nord de la France. Ne pouvant s'y rendre en personne (il souffrait cruellement d'une atteinte de rhumatisme), il y envoya le directeur de l'école de Saint-Laurent, homme pieux, adroit et discret, et se chargea lui-même, en son absence, de faire la classe aux jeunes enfants. En même temps, il revisait les épreuves des livres d'instruction qu'il venait de faire approuver par le légat du pape, à Avignon[3].

Il y a dans l'épiscopat d'Allemand de Montmartin deux périodes bien distinctes, que sépare la mort de Louis XIV. Dans la première (1707-1715), il subit l'influence des jésuites et semble vouloir réagir contre les traditions de son prédécesseur. Il préside aux fêtes littéraires données par leur collège, et confie à

[1] Bellet, op. cit., p. 404.
[2] *Gallia Christiana*, XVI, c. 257.
[3] *Semaine religieuse de Grenoble*, VII, 106.

l'un d'eux, le P. André Quévarre, le soin de réorganiser l'hôpital et de régler les détails de l'internement général des pauvres[1]. Cette mesure, que la population réclamait depuis cinquante ans, que le roi avait prescrite en 1689, put être enfin appliquée en août 1712, grâce aux largesses du cardinal. Le mardi 26, tous les mendiants se réunirent sur la place Grenette, où un repas leur fut servi par des dames « de qualité » ; après quoi ils furent conduits en procession à l'hôpital, par l'évêque Allemand de Montmartin, suivi des membres de son clergé et de toutes les communautés religieuses.

Après la mort du roi et la disgrâce de Letellier, l'évêque de Grenoble abandonne ses anciens protégés et se rapproche des jacobins, leurs éternels adversaires. Il choisit ses conseillers parmi les plus ardents anticonstitutionnaires. C'est le P. Pomine, prieur des jacobins, le P. Alliaud, supérieur de l'Oratoire, le P. Maniquet, minime, Bruno, son aumônier, homme violent, jadis chassé du diocèse par le cardinal Le Camus, c'est enfin sa sœur, Mme de Montmartin, religieuse de l'abbaye de Saint-André de Vienne, qui habite avec lui et s'efforce de lui faire partager sa haine pour les jésuites. La lutte prend bientôt un caractère d'acuité qu'elle n'avait jamais eu, même au fort de la querelle de Le Camus contre le P. Saint-Just. Chaque semaine l'évêque fait appeler le recteur des jésuites et lui adresse de sévères admonestations; il refuse toute faveur aux ecclésiastiques qui sortent de leurs écoles, et s'emporte dans ses fréquentes discussions avec eux, jusqu'à les traiter « d'orgueilleux, de turbulents, d'imposteurs et de fripons ». A ces injures, les jésuites répondent par des railleries et des pamphlets; ils accusent le prélat de jansénisme et soulèvent contre lui la plupart des curés de la ville. Les choses en étaient là lorsque, vers la fin de l'année 1719, Allemand de Montmartin partit pour Paris « dans l'intention, dit une relation contemporaine[2], de mettre en œuvre tout son crédit et tout celui du parti (anti-

[1] Archives de l'hôpital, E. 9. Inventaire, p. 78.

[2] « *Détail simple de la conduite qu'a tenue M. de Montmartin, évêque de Grenoble, depuis le 18 octobre 1717 jusqu'en 1719.* » (Archives de l'Isère, H. Fonds des Jésuites de Grenoble.)

constitutionnaire), pour achever d'écraser les jésuites[1] et, en particulier, pour faire exiler le P. Ausset, contre lequel il était infiniment piqué à raison de certains badinages que ce Père avait écrits sur son compte. Le prélat partit avec la malédiction de son peuple, qui disait tout haut qu'il allait à Genève. A peine fut-il arrivé à Fontainebleau, qu'il y mourut presque de mort subite, sans sacrements » (28 octobre 1719). Ses funérailles furent célébrées à Grenoble, le 15 novembre[2].

Le récit auquel nous avons emprunté ces détails est (on l'a deviné), l'œuvre d'un jésuite. Il ne peut donc être accepté sans restriction. Mais les exagérations même qu'il contient, et que l'histoire doit écarter, montrent à quel point les esprits étaient excités et quel contre-coup eurent, à Grenoble, les passions religieuses qui divisaient alors l'église de France.

Allemand de Montmartin fut remplacé par l'évêque de Sarlat, Paul de Chaulnes, qui avait été précédemment chanoine de Saint-André. Nommé le 2 janvier 1721, il fut installé le 10 novembre[3]. A l'époque où il faisait partie du clergé de Grenoble, l'excessive recherche de sa toilette lui avait attiré un blâme sévère de la part du cardinal Le Camus, très austère en ces matières. Cette réprimande avait irrité le jeune chanoine qui, de dépit, était parti pour Paris, où ses relations de famille lui firent obtenir d'abord l'abbaye de Pessay, et bientôt l'évêché de Sarlat. Depuis lors, l'âge avait mûri cette folle tête et, s'il faut en croire les historiens ecclésiastiques, de ses vanités de jeunesse il n'avait gardé que cette exquise propreté, dont saint François de Sales a dit qu'elle était une demi vertu[4].

Avec Paul de Chaulnes, les jésuites rentrent en grâce et reprennent leur influence ; Mme de Montmartin est renvoyée dans

[1] Cette assertion n'est pas absolument exacte. Le but du voyage d'Allemand de Montmartin, à Paris, était de provoquer une liquidation des dettes du diocèse de Grenoble. Cette opération financière fut réglée par un arrêt du Conseil du 26 octobre 1719, lequel décida que les créanciers du clergé seraient remboursés, s'ils ne consentaient à réduire le taux de leurs intérêts de 5 à 3 %. (Archives de l'hôpital.)

[2] Inventaire des archives de l'hôpital de Grenoble, E. 207, p. 120.

[3] Bibliothèque de Grenoble, mss. R. 685.

[4] A. du Boys. *Vie de saint Hugues*, p. 416.



[redacted]

son couvent; les PP. Pomine et Aillaud sont exilés[1]. Tous les adversaires de la bulle *Unigenitus* deviennent suspects, et à leur tête, les oratoriens du séminaire. Un mémoire anonyme, vraisemblablement inspiré par les jésuites, est adressé au Régent pour leur faire interdire de recevoir, dans le petit séminaire de Saint-Martin-de-Miséré, d'autres enfants que ceux qui se destinent à la cléricature[2]. En vain, le Conseil de ville intervient en faveur des oratoriens : l'évêque se déclare contre eux et menace de leur enlever la direction du grand séminaire. La mort de Paul de Chaulnes, survenue le 21 octobre 1725[3], les sauva.

Son successeur, Jean de Caulet, docteur en Sorbonne, avait été successivement théologal de la collégiale de Guérande, chantre de la cathédrale de Nantes, aumônier du roi et vicaire général de Pontoise et du Vexin. Nommé le 7 décembre 1725, il fut sacré le dimanche des Rameaux, 14 avril 1726, à Paris, dans l'église des Jésuites du faubourg Saint-Germain, par M. de Tressan, archevêque de Rouen, assisté des évêques du Puy et de Valence. Retenu à Paris par des affaires importantes, il fit prendre possession de son siège par un procureur, le 12 mai, et n'arriva à Grenoble que le mercredi 5 mai 1727, sur les huit heures du soir[4].

Jean de Caulet s'attacha à rétablir l'union dans son diocèse, en amenant successivement toutes les communautés religieuses à adhérer à la bulle *Unigenitus*. Il se réconcilia avec les oratoriens, et consacra lui-même leur église en 1741. Dans l'exercice de ses fonctions, il témoigna d'un grand zèle, multiplia ses visites pastorales, fit imprimer, en 1728, un catéchisme pour les jeunes enfants, et, en 1730, le *Propre des Saints du diocèse*, dont il confia la révision au chanoine Gras du Villard; il propagea le culte du Sacré-Cœur, réglementa les

[1] Archives de l'Isère, H. Fonds des Jésuites. Mémoire précité.

[2] Archives historiques de Grenoble, BB. 120. — Archives de l'Isère, G. Inventaire des titres de l'Évêché de Grenoble, n° 489.

[3] *Gallia Christiana*, XVI, c. 268.

[4] Auvergne. *Mgr Jean de Caulet* (*Semaine religieuse*, II, 11). — Bib. de Grenoble, R. 5945 et 5859.

écoles chrétiennes et les installa, en 1732, dans une maison qu'il fit bâtir dans la rue Saint-Laurent[1].

Il fut d'abord moins heureux dans ses relations avec le Corps consulaire, contre lequel il engagea un long procès au sujet des droits surannés de leyde et de pontonage qu'il percevait encore, et dont la ville demandait la suppression. Malgré la modicité du revenu en litige (les deux impôts ne produisaient pas 1,400 livres), l'affaire s'envenima au point que Jean de Caulet, malgré sa mansuétude habituelle, demanda à permuter son évêché contre celui de Rodez. Grâce à l'intervention du duc Louis d'Orléans, l'affaire put s'arranger. Un arrêt, du 10 septembre 1737, supprima les droits de leyde et de pontonage, et l'évêque reçut, en compensation, le prieuré de Saint-Robert[2].

En 1730, Jean de Caulet fit venir à Grenoble le prédicateur populaire Bridaine, dont les éloquentes harangues avaient fait merveille dans les villes du Midi. Bridaine prêcha une mission à la cathédrale et y eut un très grand succès. Après un sermon sur l'aumône, il parcourut lui-même les rues de la ville avec des voitures qui furent insuffisantes à contenir les linges, meubles et vêtements qu'il recueillit. Malheureusement, son zèle inconsidéré le poussa à des mesures ridicules. C'est ainsi qu'il fit brûler les œuvres de Molière et l'inoffensif *Don Quichotte*, ce qui lui attira une sévère réprimande du cardinal de Fleury[3].

S'il blâmait ces actes de mesquine intolérance, le gouvernement royal témoignait d'un fanatisme bien autrement coupable dans la poursuite des religionnaires. Le 22 mai 1745, un ministre protestant, nommé Jacques Roger, originaire des Boissières, au diocèse de Nîmes, était condamné à mort par le Parlement de Grenoble, et pendu sur la place Grenette, pour avoir prêché la religion réformée. Son corps, après être resté pendant vingt-quatre heures attaché à la potence, fut ignominieusement traîné sur le pont et jeté à l'Isère. Trois ans plus

[1] Archives de l'Isère, G. Fonds de l'Évêché de Grenoble.

[2] Champollion-Figeac. *Chroniques Dauphinoises*.

[3] *Ibid.*, p. 125. — Cf. *Semaine religieuse*, I, 681, 682. — L'abbé Caron. *Vie du P. Bridaine*, p. 87.



tard, un autre ministre, nommé Jean Arnaud dit du Perron, était interné pour le même crime dans la prison du Palais ; mais, moins convaincu ou plus faible que Roger, il sauva sa tête par une abjuration[1].

L'événement capital de l'épiscopat de Jean de Caulet, c'est la suppression des jésuites. Malgré les hautes protections que cet ordre insinuant avait su se ménager, le Parlement du Dauphiné suivit le mouvement général, et il ne semble même pas que ses décisions aient rencontré d'opposition. Le 20 mars 1762, il ordonna au supérieur de la maison de Grenoble de déposer au greffe, dans les trois jours, un exemplaire de l'ouvrage intitulé « *Institutum Societatis Jesu* », et MM. de Meyrieu, de Garnier, de Chaléon et de Moydieu furent commis pour l'examiner. Le 12 juillet, un nouvel arrêt élargissait leur mission en soumettant à leur enquête la morale des jésuites et leur doctrine, en ce qui concernait l'indépendance de la couronne, la sûreté de la personne royale, les constitutions de l'État, les mœurs, l'ordre et la tranquillité publiques. Le 17 juillet, on demandait au Parlement de Paris un extrait de son rapport au roi.

L'instruction dura huit mois ; le 21 mars 1763, le Parlement défendait aux jésuites de son ressort de faire aucune leçon publique ou particulière de théologie, philosophie ou humanités, et de tenir dans leurs maisons des congrégations, associations ou confréries. En même temps, il ordonnait de dresser un inventaire de tous leurs biens, lesquels étaient mis sous séquestre et confiés à la garde du sieur Jaccard, concierge de l'Hôtel de Ville, chargé de remettre à chaque religieux 45 livres par mois et 50 livres pour la desserte de l'église.

Le 19 avril, la commission d'enquête procéda à l'interrogatoire des trois congrégations instituées par les jésuites, et appelées : la Grande Congrégation, les Messieurs et les Jeunes Artisans ; enfin, le 20 août 1763, fut rendu l'arrêt définitif prononçant la dissolution de la Société et ordonnant la suppression

[1] *Bulletin de la Société de statistique de l'Isère*, 2e série, IV, p. 1. — Maignien. *Bibliographie Grenobloise*, n° 1113.

du livre intitulé « *Institutum Societatis Jesu* ». Des pensions alimentaires étaient attribuées, sur le patrimoine de la Compagnie, aux jésuites âgés de plus de trente-trois ans. En outre, les consuls de Grenoble, nommés séquestres de leurs biens, durent remettre 300 livres, pour frais de voyage et d'habillement, à tous ceux qui désirèrent quitter la ville pour se retirer dans une autre province ou à l'étranger[1].

Si le départ des Jésuites, contre lesquels s'était déclaré un violent sentiment d'antipathie, fut accueilli à Grenoble avec joie, il ne laissa pas de causer quelque embarras aux consuls. L'administration de leurs biens et l'obligation de payer des pensions aux douze religieux et aux quatre frères qui composaient alors la communauté grenobloise, les mirent dans la nécessité de contracter des emprunts, et, d'autre part, la suppression de l'ordre désorganisait le collège.

« A l'époque de la destruction des Jésuites, dit M. de Fombelle, premier consul, dans un rapport présenté au Conseil, en 1781[2], il fallut les remplacer dans leurs fonctions importantes. Le régime de cet ordre avait dégoûté des réguliers ; on craignait, avec raison, de livrer encore une fois la jeunesse à la séduction de ses maîtres ; d'ailleurs, l'idée qui existait alors, que les Jésuites seuls possédaient l'art de l'éducation publique, détermina la ville à prendre des séculiers pour tenir le collège. Ce choix, que la nécessité semblait dicter, se fit avec précipitation. On tremblait de manquer de sujets : on prit tous ceux qui voulurent bien s'offrir. Ils imposèrent même plus de conditions qu'ils n'en reçurent. Ils se réservèrent, entre autres, la liberté de se retirer à volonté. Le bureau d'administration sentit combien cette condition était onéreuse, mais, n'étant pas assez riche pour faire un sort honnête aux professeurs, il se crut trop heureux de les avoir à ce prix. Il est résulté de cette formation, le triste inconvénient d'un changement perpétuel de maîtres. On a regardé les places du collège comme une ressource mo-

[1] Ennemond Périer. *Le procès des Jésuites devant le Parlement de Grenoble* (*Semaine religieuse*, V, 9-19). — Cf. Inventaire des archives de Grenoble, BB, 124, p. 188.

[2] Inventaire, BB, 127, p. 199.

[redacted]

montanée et non point comme un état : on les acceptait en attendant mieux. Il s'en est suivi qu'on a eu des hommes plus occupés de leur fortune que de leur profession, et que les écoliers, passant rapidement d'un instituteur à un autre, ont éprouvé les dégoûts inséparablement attachés à cette variation... Le collège de Grenoble (il est inutile d'hésiter sur le mot) est tombé dans un état déplorable ». La conclusion de ce rapport fut que, pour accroître les revenus du collège, et, par ce moyen, lui procurer de bons maîtres, il fallait en confier la direction à un ordre régulier, déjà riche, qui joindrait son patrimoine à celui de l'établissement. Toutefois on attendit encore quelques années, et ce ne fut qu'en 1786 que la congrégation de Saint-Joseph fut chargée de la direction du collège, qu'elle garda jusqu'à la Révolution.

Au moment où disparaissaient les jésuites, le Parlement de Grenoble tentait un nouvel et inutile effort pour obtenir le rétablissement de l'Université. Un rapport en ce sens fut présenté, le 11 décembre 1764, aux Chambres assemblées, par M. de Sausin, et transmis, le 20 mars 1765, à la Cour. La Commission établie alors à Paris, sous la présidence de l'archevêque de Reims, en adopta les conclusions et proposa de transférer à Grenoble les deux Universités de Valence et d'Orange « parce que cela dispensait de recourir à Rome pour la création d'une nouvelle Université, comprenant la théologie et les grades. » L'affaire en resta là. Reprise en 1771, par le premier président Vidaud de la Tour, après la réforme de Maupeou, elle n'eut pas plus de succès[1].

Quelques années plus tard, les religieux de la Charité offrirent à l'intendant de rendre publique l'école de chirurgie installée dans leur hôpital, et réservée jusqu'à ce jour à leurs jeunes novices. L'intendant y consentit et leur fit même accorder une subvention, au moyen de laquelle ils durent élever huit élèves pauvres, qui prendraient l'engagement de s'établir dans la province. L'école prospéra rapidement : elle comptait,

[1] Archives de l'Isère, série D. — Cf. une lettre du président Vidaud à Maupeou, le 6 déc. 1771. (Bib. de Grenoble, mss. Q. 5, f° 31.)

en 1791, quatre-vingt-trois élèves ; on y annexa, en 1781, un cours d'accouchement et, l'année suivante, un cours et un jardin botanique[1].

Jean de Caulet ne démentit pas les généreux exemples de charité que lui fournissait, presque à chaque page, l'histoire de ses prédécesseurs. Dans les diverses inondations qui ravagèrent sa ville épiscopale, il n'épargna ni sa personne ni son argent pour venir au secours des malheureux. En 1742, il réorganisa le Prêt charitable et lui annexa un bureau d'assistance judiciaire. Il institua dans chacune des quatre paroisses de la ville, sous la présidence des curés, des associations de bienfaisance composées de dames et de jeunes filles, qui se donnaient la noble mission de rechercher et de secourir les pauvres honteux[2], tandis que l'hôpital, enrichi par d'opulentes successions, abritait près de 500 pauvres, entretenait à la campagne 300 bâtards ou orphelins, distribuait chaque semaine, aux indigents, de trente à quarante-cinq quintaux de pain, et ouvrait aux malades cinquante lits dans les maisons de la Charité et de Sainte-Marthe. De son côté, l'hôpital de la Providence, administré et alimenté par le dévouement des dames de la ville, en avait quarante[3]. Ceux qui ne pouvaient trouver place dans ces asiles étaient recueillis et secourus par des personnes charitables, parmi lesquelles la postérité doit conserver le nom de M. Montagne, ancien capitaine de cavalerie au régiment d'Orléans, qui fit, en 1751, pour les mendiants, ce que Catherine Reysson avait fait au commencement du siècle pour les pauvres filles. Il les recueillit chez lui, leur apprit le catéchisme, plaça les vieillards et les infirmes à l'hôpital, et des hommes valides fit des soldats, des domestiques ou des colporteurs. Les pauvres, qui l'adoraient, le nommaient « le saint Montagne », et, lorsqu'il mourut, tous suivirent son convoi en pleurant[4].

[1] A. Prudhomme. *Notes et documents pour servir à l'histoire de l'instruction publique en Dauphiné pendant la Révolution*. Bourgoin, 1884, in-18, pp. 16-21.
[2] *Diogène à Paris*, p. 83.
[3] Lettre du procureur général Vidaud de la Tour, du 20 décembre 1768. (Bib. de Grenoble, mss. Q. 4, p. 176.)
[4] *Diogène à Paris*, pp. 67-69.

[redacted]

Jean de Caulet, qui souffrait depuis de longues années de la maladie de la pierre, se décida, en 1771, à affronter l'opération de la taille. Malheureusement, elle réussit mal; une inflammation se déclara, qui dégénéra rapidement en gangrène et emporta l'évêque le vendredi 27 septembre 1771. Il fut inhumé le 30, dans son église cathédrale, « laissant après lui, dit un contemporain[1], des regrets que justifiaient la pureté de ses mœurs, la douceur de son caractère, la sagesse de sa conduite, son grand amour pour la paix et sa profonde érudition ». Ce dernier éloge n'était pas le moins mérité. Jean de Caulet était un homme d'études. Il avait dressé lui-même la carte de son diocèse qu'il fit graver, en 1741, par le géographe de Beaurin, et, à sa mort, on trouva dans son palais une magnifique collection de livres et de manuscrits comprenant près de 35,000 volumes, qui, achetée par une souscription, devint le premier fonds de notre bibliothèque publique.

A Jean de Caulet succéda Jean de Cairol de Madaillan, qui avait été successivement évêque de Sarrept, *in partibus infidelium*, et de Vence. Il prit possession de son siège, le 15 mars 1774, et prescrivit de suite la démolition des maisons attenantes à l'évêché, pour y établir un jardin et « rendre le palais plus sain et plus agréable[2] ».

Il ne devait pas l'habiter longtemps; en 1779, sa santé très ébranlée l'obligea à résigner ses fonctions. Pendant son court épiscopat, le diocèse de Grenoble avait perdu le décanat de Savoie qui, à la suite d'un traité conclu le 8 octobre 1773, avait été érigé en évêché, sous le titre de diocèse de Chambéry. En compensation, le pape unit à la mense épiscopale de Grenoble les possessions françaises de l'abbaye de Saint-Michel-de-la-Cluze, et les revenus du monastère de Saint-André-de-Villeneuve et du prieuré de Cunlhac[3].

[1] Lettre du procureur général Vidaud à l'archevêque de Reims (30 septembre 1771). Bib. de Grenoble, mss. Q. 5, f° 3 v°.

[2] Inventaire des archives de Grenoble, BB. 192, p. 125. — Archives de l'Isère, G. Fonds de l'Évêché de Grenoble, n° 1348.

[3] Arch. de l'Isère. G. Fonds de l'Évêché de Grenoble, n°s 3458, 3461, 3461, 3465.

Le 13 septembre 1776, à huit heures du matin, au moment où tous les enfants étaient en classe, l'école des Frères de la rue Saint-Laurent s'écroula subitement, écrasant sous ses ruines treize de ces malheureux; cinquante autres et un frère furent plus ou moins grièvement blessés. Cet épouvantable accident causa une vive émotion dans la ville. Des quêtes et des souscriptions furent immédiatement organisées, et permirent de distribuer des secours aux plus nécessiteux et de faire reconstruire l'école. La population scolaire était alors d'environ 500 enfants des deux sexes, répartis dans trois écoles, sous la direction de cinq frères[1].

Vers la même époque (1777), le Parlement attristé de la désorganisation produite dans le collège communal par le départ des jésuites, favorisa la création d'un pensionnat privé, sous la direction de l'abbé de Marsanne. Les débuts du nouvel établissement furent brillants : en une année il compta plus de cent élèves et put donner, dans la salle des Concerts, des « exercices littéraires » qui eurent un grand succès. Aussi, le Conseil général ne lui ménagea ni ses encouragements ni ses subsides. Mais bientôt le collège communal ayant ouvert, de son côté, un pensionnat, les affaires de l'abbé de Marsanne déclinèrent si rapidement, qu'en 1780, il en était réduit à solliciter un secours pour empêcher la vente de son mobilier saisi à la requête de ses créanciers. C'est à la suite de cette débâcle que l'on songea à réorganiser le collège, en en confiant la direction aux Joséphistes de Lyon, qui s'y installèrent en 1786[2].

Le siège épiscopal de Grenoble était alors occupé par Marie-Anne-Hippolyte Hay de Bonteville, ancien évêque de Saint-Flour, nommé, en 1779, à la place de Cairol de Madaillan, démissionnaire[3]. Presque constamment à la Cour ou dans sa maison de campagne de Fougères, ce prélat s'occupa peu des affaires de son diocèse, et ne se décida même à y venir que sur les pressantes admonestations du Parlement, qui dut le rappeler à une plus exacte observance de l'ordonnance de Blois

[1] Archives de l'Isère, B. 2313, f° 94. D. Titres des Écoles chrétiennes.

[2] Archives de Grenoble, BB. 127.

[3] *Gallia Christiana*, XVI, c. 268.

[redacted]

et de l'édit de 1695, sur la résidence des évêques[1]. En 1785, il eut, pour un motif futile, une querelle assez vive avec les consuls de Grenoble : le 4 avril, il leur fit savoir qu'il visiterait prochainement son église cathédrale, et les invita à lui rendre les honneurs du poêle. Les consuls protestèrent contre cette nouveauté, déclarant qu'ils n'étaient tenus à cette formalité qu'à l'installation des évêques. Hay de Bonteville porta l'affaire au Parlement qui lui donna gain de cause. Néanmoins les consuls persévérèrent dans leur opposition et, grâce à l'intervention de M. de Marcieu, obtinrent d'être déchargés de cette coûteuse obligation[2].

Les dernières années de l'épiscopat de Hay de Bonteville, son rôle aux États de Romans et sa mort tragique appartenant à l'histoire des préliminaires de la Révolution, nous devons arrêter ici ce tableau sommaire du mouvement religieux, à Grenoble, pendant le XVII[e] et le XVIII[e] siècle. Aussi bien ce mouvement que nous avons vu naître sous Jean de la Croix, grandir sous Pierre Scarron pour atteindre son complet épanouissement sous le glorieux épiscopat de Le Camus, est allé depuis lors en déclinant et, à cette heure, il semble complètement enrayé. Des œuvres créées au temps de sa fécondité, celles-là seules sont encore vivaces, qui ont pour but le soulagement de la misère. C'est que si la foi, ébranlée par les doctrines des philosophes et des encyclopédistes, a fait place à un scepticisme indifférent ou à un déisme vague, la charité, du moins, n'a fait que changer de nom : elle a désormais pour unique mobile la fraternité, et elle s'appelle la Bienfaisance.

[1] *Revue du Dauphiné*, I. 317.
[2] Archives de Grenoble, BB. 127.





CHAPITRE XVII

MOUVEMENT LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

LES LETTRES ET LES SCIENCES. — Mably, Condillac, Claudine de Tencin, Gentil-Bernard, Vaucanson, n'appartiennent à Grenoble que par leur naissance. — Les orateurs et les jurisconsultes. — Les historiens. — Nicolas Chorier. — Valbonnais. — Création d'une chaire d'histoire. — Fontanieu. — Barlet, Videl, Vulson de la Colombière. — La société grenobloise d'après Le Pays. — Richelet et Thomas Delorme. — Les beaux esprits. — Les poètes patois. — Les sciences. — Passage de savants et d'hommes de lettres : Jean-Jacques Rousseau, Corneille Agrippa et Rabelais. — Servatius de Richel et Crespin Guérnecius. — Gassendi. — Molière. — Construction du théâtre. — La presse : *La Gazette de Grenoble, les Affiches annonces et avis divers du Dauphiné.* — Fondation de la Bibliothèque et de l'Académie delphinale.

LES ARTS. — Première période : Marquet le Mère, Martin Cloistre, Paul Jude, les Jacquet. — Les oubliés. — Deuxième période. — Influence de Lesdiguières. — Les sculpteurs Jean et Jacob Richier. — Les peintres flamands Antoine Schanaert, Jean de Locnon, Antoine van Hakler, Jean de Nitbael dit Ninor. — L'école grenobloise. — Les architectes. — — Les orfèvres. — Le mouvement provoqué par Lesdiguières se continue sous ses successeurs. — César Savoye. — Création d'une Académie de peinture. — Troisième période. — L'activité artistique s'affaiblit. — André Treillard-Desprats ouvre une école de dessin. — Les tourneurs et sculpteurs sur bois. — Hache et Bourron. — Les musiciens. — Joseph-Antoine Berger.

L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE. — Grenoble n'est pas ville de jurande. — Régime des corporations des arts et métiers. — La ganterie et ses

annexes. — Les cartes à jouer. — Les faïences de la Tronche. — La première brasserie. — Le ratafiat de Teisseire. — Les hauts-fourneaux d'Allevard. — Les fabriques de toiles du Voironnais. — La soierie.

RENOBLE, il faut bien le reconnaître, ne saurait se glorifier de son passé littéraire. Les seuls noms éclatants qu'il puisse présenter ne lui appartiennent que par le hasard de la naissance, les hommes qui les ont illustrés ayant passé presque toute leur vie hors de ses murs. Ce sont les deux frères Gabriel Bonnot de Mably [1] et Étienne Bonnot de Condillac [2]; c'est Claudine de Tencin [3] et son frère, le cardinal Pierre Guérin de Tencin [4], c'est le poète Gentil-Bernard [5], c'est aussi le mécanicien Jacques Vaucanson [6]. La gloire qu'ils ont acquise, à des degrés divers, n'appartient donc pas à notre cité. C'est à Paris qu'elle est née, c'est Paris qui l'a consacrée, c'est à Paris qu'elle appartient.

Il y eut pourtant, à Grenoble, un mouvement intellectuel assez actif pendant les deux derniers siècles, et, sans prétendre en exagérer la portée, nous ne pouvons le passer sous silence. La capitale du Dauphiné, étant une ville parlementaire, devait produire un assez grand nombre d'orateurs et de jurisconsultes. En fait, l'éloquence judiciaire et le droit y furent représentés avec un certain éclat par Expilly [7], Jean Guy-Basset [8], et l'avocat général Servan [1]. Après ces trois noms, qui furent la gloire du barreau et du parquet grenoblois, on peut placer, à un degré inférieur, ceux de Félix de la Croix de Chevrières, d'Antoine Rambaud, l'un des plus ardents défenseurs du Tiers-État dans le procès des tailles; d'Antoine de Lescure, élève de Cujas, mort professeur de droit à l'Université de Valence; d'Imbert Peloux, anobli par Henri IV, en 1596; de Pierre-Béatrix Robert qui, au dire de Guy Allard, « plaidait si bien que la Cour, nonobstant ses incommodités de la goutte, le faisait porter en chaire au Palais, et souffrait qu'il parlât étant assis »; de Guillaume Charency, auteur de deux traités de jurisprudence estimés; de Jean-Rodolphe Lefebvre, auquel on doit un discours sur la dignité de l'homme; d'Antoine Boniel de Catilhon, d'André de Lange, de Louis de Lemps, dont l'érudition égalait l'éloquence, et, enfin, de Chorier, à la fois orateur, jurisconsulte, poète et historien.

[1] Né à Grenoble le 14 mars 1709, mort à Paris le 23 avril 1785.

[2] Né à Grenoble le 30 septembre 1714, mort le 22 août 1780 à Flux, près Beaugency.

[3] Claudine-Alexandrine Guérin de Tencin, née à Grenoble en 1681, élevée au couvent de Montfleury où elle prit le voile vers 1696, morte à Paris le 4 décembre 1749. (Rochas. *Biographie du Dauphiné*, II, 420.)

[4] Né à Grenoble le 22 août 1680, mort le 2 mars 1758.

[5] Pierre-Joseph Bernard, dit Gentil-Bernard, né à Grenoble le 26 août 1708, mort au château de Choisy-le-Roi, le 1er novembre 1775.

[6] Né à Grenoble le 24 février 1709, mort à Paris le 21 novembre 1782.

[7] Claude Expilly, président au Parlement de Grenoble, né à Voiron le 21 décembre 1561, mort à Grenoble le 25 juillet 1636.

[8] Le célèbre arrêtiste est né en 1598, probablement à Grenoble; il vivait encore en 1680. Voyez Rochas, I, 91.

C'est surtout à ce dernier titre que Chorier doit d'avoir laissé son nom à la postérité. Son œuvre, trop exaltée par ses contemporains, trop décriée peut-être aujourd'hui qu'on oublie les conditions difficiles dans lesquelles elle fut entreprise, atteste un tel effort de travail que, malgré ses imperfections, nul n'a encore osé la recommencer et, qu'après deux cents ans, on lui a fait l'honneur d'une seconde édition.

Nicolas Chorier n'était pas un enfant de Grenoble. Né à Vienne, le 1er septembre 1612, il resta dans cette ville jusqu'à la suppression de la Cour des Aides, et ne vint à Grenoble qu'en 1659. Deux ans après paraissait le premier volume de son *Histoire du Dauphiné*, qui fut accueilli par d'unanimes témoignages d'approbation. Le second volume, de beaucoup supérieur au premier, exigea dix ans de recherches et ne put être livré au public qu'en 1672. Il eut encore plus de succès. Entre temps, Chorier avait publié, en 1671, une histoire de nos institutions provinciales, sous le titre de : *L'État politique de la province du Dauphiné*. Il donna ensuite, en 1674, un abrégé

[1] Antoine-Joseph-Michel Servan, né à Romans le 3 novembre 1737, mort à Saint-Remy, près Tarascon, le 5 novembre 1807.

de son *Histoire du Dauphiné*, à l'usage du Dauphin, puis des éloges de personnages célèbres, des recueils de poésies et, sur la fin de sa vie, un Commentaire des décisions de Guy Pape. Il mourut, le 14 août 1692, et fut inhumé dans l'église Notre-Dame[1].

Non loin de Chorier, l'école historique grenobloise peut placer avec orgueil le président Denis de Salvaing de Boissieu qui publiait, en 1664, son remarquable traité *de l'Usage des Fiefs*, lequel, après avoir fait autorité devant les Parlements jusqu'à la Révolution, est encore aujourd'hui le guide le plus sûr de ceux qui veulent étudier le régime féodal.

Faut-il citer le généalogiste Guy-Allard qui, pendant cinquante ans, de 1660 à 1710, avec une patience et une ardeur désespérantes, compila, compila, compila, sans critique, sans méthode, sans chronologie, et laissa après lui une œuvre énorme, incohérente, dont une faible partie, heureusement, avait pu trouver un imprimeur ?

Au moment où Chorier mourait pauvre et délaissé, Valbonnais sentait naître en lui le goût des études historiques. Jean-Pierre Moret de Bourchenu, marquis de Valbonnais, était né à Grenoble, le 23 juin 1651. Nommé premier président de la Chambre des Comptes, en 1690, il ouvrit son salon à tous les lettrés de la ville et y organisa des conférences sur des questions de littérature et d'histoire. En même temps, il faisait dépouiller avec soin les riches archives de la Chambre des Comptes, dont les frères Marcellier rédigeaient alors l'inventaire. Frappé de cécité, en 1701, il n'abandonne pas son œuvre et la publie, en 1711, sous le titre modeste de *Mémoire pour servir à l'histoire du Dauphiné, sous les dauphins de la maison de la Tour-du-Pin*. Les applaudissements unanimes par lesquels les érudits français et étrangers saluèrent ce livre, dont toutes les assertions étaient appuyées sur des textes justificatifs, l'encouragèrent à élargir son sujet et à entreprendre de refaire, au moins pour la troisième race, l'œuvre déjà contestée

[1] Rochas. *Biographie du Dauphiné*, I, 244.

de Chorier. Dans ce but, il s'adjoignit, pour le
des archives civiles et religieuses de la province,
celot, sous-bibliothécaire au collège Mazarin, l
Grenoble pendant cinq années. Le résultat de c
tion fut l'*Histoire du Dauphiné et des princes q*
nom de Dauphin, particulièrement de ceux de la t
qui parut en 1722, et fut signalée avec éloge par
naux du monde savant[1].

Pendant qu'il travaillait à la préparation de
Valbonnais avait conçu le projet de fonder à
chaire d'histoire, dont les cours auraient lieu d
maine. Le Conseil consulaire accueillit favorablem
et offrit une des salles de l'Hôtel de Ville, à con
leçons seraient publiques. De son côté, le duc
obtint du Régent des lettres patentes datées de
autorisaient la création projetée et, sur les
Valbonnais, réglaient ainsi le programme de l'e
« On prendra pour guides dans l'histoire eccl
annales de Baronius et de son continuateur I
quelques-uns de nos historiens modernes, tels
Tillemont et Fleury, en y joignant les observati
qui ont été faites en ces derniers temps sur plu
essentiels. Les collections de Duchesne, les
divers auteurs contemporains, et surtout les titr
numents anciens seront les sources principales d'
les instructions nécessaires pour l'histoire de F
Dauphiné ». Le fondateur affectait une rente
500 livres au traitement du professeur[2], qui f
certain abbé de la Pimpie, et, quelques années ap
bort, jacobin. Ce dernier choix devait être fatal
école. Des jaloux dénoncèrent à l'évêque l'
dominicain, et ce dernier dut descendre de sa
remplacé par le secrétaire de Valbonnais,
par des avocats ; mais les cours ne furent plus

[1] Rochas, II, 165.
[2] Inventaire des Archives de Grenoble, BB. 120, p. 177.

avant la mort de Valbonnais, ils étaient complètement abandonnés[1].

En 1728, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres récompensait l'œuvre historique du président de Valbonnais en le nommant, à titre exceptionnel, académicien correspondant honoraire. Deux ans après, le 2 mars 1730, il mourait à l'âge de soixante-dix-neuf ans[2].

Sa succession littéraire fut recueillie par l'intendant Gaspard-Moïse de Fontanieu, qui administra la province de 1724 à 1741. A la persévérante ardeur de Guy-Allard, il joignait le sens critique de Valbonnais. Malheureusement, trop absorbé par ses fonctions administratives, il ne put que réunir les éléments d'un Cartulaire général du Dauphiné. Le résultat de ses immenses recherches ne put jamais être vulgarisé par l'impression. Mais son œuvre manuscrite, déposée à la Bibliothèque nationale, est bien connue des érudits dauphinois, comme une source toujours sûre de renseignements sur toutes les époques de nos annales. A ce titre, il méritait une place honorable dans ce tableau de l'école historique grenobloise.

Au second plan figurent l'épigraphiste Étienne Bariet[3], Videl, l'historien de Lesdiguières, l'héraldiste Marc Vulson de la Colombière; et après eux les érudits dont les œuvres ne sont point parvenues jusqu'à nous : le bibliophile Philippe Lagneau, le conseiller Humbert de Lyonne, Philippe Pourroy de l'Auberivière, qui avait écrit une biographie des hommes illustres du Dauphiné, malheureusement perdue; enfin, au dernier rang et pour n'omettre personne, le chanoine Gras du Villard, auteur de trop nombreuses publications, les unes littéraires, les autres historiques, mais toutes également insipides ou niaises.

Dans un livre[4] que seuls les bibliophiles connaissent encore aujourd'hui, bien qu'il ait eu en son temps plus de quinze éditions en deux ans, Le Pays, ce « bouffon plaisant », comme l'appelle Boileau, nous a conservé une esquisse de la société grenobloise au XVIIe siècle et de ses goûts littéraires. Cette ville, dit-il, est habitée « par les gens du monde les plus civilisés et les plus polis. Les hommes y ont de l'adresse et de l'esprit infiniment. Les femmes y sont bien faites et, quoique montagnardes, n'ont point l'humeur ni d'ourses ni de tigresses, et l'on n'a point encore vu qu'elles aient étranglé ni déchiré personne. Au reste, quoiqu'on soit ici loin de Paris, l'humeur de Paris ne laisse pas d'y régner. On y aime la propreté, l'éclat et la magnificence. La galanterie et l'esprit y paraissent plus qu'en lieu du monde. On dit même que parmi les hommes il s'en trouve beaucoup qui écrivent admirablement en prose et en vers, et parmi les dames quelques-unes qui s'en mêlent, et plusieurs qui en connaissent la beauté et la délicatesse. On dit de plus qu'en l'un et l'autre sexe, il se fait grand commerce de fleurettes et de soupirs, et qu'on y a une si grande connaissance de ces deux sortes de marchandises, qu'on y juge d'abord si les fleurettes sont de bale, ou façon de maître, de la Cour ou de la province. Pour les soupirs, on y connaît les degrés de leur ardeur, mieux que chez les chimistes ceux de la chaleur du feu, etc.[1] »

Il est bien vrai que Richelet, quelques années plus tard, donnait des Grenoblois et de leurs compagnes un portrait moins flatté. Mais le témoignage de Richelet est suspect, si l'on en croit l'anecdote suivante que nous raconte l'abbé d'Artigny : « En 1678, Richelet vint à Grenoble avec un de ses parents qui avait un procès au Parlement. Il se tenait alors des assemblées de gens d'esprit chez le célèbre président Salvaing de Boissieu : on s'y amusait en vers ainsi qu'en prose. Richelet y fut admis d'une manière très gracieuse. Un jour on proposa des bouts-rimés et Thomas Delorme les remplit, ce que firent aussi plusieurs de ses compatriotes. Richelet voulut s'ériger en censeur, et il tourna les bouts-rimés contre Delorme. Celui-ci ne manqua pas de répliquer. Richelet revint à la charge et

[1] Renseignements extraits de la correspondance inédite de Valbonnais obligeamment communiqués par M. Gaudurl, qui en prépare l'impression.

[2] Rochas. *Biographie du Dauphiné*, II, 108.

[3] On lui doit un recueil manuscrit des antiquités du Dauphiné conservé à la bibliothèque Sainte-Geneviève de Paris, sous la cote LZ, n° 4.

[4] *Amitiez, amours et amourettes*, par M. Le Pays, 3e édition. Grenoble, 1665, in-12.

[1] *Revue du Dauphiné*, VI, 254.

l'attaqua en lui reprochant sa patrie, comme une espèce de crime. Delorme ne voulut pas s'engager plus avant par écrit; mais il représenta à quelques-uns de l'assemblée qu'ils étaient outragés aussi bien que lui par Richelet, et qu'il ne s'agissait plus d'une dispute seulement poétique. Ils maltraitèrent Richelet, qui n'étant point d'humeur de se venger autrement que par la plume dit, dans la suite, tout le mal qu'il put des Dauphinois en général, et du poète Delorme en particulier[1]. »

Nous sommes donc en droit, en dépit des gros mots de Richelet, de retenir comme exacte l'appréciation de Le Pays, sur l'activité intellectuelle des salons grenoblois au XVIIe siècle. A la vérité, aucun des beaux esprits qui s'y rencontraient ne s'est élevé au-dessus d'une honnête médiocrité, mais, du moins, ils ne restèrent pas étrangers au mouvement littéraire de leur temps. A ce titre, ils ont droit à une mention dans les annales de Grenoble. Ce sont, parmi les poètes latins, Salvaing de Boissieu, Chorier, Boissat, les avocats Scipion et François Guillet, et Antoine Dubois; parmi les versificateurs français, Pierre de Cornu, Expilly, le président Claude de Chaulnes, l'avocat Jacques Alluis, Thomas Delorme et Louise-Anastasie de Serment, qui fut une des plus ferventes disciples de Madeleine de Scudéri. La poésie patoise est représentée par trois noms : Laurent de Briançon, recteur de l'Université de Valence, dont l'ouvrage le plus connu est *Lo Batifel de la Gisen* (le Caquet de l'Accouchée); Jean Millet, auteur de *La pastorale de Janin*, qui eut, en son temps, l'honneur d'un grand nombre d'éditions, et Blanc-la-Goutte, auquel on doit le *Grenoblo malherou*, le *Dialogo de le quatre Comare*, et plusieurs autres pièces, dont la médiocrité est à peine rachetée par quelques expressions heureuses, par quelques ingénieuses images[2]. Ajoutons à cette liste le grammairien Louis-Augustin Alemand, que son concurrent, le

[1] D'Artigny. *Nouveaux mémoires d'histoire, de critique et de littérature*, VI, 101-102. — Cf. Rochas. *Biographie du Dauphiné*, I, 308.

[2] *Mélanges biographiques et bibliographiques relatifs à l'histoire littéraire du Dauphiné*, par MM. Colomb de Batines et Jules Ollivier. Valence, 1837, in-8°, p. 102

P. Bouhours, appelait ironiquement le Vaugelas de Grenoble[1].

Les sciences sont moins bien représentées. A côté du grand nom de Jacques Vaucanson, on ne peut placer que quelques modestes célébrités de province, aujourd'hui pour la plupart oubliées. C'est Claude de Boissière, qui appliqua les mathématiques à l'art militaire et à l'astronomie; les médecins Guillaume Dupuy, auteur d'un traité sur la saignée; Jean Tardin, de Tournon, auquel on doit l'*Histoire de la fontaine qui brûle près de Grenoble;* Louis de Villeneuve, que les Grenoblois firent anoblir, en 1588, pour se conserver ses services; François de Fougerolles, qui organisa le corps médical de Grenoble en collège; Antoine Davin, le médecin de Lesdiguières, nommé médecin du roi et anobli en 1606; Jacques Massard, qui crut avoir trouvé un remède universel; l'apothicaire Pierre Bérard qui, le premier, dressa la liste des plantes de nos montagnes; le naturaliste Dominique Villars, son continuateur, qui codifia son œuvre dans une histoire des plantes du Dauphiné, et le modeste botaniste Pierre Liotard, avec lequel Jean-Jacques Rousseau aimait à herboriser, pendant le court séjour qu'il fit à Grenoble en 1768, caché, sous le nom de Renou, dans une maison de la rue Saint-Laurent, chez son ami, l'avocat Gaspard Bovier.

Nous avons précédemment signalé le passage, dans notre ville, de François Rabelais et de Corneille Agrippa, qui, s'il faut en croire la tradition, séjournèrent quelque temps dans l'hospitalière maison du président de Vachon. Vers la fin du XVIe siècle, deux illustres savants allemands, Servatius de Richel et Crespin Guéruccius, y vinrent faire quelques recherches sur les armoiries des familles nobles. Ils furent reçus avec la même courtoisie par le président de Saint-André, qui les aida dans leurs travaux, et quand ils partirent, leur remit en souvenir un spécimen de son érudition. C'était un éloge latin « semé de passages hébreux et grecs », du père de l'un et de l'oncle de l'autre. D'après Guy Allard, Gassendi aurait aussi passé à Gre-

[1] Louis-Augustin Alemand, né à Grenoble en 1653, mort le 14 août 1728. — V. Rochas. *Biographie du Dauphiné*, I, 13. — Inventaire des archives de l'hôpital de Grenoble, H. 8-11, pp. 150-151.

[2] Chorier. *Histoire de Prunier de Saint-André* (éd. Vellot), p. 152.

[redacted]

noble en 1624[1]. Enfin, quelques moliéristes prétendent que la troupe de Molière aurait donné quelques représentations dans notre ville en 1658. Ils invoquent, à l'appui de cette conjecture, le témoignage de Grimarest, le biographe de Molière, et une délibération du corps consulaire, datée du 2 février 1658[2], laquelle constate qu'une troupe de comédiens, récemment arrivée, ayant fait apposer des affiches sans avoir obtenu l'autorisation des consuls, il lui fut défendu de commencer ses représentations avant de s'être mise en règle. Cette troupe était-elle celle de Molière? Rien ne permet de l'affirmer. Et cependant, pour qui connaît le goût très vif qu'ont toujours manifesté les Grenoblois pour les représentations théâtrales, il est difficile d'admettre qu'ils n'aient pas cherché à attirer Molière dans leur ville.

Malgré cette passion pour l'art dramatique, aucune troupe de comédiens ne pouvait se fixer à Grenoble, parce qu'il n'y avait pas de salle de spectacle convenablement aménagée. Ce n'est que vers la fin de l'année 1767 qu'un impresario, nommé Bertrand, ayant proposé d'y réunir une troupe d'opéra et de comédie, on ouvrit une souscription, qui fut aussitôt couverte. Les souscripteurs se réunirent ensuite et nommèrent un comité directeur, lequel se préoccupa de trouver une salle de spectacle, et demanda au Conseil de ville de lui prêter, pour cet usage, le Jeu de paume, où les troupes de passage donnaient leurs représentations. Le Conseil y consentit, pour satisfaire au vœu de la population, et « parce que les spectacles étant alors extrêmement châtiés, paraissoient utiles et concourir à l'éducation par l'émulation qu'ils pouvoient donner à la connaissance des lettres ». Le comité se mit aussitôt à l'œuvre, et au commencement de janvier 1769, une troupe de comédiens, dirigée par le sieur Baron, inaugurait la salle complètement achevée. En 1770, on remboursa aux directeurs de l'Académie de musique les 32,791 livres qu'avait coûtées la construction du théâtre, dont la ville devint seule propriétaire[3].

[1] Guy Allard. *Dictionnaire*, v° Gassendi.
[2] Archives de Grenoble, BB. 111.
[3] Inventaire des archives de Grenoble, BB, 125, p. 190.

Les origines de la presse grenobloise remontent à la fin du XVIIe siècle. Le 10 janvier 1697 paraissait le premier numéro de la *Gazette de Grenoble*, journal hebdomadaire, qui n'eut, hélas! qu'une année d'existence. Du reste, exclusivement consacrée aux nouvelles de Paris et de l'étranger, la *Gazette* ne contenait aucun article relatif à la province. Près d'un siècle s'écoulera avant qu'on lui donne un successeur. Ce n'est, en effet, que le 6 mai 1774 que la veuve Giroud, imprimeur-libraire, commença la publication des « *Affiches Annonces et Avis divers du Dauphiné* ». D'abord hebdomadaire, la nouvelle feuille parut deux ou trois fois par semaine, à dater du 10 août 1789. Pendant la première période de son existence, elle donna un certain nombre d'articles relatifs à l'histoire du Dauphiné, dus à la plume de P.-J. Vallet, D. Villars, Virard, J. Nicolas, Bilon père, etc.[1]

Depuis le commencement du siècle, Valbonnais, et après lui quelques intendants éclairés, avaient, à diverses reprises, tenté de créer à Grenoble une Société littéraire, semblable à celles qui se fondaient alors dans presque toutes les provinces. Leurs efforts étaient restés infructueux. En 1771, une occasion se présenta de reprendre ce projet, en dotant la ville d'une riche bibliothèque. L'évêque Jean de Caulet était mort le 27 septembre, laissant à ses héritiers, avec une opulente fortune, une bibliothèque comprenant 33,644 volumes, parmi lesquels figuraient toutes les grandes collections historiques publiées depuis deux siècles. On avait nourri l'espoir qu'il la léguerait à la ville, et l'on fut quelque peu déçu lorsqu'on vit qu'on avait trop compté sur son intelligente générosité. Après le premier moment de dépit, on se résigna à l'acheter. Une souscription fut ouverte, qui s'éleva, en deux jours, à 30,000 livres, et réunit, quelques mois après, 67,888 livres. Le 20 juillet 1772, André Faure, imprimeur du roi, se présenta, au nom des souscripteurs, à la barre de la Chambre des comptes, où la bibliothèque de Caulet lui fut adjugée pour 45,000 livres. Le reliquat des fonds de la souscription fut employé à aménager un local

[1] *Mélanges biographiques et bibliographiques relatifs à l'histoire littéraire du Dauphiné*, par MM. Colomb de Batines et Ollivier Jules, p. 53.

provisoire dans les bâtiments du collège. Ce provisoire devait durer un siècle. Les avocats, qui avaient fourni près de 2,500 livres à la souscription, y ajoutèrent le don de leur bibliothèque ouverte au public depuis 1748, dans une des salles de l'Hôtel de Ville[1].

Le 11 juillet précédent, une assemblée générale des souscripteurs avait nommé une commission exécutive de douze membres. C'étaient le président Louis de Sausin, l'imprimeur André Faure, le conseiller Claude-Artus d'Yze de Rozans, le chanoine Hippolyte Simonnard, représentant du chapitre Saint-Antoine, l'abbé Barthélemy, chanoine théologal de Notre-Dame, l'abbé Michon, chanoine de Saint-André, l'avocat Joseph-Antoine Lemaistre, le médecin Henri Gagnon, Cormon de Villemer, directeur du Vingtième, Raby dit l'Américain, le conseiller de la Grée et l'avocat Gaspard Bovier, l'hôte de Jean-Jacques Rousseau. En même temps qu'ils formèrent la première commission administrative de la bibliothèque, ces douze citoyens, auxquels on en adjoignit huit autres dans la suite, devinrent le premier noyau de l'Académie delphinale. En effet, après avoir complété leur œuvre en annexant aux collections bibliographiques un cabinet d'histoire naturelle, formé d'une série de minéraux recueillis dans la province par l'intendant Pajot de Marcheval, et quelques variétés ornithologiques cédées, moyennant une rente viagère, par le P. Ducros, bibliothécaire, les « associés directeurs » s'organisèrent en compagnie littéraire, légalement reconnue par lettres patentes de novembre 1780, en même temps que la Bibliothèque et le Muséum. D'autres lettres patentes du mois de mars 1789 confirmèrent à la nouvelle Société le titre d'Académie delphinale, qu'elle s'était attribué, et lui donnèrent, pour armoiries, un livre ouvert, avec cette devise : « Sciences et arts »[2].

L'histoire de l'art, à Grenoble, pourrait se diviser en trois périodes : 1° avant Lesdiguières ; 2° sous son administration et

[1] Inventaire des archives de Grenoble, BB. 123, p. 181.

[2] Ch. Revillout. *L'Ancienne Académie delphinale et la Bibliothèque publique de Grenoble*. Grenoble, 1869, in-8°.

celle de ses descendants ; 3° sous le gouvernement de la Feuillade et des princes d'Orléans.

La première période comprendrait un certain n
sculpteurs de talent, dont le nom est encore connu
vres appréciées : Marquet le Mère qui faisait, en 148
beau de François d'Orléans, comte de Dunois, à No
de-Cléry[1] ; Martin Cloistre, né à Grenoble vers 1480,
doit le tombeau de Charlotte d'Albret, femme de Cés
dont quelques fragments subsistent encore dans la s
l'église d'Urciers ; Paul Jude, dont le ciseau élégant
1521 à 1523, les délicates boiseries de la Chambre des
de Grenoble, et les Jacquet, dont le château de Font
contient des œuvres admirables ; puis, au second
oubliés, dont rien ne reste, excepté le nom consigné
vieux livre de comptes, ceux auxquels appartiennen
liers d'œuvres anonymes, dont la sagacité des collec
s'efforce de retrouver la filiation : Nicolas Girard qui,
sculptait, dans l'église Saint-André, les tombeaux
phins, brisés par le vandalisme huguenot, en 1562 ;
Antoine Vaniole, auteur d'une médaille offerte, en 15
ville de Grenoble au comte de Saint-Pol, gouverneur
phiné[2] ; Robert Brisebarre auquel on confiait, en 1
cution de six médaillons d'albâtre pour l'entrée d
Guise, et enfin le procureur général Bucher, auquel o
les décorations du palais de justice.

Parmi les peintres, aucun nom célèbre ou seulemen
C'est Jacquemet Philippe qui, vers 1408, peignait des
pour les cérémonies publiques ; les verriers Jean de
(1453) et Jean Ramel (1500) qui ornaient de vitrau
d'hui perdus, les fenêtres de la Chambre des Comp
Boyer, chargé des décorations faites à l'arrivée du go
Jean de Foix, en 1497 ; Jean Lefebvre, auteur d'un
de la ville offert, en 1530, à François Ier ; Pierre d'I

[1] Tous les renseignements qui suivent sont empruntés à l
des Archives de Grenoble et au consciencieux dictionnaire d
grenoblois, que vient de publier M. Ed. Maignien.

[2] Inventaire des archives de Grenoble, BB. 9, p. 22.

employé aux préparatifs de la réception d'Henri II, en 1548 ; l'enlumineur Jean Brun, dit Mil, qui dessinait, en 1545, un écu d'armes pour le duc de Guise ; André Rosset, François Alison et Jean Gilbert qui décoraient, en 1506-1507, le jaquemart de la tour du pont ; enfin, Pierre Prévôt auquel on doit le plan de Grenoble inséré dans la *Cosmographie* de Belleforest.

En ajoutant à cette liste les noms des orfèvres Jean Farbot, qui frappait, en 1521, une médaille destinée au gouverneur de la province, et Michel Verdet qui ciselait, en 1547, l'écu d'armes dessiné par Jean Brun et le « arnoys » offert par la ville au roi Henri II, et encore peut-être le brodeur Antoine-Régis Rey qui fut, de 1510 à 1547, le chasublier de l'église Notre-Dame, nous aurons donné un tableau à peu près complet du mouvement artistique à Grenoble avant l'arrivée de Lesdiguières.

La seconde période est de beaucoup la plus brillante. Quand le pauvre gentilhomme de Champsaur, dont le patrimoine paternel ne s'élevait pas à 700 livres de rentes, fut devenu assez riche pour acheter, en une seule année, pour plus de 150,000 livres de terres, quand il fut le chef incontesté de la province, il se fit bâtir, à Grenoble et à Vizille, de luxueuses résidences et appela, pour les décorer, des artistes de renom. Il emprunta à la Lorraine deux de ses sculpteurs les plus estimés : les frères Jean et Jacob Richier. Le premier travailla au château de Vizille en 1604, et y fit le dessin du tombeau de Lesdiguières, que devait exécuter son frère Jacob. Celui-ci se fixa définitivement en Dauphiné, où il se maria, et où ses enfants s'établirent après lui. Il y laissa des œuvres remarquables, au premier rang desquelles on peut citer les tombeaux de Claudine de Bérenger et de Lesdiguières, le bas-relief équestre qui domine la porte du château de Vizille, la chapelle funéraire de Marie Vignon et la médaille de la marquise de Treffort, que l'un des biographes de Richier ne craint pas de classer parmi les plus brillantes productions de l'art français [1].

Avec les Richier étaient venus les peintres Antoine Schanaert, de Bruxelles, qui orna les galeries du château de Vizille, d'une série de toiles reproduisant les exploits guerriers du connétable, d'après les dessins de Jean de Beins, Jean de Loenen, d'Utrecht, Antoine van Halder, de Malines, et Jean de Nitbael dit Ninor, lesquels, attirés à Grenoble par Lesdiguières, travaillèrent ensemble à la décoration de son château, en même temps que les peintres grenoblois, Louis Angelin, Claude de Lavau, Philippe Peudefin, qui se chargeait, en 1619, de faire, en huit jours, un portrait de Louis XIII, de neuf pieds de hauteur[1] ; les frères Marc et Jérémie Mallenc, et le verrier Denis Benoît, auquel Lesdiguières confiait, en 1606, l'exécution des vitraux de la chapelle du château des Diguières.

Les architectes Pierre Lacuisse et Guillaume Lemoine dressaient les plans des châteaux de Vizille et de Grenoble ; l'ingénieur Jean de Beins dessinait les cartons des batailles, que reproduisait le pinceau de Schanaert, tandis que Jean et Louis Bruisset achevaient la construction du Palais de Justice, qu'Antoine Bugnon et Josué Pétreman étaient les ordonnateurs des fêtes publiques.

L'orfèvrerie était représentée par le flamand Samuel Martens et par Pierre Penon. Tous deux étaient les fournisseurs de Lesdiguières, et le second fut chargé, en 1631, par les syndics de Chambéry, de l'exécution d'une Vierge d'argent, qu'ils avaient fait vœu d'offrir à Notre-Dame-de-Myans.

Le mouvement provoqué par Lesdiguières se continue sous ses successeurs. Un certain nombre de sculpteurs sur bois ornent les églises de retables, de tabernacles et de chaires, et les maisons particulières de bahuts et de dressoirs. Ce sont Nicolas Chapuis, Louis Carles Gabriel Muideblé qui fit de nombreux meubles sculptés pour le duc de Lesdiguières ; Jacques Gueydan, auteur du retable de Sainte-Marie ; Pierre Jourdan, l'architecte-sculpteur Antoine Armory dit Lafleur, auquel les Jésuites conférent, en 1663, l'exécution de leur chaire à prêcher, et enfin Germain Thomas, de Saint-Fargeau, qui acheva l'œuvre de Richier au château de Vizille.

[1] N. Rondot. *Jacob Richier, sculpteur et médailleur (1606-1641)*. Lyon, [illegible], in-8°. — Maignien, op. cit., v° Richier.

[1] Inventaire des archives de Grenoble, AA. 27, p. 26.

[redacted]

La peinture est abondamment, sinon brillamment représentée. Aux artistes flamands attirés par Lesdiguières ont succédé des praticiens consciencieux et zélés qui, en 1654, organisent, à Grenoble, une Académie pour se perfectionner dans leur art et le vulgariser. Dans ce but, ils ouvrent un atelier, où les amateurs peuvent venir travailler sous leur direction moyennant une rétribution de dix sous par semaine. A la tête de cette école est le peintre César Savoye [1], qui jouit en son temps d'une grande réputation et dont on trouve encore quelques toiles dans la riche galerie du château de Crolles, appartenant à M. le Marquis de Bernis. Après Savoye, il faut citer le verrier Benjamin Bignolle, Benoît Violand, Jean Donolet, de Liège ; Claude Choix, d'Issoudun ; Toussaint Largeot, Paul Dorival, Pierre Savournin, Philippe Agnès, et surtout un artiste de grand talent, Jean-Baptiste Laroze, peintre de marine, qui ne fit que passer à Grenoble, où le duc de Lesdiguières l'appela, en 1073, pour décorer le château de Vizille.

Parmi les architectes, on doit une mention à Étienne Laloisier, d'Aix-en-Provence, qui construisit l'hôtel de la Connétable à Grenoble, et à la famille Alluys, dont on trouve le nom dans tous les travaux publics exécutés pendant le XVII[e] siècle.

La troisième période n'est d'abord que le prolongement de la seconde. Pendant quelques années, le mouvement artistique, créé par les ducs de Lesdiguières, se poursuit, grâce à l'intelligente protection des ducs de la Feuillade. Mais, après eux, il ira toujours en déclinant, et, vers le milieu du XVIII[e] siècle, nous aurons peine à trouver à Grenoble un artiste de talent. Une tentative de réaction se produit alors. Un peintre de Valence, nommé Jacques-André Trelliard-Desprats, après avoir fait de longues études en Italie, vient se fixer à Grenoble et y ouvre, en 1703, une école de dessin [2]. Son entreprise réussit. Le duc d'Orléans la prend sous sa protection ; le Conseil consulaire la subventionne, et l'Académie royale de peinture lui reconnaît le

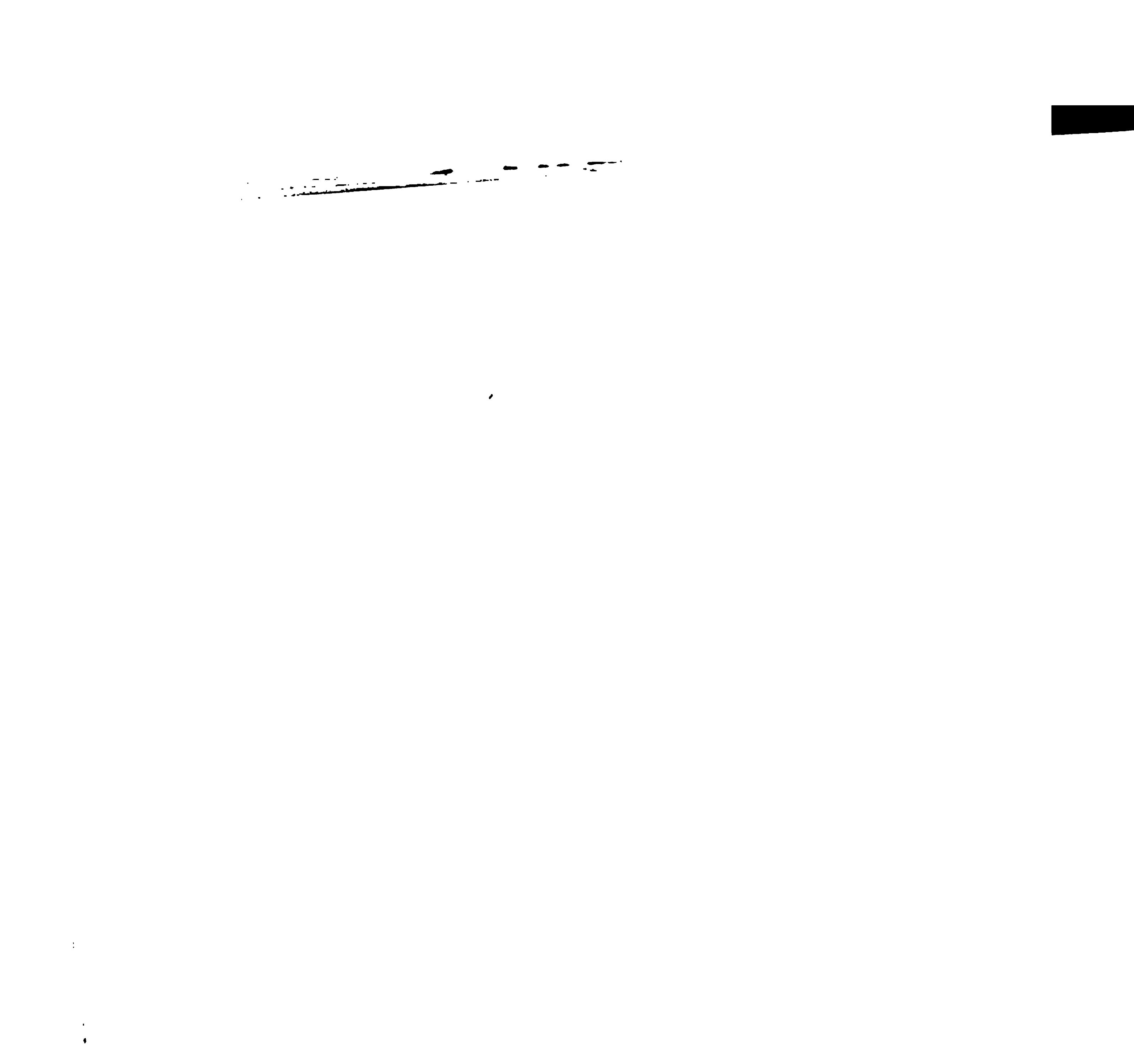
[1] Maignien, op. cit., p. 387. — Les associés de César Savoye étaient les peintres Largeot, Le Magnon, de Bray, de Lavau, Allard, Guynier, Jallu, et de la Halle.

[2] Inventaire des archives de Grenoble, BB. 129, p. 213.

titre d'École académique. Elle vit ainsi jusqu'à la Révolution, formant un certain nombre de bons élèves, parmi lesquels on peut citer le miniaturiste Joseph Point, de Montélimar, dont quelques portraits ont été vulgarisés par la gravure, et le sculpteur François Martin, auteur d'un remarquable buste de Marat, qui appartient aujourd'hui à M. Jules Claretie.

Les artistes de cette troisième période, dont le nom mérite d'être rappelé, sont les peintres Jean Guynier, auteur d'un grand nombre de portraits ; son fils Thomas et Pierre Desneiges qui furent, pendant la première moitié du XVIII[e] siècle, les peintres ordinaires de la ville et tapissèrent les murailles de l'hôtel de Lesdiguières d'une telle quantité de portraits de consuls, qu'en 1738 [1] on ne savait où les mettre ; Gabriel Duclaux et le Fr. Jean-Paul d'Andrey, jacobin, peintres de sujets religieux ; la famille David dont un des membres, François David, peignait en 1705 la plupart des tableaux de l'église des jésuites, et le chevalier de Bailly, dont le château du Touvet possède encore un portrait de Pierre-Emé de Marcieu, gouverneur de Valence ; les graveurs Laurent Gilbert et André-Joseph Mécou ; les sculpteurs Claude Bertet, auteur du buste de Louis XIV placé, en 1080, au-dessus de la porte de l'Hôtel de Ville ; Guillaume Bernard, père de Gentil-Bernard, auquel les jésuites confièrent, en 1705, l'exécution des statues qui devaient orner la façade de leur église ; Jacques Argoud, auteur d'un buste de Marat, qui fut quelque temps exposé sur la place aux Herbes ; les sculpteurs sur bois Vibert et Jean-François Classis, dit Nantua, et en descendant d'un degré, les familles Hache et Bourron, qui portèrent à un tel degré de perfection l'art du tourneur-tabletier, qu'en reconnaissance de son talent, le représentant le plus illustre de cette dernière famille, Pierre-Paul Bourron, fut exempté par ses concitoyens de toute contribution aux charges publiques. Joignons à cette liste l'ingénieur Dieulamant, auquel on doit le tracé du cours Saint-André, et le géographe Louis Capitaine, auteur d'une carte du Dauphiné, publiée en 1787.

[1] Inventaire des archives de Grenoble, BB. 122, p. 181.



Enfin, la musique comptait à Grenoble, depuis le commencement du XVIIIe siècle, avec des amis très ardents, quelques maîtres de talent[1]. A leur tête on doit nommer le compositeur Joseph-Antoine Berger, qui fut, pendant de longues années, l'organiste de l'église Notre-Dame. Il perfectionna les épinettes de Rukers, de façon à leur faire rendre, « non seulement le jeu du luth, celui de la harpe, le *piano*, le *forte*, mais encore le crescendo, effet qui, jusqu'alors, avait été regardé comme impossible à trouver[2] ». L'Académie des sciences à laquelle il communiqua son projet, en 1765, reconnut l'importance de sa découverte et lui adressa ses félicitations. Encouragé par cette haute approbation, Berger poursuivit ses études et imagina d'adapter un clavier à une harpe ordinaire. Le principe du piano était trouvé. Malheureusement, notre artiste confia l'exécution de son instrument à un ouvrier allemand nommé Fuquo, lequel, au moment où l'œuvre était presque achevée, s'enfuit dans son pays emportant la mécanique et les plans de Berger.

Après Berger on peut citer Pierre-Charles Allain, musicien ordinaire du duc d'Orléans ; les organistes Louis de Batz et Pierre Schonek, et le compositeur C. Lintant, auquel on doit quelques sonates pour violon et guitare.

De cet exposé rapide, on ne saurait conclure que Grenoble ait jamais été un centre artistique très actif. Jusqu'à Lesdiguières les artistes y sont rares, et ceux qui ont quelque talent n'y restent pas. Un mouvement inverse se produit au commencement du XVIIe siècle. Des artistes étrangers, particulièrement des Flamands, viennent à Grenoble, attirés par le Connétable et ses descendants. On ne peut contester qu'il n'y ait eu alors une période de vingt-cinq ans relativement brillante, où la sculpture était représentée par Jacob Richier, la peinture par Antoine Schanaert, et l'architecture par les auteurs trop peu connus du château de Vizille.

[1] En 1767, avant l'ouverture du théâtre, une académie de musique s'était formée et la ville lui avait attribué la salle des gardes de l'hôtel Lesdiguières, où elle donnait des concerts deux fois par semaine.

[2] *Encyclopédie méthodique*. Cité par M. Maignien, op. cit., p. 40.

Nous avons signalé, à chacune des périodes de cette histoire, les efforts tentés par les seigneurs et les consuls de Grenoble, pour la prospérité du commerce et de l'industrie. Jusqu'au XVIIe siècle, il ne semble pas que ces efforts aient produit de grands résultats. L'industrie se bornait presque à alimenter le commerce local, restreint lui-même à la clientèle de la ville. Nulle exportation. Si nos marchands allaient aux foires de Lyon ou de Beaucaire, c'était plutôt pour s'y approvisionner que pour vendre. Les foires de Grenoble avaient une bien faible importance, puisqu'elles pouvaient se tenir dans l'étroite enceinte de la place Grenette. Toutefois, à la fin des guerres de religion, pour rendre quelque activité au commerce de la ville, on avait créé une quatrième foire qui s'ouvrait le samedi, veille des Rameaux[1].

Dès cette époque, on songeait à construire une halle. Trois fois au moins, en 1508, en 1606 et en 1784, ce projet fut repris et abandonné à raison de la difficulté de trouver un emplacement convenable ; il ne put être définitivement réalisé que pendant la Révolution[2].

Pour faciliter les communications, on établit, en 1623, un service de voitures publiques et de messageries de Grenoble à Lyon[3]. En même temps, le transport des marchandises de gros volume continuait à se faire par bateaux sur l'Isère, navigable depuis Montmélian. En 1642, Théophraste Renaudot, médecin ordinaire du roi, installa à Grenoble un « bureau d'adresses ou table de rencontre », où l'on pouvait trouver toutes sortes de renseignements commerciaux[4].

Grenoble ne fut jamais une « ville de jurande[5]. » L'industrie y était libre, en ce sens que tout ouvrier pouvait s'établir maître, après avoir fait un certain nombre d'années d'apprentissage et justifié de ses aptitudes par l'exécution du chef-d'œuvre

[1] Pilot. *Histoire municipale*, II, 57-58.

[2] Inventaire des archives de Grenoble, BB. 55, p. 98 ; BB. 118, p. 168 ; BB. 127, p. 202.

[3] J.-J.-A. Pilot. *Établissement de voitures publiques à Grenoble*. (*Bulletin de la Société de statistique de l'Isère*, 3e série, VIII, 439.)

[4] Inventaire BB. 107, p. 140.

[5] Archives de l'Isère, C. Fonds de l'Intendance.

professionnel. Il payait seulement, pour sa réception, une redevance qui était diminuée de moitié pour le fils ou le gendre d'un membre de la corporation, et celui qui épousait la veuve d'un ancien maître. Chaque profession avait néanmoins ses statuts, octroyés au XVII[e] siècle par le roi, au XVIII[e] par le lieutenant général de police. Successivement les apothicaires et les maîtres tailleurs en 1608[1], les orfèvres en 1630[2], les potiers d'étain en 1648[3], les selliers en 1664, les pâtissiers en 1668[4], les barbiers, baigneurs, étuvistes et perruquiers en 1675[5], avaient obtenu des lettres patentes réglementant l'exercice de leur profession.

A cette dernière date, Louis XIV, en fixant le nombre des barbiers de la ville, avait décidé que toutes les autres industries seraient organisées en jurandes. Cette ordonnance ne paraît pas avoir été exécutée à Grenoble, où les corporations ne se formèrent définitivement qu'après l'édit de décembre 1691, qui créait des offices de syndics héréditaires des arts et métiers. Pour racheter ces offices, les marchands et les artisans se réunirent en autant de communautés qu'il y avait de professions diverses. D'autres édits de 1694, 1701 et 1708, complétèrent cette organisation en accordant à ces associations le droit de percevoir une redevance à la réception des nouveaux maîtres[6]. Dès lors, chaque groupe professionnel forma une personnalité civile, représentée par un syndic élu chaque année par ses confrères. De même, tous les syndics réunis nommaient le syndic général des arts et métiers. La mission de ce dernier était de défendre les intérêts des corporations, de recouvrer les sommes inscrites à leur nom au budget de l'État et d'en opérer la répartition. Les professions qui n'avaient pas de statuts réguliers, s'en firent rédiger par le lieutenant général de police[7].

[1] Inventaire BB. 76.
[2] *Ibid.*, BB. 104.
[3] *Ibid.*, BB. 108.
[4] *Ibid.*, BB. 111.
[5] Archives de l'Isère, B. 2357, f° 318 v°.
[6] Archives de l'Isère, C. Fonds de l'Intendance. — Cf. X. Roux. *La Corporation des gantiers à Grenoble*. Grenoble, 1887, in-8°.
[7] Archives de l'Isère, E. Corporations des arts et métiers.

De toutes ces corporations, la plus prospère était alors, comme de nos jours, celle des gantiers. Bien qu'on trouve au XIV[e] siècle la mention d'un gantier grenoblois, ce n'est qu'au XVII[e] siècle que cette industrie prend un grand développement. Sous l'influence de quelle cause? Aucun document ne permet de le dire. Dès l'année 1600, un bourgeois de Grenoble, nommé Mathieu Robert, obtient (peut-être grâce à la protection de Lesdiguières), le titre de gantier et parfumeur du roi[1]. En 1648, pour maintenir les traditions et les procédés de fabrication qui ont fait le renom de leurs produits, les maîtres gantiers de Grenoble demandent qu'il soit interdit à tout ouvrier d'y ouvrir une boutique, s'il n'a fait son apprentissage dans la ville, ou servi deux ans chez un gantier grenoblois[2]. C'est le moment où Scarron constate la réputation du gant de Grenoble dans les vers bien connus de son *Virgile travesti*, qui attribuent plaisamment à Carthage l'invention

..... des gants de chien
Et même des gants de Grenoble[3].

La révocation de l'édit de Nantes, si désastreuse pour la plupart de nos industries françaises, fut d'abord favorable à la ganterie grenobloise. Jusque-là elle avait eu à lutter contre les fabriques de Grasse d'où, d'après une ancienne tradition, étaient sortis nos premiers ouvriers gantiers. L'expulsion des protestants ayant désorganisé les ateliers de Grasse, Grenoble hérita de leur clientèle[4].

Au commencement du XVIII[e] siècle, il y avait dans notre ville douze maîtres gantiers occupant 310 ouvriers, et fabriquant par an 15,000 douzaines de gants ; en 1754, le nombre des fabriques avait doublé, et en 1775, la production s'élevait à 100,000 douzaines. Enfin en 1787, soixante-quatre maîtres gantiers faisaient 100,000 douzaines, qui s'écoulaient non seulement en France, mais en Allemagne, en Suisse, en Savoie et en Piémont.

[1] Inventaire, BB. 74.
[2] *Ibid.*, BB. 108, p. 150.
[3] Scarron. *Virgile travesti*, éd. de 1668, p. 21.
[4] X. Roux, op. cit., p. 21.

Vers le milieu du XVIIIe siècle, la création des fabriques de Blois et de Vendôme porta une grave atteinte à la prospérité de notre ganterie. Le marché parisien cessa de s'alimenter à Grenoble pour s'adresser à ces deux villes, d'où les frais de transport étaient moins considérables[1]. En même temps, notre industrie gantière souffrait de plus en plus de la concurrence étrangère qui, après lui avoir enlevé ses meilleurs ouvriers, lui rendait par des tarifs de douane très élevés les exportations de jour en jour plus onéreuses. Pour protéger leurs fabriques naissantes, nos rivaux frappaient de droits exorbitants, ou même prohibaient absolument l'entrée des gants français, tandis qu'ils laissaient importer en franchise les peaux mégissées ou en poils. A cette situation qui devait amener fatalement la ruine de la ganterie française, il n'y avait qu'un remède : modifier dans le même sens nos tarifs de douane en élevant les droits d'exportation des matières premières, et en favorisant, par un dégrèvement, la sortie des gants. C'est ce que réclamaient les gantiers grenoblois. Un arrêt du Conseil, du 13 avril 1786, leur donna enfin satisfaction ; mais deux ans après, devant les protestations des mégissiers, cet arrêt était rapporté, et la ganterie grenobloise reprenait contre les fabriques d'Allemagne et d'Angleterre une lutte inégale, que la Révolution et les guerres de l'Empire allaient transformer en désastre[2].

Avec la ganterie s'étaient établis à Grenoble des ateliers de mégisserie, tannerie, chamoiserie, qui jouissaient d'une grande réputation. « C'est une des villes du royaume où l'on apprête le mieux les peaux pour les gants », disait un inspecteur des manufactures en 1729[3].

Avant qu'on eût songé à mettre un impôt sur les cartes à jouer, il s'en fabriquait à Grenoble pour plus de 200,000 livres, que l'on vendait presque toutes à l'étranger. L'édit d'octobre 1701 qui, en frappant chaque jeu de cartes d'un droit de 18 deniers, en doublait presque le prix de revient, ruina cette

[1] Bibliothèque de Grenoble. Rapport de l'intendant de la Porte.
[2] X. Roux, op. cit., pp. 77-78.
[3] Archives de l'Isère, C. Fonds de l'Intendance.

industrie à Grenoble. Les ouvriers cartiers abandonnèrent la ville et transportèrent leurs presses à l'étranger[1].

Vers le milieu du XVIIIe siècle, deux fabriques de faïence s'établirent à la Tronche. Après avoir longtemps végété, elles perfectionnèrent leurs procédés et livrèrent au commerce d'assez bonnes pièces de vaisselle commune, qui remplacèrent la vaisselle d'étain. Dès lors, le métier de potier d'étain ne fut guère exercé que par des artisans ambulants. Les deux fabriques de la Tronche occupaient, en 1754, vingt-huit ouvriers et faisaient chacune vingt-quatre fournées par an[2].

A cette même date, un flamand, nommé Fréderic Eisemann, installa à Grenoble la première brasserie. « La bière qu'il fabrique, disait l'intendant de la Porte, est légère et peu chargée ; il s'en débitera à Grenoble environ deux cents charges par an[3]. »

En 1720, un liquoriste nommé Teisseire avait, en combinant du jus de cerise avec de l'eau-de-vie et du sucre, inventé une excellente liqueur nommée Ratafiat, dont les flacons furent rapidement appréciés par les gourmets de France, d'Italie, d'Allemagne et d'Espagne[4].

Citons enfin deux industries qui, bien que ne figurant pas sur les statistiques des intendants, semblent avoir été assez actives du XVIe au XVIIIe siècle : l'orfèvrerie, représentée par les familles de Naves (1510-1711), Simonet (1544-1600), Leveneur (1554-1745), Baron (1624-1682), Lestelley (1632-1725), Astezan (1658-1737) et Flory (1678-1798); et l'imprimerie, qui fut exercée non sans éclat par les Verdier, Pierre Marniolle (1626-1631), Claude Bureau (1640-1648), Philippe Charvys (1650-1683), Robert Philippe (1663-1680), les Faure, les Giroud, les Cuchet, et enfin par Joseph Allier, fondateur de l'importante maison qui imprime ces pages[5].

[1] Mémoire de l'intendant de la Porte. — Cf. E. Maignien. *Recherches sur les cartiers et les cartes à jouer à Grenoble*. Grenoble, 1887, in-8°.
[2] Mémoire de l'intendant de la Porte. — Le répertoire des artistes de M. Maignien, nous fournit les noms de ces faïenciers : c'étaient Antoine Ray-Compte et Claude et Antoine Potié. Ils employaient un peintre nommé Augustin Maurel, originaire de Moustiers, en Provence.
[3] Mémoire cité. — Cf. Inventaire, BB. 120, p. 211.
[4] *Annuaire de 1807*.
[5] Maignien. *Les Artistes Grenoblois* et *L'Imprimerie à Grenoble*, passim.

Dans la région grenobloise se trouvaient un certain nombre de hauts-fourneaux, dont le plus important était celui d'Allevard. Ils alimentaient trente-six martinets, parmi lesquels on doit une mention spéciale aux aciéries de Rives, dont les lames d'épée jouissaient d'une grande réputation.

Voiron et le Voironnais tissaient des toiles de chanvre très estimées, moins pour leur finesse que pour leur extrême solidité. Les marchands du Languedoc venaient s'y approvisionner avant de se rendre à la foire de Beaucaire, d'où les toiles voironnaises passaient en Provence, en Espagne et en Italie. En 1754, les fabriques de Voiron produisaient de dix à onze mille pièces de toile qui, vendues à raison de 30 à 40 sous l'aune, donnaient un chiffre d'affaires de près d'un million. En 1780, la production s'élevait à 24,120 pièces, produisant 3,254,000 livres. Après la Revolution, qui porta un coup terrible à cette industrie, la fabrique de Voiron descendit successivement à quatorze mille pièces en 1792, à dix mille en 1794 et à huit mille en l'an VII[1].

La soierie n'était pas représentée dans le Graisivaudan. On y élevait cependant une assez grande quantité de vers-à-soie, dont les cocons étaient transportés à la manufacture de la Sône, fondée en 1704 par un lyonnais nommé François Jubié[2].

[1] *Annuaire de 1807*, p. LXXXV.
[2] *Annuaire du département de l'Isère, 1802*, p. 167.





CHAPITRE XVIII

LES DUCS D'ORLÉANS. — PRÉLIMINAIRES DE LA RÉVOLUTION.

Le duc Louis d'Orléans. — La peste de Marseille. — Le système de Law. — Les consuls ne sont plus élus par le suffrage universel. — Inondations. — L'intendant de La Porte. — Conflits avec le lieutenant général de police Paul-Joseph Vallet. — Le duc Louis-Philippe d'Orléans. — L'affaire Dumesnil. — Travaux de défense contre le Drac. — Le Parlement Maupeou. — Rentrée de l'ancien Parlement. — Établissement des premiers réverbères. — L'école d'artillerie est transférée à Valence. — Nouveau débordement de l'Isère. — Louis-Philippe-Joseph d'Orléans. — La loge du premier Président de Bérulle. — L'assemblée provinciale. — Les édits de mai 1788. — Journée des Tuiles. — Réunion du 14 juin à l'Hôtel de Ville. — Assemblée de Vizille. — États de Romans. — Suicide d'Ilay de Bonteville. — Nomination des députés du Dauphiné aux États Généraux. — Mouvements populaires provoqués par la disette. — Adresse des corporations des arts et métiers à l'Assemblée nationale. — Pillages de châteaux. — Réorganisation de la milice. — Prestations de serments. — Élection de la nouvelle municipalité.

(1710-1790).



E 6 septembre 1710[1], à la suite de la démission de Louis d'Aubusson, duc de la Feuillade, le gouvernement du Dauphiné fut donné, par le régent, à son fils Louis, duc de Chartres. Depuis lors, il ne sortit pas de la famille d'Orléans, dont les chefs se le trans-

[1] Archives de l'Isère, B. 2172, f° 109.

mirent, comme un fief, jusqu'à la Révolution. Ils ne vinrent jamais à Grenoble, mais leur autorité, pour être éloignée, n'en fut pas moins forte. Dès le début de son administration, le duc Louis manifesta son intention de se réserver la nomination des consuls. Le 2 janvier 1721, il écrivait aux membres du Conseil : « Quoique je sois bien informé de la manière dont les consuls se sont faits à Grenoble depuis tous les temps, et qu'il ne s'en est jamais fait aucun qu'il n'ait été nommé par le gouverneur de la province, cependant parce que le temps presse... je consens que, pour cette année seulement, vous procédiez à la nouvelle élection consulaire sans cette formalité. Je veux bien vous en dispenser, sans néanmoins que cela puisse tirer à aucune conséquence, ni donner la moindre atteinte à mes droits. Je vais m'en faire instruire encore plus particulièrement et, s'ils sont aussi bien fondés qu'on me l'assure et qu'ils me paroissent, je les ferai valoir dans toute leur étendue, et ils seront confirmés, s'il en est besoin, par un titre si authentique que je ne pense pas qu'il y ait à l'avenir aucune opposition. » Malgré les prétentions excessives et les erreurs historiques insérées dans cette lettre, le Conseil s'inclina ; bien plus, il remercia le duc et lui déclara qu'il ne voulait avoir d'autre règle que ses volontés [1]. Dès lors, il n'est plus que l'humble serviteur du duc d'Orléans. Le conseiller de Giraud, agent du gouverneur, assiste à toutes ses délibérations et lui dicte ses intentions : le Conseil obéit. Son respect pour la personne du duc va jusqu'à l'adulation. En 1722, celui-ci ayant envoyé son portrait pour être placé dans une des salles de l'Hôtel de Ville, les consuls lui firent une réception d'une solennité ridicule. La toile, dressée sur un char de triomphe traîné par six chevaux, fut promenée à travers les rues de la ville, respectueusement suivie par le corps consulaire en grand costume. Le soir, il y eut illuminations et feux d'artifices. En récompense de cet acte de courtisanerie, le premier consul recevait, quelques mois après, la croix de Saint-Lazare [2].

[1] Inventaire, BB. 120, p. 176.
[2] *Ibid.*, p. 178.

Un mois plus tard, le peuple fêtait, par de nouvelles réjouissances, la cessation de la peste qui depuis deux ans désolait Marseille. Grâce aux mesures sanitaires prises par le Parlement et l'intendant, notre province avait été préservée du terrible fléau [1]. C'était le moment où sombrait la banque de Law, dont les billets avaient pénétré jusque dans les bourgs les plus reculés de nos montagnes. Cette débâcle fit, en Dauphiné, de nombreuses victimes, surtout parmi les membres du Parlement. Comme les gages de ces officiers étaient mal payés et que des barrières sanitaires leur fermaient toute communication avec leurs terres, situées du côté de la Provence, un grand nombre d'entre eux furent réduits, pour un temps, à la misère, et le procureur général dut implorer, en leur faveur, le contrôleur général Le Pelletier de la Houssaye [2].

Le 7 juillet 1731, un arrêt du Conseil portait une nouvelle et grave atteinte aux antiques libertés municipales des Grenoblois. Jusqu'à cette date, tous les habitants avaient eu le droit de prendre part aux élections consulaires. Or, il arriva que le suffrage universel se montra moins docile que le Conseil des Quarante à accepter les choix du gouverneur. En 1730, ses candidats ne furent pas élus. Ces velléités d'indépendance appelaient une répression : elle ne se fit pas attendre ; le roi cassa les élections et, sous le prétexte que ce mode de suffrage provoquait des troubles et des cabales, décida, sur la proposition de l'intendant Fontanieu, qu'à l'avenir, les consuls seraient élus par le Conseil des Quarante, auquel seraient adjoints les syndics de chacun des corps des Arts et Métiers [3]. Le Conseil con-

[1] Bibliothèque de Grenoble, ms. Q. 2, f[os] 40, 50-57, et R. 5835.
[2] *Ibid.*, f[o] 96.
[3] Inventaire, BB. 135, p. 215. — Cf. *Revue du Dauphiné*, V, 125. — Auparavant, les élections se faisaient de la façon suivante : la veille de l'élection, le Conseil des Quarante proposait huit sujets pour chaque charge ; le Conseil en retenait quatre. Le jour de l'élection, après une messe célébrée dans l'église Saint-André, le Conseil se rendait dans le premier bureau du palais « où MM. les commissaires prenoient les pre« mières places et après eux le juge de Grenoble, les consuls et l'avocat « de la ville. En face des commissaires étoient assis les syndics du « clergé et de la noblesse et les autres conseillers de la ville. Tous étant « ainsi placés, le secrétaire de la ville s'asseyoit auprès d'une petite

sulaire, absolument asservi aux volontés du duc d'Orléans, ne sembla même pas comprendre la portée de cette réforme.

En 1733, la campagne d'Italie amena à Grenoble le maréchal de Villars à la tête d'une armée. Pendant les mois de septembre et d'octobre, ce furent de continuels passages de troupes, qui épuisèrent à tel point les finances de la ville que l'année suivante, on dut, pour équilibrer le budget communal, organiser une loterie et faire des économies en n'éclairant plus les lanternes publiques. Toutefois, cette détresse n'empêcha pas nos concitoyens de fêter, par des feux de joie, les succès des armées françaises en Allemagne et en Italie.

Pendant la première moitié du XVIIIe siècle, les inondations furent presque périodiques à Grenoble. Le 14 septembre 1733, l'Isère envahit la ville et y séjourna durant deux jours. Les maisons du quartier Saint-Laurent furent tellement ébranlées par les eaux que les commissaires du Bureau des Finances durent en ordonner la démolition immédiate [1]. En 1737, elle déborda de nouveau. Deux ans plus tard, le 7 décembre 1739, le Drac rompait les digues de Fontaine et ravageait les campagnes voisines. Mais aucune de ces inondations ne peut être comparée à l'effroyable désastre de l'année 1740.

Le 20 décembre, les neiges des montagnes, fondues par le vent du midi, firent monter le niveau de l'Isère dans des proportions tellement menaçantes qu'un grand nombre d'habitants abandonnèrent le rez-de-chaussée de leurs maisons pour

« table à la tête du bureau; puis les commissaires donnoient ordre de « faire entrer le peuple, en présence duquel le procureur de la ville, « assis derrière le président-commissaire, se levoit et requéroit la nomi- « nation des consuls. Alors tous les habitants présents, après avoir « entendu la lecture de la liste des candidats, passoient, les uns après « les autres, auprès du secrétaire et lui donnoient « *auriculairement* » « leurs suffrages, que le secrétaire inscrivoit par une petite barre auprès « de chaque nom. Les suffrages donnés, le président des commissaires « écrivoit, à la marge de la délibération contenant les propositions, le « nom du candidat élu et, sur la réquisition du procureur de la ville, le « secrétaire l'annonçoit tout haut au peuple. Après quoi, le président « des commissaires prononçoit l'arrêt portant nomination du consul « élu..., etc. »

[1] Archives de l'Isère, C. Bureau des Finances.

se réfugier aux étages supérieurs. Leurs craintes n'étaient pas exagérées : le lendemain 21, à cinq heures du matin, il y avait trois pieds d'eau dans la ville et, à midi, il y en avait six. Trois jours entiers, l'Isère roula ses flots boueux dans les rues, emportant les ponts-levis des portes, le quai de la porte Créqui, le bastion de Bonne, et ravinant le sol à une profondeur incroyable. Pendant ces trois jours, aucun habitant ne put sortir de son logis autrement qu'en bateau, et il fallut porter des aliments aux malheureux qui, vivant au jour le jour, n'avaient pas songé à faire de provisions. Dans cette œuvre de dévouement, l'évêque Jean de Caulet, le subdélégué Jomaron, le premier président du Parlement et le commandant de Marcieu, vaillamment secondés par la garnison, firent des prodiges. Les dégâts causés par l'inondation furent incalculables. Un grand nombre de maisons, dont les fondations avaient été minées par les eaux, durent être démolies par mesure de prudence. Le devis des travaux nécessaires pour réparer les rues, remparts et édifices publics, fut évalué à 100,000 livres [1].

A la suite de ce désastre, les ingénieurs des ponts et chaussées recherchèrent les moyens d'en empêcher le retour. Divers projets furent proposés. L'un d'eux consistait à creuser un canal de secours ouvert au-dessus de Saint-Roch, en amont de Grenoble, à l'endroit où l'Isère fait une courbe pour baigner la petite Tronche et conduisant, par une ligne droite, au lit de cette rivière en aval de la ville, en passant au sud de l'enceinte. La largeur de ce canal devait être égale au lit de l'Isère, dans la traversée de la ville. Ce projet souleva de nombreuses protestations; le Conseil consulaire s'y associa et demanda l'adoption de mesures moins coûteuses. On abandonna donc l'idée du canal de secours et l'on se borna à faire réparer les digues et à en construire une nouvelle près de Montbonnot [2].

En 1742, le cimetière de l'église Saint-Louis étant insuffisant et constituant un danger pour la salubrité publique, l'évê-

[1] Archives de l'Isère, B. 2037. — Bibliothèque de Grenoble, ms. R. 63, fos 14 vo et 15. — Cf. Pilot. *Inondations*, p. 42.

[2] Pilot, op. cit., p. 54. — Archives de l'Isère, C. Intendance.

[redacted]

que Jean de Caulet autorisa l'ouverture d'un cimetière annexe dans un emplacement dépendant des fortifications, et situé hors de la porte de Bonne, contre le bastion de la demi-lune [1].

Les années suivantes ne furent qu'une succession de fêtes et de réjouissances : fête pour l'élévation du cardinal de Tencin au ministère, pour le passage de l'infant d'Espagne dom Philippe [2], pour le mariage du duc de Chartres et de la princesse de Conti, pour les prises de Nice, de Menin, d'Ypres, de Furnes, pour le rétablissement du roi, pour les victoires de Velléri, de Fontenoy, les prises de Fribourg, de Tournay, de Gand, de Bruges, d'Oudenarde, d'Ostende et de Dendermonde.

Depuis 1683, les intendants du Dauphiné étaient installés dans l'hôtel de Lesdiguières, et, lorsque la ville l'eût acquis, elle ne les en déposséda pas. Il y avait dans ces vastes bâtiments assez de place pour y loger la municipalité et l'intendance. En 1747, une modification fut opérée dans la distribution des appartements en faveur de Mme de la Porte, femme de l'intendant. On lui abandonna, pour en faire son logement, la salle dorée de l'Hôtel de Ville, donnant accès sur le balcon et la pièce voisine. En échange, la ville reprit la jouissance de la salle des Gardes, située au rez-de-chaussée, laquelle devint dès lors une salle de concerts, où l'Académie de musique se faisait entendre deux fois par semaine [3].

Mais, si elle offrait l'hospitalité à l'intendant, la ville n'entendait pas lui abandonner le droit de modifier à son gré la disposition des lieux. Elle eut à ce sujet, en 1749, avec M. de la Porte, une contestation qui fit quelque bruit. Celui-ci désirait, depuis longtemps, faire ouvrir dans le mur du jardin, qui longe la rue du Quai, une porte qui donnerait un accès plus rapide à ses appartements. Il en parla au premier consul à la fin de l'année 1748, mais sans solliciter d'autorisation, et fit appeler l'ingénieur Rolland qui, d'urgence, dressa les plans, fit percer le

[1] Inventaire, BB. 122, p. 182.

[2] Sur le passage de l'infant dom Philippe, voyez *Rev. du Dauph.*, VI, 42.

[3] L'année suivante, une autre salle du même hôtel fut offerte aux avocats pour y installer la bibliothèque publique qu'ils venaient de fonder (26 juillet 1749).

mur de clôture et y plaça la porte qui existe encore aujourd'hui. Les syndics de la noblesse s'émurent de cette entreprise et adressèrent à l'intendant une protestation un peu vive, dans laquelle ils rappelaient que cet hôtel avait servi d'habitation au connétable de Lesdiguières, au maréchal de Créqui, au duc de Lesdiguières, au duc de la Feuillade, et aux intendants Le Bret, Bouchu, d'Angervilliers, d'Orsay, de Fontanieu et de Sauvigny, lesquels l'avaient trouvé suffisant et n'avaient pas jugé nécessaire d'y faire des modifications, bien qu'ils n'eussent pas la jouissance du premier étage, accordée depuis à Mme de la Porte ; en terminant, ils disaient que ces travaux de luxe, dans une année aussi critique, excitaient le mécontentement du peuple qui allait être obligé d'en faire les frais. Cette protestation exaspéra l'intendant. M. de Lemps, syndic de la noblesse, qui l'avait inspirée, reçut, un mois après, une lettre de cachet qui le destituait de ses fonctions de syndic et lui interdisait de s'occuper, à l'avenir, des affaires de la ville [1].

L'édit de 1699 qui créait, dans chaque ville, un office de lieutenant général de police, n'avait pas été exécuté à Grenoble, le Conseil consulaire ayant acquis cette nouvelle charge, le 11 mai de l'année suivante. En 1748, vraisemblablement à la suite des protestations de l'intendant, les consuls durent se résigner à la faire exercer, et ils présentèrent à l'acceptation du roi M. Chérubin Amat du Mollin, avocat au Parlement, lequel fut installé, le 20 mars 1749, et s'appliqua immédiatement à réorganiser le service des commissaires de police. Il fut remplacé, le 23 décembre 1753, par l'avocat Paul-Joseph Vallet, qui, oubliant qu'il devait sa charge aux consuls, prétendit leur enlever le droit d'assister aux audiences de police, sous le prétexte qu'ils ignoraient les principes du droit. Les consuls protestè-

[1] Inventaire, BB. 123, p. 184. — En 1752, un service funèbre fut célébré pour le duc Louis d'Orléans, gouverneur de la province ; M. de Baratier, curé de Saint-Laurent, prononça l'oraison funèbre. Au mois de juillet de cette année, le marquis de Paulmy, secrétaire d'État, chargé de l'inspection des places frontières, passa à Grenoble, où il fut complimenté par M. Dupré de Mayen, avocat de la ville. Au mois de septembre, une inondation de l'Isère causa quelques ravages et faillit emporter le pont de bois.



rent avec énergie contre cette atteinte portée à leurs prérogatives. La querelle s'envenima : on échangea des mémoires d'une extrême violence. En vain, le Conseil d'État par un arrêt du 20 novembre 1754, maintint le droit des consuls d'assister aux audiences de police, lorsqu'ils le jugeraient à propos, et d'y prendre part aux jugements en qualité d'assesseurs, et interdit au lieutenant général d'en choisir d'autres que les consuls, dans les cas qui en requerraient ; Vallet fit opposition à cet arrêt et, pour éviter de l'appliquer, renvoya systématiquement le jugement de toutes les affaires pour lesquelles la loi l'obligeait à prendre des assesseurs. C'est ainsi que quelques mendiants, arrêtés sous l'inculpation de vagabondage, firent plus de quinze mois de prison préventive. De son côté le Parlement saisi de l'opposition de Vallet, rendit un arrêt interprétatif de celui du Conseil d'État, qui rendait illusoire le droit de juridiction des consuls, en stipulant qu'avant de remplir les fonctions d'assesseurs, ils seraient tenus de subir un examen[1].

En 1757, la ville modifia son ancien outillage de pompes à incendie. Jusqu'à cette époque, on s'était servi de « seringues » élémentaires. Un grand incendie qui, en janvier 1747, dévora l'hôtel de la Monnaie, démontra l'insuffisance de ce matériel enfantin. Mais l'argent manquait pour le remplacer, et ce ne fut que dix ans après que l'on acquit les deux premières pompes à incendie qui aient fonctionné dans notre ville[2].

Le 15 mai 1758, le duc Louis-Philippe d'Orléans, qui avait succédé à son père dans le gouvernement du Dauphiné, adressa à la ville son portrait, qui fut reçu, par les consuls, avec les mêmes honneurs qui avaient été décernés précédemment à celui du duc Louis, auprès duquel il fut placé[3]. Le nouveau gouverneur se montra, du reste, bienveillant pour la ville ; quelques mois après, du 22 au 27 juillet, une inondation de l'Isère ayant causé de grands ravages, il envoya une somme de

[1] Inventaire, BB. 123-124.

[2] *Ibid.*, BB. 124, p. 180. — Les premières pompes à incendie avaient été établies à Paris au mois d'octobre 1000.

[3] *Ibid.* — Cf. Champollion-Figeac. *Chroniques dauphinoises*, 1re période. Vienne, 1881, in-8°, p. 80. — *Revue du Dauphiné*, VI, 255.

2,000 livres pour être distribuée aux inondés par les soins de l'évêque Jean de Caulet[1].

Le dimanche 20 juin 1762, le marquis de Chastellier-Dumesnil, nommé lieutenant général du Dauphiné, faisait son entrée solennelle à Grenoble, au milieu des acclamations populaires. Ces témoignages de respect ne devaient pas tarder à se changer en malédictions et en anathèmes.

L'histoire de Grenoble, pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle, se résume dans la lutte soutenue contre l'arbitraire du gouvernement royal par le Parlement, qui, depuis la suppression des États, se considérait comme le défenseur naturel des libertés de la province. Exposer les phases de cette lutte, c'est expliquer les origines et les causes de la Révolution en Dauphiné. En 1763, le Parlement ayant refusé d'enregistrer deux édits, par lesquels le roi, au mépris de ses engagements et pour satisfaire l'insatiable avidité des traitants, prorogeait pour six ans l'impôt du second vingtième qui, d'après l'édit de 1760, devait finir à la paix, le lieutenant général Dumesnil, ne pouvant triompher de cette résistance, dut procéder en personne à un enregistrement *manu militari*. Comme les vacances commençaient le lendemain, le Parlement ne put protester ; mais des avis secrets, transmis à chacun de ses membres, les invitèrent à assister à la première audience des vacations, où de solennelles remontrances seraient adressées au roi. Averti de ce qui se préparait, le lieutenant général fit garder les abords du palais et ne laissa pénétrer que les membres de la Chambre des Vacations. Celle-ci, irritée de voir ses projets déjoués, rendit un arrêt qui décrétait de prise de corps le lieutenant général pour avoir entravé l'exercice de la justice. En même temps, elle faisait circuler dans la ville des protestations indignées contre la violence dont le Parlement avait été victime, et provoquait ainsi parmi le peuple une vive agitation, qui se traduisit par des pamphlets, des placards séditieux et des chansons satiriques

[1] Inventaire, BB. 124, p. 186. — Dans la nuit du 9 au 10 novembre 1761, un incendie dévora la plus grande partie des bâtiments de la porte de Bonne, sans que l'on pût savoir comment cet incendie avait pu se déclarer. La porte fut réparée l'année suivante.

contre le lieutenant général. Ni l'ordonnance royale prescrivant de raturer l'arrêt de prise de corps, ni le blâme infligé aux conseillers successivement mandés à la Cour, ni les lettres de cachet ne purent vaincre l'opiniâtre résistance du Parlement. La mort seule de Dumesnil, survenue au commencement de 1704, mit fin à la querelle[1].

Dans cette petite révolution locale, le Conseil consulaire paraît avoir joué un rôle assez inactif et plutôt favorable à la cause du lieutenant général, si l'on en juge par la délibération suivante, prise le 29 octobre 1703. Il y est dit « que quelques étrangers, ennemis sans doute de cette ville et de la tranquillité de nos citoyens, s'y sont introduits à notre insu pour en troubler le bon ordre, l'harmonie et le repos, puisque, depuis quelque temps, on a vu semer dans le public des libelles indécents contre les personnes en place; que plusieurs personnes ont reçu des lettres anonymes pleines d'invectives; que l'on a poussé la témérité au point de poser des affiches et placards les plus séditieux. Tout cela exige, sans contredit, que le corps des administrateurs de cette ville, autant dévoués par inclination et par devoir au bien public, qu'ils sont attachés au service du roi, prenne les mesures convenables pour arrêter de pareilles licences, et s'efforce de découvrir les coupables pour qu'ils subissent la rigueur des peines portées par les ordonnances. » Et comme corollaire à ces judicieuses observations, le Conseil ordonnait à la milice bourgeoise de prêter son concours au lieutenant général[2].

Et pourtant, quelques mois après, lorsque le Parlement exilé fut rappelé dans la ville, ce même Conseil consulaire lui envoya une députation à Moirans, où tous les magistrats s'étaient donné rendez-vous, pour lui exprimer la joie que causait son retour et, le 17 mars 1704, le président de Chaponnay était

[1] *Relation de ce qui s'est passé au Parlement de Grenoble les 6, 7, 8, 9 et 10 septembre 1703, au sujet de la publication..... qui a été faite par M. Dumesnil* (s. l. n. d., in-8°). — *Suite de la relation..... — Seconde suite de la relation de ce qui s'est passé..... — Troisième suite de ce qui s'est passé.....* — Cf. Rochas. *Biographie du Dauphiné*, I, 225.

[2] Inventaire, BB. 124, p. 168.

obligé de modérer son zèle en demandant qu'aucune manifestation ne fût faite à l'arrivée du Parlement. Ces apparentes contradictions s'expliquent. Autant le Corps consulaire était de cœur avec le Parlement, lorsque celui-ci tentait, par des voies légales, d'opposer une barrière à l'absolutisme royal, autant il redoutait l'agitation de la rue et les violences qu'elle amène fatalement, violences qui, presque toujours, compromettent la cause qu'elles ont l'intention de défendre.

En dépit des insuffisantes mesures prises à la suite de l'inondation de 1740, l'Isère déborda de nouveau, le 10 juin 1764, et pénétra dans les parties basses de la ville. D'autre part, le Drac qui sortait presque chaque année de ses digues, causait aux riverains et aux bourgeois de Grenoble de perpétuelles alarmes. Ému de cette situation, l'intendant Pajot de Marcheval sollicita du roi une subvention suffisante pour mettre la ville définitivement à l'abri de ce double danger. Le roi accorda la levée d'une imposition de 60,000 livres, pendant six ans[1], sur les trois ordres de la province, à répartir entre les villes du Dauphiné qui entreprendraient des travaux de défense contre les inondations. L'intendant notifia, en 1770, cette heureuse nouvelle aux consuls en les invitant à se mettre en mesure d'en profiter.

La ville accepta avec reconnaissance cette proposition; mais quand, après une visite des digues du Drac, depuis le coteau de Champagnier, M. de Lomet, ingénieur, eut présenté un devis s'élevant à 323,074 livres, il fallut bien reconnaître que, malgré la subvention de l'État, la ville était incapable de supporter les charges d'une telle entreprise et prier l'intendant de restreindre le projet aux travaux les plus urgents. Pajot de Marcheval fit refaire le devis sur des bases moins étendues et parvint à le réduire à 122,109 livres, dont il promit de faire payer les deux tiers par le Trésor royal. La contribution de la ville était ainsi ramenée à 40,000 livres, que l'on demanda à une imposition sur les trois ordres pendant une période de cinq ans. Ces chiffres devaient être dépassés : de 1706 à 1780, les

[1] Cette subvention fut continuée jusqu'en 1789.

[redacted]

digues du Drac coûtèrent environ 215,000 livres et celles de l'Isère près de 400,000[1].

Le Parlement de Grenoble, comme toutes les autres cours souveraines du royaume, continuait sa campagne de résistance aux exigences fiscales sans cesse renouvelées du pouvoir royal. En 1767, il n'enregistrait la prorogation des vingtièmes que sous la promesse qu'ils ne seraient pas renouvelés. Quand, au mépris de cet engagement, on lui présenta un nouvel édit de prorogation, il refusa de l'accepter et déclara nul l'enregistrement *manu militari* qui lui fut imposé. L'un de ses membres, le conseiller de Meyrieu, que l'on considérait comme le chef de l'opposition, fut alors mandé à la cour. Mais, loin de s'émouvoir de la réprimande qui l'y attendait, il fit si bien qu'il réussit à obtenir, pour la province, un dégrèvement de 450,000 livres sur les tailles et de 120,000 livres sur les vingtièmes. En échange de cette concession, le Parlement consentit à enregistrer régulièrement l'édit de prorogation[2].

L'heure approchait où il allait payer de son existence sa courageuse indépendance. Atteint en 1771 par la réforme du chancelier Maupeou, il succomba le dernier des Parlements de France. Toutes les autres cours souveraines avaient été transformées, lorsque, vers la fin d'octobre 1771, les membres du Parlement de Dauphiné, alors en vacances, furent convoqués à Grenoble pour les premiers jours de novembre. Seul, le premier président de Bérulle était, par mesure de précaution, maintenu en exil dans ses terres. Tous obéirent, et bien qu'ils fussent parfaitement informés de ce qui allait se passer, deux seulement, le président d'Ornacieux et le conseiller de Meyrieu déposèrent en arrivant une protestation au greffe. Pendant ce temps, le chancelier dressait, de concert avec le procureur général Vidaud de la Tour, qui devenait le premier Président de la nouvelle Cour, la liste des magistrats qui en feraient partie. Le 7 novembre, le Parlement se réunit pour la

[1] J.-J.-A. Pilot. *Inondations*, p. 130.
[2] Augustin Perier. *Histoire abrégée du Dauphiné de 1626 à 1826* [publiée et annotée par M. E. Chaper]. Grenoble, 1881, in-8°.

dernière fois. Pendant l'audience, M. de Clermont-Tonnerre, lieutenant-général, et l'intendant Pajol de Marcheval vinrent au palais et, devant les Chambres assemblées, donnèrent lecture des lettres patentes qui annulaient les arrêts rendus contre les réformes du chancelier et de l'édit qui supprimait le Parlement de Grenoble. En rentrant dans son logis, chaque magistrat trouva une lettre de cachet qui lui ordonnait, soit de se rendre en exil dans un lieu dont le nom avait été laissé en blanc, soit de revenir le lendemain au palais pour y être installé dans ses nouvelles fonctions. Trente membres environ étaient sacrifiés ; les quarante-trois autres formaient la nouvelle Cour.

Jusque-là, tout s'était passé avec calme et sans que la ville parût s'intéresser à ce grand événement. Les amis du chancelier se réjouissaient déjà, lorsque la journée du 8 novembre leur ménagea une pénible surprise. Au moment où on procédait à l'installation des magistrats du nouveau Parlement, une douzaine d'entre eux se levèrent successivement et, après avoir protesté avec une extrême violence contre l'atteinte portée à l'indépendance de la magistrature et aux statuts de la province, déclarèrent refuser leur concours au gouvernement. Très ému de cette manifestation à laquelle il ne s'attendait plus, le premier président résolut de laisser au temps le soin de calmer cette effervescence et fit décider que les audiences ne commenceraient que le 26, époque ordinaire de la rentrée. Il employa ce délai à négocier et souvent à marchander avec les opposants et, moitié par des promesses, moitié par des menaces, réussit à retenir les hésitants. Les plus excités étaient MM. de Garnier, de Chaléon, de Canel, de Meffrey et du Bouchage. La femme du président de Pina était l'âme de la résistance : elle y déployait une telle passion que le secrétaire de l'intendance étant venu la féliciter de la nouvelle dignité de son mari, nommé Président dans le Parlement Maupeou, elle lui répondit par un soufflet. Pour arrêter cette campagne, on accepta la démission des plus obstinés et on les envoya en exil dans leurs terres.

Grâce à ces précautions et à l'adroite politique du président Vidaud, la rentrée s'opéra sans incidents. A part quatre conseillers malades et les six démissionnaires, la Cour était au

[redacted]

complet. Elle s'occupa immédiatement du parti à prendre relativement aux exilés. Le premier Président, impuissant à empêcher cette démonstration, s'efforça, du moins, de lui conserver une forme respectueuse. Sur sa proposition, on décida que, sans attaquer les nouvelles institutions, on écrirait au roi pour lui faire l'éloge des magistrats proscrits et lui témoigner le désir de les voir réunis à leurs collègues.

Quand il s'agit de remplacer les démissionnaires, M. de Vidaud proposa de présenter au roi deux anciens conseillers, deux juges royaux et deux avocats. Le Parlement rejeta d'abord ces candidatures. Il tenait à se recruter exclusivement dans les hautes classes, pour répondre aux bruits malveillants répandus par les démissionnaires, que la Cour de Grenoble n'était plus faite pour la noblesse, qu'elle ne serait à l'avenir qu'une école de bourgeoisie, et qu'on serait trop heureux de trouver un bon avocat qui voulût y prendre place. En conséquence, il dressa une liste comprenant cinq gentilshommes, et prit un arrêté portant qu'à l'avenir, il faudrait quatre quartiers de noblesse pour être admis dans ses rangs. A cette nouvelle, l'ordre des avocats protesta contre ces mesures attentatoires aux privilèges du Tiers-État, lequel, en tout temps, avait pu être appelé aux fonctions de la magistrature. Il eût été téméraire de s'aliéner les sympathies de cette puissante corporation dont les membres, contrairement à ce que l'on croit communément, ne se montrèrent pas hostiles à la réforme de Maupeou. Le premier Président fit donc inscrire, sur la liste de présentation, les deux meilleurs avocats du barreau et le bailli de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Il fit plus : comme ces trois candidats avaient peu de fortune et qu'en entrant dans la magistrature, ils perdaient un revenu bien supérieur à leurs nouveaux gages, il leur fit payer leurs dettes et allouer une pension.

Cependant, peu à peu les exilés obtenaient l'autorisation de revenir à Grenoble, et à peine rentrés, organisaient, dans le Parlement, un redoutable parti d'opposition. A la tête des mécontents étaient le conseiller de Chaléon, l'abbé de Ravel et l'avocat général Servan. Ce dernier ayant donné sa démission à la suite du procès scandaleux de la demoiselle Bon contre le

comte de Suze [1], les deux autres le suivirent dans sa retraite. Quand il fallut les remplacer, les cabales des opposants recommencèrent. Les membres de l'ancien Parlement étaient tellement convaincus de leur prochain retour qu'ils avaient emporté avec eux les registres de délibérations de la Compagnie. Ils avaient pour eux la municipalité, qui ne négligeait aucune occasion de mortifier les nouveaux conseillers [2]. Aussi, lorsque le bruit se répandit que le Parlement allait être rétabli dans l'état où il était en 1771, ce fut, dans la ville, une explosion de joie universelle.

Le mardi 25 avril 1775, MM. de Clermont-Tonnerre et Pajot de Marcheval apportèrent de Paris les secrètes instructions du roi. Le 26, tous les membres de l'ancien Parlement reçurent des lettres de cachet les invitant à venir à Grenoble, pour y attendre les ordres de Sa Majesté.

M. de Bérulle, premier président, arriva le même jour, 29 avril, sur les onze heures du soir, et le lendemain 30, les consuls en robes et en chaperons, MM. Savoye, lieutenant général de police, et Allemand, procureur du roi, précédés des mandeurs, allaient lui rendre visite à l'hôtel du président de Sayve, où il était descendu.

Le 2 mai, présidents et conseillers se réunirent au Palais, où MM. de Tonnerre et de Marcheval ne tardèrent pas à les rejoindre. L'édit de rétablissement fut aussitôt enregistré et l'ancien Parlement remis en fonctions. Dans l'après-midi, une abondante distribution de pain fut faite aux pauvres et deux fontaines de vin furent installées, l'une à la porte de l'Hôtel de Ville et l'autre sur la place d'Armes. Le soir, toutes les maisons étaient illuminées, ainsi que les édifices publics et les jardins de l'Hôtel de Ville.

Le lundi 8 mai, le corps consulaire, en robes et en gants

[1] Sur la retraite de Servan et le procès de la Dlle Bon, voyez la correspondance du président Vidaud. — Bib. de Grenoble, Q. 5, pp. 84 et 90.

[2] Tous les détails qui précèdent sont empruntés à la correspondance du président Vidaud de la Tour avec le chancelier Maupeou, conservée à la Bibliothèque de Grenoble, ms. Q. 4 et 5. — Cf. Flammermont. *Le Chancelier Maupeou et les Parlements*. Paris, 1883, in-8°, pp. 173-77.

blancs, se rendit au Palais, où le premier consul Royer prononça le discours suivant : « Messeigneurs, les temps de calamité et d'intrigues qui avaient porté le coup le plus fatal à la magistrature ont disparu. L'amour de l'ordre a succédé aux crises des innovations dangereuses. Nous sommes parvenus au moment si désiré de voir la réunion de tous les pères de la justice dans un corps à qui tant de révolutions étaient inutiles pour nous faire sentir le prix de son existence. Oublions ces malheurs ; un jeune prince, dont on calcule les jours par ses bienfaits, a raffermi cette puissance intermédiaire qui rapproche le peuple de son roi et élève jusqu'à lui le cri de ses besoins. Faible organe des citoyens de tous les ordres de cette ville, j'ose vous retracer, Messeigneurs, ce sentiment vif qui nous a toujours pénétrés. Vous en peindre les transports c'est vous présenter le tableau de la joie publique. Votre retour, Monseigneur, a mis le comble à notre joie. Nous vous reverrons armé du glaive sacré, allier la sévérité d'un juge suprême à l'indulgence qu'exige la faiblesse humaine. Le moindre de vos mérites est de compter de nobles ancêtres qui ont fait l'honneur de la robe, de l'épée et de l'Église. La moindre de vos vertus est aussi de remplir vos fonctions augustes avec l'intégrité d'un magistrat équitable et l'humanité d'un citoyen ». Le premier Président répondit : « Les témoignages de joie et de satisfaction que le public a donnés à l'occasion du rétablissement du Parlement, si avantageux à cette ville et à cette province, sont une preuve de son attachement et de son estime pour les magistrats. Vous venez nous rappeler ces sentiments ; nous en sommes pénétrés et la Cour ne cessera de donner des preuves de son zèle et de son amour pour le bien public et l'avantage de la province et de la ville [1]. » Les magistrats dépossédés de leur siège par la rentrée du Parlement, reçurent des indemnités ou des pensions, et le premier président de Vidaud, après avoir repris pendant quelques mois ses fonctions de procureur général, fut nommé, en août 1775, conseiller d'État.

Vers la fin de l'année 1774, l'intendant Pajot de Marcheval

[1] Inventaire, BB. 126, pp. 194.

avait fait venir de Paris six reverbères et les avait fait placer dans le voisinage de son hôtel. Cette initiative fut suivie et, dans les premiers mois de 1775, des reverbères furent installés dans presque tous les quartiers aux frais des propriétaires, la ville restant chargée de l'éclairage [1].

L'année 1772 vit disparaître l'hôtel des Monnaies, dernier vestige de l'antique atelier monétaire des Dauphins, et, quatre ans plus tard, à la suite d'un dissentiment survenu entre l'administration consulaire et M. de Villepatour, directeur de l'École d'artillerie [2], cette école était transférée à Valence. En vain, les consuls firent observer que les motifs qui l'avaient fait placer à Grenoble subsistaient dans toute leur force, « que l'expérience de cinquante années de guerre dans le Piémont avait, en 1720, hâté cet établissement qui, par la position de la ville, devenait également utile et pour la défense et pour l'attaque ; qu'ils avaient fait de grands frais pour la construction des casernes et leur ameublement ; que le commerce et l'agriculture de la vallée du Graisivaudan seraient ruinés par cette suppression » ; en vain, la noblesse et les syndics des corps et métiers joignirent leurs protestations à celles des consuls ; le ministre de la guerre persista dans sa résolution, sous le prétexte que Grenoble était trop voisin de la frontière pour qu'on pût, sans danger, y laisser une école d'artillerie.

Le commerce grenoblois, déjà si gravement éprouvé par le déplacement de l'École d'artillerie, eut à subir, peu de temps après, une inondation presque aussi terrible que celle de 1740. Dans la nuit du 25 au 26 octobre 1778, l'Isère, grossie par des pluies torrentielles, sortit de son lit et inonda la plus grande partie de la ville. Durant trois jours, les eaux baignèrent les habitations de telle sorte que dans les quartiers pauvres, on dut porter en bateaux des secours et des aliments aux inondés. Quand la rivière reprit son cours elle laissa, partout où elle avait passé, une boue fétide qui causa de grands dégâts aux meubles et marchandises qui étaient alors déposés dans les

[1] Inventaire, BB, pp. 193-194.
[2] *Ibid.* — Cf. H. Berriat. *Du rétablissement d'une École d'artillerie dans Grenoble*, p. 16, note 1.

magasins. D'autre part, M. Marmillod, ingénieur en chef de la province, dut, l'année suivante, faire consolider les assises ébranlées des deux ponts[1], et, malgré ces réparations, il signalait, en 1782, au Conseil consulaire, les dangers que la passerelle de bois présentait pour la sécurité publique, et en faisait décider la démolition. L'architecte grenoblois, Guillaume Rey-Giraud, la remplaça par un pont de chêne, qui coûta 23,971 livres et fut livré à la circulation en août 1787[2].

Au mois de mai 1784 furent terminés les travaux de plantation du cours Saint-André, entrepris depuis huit ans par un jardinier de Lyon, nommé Jean-Baptiste Burrel. Si ce travail avait été donné à un étranger, c'est que le précédent adjudicataire, mis pendant plus de dix ans en demeure de remplir ses engagements, avait dû, en 1776, être considéré comme incapable de mener à bien cette importante entreprise.

Le 13 décembre 1785, un service funèbre fut célébré dans la collégiale de Saint-André pour le duc Louis-Philippe d'Orléans, gouverneur de la province, mort au château de Sainte-Assise, le 18 novembre précédent. M. Hélie, curé de Saint-Hugues, prononça l'oraison funèbre du défunt, et reçut en récompense quelques pièces d'argenterie marquées aux armes de la ville. Le duc Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, tristement connu sous le nom de Philippe-Égalité, succéda à son père dans le gouvernement du Dauphiné[3].

En ce moment, dit M. Augustin Périer[4], « il n'était peut-être aucune ville de province où l'attention générale et les vœux publics fussent plus absorbés qu'à Grenoble par toutes les questions politiques. Cette capitale servait de centre à une province considérable, dont les principales autorités siégeaient dans son

[1] Pilot. *Recherches sur les inondations*, p. 58.

[2] Inventaire, BB. 127, p. 200. — Pendant la même période, l'administration hospitalière fit agrandir les bâtiments de l'hôpital. Dans le devis des travaux, montant à 40,000 livres, la ville ne put contribuer que pour 6,000 livres ; le reste fut fourni par la caisse de l'hôpital et par des souscriptions.

[3] Inventaire, BB. 127, p. 200.

[4] *Histoire abrégée du Dauphiné de 1040 à 1830*, par Augustin Périer. Grenoble, 1881, in-8°, p. 49.

sein. Elle renfermait toujours une garnison nombreuse, dont les principaux officiers y rapportaient, avec l'élégance de Paris, les idées patriotiques qui dominaient de plus en plus. Les hommes distingués de toutes les classes étaient rapprochés par une tendance commune et se retrouvaient, tous les jours, dans des sociétés renommées pour leur urbanité, et qui avaient acquis un nouvel attrait en cessant d'être exclusives. Un club, à l'anglaise, favorisait les conversations sérieuses : la Loge Écossaise rappelait à un but moral et élevé l'ancienne institution de la Franc-Maçonnerie. » Cette loge comptait, en 1786, dans ses rangs, les hommes les plus distingués de la noblesse et du Tiers-État et même quelques ecclésiastiques, parmi lesquels un agent général du clergé de France[1].

Depuis sa réinstallation, en 1775, le Parlement n'avait rien perdu de sa popularité, et le Conseil consulaire ne négligeait aucune occasion de lui donner des marques nouvelles de son attachement. Ces démonstrations de sympathie n'étaient pas sans éveiller la jalouse susceptibilité du lieutenant général, pour lequel on était loin d'avoir les mêmes attentions, et parfois il en témoignait quelque dépit. C'est ainsi qu'au commencement de l'année 1786, M. de Bérulle, premier président, ayant manifesté le désir d'avoir une loge spéciale au théâtre, le Conseil se hâta de faire procéder à l'aménagement de cette loge, et déclina l'offre faite par le Parlement d'en acquitter les frais. Le duc de Clermont-Tonnerre, apprenant cette nouvelle, fit signifier au Conseil par M. de Marcieu, qu'on eût à suspendre jusqu'à son retour les travaux commencés. Mais le Conseil, considérant qu'il avait la propriété et l'administration du théâtre, refusa de déférer à cet ordre, fit continuer la construction de la loge et envoya copie de sa délibération au marquis de Marcieu[2].

Pour se venger de cette résistance, le duc retira son privilège au sieur Deville, directeur du théâtre, et lui ordonna de cesser immédiatement ses représentations. A son tour le Par-

[1] Champollion-Figeac. *Chroniques dauphinoises*, 1re période p [illegible].

[2] Archives de l'Isère, B. 1058.



lement protesta, et, par un arrêt du 3 mai 1786, déclara que la surveillance du théâtre n'appartenait qu'au lieutenant de police. En conséquence, il enjoignit au sieur Deville de rouvrir le théâtre sans tenir compte de la défense du duc. Celui-ci riposta en faisant casser par le Conseil d'État l'arrêt du 3 mai 1786. En vain, le Parlement adressa au roi de très vives remontrances sur cet abus de pouvoir du lieutenant général ; il fallut céder. On en fut quitte pour recruter à la hâte une nouvelle troupe de comédie [1].

On comprend mal comment ce Parlement, qui aimait à se dire le défenseur des libertés publiques en Dauphiné put s'opposer, l'année suivante, à la création d'une assemblée provinciale. En effet, depuis le commencement du siècle, le Dauphiné réclamait instamment la restauration de ses états supprimés en 1628. La Cour, en refusant d'abandonner cette conquête du pouvoir personnel, avait consenti, en 1779, à accorder une assemblée provinciale, destinée à contrebalancer l'influence omnipotente de l'intendant. La retraite de Necker, auquel on devait cette conception libérale, fit abandonner ce projet, dont l'application rencontrait déjà des difficultés. Repris en 1787, il fut accueilli en Dauphiné avec enthousiasme : seuls le Parlement et la Chambre des Comptes firent des réserves, soit qu'ils aient cru cette concession dangereuse ou insuffisante, soit peut-être dans la crainte que la nouvelle institution ne diminuât leur part d'influence politique. L'Assemblée provinciale se réunit le 1er octobre 1787, dans l'Hotel de Ville de Grenoble, sous la présidence de Lefranc de Pompignan, archevêque de Vienne, et nomma les membres de la Commission intermédiaire. Là s'arrêta son rôle ; les entraves apportées par le Parlement à son fonctionnement régulier l'ayant empêchée de se réunir une seconde fois [2]. Cette opposition fut diversement jugée et

[1] Archives de l'Isère, B. 1058 et 1061, f° 183 v°. — D'après les documents auxquels nous empruntons ces détails, les gages de la troupe de comédie, composée de vingt personnes, treize acteurs et sept actrices, montaient à 40,000 livres. L'étoile de la troupe, Mlle Baroyer, avait 6,000 livres par an. Les artistes les moins payés avaient de 6 à 800 livres.

[2] Yves Gollety. *Tentative d'organisation provinciale en Dauphiné (1779-1787)*. Voiron, 1885, in-8°.

donna naissance à une agitation que M. Champollion appelle « l'émeute pacifique des brochures [1]. »

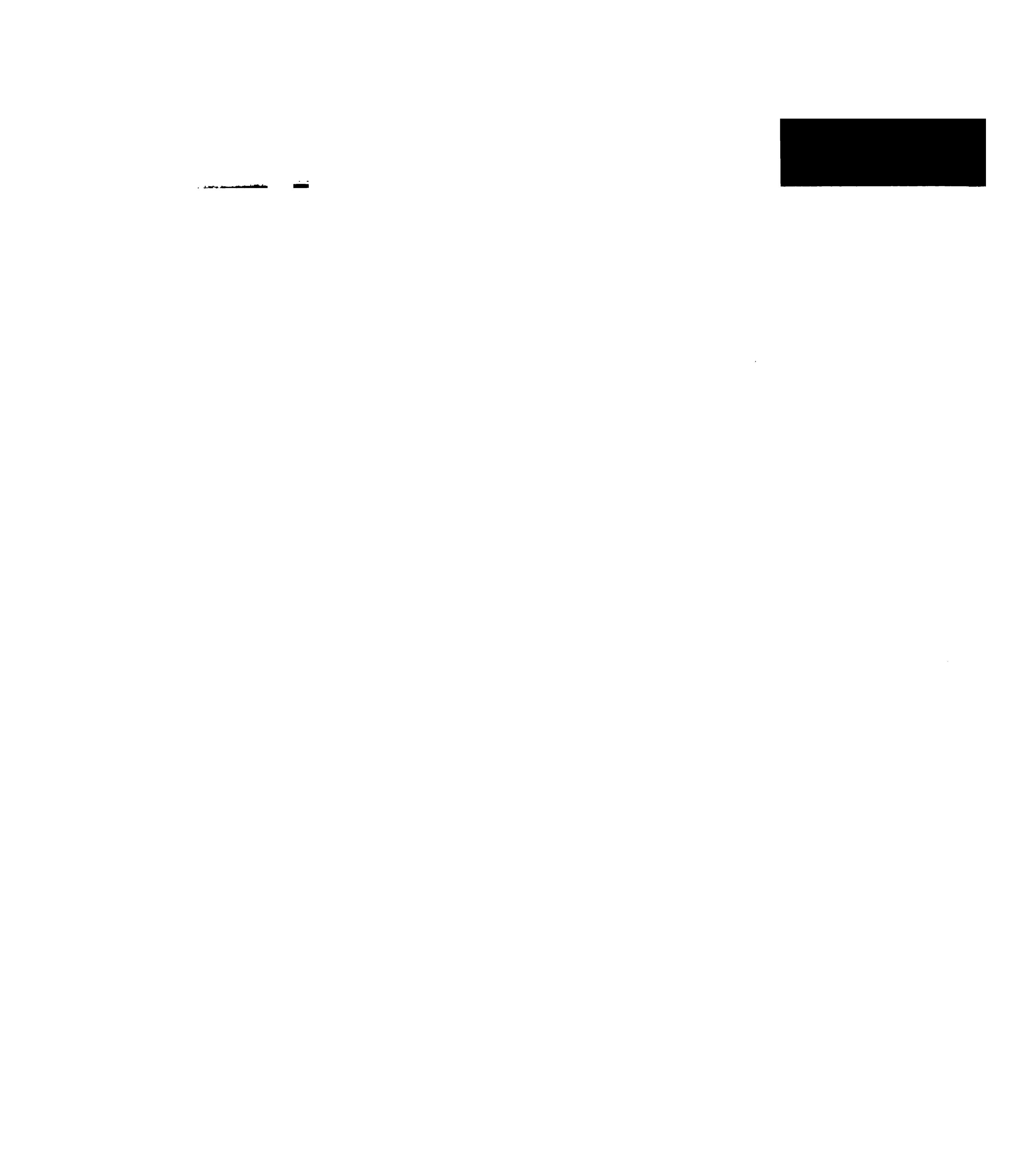
L'année suivante, ce ne fut plus la platonique opposition des publicistes qui répondit à l'arbitraire du pouvoir royal, ce fut le peuple en armes : à l'Émeute des brochures succéda la Journée des Tuiles.

Le 10 mai 1788, le comte de Clermont-Tonnerre, lieutenant général, et l'intendant Caze de la Bove procédaient militairement à l'enregistrement des édits qui mutilaient les Parlements, en leur enlevant le droit de vérification, source de leur autorité politique. Après l'accomplissement de cette formalité qui, commencée à neuf heures du matin, ne dura pas moins de vingt et une heures, les magistrats reçurent l'ordre de quitter le Palais, dont les portes furent définitivement fermées. Cette exécution causa dans la ville une profonde sensation, qui s'accrut encore lorsqu'on répandit parmi le peuple les protestations indignées du Parlement, secrètement réuni, et les doléances du Conseil général, déclarant hautement que la suppression du Parlement c'était la ruine de Grenoble [2]. Le 25 mai, le procureur général écrivait au comte de Brienne : « Ces nouvelles lois ont excité ici une vive fermentation. La violence qu'on emploie dans cette malheureuse circonstance, loin de calmer les esprits, ne sert qu'à les aigrir. Si le Parlement n'avait pas eu la prudence de ne pas se présenter à la porte du Palais, il paraît certain qu'il y aurait eu une émeute populaire mardi dernier. La consternation est générale de voir l'anéantissement de nos privilèges, qui sont une des conditions essentielles de la réunion du Dauphiné à la couronne. Les officiers municipaux de Grenoble en réclament l'exécution par un mémoire qu'ils ont l'honneur de vous adresser. On m'a dit que plusieurs gentilshommes feront la même démarche et députeront à Paris l'un d'entre eux pour appuyer leur réclamation. La justice a totalement cessé dans cette ville... ; les paysans des montagnes du

[1] Champollion-Figeac. *Chroniques dauphinoises*, 1re période. p. 294.

[2] J.-A.-Félix Faure. *Les Assemblées de Vizille et de Romans*. Paris, 1887, in-12, p. 70.





Haut Dauphiné ont dit hautement, même dans les foires, qu'ils ne paieront pas d'impôts, pas même les anciens, et que les habitants du Gévaudan et du Vivarais pensaient de même..... Enfin, il paraît très difficile d'établir des grands bailliages dans cette province, attendu que plusieurs des anciens manquent de sujets, et qu'on sera vraisemblablement peu tenté de prendre des places décriées d'avance par l'opinion publique. Ces observations me sont dictées par mon zèle pour le service du roi et l'intérêt de ses peuples, je vous supplie de les peser au poids de votre sagesse[1]. »

Le ministère était donc bien instruit des dispositions de la population et des terribles éventualités qu'il encourait en persévérant dans la voie de violence qu'il avait si imprudemment ouverte. Et pourtant, loin d'écouter ces conseils de modération, il ordonna, le 30 mai, au duc de Clermont-Tonnerre de remettre aux membres du Parlement des lettres de cachet qui les exilaient dans leurs terres, et, en cas de résistance, de faire enlever les récalcitrants par des détachements de troupes, qui les garderaient à vue dans les résidences qui leur seraient assignées[2].

Cet ordre est exécuté pendant la matinée du 7 juin. Dès que la nouvelle se répand dans la ville, les boutiques se ferment, des groupes tumultueux parcourent les rues et entourent les maisons des conseillers pour s'opposer à leur départ. Devant l'hôtel du premier Président, la foule s'entr'ouvre respectueusement pour laisser passer le corps des avocats et des procureurs qui, revêtus de leur robe de palais, viennent témoigner de leurs sympathies pour cette grande institution qui disparaît. Au moment où M. de Bérulle, premier président, sort de son logis pour monter en voiture, il est arrêté par le peuple qui dételle ses chevaux. En même temps, le tocsin sonne et les paysans des campagnes voisines arrivent armés de haches et de pioches. Trouvant la porte fermée, ils enfoncent une poterne et se mêlent aux manifestants. Puis, tous ensemble, se ruent sur l'hôtel

[1] Bibliothèque de Grenoble, ms. Q. 6, p. 92.
[2] Champollion-Figeac, op. cit., p. 301.

du duc de Clermont-Tonnerre. Les portes sont forcées, les appartements envahis, et la vie du lieutenant général est un moment en danger. Les troupes, sans consigne déterminée, ne sachant s'il faut « repousser à coups de fusils les révoltés et la canaille[1] », comme on le leur avait commandé au mois de mai précédent, ou se tenir sur la défensive en évitant toute violence, parviennent mal à maintenir la foule : des pierres et des tuiles, lancées du haut des toits, mettent le désordre dans leurs rangs. Un adjudant du Royal-Marine, commandant une patrouille de quatre hommes, est assailli sur la place Grenette et commande le feu. Trois victimes, dont un enfant, tombent mortellement frappées. La fureur du peuple s'en accroît; en vain les consuls, en robes et en chaperons, se rendent à l'hôtel du gouvernement et, par de patriotiques paroles, tentent de ramener le calme dans les esprits. Leur voix est étouffée par des clameurs, leur autorité méconnue, et c'est à grand peine que, les vêtements en lambeaux, ils réussissent à se frayer un passage jusqu'à la salle où se trouve le lieutenant général, entouré des officiers de la garnison et de l'intendant.

A ce moment, le duc de Clermont-Tonnerre se sentant débordé et craignant de plus graves événements, écrit au premier Président qu'il peut suspendre son départ et autoriser ses collègues à en faire autant. M. de Bérulle donne publiquement lecture de la lettre du lieutenant général; mais la victoire a rendu le peuple exigeant : il veut que le Parlement soit réintégré dans le Palais de justice, dont il a été brutalement chassé. Le premier Président le comprend : par son ordre, les conseillers se réunissent à son hôtel, après avoir quitté leurs habits de voyage pour revêtir la robe d'hermine. Puis, tous ensemble, escortés d'un concours immense de population se rendent au Palais, dont le lieutenant général a dû livrer les clefs. Lorsque les magistrats ont repris leurs sièges, le premier président prononce une courte harangue dans laquelle il invite ses concitoyens à rentrer dans leurs demeures, confiants dans la justice du roi et la fermeté patriotique du Parlement pour la défense

[1] Champollion-Figeac. *Chroniques dauphinoises*, 1re période, p. 316.

[redacted]

de leurs droits. Ces paroles sont accueillies par des acclamations, et la foule s'écoule paisiblement, pendant qu'un feu de joie est allumé sur la place du Palais et que les cloches des églises, qui ont sonné le tocsin pendant toute la journée, célèbrent la victoire du peuple par des carillons triomphants.

Victoire chèrement payée ! Trois morts, dont un enfant de douze ans, et une vingtaine de blessés dans les rangs du peuple ; du côté des soldats du Royal-Marine, un assez grand nombre de blessés atteints par les pierres et les tuiles lancées par les manifestants [1]. L'action de la justice étant suspendue par les édits, aucune poursuite ne fut dirigée contre les auteurs de l'émeute. « Dans toute autre circonstance, écrivait le lendemain le procureur général, je n'aurais pas manqué de donner mon réquisitoire pour faire informer de cette émeute populaire ; mais j'ai cru plus prudent de me taire dans cette malheureuse circonstance, avec d'autant plus de raison que le Parlement ne peut pas agir, puisqu'il est en vacances suivant la nouvelle loi, qu'il y a, d'ailleurs, un trop grand nombre de coupables, l'émeute ayant été composée d'environ quinze mille âmes, et qu'il serait impossible d'en découvrir les chefs ou auteurs principaux [2]. »

Cependant, il n'entrait pas dans l'intention des membres du Parlement de résister aux ordres d'exil lancés contre eux et, dès qu'ils purent échapper à la jalouse surveillance du peuple, ils quittèrent Grenoble. Le 13 juin, en annonçant cette nouvelle au comte de Brienne, M. de Marcieu terminait sa lettre par ces mots : « Le calme paraît rétabli. » Il n'en était rien : de nombreuses assemblées avaient lieu, dans lesquelles on s'encourageait à la résistance ; des pamphlets d'une rare vigueur, l'*Esprit des Édits*, de Barnave, *Les Lettres d'un Avocat à un Milord*, d'Achard de Germane, entretenaient l'agitation parmi le peuple des villes, tandis que d'autres écrits tels que l'*Ami des Lois* et la *Lettre d'un Campagnard à M. son Subdélégué* étaient jetés à profusion dans les campagnes.

[1] Champollion-Figeac, op. cit., p. 372.
[2] Bibliothèque de Grenoble, ms. Q. 7.

Le 14 juin, les notables des trois ordres de Grenoble se réunirent à l'Hôtel de Ville et, après avoir renouvelé leurs protestations contre les édits de mai, émirent le vœu que les États Généraux du royaume fussent convoqués pour remédier aux maux de la nation et, qu'en attendant, Sa Majesté permît la réunion des États particuliers de la province, en y appelant des représentants du Tiers-État en nombre égal à celui des membres du clergé et de la noblesse. En même temps, l'assemblée invitait les villes et bourgs du Dauphiné à envoyer des députés à Grenoble, pour délibérer sur leurs droits et intérêts communs [1].

Cet appel fut entendu. Quatre villes seulement : Vienne, Valence, Orange et Gap déclarèrent vouloir rester en dehors du mouvement. Sur ces entrefaites, le duc de Clermont-Tonnerre fut remplacé à Grenoble par le maréchal de Vaux, sur l'énergie duquel la Cour comptait pour empêcher toutes ces assemblées illégales. Le loyal soldat ne tarda pas à comprendre qu'il ne pourrait, sans provoquer de graves désordres, remplir la mission dont on l'avait chargé ; il se borna à défendre que la réunion projetée se tînt à Grenoble, où elle aurait pu servir de prétexte à un mouvement populaire. C'est alors qu'un industriel grenoblois, M. Claude Perier, mit à la disposition des délégués son château de Vizille, qu'il avait récemment acquis des Villeroy, héritiers des ducs de Lesdiguières. Cette offre fut acceptée avec empressement et le maréchal laissa faire.

« Le 21 juillet, dès la pointe du jour, dit un contemporain, la route ombragée de noyers, qui conduisait de Grenoble à Vizille par Eybens, fut couverte des députés des trois ordres et des curieux, qui se pressaient sur leurs pas. C'était une belle journée d'été ; la plus touchante harmonie réunissait les esprits et les cœurs dans une seule pensée. Quelques détachements d'infanterie et de dragons, l'arme au poing, placés en vedette à égale distance, paraissaient moins un sujet d'effroi qu'une sorte d'hommage rendu à ce renouvellement solennel des grands comices du Dauphiné [2]. »

[1] Inventaire des archives de Grenoble, BB. 128, p. 204.
[2] Augustin Perier, op. cit., p. 78.

[redacted]

La séance s'ouvrit à huit heures du matin, dans la grande salle du Jeu de paume. Le comte de Morges fut élu président, et Joseph Mounier, juge royal de Grenoble, secrétaire. Après une assez longue discussion, l'Assemblée adopta, d'un vote unanime, un projet de résolution dont voici les dispositions essentielles :

« Les Trois Ordres, protestant contre les nouveaux édits enregistrés militairement, le 10 mai dernier, au Parlement de Grenoble, déclarent qu'ils ne peuvent lier leur obéissance, parce que leur enregistrement est illégal et qu'il renverse la constitution du royaume ;

« De très respectueuses représentations seront adressées à Sa Majesté, pour la supplier de retirer les nouveaux édits, de rétablir le Parlement de Dauphiné et les autres tribunaux dans toutes les fonctions qui leur étaient auparavant attribuées, de convoquer les États généraux du royaume, de convoquer aussi les États particuliers de la province ;

« Les Trois Ordres tiennent pour infâmes et traîtres à la patrie tous ceux qui ont accepté ou qui pourraient accepter, à l'avenir, des fonctions en exécution des nouveaux édits ;

« Les Trois Ordres de la province, empressés de donner à tous les Français un exemple d'union et d'attachement à la monarchie, prêts à tous les sacrifices que pourraient exiger la sûreté et la gloire du trône, n'octroieront les impôts par dons gratuits ou autrement que lorsque les représentants en auront délibéré dans les États généraux du royaume ;

« Dans les États de la province, les députés du Tiers-État seront en nombre égal à ceux des deux premiers ordres réunis ; toutes les places y seront électives et les corvées seront remplacées par une imposition sur les trois ordres, conformément à la transaction de 1554 ;

« Les Trois Ordres du Dauphiné ne sépareront jamais leur cause de celle des autres provinces, et en soutenant leurs droits particuliers, ils n'abandonneront pas ceux de la nation. »

L'Assemblée de Vizille s'était ajournée au 1er septembre ; mais, dans l'intervalle, le ministère, instruit par cette imposante manifestation que la lutte devenait impossible et dangereuse, se décida à convoquer les États de la province pour le 29 août, à Romans, en accordant au Tiers-État un nombre de représentants égal à celui des deux autres ordres réunis.

C'est pendant les délibérations de cette Assemblée, auxquelles il avait pris une part active, que l'évêque de Grenoble, Hay de Bonteville, dans un accès de désespoir encore inexpliqué, se brûla la cervelle dans son château d'Herbeys, près Grenoble, le 6 octobre 1788. S'il faut en croire une relation contemporaine, le prélat aurait entretenu longtemps une correspondance secrète avec M. de Brienne, qu'il tenait exactement informé des projets des patriotes grenoblois, « afin qu'il pût diriger sa marche avec plus de sûreté ». Après la chute de M. de Brienne, il changea de parti et devint patriote. C'est alors qu'il prononça, dans l'Assemblée de Romans, un discours libéral en faveur des gentilshommes bretons arrêtés par ordre du roi, discours dans lequel il blâmait vivement la politique du précédent cabinet. La nouvelle de ce brusque revirement arriva aux oreilles du comte de Brienne, ministre de la guerre, qui possédait toute la correspondance de son frère. Indigné de ces palinodies, il écrivit à Hay de Bonteville pour lui annoncer qu'il allait publier ses lettres. D'autre part, au nombre des bretons mis à la Bastille, se trouvait un des frères de l'évêque de Grenoble, lequel, dès qu'il fut instruit de sa conduite, lui fit savoir qu'il lui brûlerait la cervelle quand il serait remis en liberté. « Ces menaces l'épouvantèrent tellement qu'il prit des vapeurs et se croyait à tout instant assailli par le peuple ou par des troupes. Il se fit conduire à son château d'Herbeys, à une lieue de Grenoble ; après diverses scènes extravagantes, il se leva un jour de grand matin, se promena dans son parc jusqu'à huit heures, puis rentra dans sa chambre, se ferma dedans, chargea son fusil à trois balles, se mit le canon dans la bouche, et ensuite poussa le catillon avec une baguette. Le coup partit et lui emporta tout le crâne et une partie de la joue gauche[1]. »

[1] Archives de la Drôme, E. 1370. — La mémoire de ce prélat fut déchirée sans pitié dans une foule de libelles, dont voici les plus rares et les plus curieux :

« *Procès-verbal des derniers États généraux tenus aux enfers, où se trou-*

[redacted]

Le 20 octobre, le Parlement, rétabli dans ses fonctions, faisait sa rentrée solennelle au milieu des acclamations populaires. Le 1er décembre, après un silence de cent cinquante ans, les États du Dauphiné reprenaient leurs séances à Romans [1]. Enfin, le roi s'était décidé à convoquer pour l'année suivante les États généraux du royaume. Les remontrances de l'Assemblée de Vizille avaient été entendues.

Dans toutes ces manifestations, le Conseil consulaire de Gre-

vent les plaidoyers de l'évêque de Grenoble et de Judas, dédié au clergé et à la noblesse de France, par l'archevêque d'Embrun. De l'imprimerie royale des enfers, 1789, in-8°, 61 pp.

« *Supplément au procès-verbal des États généraux tenus aux enfers ou suite de la correspondance de l'abbé Gigard, secrétaire de l'évêché de Grenoble, avec feu suicidé Hay de Bonteville, jadis évêque de Grenoble, aujourd'hui cardinal aux enfers de la création de Léon X, laquelle avait été perdue entre Gavet et Livet par le courrier des enfers et qui a été trouvée par le Fr. Tiburce, quêteur des Capucins, qui l'a fait imprimer à ses frais et l'a dédiée à Pie VI, pape régnant.* A Francopolis, 1789, in-8°, 59 pp.

— *Les mânes de M. de Bon..., évêque de Gr..., à M. de B..., archevêque de S.* Des Champs-Élysées, ce 17 (1789), in-8°.

Cf. Ollivier Jules. *Archives historiques du Dauphiné*, ms. IV, 221. — La lettre suivante adressée, le 17 avril 1789, par le procureur général du Parlement de Grenoble à M. Roy, lieutenant général de police à Lyon, fournit quelques détails sur le premier de ces pamphlets :

Il est arrivé ici, Monsieur, par la messagerie, mardi dernier, un ballot contenant 150 exemplaires d'un libelle imprimé, intitulé : *Procès-verbaux des derniers États généraux tenus aux enfers*, avec cette épigraphe : « In inferno, veritas et justitia », contenant 90 pages. Cet envoi a été fait de Lyon, le 12 de ce mois, à l'adresse du sieur Falcon, libraire de Grenoble, signé Thénard ou Dénard. La lettre de voiture est intitulée : « Coches du Rhône contenant livres venant de Paris par la diligence, envoi de M. Dumoulin et un remboursement de 9 livres 7 sous pour déboursés. Cet envoi avait été annoncé à un citoyen de cette ville par une lettre anonyme, avec promesse qu'il y en aurait un exemplaire pour lui, qu'il a retiré. Ce libelle est abominable et il serait bien à désirer qu'on pût avoir des preuves contre l'auteur de cette infamie, afin de lui infliger une punition exemplaire. Je vous prie, Monsieur, de vouloir convenir avec moi dans cette affaire importante pour l'ordre public et de me fournir, le plus tôt possible, tous les renseignements nécessaires pour découvrir l'auteur. (Bib. de Grenoble, Q. 4, t. VI, feuillet détaché *in fine*.)

[1] Ils avaient tenu auparavant deux sessions préparatoires : la première, du 10 au 28 septembre, la seconde, du 2 au 8 novembre ; mais dans ces réunions on n'avait fait que discuter les conditions dans lesquelles les États de la province devaient être formés. — Sur les États de Romans, voyez F. Faure, op. cit., p. 213.

noble avait toujours été au premier rang. C'est lui qui avait provoqué la réunion de Vizille, et c'est dans son Hôtel de Ville qu'elle aurait été tenue si le maréchal de Vaux ne s'y était opposé. Aussi, les deux premiers consuls, MM. de Mayen et Revol, furent-ils mandés à la suite de la Cour, pour y recevoir une sévère réprimande. Ils partirent de Grenoble le 29 juin et, sans remords comme sans crainte, parurent devant le roi, auquel ils exposèrent les motifs de leur conduite et les vœux de leurs concitoyens. Ils recouvrèrent leur liberté le 20 septembre et repartirent de suite pour Grenoble, où on leur fit une rentrée solennelle.

Deux jours auparavant, on y avait appris la chute du garde des sceaux Lamoignon, auquel l'opinion publique attribuait le principal rôle dans la rédaction et l'exécution des édits de mai. Le courrier porteur de cette bonne nouvelle fut promené en triomphe dans tous les quartiers : on l'acclamait, on le fêtait, les femmes embrassaient son cheval. Le soir, toutes les fenêtres étaient illuminées. Un cortège burlesque traîna dans toute la ville un mannequin revêtu de la simarre du garde des sceaux avec cette inscription : *Traître au Roi et à la Patrie, Perturbateur du repos public.* Derrière lui venait un personnage figurant le grand bailli de Valence, en long manteau de deuil. On les fit agenouiller successivement devant le portail de Notre-Dame, le Palais de Justice, le Bailliage, l'Hôtel de Ville, pour faire amende honorable à Dieu, au roi et à la justice. Puis on s'arrêta sur la place Grenette où, après avoir eu le poignet coupé et avoir été exposée au carcan, l'effigie du garde des sceaux fut livrée aux flammes, et ses cendres, « recueillies dans un vase de nuit, furent portées en cérémonie dans les latrines du palais » [1].

Au commencement de décembre, une lettre de l'archevêque de Vienne, président de l'Assemblée de Romans, invita le Tiers-État de Grenoble à nommer trois nouveaux délégués pour concourir avec ceux qui se trouvaient déjà à Romans, à l'élection des députés de la province aux États généraux du royaume. Le 10 décembre, le Tiers-État se réunit sous la présidence de

[1] Félix Faure, op. cit., pp. 270-71.

[redacted]

M. Laforest, troisième consul, qui ouvrit la séance par une allocution dans laquelle il félicita ses concitoyens du patriotisme qu'ils avaient montré dans les assemblées de juin, juillet et août, et constata « qu'ils avaient jeté les premiers fondements d'une constitution basée sur les règles de la plus exacte justice ». Il termina en les engageant à apporter la plus sévère attention au choix de leurs délégués. A la suite de cette patriotique harangue, on procéda à l'élection, et MM. Gagnon, docteur en médecine, Brun, avocat consistorial, et Flory, négociant, furent élus [1]. Le 2 janvier 1789, les États de Romans nommèrent les députés du Dauphiné aux États généraux : parmi les élus figuraient Mounier et Barnave.

La disette, qui attrista les premiers mois de l'année 1789, provoqua de graves désordres dans toute la province. Dans un grand nombre de communes, le peuple se jeta sur les greniers et les pilla. A Grenoble, les esprits n'étaient pas moins excités. Au commencement de mars, un grenetier ayant vendu deux cent cinquante mesures de froment à un voiturier de Provence, les boulangers de la ville portèrent plainte au lieutenant de police, lequel manda le grenetier et les voituriers et leur fit promettre de laisser les grains à Grenoble et de les vendre au marché. Ces derniers manquèrent à leur parole et, le 16, à midi, transportèrent les grains hors de la ville. A cette nouvelle, une bande d'environ cent cinquante hommes ou femmes se met à leur poursuite, les atteint à une demi-lieue, les force à revenir et promène triomphalement leurs charrettes dans tous les quartiers. Après quoi les blés sont remis au lieutenant de police, qui s'engage à les faire vendre au prochain marché. En rapportant ce fait au garde des sceaux, le procureur général ajoutait : « Heureusement, cette émeute n'a pas eu de suites fâcheuses ; mais elle prouve la fermentation qui règne chez le peuple. On lui a persuadé que la noblesse et le clergé avaient accaparé les blés et fermé leurs greniers pour en faire augmenter le prix : ce qui est une vraie calomnie. Il y a plus d'un mois qu'elle est répandue. Malgré toutes les per-

[1] Inventaire, p. 207.

quisitions que j'ai faites, je n'ai pas pu en découvrir l'auteur. Elle me paraît une suite de l'insurrection du Tiers-État contre les deux autres ordres [1] ». A la suite de cette émotion, l'administration municipale et les officiers de police durent rassurer les marchands grenetiers, qui menaçaient de ne plus revenir approvisionner la ville. D'autre part, les consuls firent faire du pain à deux sous la livre [2], lequel fut distribué aux indigents, sur la présentation d'un bon délivré par la municipalité.

Malgré la profonde misère causée par la cherté des grains, la population de Grenoble suivait, avec une fiévreuse attention, les péripéties du drame qui se jouait à Versailles. Le 2 juillet, elle apprit la réunion des Trois Ordres et décida d'envoyer une adresse aux députés pour les féliciter de leur zèle, « tempéré par une sagesse profonde et une circonspection raisonnée ». Le 8 juillet, les syndics des corps et métiers entrèrent dans la salle des délibérations du Conseil consulaire et y déposèrent une nouvelle adresse de félicitations aux représentants de la nation assemblés à Versailles : « Messieurs, y était-il dit, des citoyens fidèles à leur roi, amis de la paix et zélés admirateurs des vertus patriotiques, n'ont pu voir, sans verser des larmes d'attendrissement, le spectacle auguste de la réunion des ordres dans l'Assemblée nationale... Vous répondrez à l'attente d'une nation généreuse en consignant, dans une charte immortelle, ses imprescriptibles droits, et en les conciliant avec ceux du monarque. Par vos soins et par l'accord de vos sentiments, toutes les rivalités seront oubliées, la liberté civile maintenue, les abus réformés, les propriétés respectées, les campagnes, le commerce et l'industrie protégés, tout ce qui peut flétrir la dignité de l'homme aboli, l'inégalité dans la répartition de l'impôt effacée et la dette de l'État invariablement consolidée... Vous partagerez avec un monarque chéri la gloire d'avoir régé-

[1] Bibliothèque de Grenoble, ms. Q. 6, f° 46 v°. — Le procureur général, partisan des mesures violentes, et du reste très hostile aux idées nouvelles, voulait sévir ; le Parlement s'y opposa.

[2] Le pain valait alors trois sous la livre, moins cher qu'à Paris, mais comme on exportait beaucoup de blés à Lyon et en Provence, il y avait lieu de craindre un prochain renchérissement.

néré un grand royaume, d'avoir donné à ses habitants une nouvelle vie, et vos noms, gravés dans les cœurs, vivront éternellement dans les fastes de l'histoire [1] ».

La nouvelle de la disgrâce et de l'exil de Necker se répandit en province avec une étonnante rapidité. Le 14 juillet, un courrier extraordinaire l'apportait à Lyon et, le lendemain matin, elle faisait à Grenoble l'objet de toutes les conversations. L'émotion était grande, car on comprenait que cette mesure violente était le premier acte d'une politique de résistance aux décisions de l'Assemblée nationale. Une manifestation était inévitable, et peut-être eût-elle dégénéré en émeute, si les chefs du parti populaire n'avaient pris soin de convoquer immédiatement une assemblée des trois ordres dans l'église Saint-Louis. En moins d'une heure, deux mille personnes s'y trouvèrent réunies ; après une courte discussion, elles nommèrent une commission de dix-huit membres, chargée de rédiger une adresse au roi. A cinq heures du soir, le peuple était de nouveau convoqué pour entendre la lecture de cette protestation, qui fut ensuite signée non seulement par les assistants, mais par un très grand nombre d'habitants, quelques gentilshommes et une dizaine de membres du Parlement. Cette démonstration tranquillisa les esprits, surtout lorsqu'on vit la commission intermédiaire des États du Dauphiné s'associer aux remontrances de l'assemblée de Saint-Louis, et faire afficher dans les rues un *Avis au public*, par lequel elle invitait les bons citoyens « à attendre en paix le résultat de leurs démarches et à ne rien faire qui pût troubler l'ordre public et à ne point s'écarter du respect et de la fidélité dus à la personne du roi [2] ».

Tandis que le Conseil consulaire de Grenoble donnait son approbation à ce pacifique programme, des bruits sinistres commençaient à circuler : on disait que des bandes de brigands, chassées des autres provinces, s'étaient répandues en Dauphiné ; que les villages épouvantés envoyaient courrier sur courrier

[1] Inventaire, BB. p. 208.

[2] Lettre du procureur général au garde des sceaux (16 juillet 1789). — Bib. de Grenoble, ms. Q. 6, f° [illegible].

pour demander des secours, que la milice bourgeoise n'avait pas d'armes et que le peuple menaçait de piller les arsenaux. Le 28 juillet, les consuls se rendent chez le comte de Durfort, commandant de la province, et lui demandent six mille fusils et les munitions nécessaires, en s'engageant à ne remettre ces armes qu'à des mains sûres.

Le 3 août, les nouvelles alarmantes se succédant, M. de Mayen, premier consul, fait afficher une proclamation dans laquelle il déclare la patrie en danger, place le droit de propriété sous la sauvegarde des villes et des patriotes de la province, invite le comte de Durfort à envoyer des troupes et des milices citoyennes dans les campagnes menacées par les incursions des brigands, et supplie tous les bons citoyens de se méfier des agents provocateurs, d'éviter les rassemblements, de dénoncer tous les écrits séditieux et de quitter les lieux publics à onze heures du soir.

Grâce à ces sages précautions, Grenoble et ses environs furent préservés des hordes d'incendiaires qui parcouraient en ce moment le Viennois. C'est par des distributions de pain aux pauvres que la ville fêta le retour « glorieux » de Necker, « ce ministre chéri, auquel le bonheur de la France est attaché » (4 août) [1].

Mais, pour assurer le maintien de l'ordre, il était nécessaire de réorganiser la milice et d'y faire entrer tous les citoyens valides. Déjà les exempts avaient renoncé à leurs privilèges et s'étaient volontairement engagés dans ses rangs. On conserva la division de la ville en seize quartiers ou districts, qui avaient formé jusqu'alors les seize compagnies de la milice. Dans chacun de ces quartiers, on enrôla tous les hommes en état de porter les armes ; puis, chaque compagnie ainsi formée élut deux délégués pour faire partie d'un Conseil chargé de rédiger un règlement, de concert avec la Municipalité.

Pendant tout le mois d'août la milice, ainsi réorganisée, fit bonne garde : des postes furent maintenus jour et nuit à chacune des portes, sur les places Grenette et Saint-André et au

[1] Inventaire, BB. p. [illegible].

[redacted]

Pont de bois. Le 10 septembre, on crut pouvoir se relâcher de cette active surveillance et diminuer le nombre des postes, en les remplaçant par de simples plantons, fournis par les corps de garde des places Grenette et Saint-André. C'était une imprudence que l'on ne tarda pas à regretter. En effet, quelques jours après, des attroupements menaçants se formèrent dans la ville ; le magasin d'armes, installé dans le couvent des Jacobins, fut pillé ; et les factieux annoncèrent comme prochain le pillage des blés conservés dans le même couvent pour la subsistance des troupes.

Le 26 septembre, la municipalité fit afficher une nouvelle proclamation dans laquelle elle qualifia de vol public le pillage des armes des Jacobins, et en abandonna les auteurs à toutes la rigueur des lois. Elle déclara la ville en état de siège, et chargea le comte de Durfort d'y rétablir l'ordre, à l'aide des forces militaires et de la milice citoyenne. Quelques jours après, une compagnie de 50 dragons vint renforcer la garnison[1].

Le mois d'octobre fut rempli par les cérémonies, un peu théâtrales, des prestations de serment. Le 8, ce fut le régiment suisse de Steiner qui, massé sur la place Grenette, en présence des consuls, prêta le premier le serment dans la forme suivante : « Nous jurons de rester fidèles à la nation, au roi et à la loi, et de ne jamais employer ceux qui seront à nos ordres contre les citoyens, si nous n'en sommes requis par les officiers civils ou par les officiers municipaux. » Après la lecture de cette formule, tous les officiers répondirent, en portant la main à leur épée : « Nous le jurons. » Elle fut ensuite répétée en allemand pour les soldats, qui l'acclamèrent en mettant leurs chapeaux au bout de leurs bayonnettes, pendant qu'un sous-officier prêtait pour eux le serment en allemand. Le 25 octobre ce fut le tour de la milice citoyenne. En son nom, le président de Montferrat, son colonel, prononça la formule suivante : « Nous jurons de ne jamais abandonner nos drapeaux; d'être fidèles à la nation, au roi et à la loi, et de nous confor-

[1] Inventaire, BB. 128, pp. 208-210.

mer aux règlements faits pour la formation et la discipline de la milice citoyenne de Grenoble[1]. »

Les difficultés qu'on éprouvait depuis le commencement de l'année pour l'alimentation de la ville, ne faisaient que s'accroître. La misère était grande, et l'argent manquait aux consuls pour la soulager : d'autre part, depuis longtemps l'hôpital ne parvenait à équilibrer son budget que par des emprunts et au moyen des aumônes abondantes qu'il recueillait chaque année. Or, ces deux sources de revenus étaient complètement épuisées ; les aumônes diminuaient chaque jour, soit par suite de l'absence des citoyens riches, soit à raison de la dépréciation de leur fortune. D'emprunter, il ne pouvait être question, alors qu'au contraire, les créanciers de l'hôpital insistaient pour obtenir leur remboursement. Dans ces conditions, cet établissement, loin de pouvoir distribuer des secours, était réduit à en solliciter lui-même.

Cependant, il fallait nourrir les quelques milliers de pauvres que la cherté des denrées et la stagnation du commerce et de l'industrie avaient jetés sur le pavé, sous peine de les voir piller les greniers publics et les habitations particulières. Le curé de Saint-Hugues, Jean-Baptiste Hélie, dans une émouvante allocution prononcée dans l'église Notre-Dame, s'efforça de ramener le calme dans ces esprits aigris par la misère, tandis que les consuls et les directeurs de l'hôpital organisaient une souscription et des quêtes dont le produit atteignit, en peu de jours, la somme relativement énorme de 12,719 livres. 8,000 livres furent versées dans la caisse de l'hôpital, et le reste fut remis aux quatre bureaux de charité, pour être transformé en pain que l'on vendit à bas prix aux nécessiteux[2].

Les derniers actes de l'administration consulaire furent consacrés à préparer l'élection de la municipalité qui, d'après le décret de l'Assemblée nationale du 14 décembre 1789, devait lui succéder. Aux termes de ce décret, étaient électeurs ceux qui payaient des impositions équivalant au prix de trois journées

[1] Inventaire, BB. 128, p. 208-210.
[2] *Ibid.*, p. 210.



de travail, et éligibles ceux dont la cote correspondait à dix journées. Restait à fixer le taux moyen de la journée de travail. Le Conseil, après avoir pris l'avis des maîtres artisans, l'évalua à 2 livres 10 sous ; mais cette évaluation fut trouvée trop élevée par une assemblée d'ouvriers réunis aux Augustins, laquelle proposa le chiffre de 25 sous. Devant cette protestation, le Conseil prit un moyen terme, adopta le chiffre de 30 sous, et décida que la population de la ville s'élevant à plus de 25,000 âmes, la nouvelle municipalité serait composée de quinze administrateurs. Pour procéder à cette élection, la ville et sa banlieue furent divisées en sept districts.

Ces dispositions étaient le testament de l'ancienne administration : dès lors, elle refusa de prendre aucune décision importante ; c'est ainsi qu'elle déclina les projets de fédération des milices citoyennes, qui lui furent communiqués par les milices de Valence et de Romans, et elle se borna, sur la proposition de son dernier consul, M. de Mayen, à adresser à l'Assemblée nationale un mémoire tendant à excepter la Grande-Chartreuse dans le projet de suppression des ordres religieux. Pour justifier cette faveur, elle invoquait les aumônes que ce couvent distribuait généreusement, chaque année, aux hôpitaux et aux maisons de charité, et les services qu'il rendait au Gouvernement en lui fournissant des bois pour la marine et en protégeant la frontière de Savoie. Quelques jours après, elle rédigeait une supplique dans le même sens en faveur des religieux et des religieuses de l'hôpital, des deux monastères de la Visitation et des Ursulines[1].

Ces dernières mesures montrent que déjà, au gré de la haute bourgeoisie de Grenoble, la Révolution allait trop vite. Les parlementaires qui l'avaient appelée de leurs vœux, commençaient à comprendre qu'elle emporterait avec les institutions séculaires qu'ils avaient voulu défendre, la royauté assez imprudente pour se mettre en travers de sa marche. Le plus éminent d'entre eux, celui qu'avaient acclamé les assemblées de Vizille et de Romans, Joseph Mounier, était revenu à Gre-

[1] Inventaire, BB. 128, p. 211.

noble vers le milieu d'octobre 1789, profondément attristé par les scènes tumultueuses et sanglantes dont il avait été le témoin depuis son arrivée à Paris, et il n'avait pas tardé à émigrer, d'abord à Chambéry, puis à Genève, ne voulant pas s'associer plus longtemps à l'œuvre de l'Assemblée nationale[1].

[1] L. de Lanzac de Laborie. *Jean-Joseph Mounier, sa vie politique et ses écrits.* Paris, Plon, 1887, in-8°.





CHAPITRE XIX

LA RÉVOLUTION. — L'EMPIRE. LA RESTAURATION

Dévouement de Grenoble à la Révolution. — Installation de la municipalité. — Fédération des gardes nationales. — La Société des Amis de la Constitution. — Les *Affiches de la ci-devant province du Dauphiné* et Giroud. — Assemblée de Moirans. — La suppression du Parlement et le *Courrier patriotique*. — Démission des administrateurs de l'hôpital. — Le club aristocratique. — La constitution civile du clergé. — L'évêque Pouchot d'Alloman. — Le clergé constitutionnel. — Joseph Pouchot. — Influence de la Société des Amis de la Constitution. — La fuite du roi. — Création de billets de confiance. — Élections des députés à l'Assemblée législative. — Émigrations. — Publication de la Constitution. — Retour de Barnave. — Les Cardinaux ou Bonnets rouges. — Suppression du journal de Giroud. — Arrestation de Barnave. — Conquête de la Savoie. — Élection des députés à la Convention. — Mort de Joseph Pouchot. — Henri Reymond. — Le procès de Louis XVI. — Passage de Kellermann. — Arrivée des représentants du peuple Amar et Merlinot. — Ils dressent des listes de suspects. — Troubles de Lyon. — Dubois-Crancé et Albitte. — Arrestation des Girondins. — Réaction en faveur des idées modérées. — L'Assemblée des délégués immédiats de la section du peuple français dans le département de l'Isère. — Soumission à la Convention. — Arrestation des suspects. — Publication de la Constitution de l'an II. — Fêtes. — Loi du Maximum. — Le représentant du peuple Petit-Jean. — Le Comité de surveillance révolutionnaire. — Chépy. — Le culte de la Raison. — — Joseph Chanrion et Robespierre. — Le représentant Gaston. — Épuration de la Société populaire. — Misère et Fêtes. — Arrivée des représentants Albitte et Laporte. — Nouvelles épurations. — Fête de l'Être suprême. — Le buste de Marat. — Les abbés Revenas et Guillabert. —

La municipalité change les noms des rues. — Les prisons. — Réaction thermidorienne. — Le *Réveil du Peuple*. — Troubles au théâtre. — Suppression de la Société populaire. — Désarmement des terroristes. — Élection des députés au Corps Législatif. — *Le Cercle des Amis de la Constitution républicaine de 1795 à Grenoble*. — La conspiration de Gracchus Babœuf et la citoyenne Falcon. — *Le Vieux Célibataire* au théâtre. — Le Lycée. — Les Écoles primaires. — L'École centrale. — Le Musée. — Le journal *le Clairvoyant*. — Élections de germinal an V. — Le cabinet littéraire de Falcon. — Réorganisation du culte constitutionnel. — Le 18 fructidor. — La commission militaire. — Suppression du *Courrier patriotique*. — Le décadi et les fêtes républicaines. — Le général Championnet est interné à Grenoble. — Passage du pape Pie VI. — Le 18 brumaire. — Organisation administrative. — Xavier Ricard et Joseph Fourier. — Renaudon à la mairie. — L'Empire. — Passage de Pie VII à Grenoble. — L'invasion. — Occupation de Grenoble par les Autrichiens. — Réception faite au comte d'Artois. — Passage de Napoléon au retour de l'île d'Elbe. — Nouvelle invasion. — Capitulation de Grenoble. — La Restauration. — Le général Donnadieu et l'affaire Didier. — Les fortifications. — L'affaire du 35e de ligne. — Conclusion.

(1790-1832).



N pourrait croire qu'en engageant, l'une des premières, la lutte contre l'arbitraire du gouvernement royal, la ville de Grenoble ne fut guidée que par des préoccupations égoïstes de clocher, et qu'en s'associant avec tant d'ardeur à la cause du Parlement, elle songea surtout à la prééminence qu'il lui donnait sur toutes les autres villes de la province. Que ces calculs étroits aient été faits par quelques parlementaires, nous l'admettrons volontiers. Les magistrats, pour lesquels le peuple exposa sa vie dans la mémorable journée des Tuiles, ne voyaient peut-être, dans ce mouvement populaire, que la consécration de leur autorité, et la preuve en est qu'ils le condamnèrent, dès qu'ils comprirent qu'ils en seraient les premières victimes. Au contraire, la bourgeoisie de Grenoble resta inébranlable dans sa foi et continua à acclamer la Révolution même après qu'elle eût emporté, avec les antiques privilèges du Dauphiné, les institutions qui faisaient la gloire et la prospérité de sa capitale. Cette persistance d'un enthousiasme que tant de causes devaient faire tomber, ne permet guère de douter du désintéressement du Tiers-État grenoblois. Aucune ville peut-être ne fit à la liberté

naissante de plus cruels sacrifices : Grenoble lui abandonna son titre de capitale du Dauphiné pour obtenir, non sans contestations, celui de chef-lieu d'un département qui ne comprenait plus que le tiers de l'ancienne province ; à la place des grandes compagnies judiciaires, Parlement, Cour des Comptes, Bureau des Finances, Élection, qui y attiraient, chaque année, une foule de plaideurs, on lui donna un modeste tribunal de district, composé de cinq juges nommés à l'élection ; au lieu d'un gouverneur, d'un lieutenant général, d'un intendant, une administration départementale recrutée parmi ses bourgeois ; enfin, l'émigration lui enleva toutes les grandes familles, dont la vie opulente alimentait son industrie et son commerce. Grenoble subit stoïquement ces douloureuses mutilations ; il ne lui vint pas à l'idée de condamner, parce qu'elle portait momentanément atteinte à ses intérêts matériels, la Révolution, qui donnait à tous la liberté politique et l'égalité devant la loi.

Le 18 février 1790, la nouvelle municipalité, élue par les sections [1], se rendit à l'église Notre-Dame, escortée par la milice nationale, pour y prêter serment et assister au *Te Deum*. Au début de la cérémonie, M. Savoye de Rollin, président du cinquième district, prononça un long discours, dans lequel il développa cette pensée « que la soumission aux lois et la subordination aux exécuteurs de ces lois ne sont pas les vices de la servitude, mais les vertus nécessaires de la liberté », et termina en faisant l'éloge de l'Assemblée nationale, « qui rétablissait les lois de la nature partout où des institutions monstrueuses les avaient étouffées ». Après la prestation de serment, le maire, le procureur de la commune, les officiers municipaux et les notables rentrèrent à l'Hôtel de Ville, où ils furent solennellement installés. Le nouveau maire, M. de Barral de Montferrat, prononça une courte allocution ; après quoi, le Conseil général vota l'envoi de deux adresses, l'une au roi, l'autre à l'Assemblée nationale [2].

[1] Du 3 au 14 février. — Tous les faits rapportés dans ce chapitre, sans indication de source, sont empruntés aux registres de délibérations de la ville de Grenoble.

[2] *Supplément au n° 3 du Journal patriotique de Grenoble*, année 1790.

Les projets de fédération des gardes nationales, déclinés par le précédent Conseil, furent présentés de nouveau au Corps municipal le 5 mars et adoptés avec enthousiasme [1]. La date de la réunion fut fixée au 11 avril. Pour donner plus d'éclat à cette solennité, la Municipalité demanda à M. de Durfort quatre canons de campagne. Celui-ci, bien qu'en termes très modérés, refusa le prêt des canons, qu'aucune loi n'autorisait. Ce refus irrita vivement le Conseil général, qui envoya un extrait de sa délibération au président de l'Assemblée nationale et déclara le commandant militaire responsable des troubles que sa résistance pourrait provoquer. Quelques jours après, M. de Durfort ayant émigré en Savoie [2], le président de Vaux, chargé de l'intérim du commandement, accorda les quatre pièces de canon.

La cérémonie de la Fédération eut lieu le 11 avril, dans la plaine de Grenoble, comme cela avait été convenu. Environ sept mille gardes nationaux, représentant les milices de presque toutes les villes de l'ancien Dauphiné et des provinces voisines, y prirent part. Après la célébration de deux messes, dites en même temps par M. Savoye, chanoine de la cathédrale, et par le P. Duboille, dominicain, tous jurèrent solennellement « de maintenir la nouvelle constitution, d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi, et de se réunir, au premier signal d'un péril commun, pour combattre, vivre libres ou mourir ». Un in-

— M. de Franquières, conseiller au Parlement, avait été tout d'abord élu maire ; c'est sur son refus d'accepter, motivé sur l'état de sa santé, que M. de Barral fut nommé à sa place par 396 voix sur 705 votants. M. de Franquières mourut le 30 mars suivant. Cette installation de la nouvelle municipalité fut assez mal vue par l'ancien corps consulaire ; le premier consul, M. de Mayen, refusa de procéder à la remise des archives, en déclarant qu'il n'en avait jamais été chargé ; il renvoya au secrétaire-greffier qui renvoya lui-même aux consuls.

[1] La garde nationale de Grenoble avait envoyé une délégation aux assemblées fédératives tenues à Valence et à Romans, les 31 janvier et 14 mars. (*Affiches du Dauphiné*, 6 février ; *Journal patriotique* du 27 février 1790.)

[2] « M. le comte de Durfort, commandant de la province, est parti de cette ville, la veille de Pâques, pour aller grossir le nombre des aristocrates réfugiés en Suisse. Il avoit préalablement annoncé sa démission et sa retraite à M. le président de Vaux, qui s'est saisi du commandement. » (*Journal patriotique*, n° 22.)

cident se produisit pendant cette cérémonie, qui donne l'état de l'esprit public à Grenoble, à cette époque. Les rédacteurs de la formule du serment fédératif y avaient, non sans dessein, inséré la phrase suivante : « Reconnaissons que le pouvoir exécutif suprême appartient au Roi et jurons de rester inviolablement attachés à ce principe. » Cette profession de foi déplut aux officiers de la garde nationale, qui en exigèrent la suppression. Le Conseil général approuva leurs scrupules et déclara qu'il n'appartenait à personne d'interpréter les décrets de l'Assemblée nationale.

Le lendemain, les délégués des gardes nationales furent invités à une séance donnée en leur honneur par la *Société des Amis de la Constitution*, dans une des salles du Séminaire. M. du Bayet, président, l'ouvrit par un discours sur les avantages de la Révolution, et le P. Fairin, de l'Oratoire, la termina par l'éloge de Louis XVI [1]. Cette société avait été fondée dans les derniers mois de 1789. Elle avait porté d'abord le nom de *Société patriotique*, et avait pris celui de *Société des Amis de la Constitution* depuis son affiliation, en mars 1790, avec le club parisien du même nom. Elle avait un journal, *La Vedette des Alpes ou la Sentinelle de la Liberté*, qui parut de décembre 1789 au 13 février 1790, époque où il fut remplacé par *Le Courrier patriotique des départements de l'Isère, des Alpes et du Mont-Blanc*, lequel vécut jusqu'au 12 mars 1793 [2]. Au début de son existence, la société s'occupait particulièrement de bienfaisance. Le 3 mai 1790, son président, le P. Fairin, de l'Oratoire, présenta une adresse au Conseil général de la commune et déposa sur le bureau une souscription de 1,000 livres en faveur des pauvres. Le 15 juin, les membres de la société offrirent, pour la même œuvre de charité, les boucles d'argent de leurs souliers.

Si la majeure partie de la population grenobloise acceptait avec enthousiasme les réformes de l'Assemblée nationale, il y avait cependant, dans son sein, un redoutable parti d'opposition,

[1] *Journal patriotique*, n°s 28 et 29.

[2] Colomb de Batines et Ollivier Jules. *Mélanges*, p. 59.

qui avait pris pour organe « *Les Affiches de la ci-devant province du Dauphiné* », où il s'efforçait d'effrayer les paisibles populations de l'Isère par le récit des violences qui signalaient, à Paris, les débuts de la Révolution[1]. Pour prévenir les désordres que cette campagne pouvait provoquer, le Conseil général demanda, le 14 mai, au président de Vaux 1.200 fusils pour armer la garde nationale. Le président, après avoir longtemps hésité, finit par céder. Le même jour, 14 mai, le Conseil prit l'arrêté suivant : « Il est fait défense au sieur Giroud, imprimeur, ainsi qu'à tous imprimeurs, libraires et colporteurs, « d'imprimer, publier, distribuer ou colporter aucun écrit « contraire au respect et à la soumission qui sont dus aux décrets de l'Assemblée nationale, ou tendant à exciter le trouble « et la fermentation, à peine d'être responsables des désordres « que pourraient occasionner de pareils écrits et d'être poursuivis extraordinairement comme perturbateurs du repos « public. »

Malgré ces précautions, vers la fin de mai, des attroupements tumultueux se produisirent dans divers quartiers, et notamment sur la place aux Herbes ; le maire, Barral, signala ces menées factieuses au Conseil général, et prescrivit à la garde nationale une surveillance plus active. D'autre part, le 1er juin, une collision faillit éclater entre le régiment suisse et le régiment corse au sujet d'un incident sans importance. Grâce à l'énergique intervention de deux officiers municipaux, l'affaire n'eut pas de suites.

Le 28 mai, pour faciliter la vente des biens du clergé, la municipalité offrait à l'Assemblée nationale une soumission de huit millions, et lui demandait l'autorisation de recevoir, de

[1] « S'il faut en croire un membre de l'ancienne municipalité, qui a une grande foi aux revenants parce qu'il a envie de revenir, dans un mois le nouveau système sera renversé, les nouveaux municipaux expulsés et les anciens réintégrés. Il l'assura ainsi à l'un de ces nouveaux officiers qu'il rencontra au palais,

Mais chacun sait que ses paroles
Ne sont pas articles de foi. »

(*Supplément au n° 8 du Journal patriotique de Grenoble*).

suite, les souscriptions des particuliers. La suppression des ordres religieux rendait, en effet, disponibles un grand nombre de beaux et vastes bâtiments, qui excitaient bien des convoitises. Quelques industriels, parmi lesquels Hache-Dumirail, offrirent d'y installer des ateliers, et, d'autre part, la ville qui cherchait depuis deux siècles un emplacement convenable pour y élever une halle, en trouvait une toute construite dans le couvent des Jacobins. Le 9 décembre, une commission fut nommée pour dresser le devis des travaux à exécuter pour aménager, à cet effet, la chapelle de ce couvent.

Le 31 mai, les communautés d'hommes, Jacobins, Carmes, Récollets, Minimes, Augustins, Cordeliers, Capucins, religieux de la Charité et prêtres de l'Oratoire se réunirent dans une des salles du Séminaire et y rédigèrent, en commun, une adresse de soumission aux décrets de l'Assemblée nationale[1].

Depuis la fédération du 11 avril, des cérémonies du même genre avaient été célébrées à Lyon, à Beaucaire et à Paris. Partout la milice citoyenne de Grenoble avait envoyé des délégués. Le 14 juillet, au moment où avait lieu, à Paris, une imposante réunion des gardes nationales, la ville de Grenoble voulut s'associer à cette patriotique manifestation. Toutes les troupes de la garnison et la milice citoyenne se massèrent en carré sur l'esplanade de la porte de France, autour d'un autel à double face. « Le Conseil général, averti que tout était disposé, s'est mis en marche, en habits noirs, précédé des mandeurs et accompagné des pertuisaniers. A son arrivée sur l'esplanade, les tambours ont battu le rappel, le bataillon carré s'est ouvert dans un angle, et le Conseil est allé se placer auprès de l'autel, où étaient déjà le lieutenant de roi de la place et plusieurs autres officiers. Deux messes ont été célébrées simultanément ; après quoi, le plus ancien officier municipal, présidant en l'absence du maire, a prononcé un discours et lu la formule du serment, pendant que les troupes et les assistants tenaient la main droite levée. » Le soir, des banquets patriotiques et des illuminations terminèrent la fête.

[1] *Journal patriotique*, I, n° 48.

L'Assemblée électorale du département s'était réunie, à Moirans, le 1er juillet, dans l'église des Cordeliers, et avait élu les membres de l'administration départementale, à la tête de laquelle avait été placé le marquis de Barral de Montferrat, devenu M. Barral, en vertu d'une décision qui ordonnait la suppression « de toutes les particules additionnelles ne faisant pas partie intégrante du nom [1]. » Les 17 et 19 juillet furent élus les administrateurs du district de Grenoble, avec Génissieu pour président, et Hilaire pour syndic [2].

L'élection de M. de Barral à la présidence du département rendit vacantes les fonctions de maire. Elles furent confiées à Barnave, auquel la population grenobloise donna, par ce vote, un éclatant témoignage d'admiration [3] et de reconnaissance.

Le siège du directoire départemental ayant été fixé à Grenoble, toutes les administrations furent installées dans l'ancien hôtel Lesdiguières : au rez-de-chaussée, la municipalité; au premier étage, le directoire du département, et au deuxième, le directoire du district. Les communications entre les diverses autorités étaient ainsi rendues faciles et promptes.

Le 30 septembre, la municipalité fit apposer les scellés sur les portes du Palais de justice. Le Parlement, quatre fois séculaire, pour lequel le peuple avait pris les armes, dans la mémorable journée des Tuiles, disparaissait sans provoquer un regret. « Ils ne sont plus ces corps orgueilleux, disait deux jours après le *Courrier patriotique* [4], ces colosses dont l'incompréhensible existence ne tenoit ni du monarque, ni du sujet, et dont l'organisation monstrueuse et bizarre n'avait pu s'opérer que dans un état où tous les principes étoient ou confondus ou méconnus; j'ai vu fermer ce palais, d'où comme d'une forteresse, ils ont bravé tant de fois et la foudre et le courroux des rois; ce palais, où la liberté des François, bannie du reste de l'Empire, s'étoit ménagé un asile, mais où elle ne protégeoit

. . . .

[1] Champollion-Figeac. *Chroniques dauphinoises*, 1re période, II, 280.
[2] *Ibid.*, p. 290.
[3] Il fut élu le dimanche 1er août par les districts, par 215 voix sur 307 votants. (*Affiches du Dauphiné*, 1790, n° 98.)
[4] N° 99; 2 octobre 1790.

que le petit nombre des privilégiés qui pouvoient pénétrer dans son enceinte. Le peuple gémissoit sous un double esclavage; en vain, il tournoit ses regards éperdus vers ce temple auguste; en vain, il levoit ses mains, chargées de chaînes : ses plaintes n'étoient pas entendues. Mais l'orage grondoit-il, menaçoit-il cette citadelle redoutable; aussitôt la triple barrière, qui en défendoit l'entrée, tomboit et l'on se faisoit un rempart menaçant de ce bon peuple que l'on feignoit de protéger. »

Le lundi suivant, les électeurs du district se réunissaient dans une des salles du grand Séminaire pour choisir les juges du tribunal. Barral, le favori de tous les scrutins, en fut élu président. On lui adjoignit, comme juges, Lemaître, Genevois, Duport aîné et Génissieu, anciens avocats au Parlement [1]; Dumas, Royer-Deloche, Enfantin et Perrotin furent nommés juges suppléants. Le 8 novembre, les portes du Palais de justice se rouvrirent pour leur installation [2].

Le 14 octobre, le Conseil général recevait notification d'une grave décision prise, le 28 septembre précédent, par les administrateurs de l'hôpital : après avoir dépeint l'état de détresse absolue dans lequel se trouvait l'établissement confié à leur garde, et rappelé les nombreuses démarches tentées par eux, sans succès, soit auprès du département, soit auprès de la ville pour obtenir les secours nécessaires à son fonctionnement, ils annonçaient que, le 15 octobre, ils se démettraient de leur mandat. La municipalité, émue de cette détermination, qui, dans un moment où la misère était grande, menaçait de désorganiser la seule institution qui pût y apporter quelque soulagement, fit de pressantes instances auprès de l'administration hospitalière pour la décider à rester à son poste, et l'un de ses membres, M. Navizet, offrit séance tenante, de prêter 10,000 livres à la ville pour permettre à l'hôpital de continuer son œuvre. Tout fut inutile. Les directeurs de l'hôpital, peu favorables aux idées du jour, maintinrent leur démission, et le

[1] M. Sadin, ancien bailli du Graisivaudan, avait été élu juge; mais son élection fut cassée sous le prétexte qu'il n'avait pas prêté serment à la Constitution.
[2] *Journal patriotique*, n° 115.

Conseil municipal dut aviser : en attendant la nomination d'une nouvelle administration, il nomma un régisseur salarié et chargea deux conseillers de remplir provisoirement les fonctions de directeurs.

En même temps que l'hôpital, la bibliothèque était aussi en détresse : des 3,600 livres, qui formaient son budget annuel, il ne lui restait que 600 livres fournies par la municipalité. C'est avec ces modestes ressources qu'il fallait pourvoir aux multiples besoins de ce service. Le Conseil général, malgré ses sympathies pour cet utile établissement, ne put que lui conserver ces 600 livres, en y ajoutant un secours extraordinaire de 300 livres pour l'entretien des bâtiments. Pour le reste (les dépenses annuelles de la Bibliothèque s'élevaient à 2,341 livres), on demanda un secours au département.

Cet appel fut entendu : le 3 novembre, l'Assemblée départementale s'ouvrait à Vienne, sous la présidence d'Aubert-Dubayet, capitaine au régiment de Bourbonnais. Elle siégea jusqu'au 15 décembre. Pour ne citer de son œuvre que ce qui concerne Grenoble, elle déclara maintenir le dépôt de mendicité, installé dans le faubourg Saint-Joseph, l'école de chirurgie, le cours d'accouchement et le jardin botanique, à condition qu'ils seraient entretenus aux frais des trois départements de l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes. De même, elle conserva l'école de dessin et vota les subventions demandées pour la Bibliothèque et le cabinet d'histoire naturelle. Enfin, avant de se séparer, elle accorda un secours de 15,000 livres à l'hôpital de Grenoble[1].

Le 3 novembre, le Conseil décida que la ville et sa banlieue seraient divisées en trois arrondissements, et qu'il y aurait, par conséquent, trois juges de paix : l'un pour les faubourgs et la banlieue, et les deux autres pour l'intérieur de la ville. Ce fut le dernier acte de son administration ; le 14 novembre, la municipalité était en partie renouvelée : M. d'Isoard, maître des Comptes, était élu maire à la place de Barnave ; Delhors,

[1] Archives de l'Isère, L. — Délibérations de l'Assemblée départementale, t. I.

ci-devant procureur au Parlement, devenait procureur de la Commune, et son ancien collègue, Bourguignon Dumollard, lui était adjoint comme substitut. Le 22, le nouveau Conseil général envoyait à l'Assemblée nationale une adresse dans laquelle il déclarait vouloir s'imposer pour programme d'imiter son exemple, de concourir à l'exécution de ses décrets, et de travailler avec zèle à l'affermissement de la Constitution.

Elle avait déjà contre elle bien des adversaires, cette Constitution à peine née. A la tête de l'opposition grenobloise se trouvait un club aristocratique fondé, vers la fin d'avril[1], par MM. Pal, Jolly, Guerre, Chaniac fils, Chanoine et Bernard, lequel essayait, sans trop de succès, de lutter contre l'influence déjà menaçante de la *Société des Amis de la Constitution*. Chaque parti avait son organe : les « Aristocrates » avaient *les Affiches*, de Giroud ; *Les Amis de la Constitution*, le *Journal patriotique*. Ce dernier, se sentant soutenu par l'opinion publique, était plus agressif ; il prodiguait à son confrère Giroud les épithètes de « maringoin de l'aristocratie » et de « folliculaire à gages[2] » : « Prenez garde, l'ami Giroud, lui disait-il le 2 novembre, les patriotes vous surveillent. Si, jusqu'à présent, vous avez échappé à leur vigilance, vous en ferez tant et tant qu'enfin vous serez pris. » A ces injures, à ces menaces, Giroud ne répondait pas : il faisait peu de politique locale, mais il continuait sa campagne, recueillant avec complaisance, dans ses *Affiches*, tous les récits d'émeutes et toutes les diatribes sanguinaires des journaux avancés de la capitale.

A peine la nouvelle Municipalité était-elle en fonctions que

[1] On lit, à ce sujet, dans le n° 31 du *Journal patriotique* : « DEMANDE. *Grenoble*. — Un petit conventicule de petits aristocrates, voulant s'établir en petite société pour y tenir de petites séances et y traiter de petits objets, avec de petites raisons, voudroit louer à petit prix, une petite salle pour y tenir de petites délibérations. Il désire que cette salle soit située dans une petite rue, qu'elle ait une petite porte, point de fenêtre, point de cheminée, et qu'elle soit telle que, dans le cas où des circonstances très probables forceroient à sous-louer, elle pût convenir à de petits impartiaux. Ceux qui ont un pareil local peuvent s'adresser au petit messager des petites voitures qui porte les petits pamphlets des petits ennemis de la grande Révolution. »

[2] *Journal patriotique*, n° 107.

les membres du Cercle aristocratique lui demandèrent l'autorisation de s'installer chez le sieur Duplan. Dès que cette démarche fut connue, une protestation, couverte de trois cents signatures, fut déposée à l'Hôtel de Ville. En même temps, le *Journal patriotique* signalait le danger de ces clubs antirévolutionnaires, « dont l'apparition subite et concertée sème partout l'inquiétude et les alarmes et dont la ligue sacrilège peut séduire les âmes faibles, faire verser des flots de sang et propager les horreurs d'une guerre intestine ». En présence de l'effet produit par leur demande, les membres du Cercle déclarèrent y renoncer pour assurer la tranquillité publique. Le Conseil général n'eut donc qu'à leur donner acte de ce désistement ; mais il en profita pour interdire la création de toute nouvelle société et le port de tout autre emblème que la cocarde nationale [1]. De son côté, la *Société des Amis de la Constitution* écrivit à l'Assemblée nationale, pour lui demander un décret « qui interdît expressément à tous ceux qui n'auraient pas prêté le serment civique, la faculté dangereuse de former des agrégations et de se réunir en assemblées périodiques » [2].

Le 21 décembre, le maire fit appeler l'imprimeur Giroud et lui adressa la réprimande suivante, en présence de tout le Conseil : « Le Corps municipal vous a mandé pour vous dire « qu'il a vu avec indignation que vous vous soyez encore « permis d'insérer dans le n° 154 (page 723, deuxième colonne) « de vos feuilles, un morceau prétendu extrait de *Marat*, qui « ne peut que semer l'épouvante et l'effroy. C'est là une « suite de l'affectation qui a déjà mis le Corps municipal

[1] Le 11 janvier, la municipalité fit afficher une proclamation faisant défense de porter des armoiries sur les voitures et chaises à porteur, et ordonnant de les supprimer dans la quinzaine, faute de quoi, elle les ferait effacer aux frais des propriétaires. (*Journal patriotique*, 1re année, n° 142.)

[2] *Journal patriotique*, n° 134. — Dans le numéro suivant, le même journal constate les progrès faits par la *Société des Amis de la Constitution* : « Tandis que la société de nos prétendus monarchistes expire presque en naissant, celle des Amis de la Constitution voit les bons citoyens briguer à l'envi l'avantage de siéger parmi ses membres. Elle compte dans son sein la presque universalité de nos juges et de leurs suppléants, des officiers municipaux et des notables, des administrateurs du district et de ceux du département. »

« dans le cas de sévir contre vous. Il vous défend de nouveau « de continuer d'insérer à l'avenir dans vos feuilles de pareils « paragraphes, et vous signifie que si vous le mettez encore « une fois dans la nécessité de s'occuper de vous, ce sera pour « vous infliger une peine plus rigoureuse. »

Le vote de la constitution civile du clergé apportait à la fois de nouveaux arguments et de puissants auxiliaires à l'opposition. L'évêque de Grenoble, Henri-Charles Dulau d'Alleman, qui avait succédé à Hay de Bonteville en avril 1789, n'était pas encore venu dans son diocèse. De Paris, où il résidait constamment, il entretenait avec ses grands vicaires, MM. Brochier et de Courtois-Minut, une active correspondance, dans laquelle il leur recommandait de pousser les curés à la résistance, en leur faisant parvenir les déclarations des évêques de Soissons et de Quimper, et d'autres brochures, où l'œuvre de l'Assemblée nationale était violemment attaquée. On en prédisait la fin prochaine en épouvantant les paysans par la menace d'impôts écrasants pour 1791, et d'une prochaine banqueroute de l'État [1].

Le 5 novembre 1790, le Directoire départemental avait invité le prélat à se rendre sans délai dans son diocèse, pour y satisfaire aux décrets de l'Assemblée nationale. Quelques semaines plus tard, on dénonçait au même Conseil les grands vicaires Brochier et Courtois, qui refusaient des dispenses de mariage aux personnes qui ne résidaient pas dans les limites de l'ancien diocèse. De son côté, l'archevêque de Vienne, dont le siège avait été supprimé, continuait à exercer ses fonctions et accordait les dispenses refusées par les grands vicaires de Grenoble. En même temps, il publiait un *Avertissement*, dans lequel il déclarait ne pouvoir accepter une Constitution qui « renversait les principes constitutifs de l'Église, rendait la France schismatique et lui faisait perdre l'inestimable trésor de la foi ». Le Conseil départemental répondait en invoquant les libertés de l'Église gallicane et signalait la conduite « antipatriotique » de l'archevêque à l'Assemblée nationale.

Le jour même où était promulguée la constitution civile du

[1] Arch. de Grenoble. Papiers de la *Société des Amis de la Constitution*.

clergé (27 novembre), une pétition des habitants de Grenoble était déposée sur le bureau du Conseil départemental ; elle demandait que M. Dulau fût tenu de déclarer s'il acceptait comme limites de son diocèse celles du département de l'Isère, et de se rendre à Grenoble dans le délai d'un mois, sous peine de voir son temporel saisi au profit des ateliers de charité, ou même d'être réputé démissionnaire, si son absence se prolongeait plus de trois mois [1].

En réponse à ces sommations, l'évêque écrivit de Paris, le 15 janvier 1791, au Directoire du département une longue lettre, dans laquelle il protestait contre la constitution civile du clergé et contre la vente des biens d'église, commencée le 31 décembre 1790, à Grenoble, par le couvent des Minimes de la Plaine. En même temps que cette lettre, il avait adressé à ses grands vicaires trois ballots de brochures imprimées à Paris, et contenant : une *Lettre-circulaire aux curés de son diocèse*, l'*Instruction pastorale de l'évêque de Boulogne sur l'autorité spirituelle*, et l'*Exposition des principes du clergé par les évêques députés à l'Assemblée nationale*. Le Directoire, averti de cet envoi, fit immédiatement opérer une perquisition dans les bureaux de l'abbé Gigard, secrétaire de l'évêché. Trop tard : les brochures étaient expédiées depuis quelques jours. A la suite de cette manifestation, le 24 janvier, le Directoire dénonça l'évêque de Grenoble et ses grands vicaires à l'Assemblée nationale et à l'accusateur public, comme réfractaires aux lois de l'État et perturbateurs de l'ordre. Sa délibération fut imprimée et affichée à la porte de toutes les églises du diocèse. Le siège épiscopal fut déclaré vacant. D'autre part, le 16 janvier, jour fixé pour la prestation de serment des ecclésiastiques de la ville, deux curés seulement, MM. Hélie, de Saint-Hugues, et Lemaître, de Saint-Laurent, avaient déclaré adhérer à la Constitution. Ceux de Saint-Louis et de Saint-Joseph avaient refusé. Ce refus avait provoqué une vive irritation dans les faubourgs, si l'on en juge d'après l'incident suivant, rapporté par le *Journal patriotique*, à la date du 25 janvier 1791 : « Le curé

[1] Procès-verbaux du Conseil de département, t. I.

et le vicaire de Saint-Joseph, déchus de leurs fonctions pour n'avoir pas prêté le serment civique, se sont présentés en chape et en surplis dans le faubourg Très-Cloître, pour faire l'enterrement d'un citoyen mort la veille. Ils ont été enveloppés à l'instant par une foule de personnes qui, irritées de leur infraction aux lois, se disposoient à les maltraiter, lorsque M. Chanrion, officier municipal, qui habite ce quartier, averti de la rumeur, est accouru, a dégagé les prêtres et les a accompagnés jusqu'à la cure. Dans cet intervalle, la Municipalité a installé MM. Beaudot et Rigolier, prêtres choisis par le département pour desservir provisoirement cette paroisse. De là, elle s'est rendue avec eux au faubourg et la pompe funèbre n'a plus été troublée que par les applaudissements prolongés que les citoyens ont justement prodigués soit à la Municipalité, soit aux prêtres patriotes. »

Le dimanche 27 février, les électeurs départementaux se réunirent dans l'église Notre-Dame pour élire un nouvel évêque. Après un discours de Gautier sur l'importance de cette élection, le curé Hélie prit la parole pour démontrer que le serment, prescrit par le décret du 27 novembre, n'était en rien contraire aux principes de la religion. L'assemblée nomma ensuite son bureau : Aubert Dubayet fut élu président et Duport, secrétaire. Le lendemain, on procéda au vote en présence d'une députation de la *Société des Amis de la Constitution*, dont l'un des membres, Dumollard, insista à son tour sur la haute portée de la mission confiée aux électeurs.

Trois tours de scrutin furent nécessaires, les suffrages se partageant entre Joseph Pouchot, curé de Saint-Ferjus, et du Tillet, ci-devant évêque d'Orange. Au troisième tour, Pouchot fut élu. Une députation de l'Assemblée lui fut immédiatement adressée pour lui notifier son élection. Il revint avec elle à Notre-Dame, salué sur son passage par les acclamations populaires, et prononça une courte allocution pour remercier ses électeurs. Le soir, il y eut illuminations, feux de joie et farandoles, « où l'on chantoit : ah ! ça ira, ça ira ! [1] ».

[1] *Journal patriotique*, 1791, nº 7. — Il fut installé le dimanche des

Le 5 mai, les électeurs du district se réunirent à leur tour et nommèrent le vicaire Croset à la cure de Saint-Louis, et Beaudot, ancien prêtre habitué de la cathédrale, à la cure de Saint-Joseph.

L'évêque constitutionnel Pouchot adressa à ses diocésains une lettre pastorale très modérée, dans laquelle, en les invitant à se soumettre à la nouvelle Constitution, il leur recommandait une grande tolérance pour les ecclésiastiques qui refusaient le serment. Le nombre de ces derniers était alors très peu considérable. Dans le district de Grenoble, sur deux cent quatre-vingts prêtres fonctionnaires publics, douze seulement n'avaient pas cru devoir donner leur adhésion. A ce nombre, il convient d'ajouter la plupart des membres des chapitres et des communautés religieuses supprimés. Quelques mois plus tard, lorsque fut répandu le bref du pape du 13 avril 1791, qui condamnait comme hérétique et schismatique la constitution civile du clergé, un grand nombre de prêtres rétractèrent leur serment. De son côté, Henri Dulau protesta dans une lettre pastorale [1] adressée aux curés de son diocèse, contre l'élection de son successeur. Les constitutionnels répliquèrent par les *Réflexions impartiales sur la constitution civile du clergé*, œuvre du P. Cyrille, et la guerre religieuse commença, de jour en jour plus ardente. A l'hôpital militaire, un prêtre de la Charité, le P. Élisée, s'oppose au chant du *Domine salvam fac gentem* et est, pour ce fait, traduit devant le tribunal criminel. Les abbés Gigard et de Courtois-Minut, réfugiés à Chambéry, inondent la vallée de brefs du pape. *Le Courrier patriotique*, jusque-là res-

Rameaux, 17 avril. On lui adjoignit, en qualité de vicaires épiscopaux, MM. Hélie, curé de Saint-Hugues; Berton, curé de Reventin; Gastinel, curé de Soyssuel; Fantin, aumônier du fort Barraux; Colas, habitué de la cathédrale; Julien, curé de Saint-Georges; Rodet, curé de Tesche; Dupeloux, élu à la cure de la Pierre; Arvet, vicaire de Saint-Laurent de Grenoble; Grange, professeur de rhétorique à Vienne; Muret, curé d'Estrablin; Laurent, curé de Veyrins, etc.

[1] *Lettre pastorale de Mgr l'Évêque de Grenoble, suivie de son ordonnance, au sujet de l'élection faite le 20 février dernier, de M. Joseph Pouchot, ancien curé du diocèse, par MM. les électeurs du département de l'Isère, en qualité d'évêque dudit département.* A Paris, chez Crapart, imprimeur-libraire, place Saint-Michel, n° 129.

pectueux pour la personne du souverain pontife, exhale sa mauvaise humeur en d'indécents jeux de mots sur le nom de Pie VI, qu'il trouve plaisant d'appeler « Margot VI » [1]. Les curés de la vallée du Graisivaudan adressent à l'Assemblée nationale une protestation contre la constitution civile du clergé. Puis les autorités s'irritent de cette campagne anticonstitutionnelle; le Directoire du département stimule le zèle de l'accusateur public, et l'abbé Brochier est emprisonné le 17 juin, pour avoir fait passer aux curés de l'Oisans les lettres de l'ancien évêque réfugié à Chambéry. L'imprimeur Giroud est condamné à 600 livres d'amende pour le même motif. Le 9 juillet, on ferme toutes les chapelles des couvents supprimés et on y appose les scellés [2].

Ces mesures de rigueur produisirent une profonde impression sur le parti aristocratique de Grenoble, comme en témoignent les deux lettres suivantes qu'écrivait, les 14 juillet et 25 août 1791, l'avocat Achard de Germane, au président de la Coste, émigré, dont il gérait les propriétés :

14 juillet 1791.

Les nouvelles de cette ville sont peu agréables; samedi dernier on fit fermer les églises, sauf les Constitutionnelles ou les paroisses. Cependant on avait laissé une porte ouverte à l'église de la Charité; dimanche dernier il y eut une grande foule. La nation insulta les femmes; il y eut des dames de qualité dont on déchira les robes, on jeta des pierres, etc... Mme de Langon fut entre autres insultée verbalement; M. du Savel lui épargna des insultes plus sérieuses.

Un bataillon du régiment suisse est parti pour Mont-Dauphin; l'autre doit partir incessamment.

M. l'abbé Brochier est toujours en prison, pour avoir envoyé des lettres pastorales de M. Dulau. On en a eu la preuve en décachetant ses paquets et lettres. On a fait main basse sur tous ses papiers, correspondances... Il a été au secret longtemps, on vient de permettre aux laïques de le voir en prison. L'abbé de Courtois, menacé du même traitement, s'est sauvé et il a été assez heureux

[1] N° du 15 juin 1791.

[2] A la fin de décembre, on décida de transporter à Roanne toutes les cloches des églises supprimées pour en faire de la monnaie de cuivre.

pour passer delà les frontières, quoique les gardes nationales soyent très rapprochées; on dit qu'il a passé en habit de paysan et à la faveur d'une nuit obscure.

On ne peut sortir de la ville à cheval ni en voiture, sinon par la porte de Bonne. Cependant la ville se dépeuple toujours. Le très petit nombre de familles nobles qui reste est dans un état de crainte, s'il y a des mouvements étrangers. A l'époque de la fuite du roi, on proposa à la Municipalité de faire arrêter plusieurs aristocrates dont on donna la liste : cet avis fut rejeté.

Aujourd'hui Fédération[1] à Grenoble; quelques personnes sont sorties de la ville. Je ne prévois cependant pas de trouble. On est occupé de la joie de la fête. La famille de Sayve a vainement tenté de fuir.

Giroud a été condamné à une nouvelle amende de 000 livres et son commis à 72 livres. Ils avaient envoyé des bulles et un ouvrage sur le schisme dans un paquet qu'on a décacheté. Voilà, Monsieur, notre triste position.

25 août 1791.

On est fort troublé dans cette ville. Avant-hier on arrêta une sœur de Sainte-Marie et un frère ignorantin au sujet de certaines litanies, où on demande que Dieu nous délivre des assignats... M. Dupuy, sur le quai, qui se trouvait compromis, on ne sait comment, en fut quitte pour un long interrogatoire à l'Hôtel de Ville.

Hier on arrêta le messager de Chambéry, c'est-à-dire le domestique de Bertrand et le domestique du doyen. Le premier avait remis au deuxième un paquet en rue Saint-Laurent; il y avait des lettres pour plusieurs ecclésiastiques et pour Mme de Châteaudouble. On a décacheté et lu publiquement toutes les lettres. L'abbé Pison, à qui M. l'évêque écrivait pour lui donner des pouvoirs, fut conduit à la Municipalité, où il resta pour son interrogatoire fort avant dans la nuit. On est indigné de ce qui se passe. On présume que toutes ces lettres feront emprisonner beaucoup d'ecclésiastiques. Mme de Châteaudouble excita la vénération des officiers municipaux, qui vinrent la voir à ce sujet.

La famille de Sayve a obtenu une sorte de satisfaction de l'arres-

[1] Cette cérémonie commémorative de la Fédération fut célébrée en grande pompe à l'Esplanade de la porte de France. Après une messe dite par M. Pouchot et un discours de Dubayet, les fonctionnaires renouvelèrent leur serment de fidélité à la Constitution.

tation de M. le Président, lorsqu'il voulait passer avec ses enfants en Savoie. L'Assemblée nationale a décidé qu'on devait empêcher son passage, mais non pas le ramener comme s'il était prisonnier. Il est à Lyon avec MM. de Vaux, de Raynaud, etc. Mme de Sayve est ici, fort inquiète, surtout à cause de ses enfants. Le *Journal patriotique* est devenu fort audacieux : il nomme les personnes. On souffre tout cela[1].

Pendant ce temps, l'évêque Pouchot faisait des efforts infructueux pour organiser à Grenoble le culte constitutionnel. Les sujets lui manquaient pour remplacer les curés réfractaires, et l'Oratoire refusait de lui livrer le séminaire pour en former de nouveaux. Placé presque chaque jour dans l'alternative de mécontenter le Directoire de département, qui lui demandait des mesures de rigueur contre les prêtres qui rétractaient leur serment, ou de sacrifier de modestes auxiliaires, dont il comprenait les scrupules et dont il excusait la rébellion, l'évêque constitutionnel dut, plus d'une fois, regretter son tranquille presbytère de la Tronche.

L'amnistie accordée par l'Assemblée nationale, à la fin de ses travaux, arrêta pour un temps toutes les poursuites dirigées contre les prêtres insermentés. L'abbé Brochier fut rendu à la liberté le 7 septembre, sur l'ordre du Ministre de la Justice.

A ce moment, l'influence de la *Société des Amis de la Constitution* domine tous les pouvoirs publics. Elle compte dans son sein presque tous les administrateurs du département, du district et de la commune, les magistrats et le clergé constitutionnel. En arrivant à Grenoble, les généraux tiennent à honneur de se faire inscrire parmi ses membres : Lukner y vient en mai avec une lettre de recommandation de Barnave; Montesquiou s'y présente le 1er décembre. Les femmes elles-mêmes organisent une société des *Amies de la Constitution*. Le 28 mai, elles tiennent leur première séance et décident d'envoyer une députation aux Jacobins de Paris. Le lendemain, elles se rendent à la *Société des Amis de la Constitution*, et l'une d'elles, Mme Cheminade, prononce un discours patriotique,

[1] *Correspondance d'Achard de Germane*, publiée par M. l'abbé Perrossier. (*Bulletin de la Société d'archéologie de la Drôme*, t. XIX.)

dans lequel elle annonce que, « jalouses des exemples éclatants de dévouement civique que des femmes fortes ont donnés dans les siècles passés », les femmes de Grenoble « veulent en créer de nouveaux, pour étonner les siècles à venir » [1]. Le 3 juin, elles font célébrer une messe du Saint-Esprit dans l'église Saint-Laurent, et M. Lemaître, curé de la paroisse, leur adresse ses félicitations. Enfin, il n'est pas jusqu'aux enfants qui n'éprouvent le besoin de manifester leur patriotisme en fondant la société des *Jeunes amis de la Constitution*. En juin, ils demandent leur affiliation à la grande société séant aux Jacobins : elle leur est accordée aux applaudissements de l'assistance [2].

Le 24 juin, la nouvelle de « l'enlèvement du roi » éclata à Grenoble comme un coup de foudre. Elle y causa une profonde émotion. Néanmoins, le *Journal patriotique*, en l'annonçant, invita tous les citoyens à rester calmes, confiants dans la vigilance et l'énergie de l'Assemblée nationale. Le soir, la *Société des amis de la Constitution* tint une séance extraordinaire dans l'église des Jacobins. Tous les corps administratifs y assistèrent. Dubayet, Genissieu et le général Luckner prirent successivement la parole pour calmer l'agitation du peuple et lui montrer le danger de toute démonstration violente. A l'issue de la réunion arriva un courrier extraordinaire, envoyé par le département de Rhône-et-Loire pour annoncer que la famille royale avait été arrêtée à Varennes.

Depuis le commencement de cette année, on avait, pour suppléer à l'extrême rareté du numéraire, créé des billets de confiance. Avant d'adopter cette grave mesure financière, le Conseil général hésita longtemps. L'exemple des assignats qui, déjà, à cette époque, perdaient le 20 °/₀, était peu fait pour encourager. Cependant, devant les instances réitérées du commerce local, il dut céder et, le 20 juillet, autoriser la création d'une caisse patriotique et l'émission de papiers monnaie depuis vingt sous jusqu'à cinq livres.

[1] *Journal patriotique*, 2e année, nº 45.
[2] *Ibid.*, nº 59.

Les mois d'août et de septembre furent consacrés à l'élection des députés à l'Assemblée législative. « On procède à force aux élections, écrivait le 2 septembre, Achard de Germane. On a député à la Législative MM. Dubayet, Vallier, de Saint-Marcellin ; Guilloud, avocat ; Bravet, de Chapareillan ; Michoud, de Brangues ; La Condamine, médecin. Il en reste encore trois. Les campagnes font la loi. Les patriotes se sont décriés réciproquement pour se faire nommer. Les aristocrates ont un moment de gaieté. »

Pendant cette même période, les émigrations se multiplient, malgré l'active surveillance exercée par la garde nationale. Ces émigrations s'expliquent par les étranges illusions dont se berçaient alors les jeunes nobles et tous ceux qui, par quelque lien, tenaient à l'ancien régime. Leur enthousiasme étonne même Achard de Germane : ils fixent la date de leur retour en France, et avant de partir, se font leur part dans la curée des places. Celui-ci sera garde du corps, celui-là président du Parlement reconstitué. Et ils discutent avec les princes, leur posent des conditions et intriguent, comme si le gouvernement effectif était non à Paris, mais à Coblentz [1].

Et, pendant qu'ils s'abandonnent à ces dangereuses chimères, les événements vont à grands pas. Le 16 octobre, la Municipalité publie solennellement la Constitution. « Ce jour là, dit le procès-verbal dressé par le secrétaire municipal, à deux heures après-midi, deux détachements de cinquante hommes de la garde nationale, précédés des musiciens et de la gendarmerie, se rendirent dans la cour de la Maison commune.

« A deux heures et demie, les officiers municipaux, le procureur de la commune en écharpe et le secrétaire de la Municipalité sont montés à cheval, ainsi que les quatre commissaires de police revêtus de leurs chaperons et l'ordre de la marche a été formé comme il suit : une partie de la gendarmerie avec les deux officiers étaient à la tête ; le tambour-major de la garde nationale, quatre autres de ses tambours et la musique suivaient ; cinquante hommes de garde nationale étaient après ;

[1] *Correspondance d'Achard de Germane*, passim.



les mandeurs de ville et commissaires de police précédaient la municipalité ; le secrétaire était placé au milieu du Corps municipal et portait le livre de la Constitution élevé et appuyé sur sa poitrine. Cinquante hommes de garde nationale et le surplus de la gendarmerie fermaient la marche.

« Le cortège, marchant sur deux lignes, a parcouru toute la ville et fait la publication de la Constitution en cinq endroits : 1° sur la place Saint-André ; 2° au milieu de la rue Saint-Laurent ; 3° au faubourg Très-Cloître, devant l'église des Carmes ; 4° sur la place Notre-Dame, et 5° sur la place Grenette.

« Cette cérémonie étant achevée, le Corps municipal s'est rendu à la Maison commune, d'où il est ensuite parti seul et à pied, précédé seulement des mandeurs et des commissaires de police, pour se rendre à l'église épiscopale, où le *Te Deum* a été chanté par M. l'Évêque et son clergé, accompagné de la musique, qui s'y était rendue. Tous les Corps administratifs, judiciaires et militaires y ont assisté d'après l'invitation qui leur avait été faite par la Municipalité.

« Il y a eu le soir une illumination générale dans la ville ; aux terrasses du jardin public, on avait placé plus de deux cents globes en papier aux trois couleurs, qui formaient un très beau coup d'œil. »

Le dimanche 20 novembre eut lieu l'installation du nouveau Conseil et la prestation de serment de Prunelle de Lierre, nommé maire en remplacement d'Isoard.

Au commencement de décembre, le bataillon des volontaires nationaux de Vienne vint à Grenoble, où il prit garnison. Il y fut reçu avec de vifs témoignages de sympathie et, le soir même de son arrivée, le maire Prunelle de Lierre lui offrit, à ses frais, la comédie.

Cependant, la situation de l'hôpital allait toujours s'empirant : l'émigration avait tari la source des aumônes et, d'autre part, la suppression des octrois et du poids à farine avait privé les pauvres de la plus grande partie de leurs revenus. En 1791, on avait dû lever sur tous les citoyens aisés une capitation de charité de 18,000 livres. Cette année, comme on ne pouvait une seconde fois avoir recours au même moyen, et

que la situation financière de la ville ne lui permettait pas de donner une subvention à l'hôpital, on sollicita de l'Assemblée législative un prêt de 175,205 livres, qui permit d'équilibrer pour quelque temps le budget hospitalier.

Au commencement de janvier 1792, Barnave revint en Dauphiné et se fixa dans sa maison de campagne de Saint-Égrève. Malgré l'impopularité qui le poursuivait déjà, les habitants de cette petite commune lui firent une réception enthousiaste. Tous les corps administratifs lui envoyèrent des députés pour le féliciter, et le *Journal patriotique*, lui-même, qui, quelques mois auparavant avait reproduit un article d'un journal de Paris, très injurieux pour le député dauphinois, — sauf à le désavouer après, — mêla sa voix à ce concert d'acclamations sympathiques[1].

Ce mois de janvier fut agité. Le 20, Achard écrit : « la Municipalité n'est pas tranquille ; il y a des mouvements populaires à raison de la cherté des grains ; on va créer des cartons de 10 sous. Il y a quelques jours que cinquante sans-culottes vinrent à la Municipalité, armés de faulx, faire des pétitions. On s'est assemblé hier[2], pour en faire une autre tendant à faire supprimer la feuille de Giroud. Génissieu fit, un de ses jours derniers, un discours incendiaire où il disait à peu près d'assassiner les aristocrates et, tout au moins, de les arrêter, si la France était attaquée. La *Société patriotique* en fut révoltée. Il y eut des murmures nombreux. Dans le public, on le blâmait hautement. Duport, son confrère, le dénonça au tribunal comme incendiaire. Génissieu le dénonça comme calomnia-

[1] Toutefois, la note rédigée à cette occasion par Vallet fut, en termes voilés, désavouée le lendemain par un autre collaborateur du journal, J.-François Eymard. (*Journal patriotique*, 2e année, nos 142, 143.)

[2] Cette assemblée, composée d'environ 800 citoyens, eut lieu dans l'église des Augustins ; elle demanda : « la punition exemplaire de cet imprimeur qui, trois fois par semaine, répand dans les villes et les campagnes un journal qui tend à avilir les pouvoirs constitués, discrédite les assignats, calomnie les troupes de ligne et les volontaires nationaux, qui trompe et falsifie toutes les nouvelles, un journal enfin, que l'on peut comparer à un égout où tous les canaux impurs viennent se jeter. » (*Journal patriotique*, 2e année, no 144.)

teur. » En même temps, des conflits inquiétants s'élevaient entre la population et le 40e régiment d'infanterie (ci-devant Soissonnais), au sujet d'un caporal, nommé Dombreville, que ses chefs avaient emprisonné parce qu'il avait prononcé plusieurs discours patriotiques à la *Société des Amis de la Constitution*[1]. Tout le corps des officiers de ce régiment, à l'exception de sept ou huit, émigra au commencement de février, laissant les soldats sans commandants.

Pendant les six premiers mois de l'année 1792, on fit successivement trois émissions des billets de confiance. Cette monnaie eut un grand succès, non seulement dans la ville, mais encore dans les campagnes voisines. Le 10 avril, on décida d'en émettre pour 140,000 livres en billets de 5 sous ; le 28 juin, nouvelle émission de 100,000 livres des mêmes coupures ; le 16 septembre, les matrices furent brisées. Toutefois, malgré la faveur avec laquelle ces billets furent acceptés, on ne put empêcher que l'agiotage ne s'en emparât et qu'ils n'eussent un cours, tantôt supérieur, tantôt inférieur au pair. Le Conseil général protesta contre cette tendance qui dénaturait le but de l'institution, et défendit de donner les billets de confiance au-dessous du pair.

Durant cette même période, la ville fut assez calme. Achard de Germane le reconnaît lui-même, malgré ses préventions contre le nouvel ordre de choses. A peine signale-t-il quelques incidents, provoqués par la loi qui interdisait le port des vêtements ecclésiastiques, le décret sur les passeports, le bref du pape relatif à la Constitution civile et l'opposition du clergé réfractaire.

Celui-ci, laissant aux curés constitutionnels les églises paroissiales, célébrait le culte dans les chapelles, et un grand nombre de personnes y assistaient. Pour faire cesser cet abus, le Conseil général prit, le 28 avril, un arrêté qui interdisait de célébrer plus d'une messe dans les chapelles des maisons religieuses, et

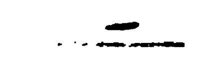
[1] *Journal patriotique*, 1re année, no 150. — Les officiers du régiment l'accusaient « d'avoir dilapidé les fonds de sa compagnie et d'avoir tenu des propos incendiaires ».

en défendait l'entrée à toutes les personnes étrangères à l'établissement. Le 11 mai, on fit évacuer le couvent des Carmélites, dont les religieuses furent transférées dans celui de Sainte-Cécile, et on l'affecta au logement des troupes ; on s'empara également de la chapelle et des principaux bâtiments de Sainte-Claire, en invitant les religieuses à se renfermer dans une partie du couvent qui leur fut laissée.

Depuis 1791, une association politique, connue d'abord sous le nom de *Cardinaux*, puis sous celui de *Bonnets rouges*, s'était formée parmi les peigneurs de chanvre du faubourg Très-Cloître. Elle avait à sa tête un maître peigneur, nommé Joseph Chanrion, homme honnête et énergique, qui exerçait sur tous ses hommes une influence indiscutée. En août 1791, les Cardinaux, trouvant que les riches bourgeois de la Grand-Rue ne montraient pas assez de générosité dans les souscriptions patriotiques, leur envoyèrent une adresse où la menace se cachait sous la raillerie. Il y était dit que les « Citoyens-Cardinaux, qui n'ont que des bras nerveux », se rendraient prochainement dans les maisons de « leurs concitoyens opulents », pour recueillir leurs offrandes. Heureusement pour les bourgeois de la Grand-Rue, le président de la *Société des Amis de la Constitution* réussit, en leur répondant sur le même ton plaisant, à leur faire abandonner ce projet de « ronde patriotique ». A quelques jours de là, une députation des Cardinaux se présentait dans le café fréquenté par les aristocrates et, après un discours qui mit en fuite tous les assistants, plaçait sur chacune des glaces de l'établissement une cocarde tricolore avec cette devise : « Malheur à qui ne me respectera pas ! » De là, les Cardinaux se rendaient chez l'imprimeur Giroud et l'invitaient, en termes quelque peu menaçants, à se montrer dans son journal plus respectueux pour la Constitution[1].

Le 4 mai, on enleva la pierre qui servait au carcan sur la place Grenette, et on la remplaça, le 24 juin, par un arbre de la

[1] *Journal patriotique*, 1792, nos 38 et 39. — Cf. Albin Gras. *Deux années de l'histoire de Grenoble*. (*Bulletin de la Société de statistique de l'Isère*, 2e série, I, 50-57.)





liberté surmonté du bonnet phrygien[1]. Le 24 mai, un autre arbre de la liberté fut planté sur la place Saint-André.

Le 2 juin, le Conseil municipal se déclara en permanence, à raison des mouvements considérables de troupes qui s'opéraient dans le district. Ce même jour, de graves nouvelles arrivaient de Paris : elles apprenaient que l'Assemblée législative avait ordonné le licenciement de la garde du roi et la mise en accusation de son commandant. Le 24 juin, Achard écrivait : « Il y a eu plusieurs assemblées à Saint-Louis pour faire des adresses à l'Assemblée législative, au roi et aux 48 sections de Paris, demander la sanction du décret des 20,000 hommes qui doivent camper près de Paris..... M. de Montferrat a présidé les deux premières. Son auguste épouse, qui était à côté de lui, demanda la parole qu'il lui accorda. Elle fit la motion d'enfermer la reine et de donner un tuteur au roi. Cette motion fut fort applaudie. Hier, on a tenu une assemblée présidée par M. Dubois de Crancé, qui a été logé chez Mme de Vaux. On y arrêta que la nation devait entièrement se lever, que le décret des 20,0000 hommes devait être considéré comme sanctionné, puisqu'il était conforme à la volonté du souverain. Il fut décidé d'envoyer vingt hommes à Paris à la solde de Grenoble. M. Réal donne 100 livres par mois ; M. Dubois de Crancé, 5 livres, etc. »

Le 7 juillet, le Conseil général, suivant le vœu des sections, ouvrait, au secrétariat de la Municipalité, un registre sur lequel étaient invités à venir s'inscrire tous les volontaires désireux de se rendre à Paris, « pour se consacrer au maintien de la Constitution et à la défense de la patrie ».

Le 16 juillet, une pétition fut présentée au Conseil général, demandant l'expulsion des prêtres insermentés, qui « entretenaient une active correspondance avec l'ex-évêque Dulau, retiré à Chambéry, et répandaient dans la ville ses mandements, les bulles du pape et d'autres libelles hostiles à la constitution civile du clergé ». Le Conseil général appuya, à l'unanimité, cette

[1] Cette place prit dès lors le nom de place de la Liberté. (*Journal patriotique*, 1792, n° 58.)

proposition, et le Directoire du département la sanctionna, à son tour, par un arrêté qui ordonnait aux prêtres insermentés de sortir du royaume dans le délai de trois jours[1]. Le même jour, après avoir entendu la lecture de la loi, qui déclarait la patrie en danger, on fit défense à l'imprimeur Giroud de continuer l'impression des *Affiches et Annonces*, et à tous les libraires et colporteurs de vendre le *Courrier extraordinaire*. Enfin, une proclamation fut placardée dans les rues de la ville, qui sommait tous les habitants de venir, dans le délai de trois jours, déclarer à la Municipalité le nombre et la nature des armes et des munitions dont ils étaient pourvus.

Le 23 juillet, il y eut une grave collision entre les troupes du 101e régiment (ancien Liégeois) et les volontaires nationaux. Ces querelles étaient, du reste, fréquentes, et il n'était pas de semaine où les officiers des deux corps n'échangeassent quelques coups d'épée et les soldats des horions. Le départ du 101e mit fin à ces divisions : la Municipalité en profita pour saisir, dans les bagages qu'il avait laissés à Grenoble, des fusils qui furent distribués à la garde nationale.

Le 1er août, le Conseil général envoya à l'Assemblée législative une adresse d'une extrême violence contre le roi, dont il demandait la suspension pour assurer le salut de la patrie. Pendant le commencement de ce mois, les esprits furent très agités, et la *Société populaire* se montra particulièrement agressive contre le chef du pouvoir exécutif « qui n'écoutait que des suggestions perfides, ne s'entourait que de ministres prévaricateurs et s'efforçait de rétablir son despotisme sur les ruines de la liberté ». Aussi, la nouvelle des événements du 10 août et de la suspension du roi fut-elle accueillie presque sans étonnement et comme un signal de délivrance. L'élan patriotique s'en accrut, et lorsque, le 15 août, Mallein la Rivoire réunit sur la place Grenette les quatre bataillons de la garde nationale, plus de deux cents volontaires sortirent des rangs et vinrent se faire inscrire pour la défense de la frontière[2].

[1] *Journal patriotique*, 1792, n° 69.
[2] Albin Gras, op. cit., p. 61. — *Journal patriotique*, 1792, n° 80.

Dans la nuit du 18 au 19 août, l'ordre arriva d'arrêter Barnave, compromis par la découverte d'une correspondance avec la reine. Saisi le 19, entre trois et quatre heures du matin, dans sa maison de campagne de Saint-Robert, il fut amené à Grenoble où, s'il faut en croire Achard de Germano, on tenta de le lanterner en lui jetant à la face sa fameuse phrase : « Ce sang est-il donc si pur qu'on n'ose le verser ? » Interné d'abord dans la prison de Grenoble, il fut ensuite transféré au fort de Barraux [1].

Le 21 août arrivèrent Lacombe Saint-Michel, Rouyer et Gasparin, délégués par l'Assemblée législative pour l'organisation de l'armée qui allait envahir la Savoie. Ils furent reçus avec de grands témoignages de sympathie, des danses et farandoles qu'accompagnait le *Ça ira*. Le lendemain, ils se rendirent, successivement, au département, au district et à la municipalité, où ils parlèrent « des circonstances et des événements présens, et démontrèrent qu'ils étoient nécessaires pour le salut de la patrie ». Le *Journal patriotique* remarqua « que M. Lacombe Saint-Michel appeloit le ci-devant pouvoir exécutif, *pouvoir persécutif* [2] ».

Le 24 août, à neuf heures du soir, ils assistèrent sur la place Grenette, alors appelée place de la Liberté, à une fête funèbre célébrée « en l'honneur des victimes de la tyrannie immolées près de la caverne du monstre des Tuileries », le 10 août précédent. L'abbé Grange, vicaire épiscopal, prononça l'oraison funèbre des victimes, dans ce style emphatique et théâtral qui caractérise l'éloquence populaire de cette époque. Après quoi eut lieu un concert qui se termina par la *Marseillaise*, dont le refrain fut repris en chœur par tous les assistants [3].

Pendant ce temps, le général Montesquiou, dénoncé par la *Société populaire de Grenoble* comme un ami de La Fayette et destitué par la Convention le 23 septembre, se vengeait noblement en s'emparant, en quelques jours, de toute la Savoie qui, par un décret du 27 novembre, était réunie à la France sous le nom de département du Mont-Blanc [1].

[1] *Journal patriotique*, 1792, n° 81. — Après treize mois d'emprisonnement, il comparut, le 28 novembre 1793, devant le tribunal révolutionnaire et fut condamné à mort le lendemain.

[2] *Journal patriotique*, 1792, n° 82.

[3] Albin Gras, p. 62. — *Journal patriotique*, n° 84, supp.

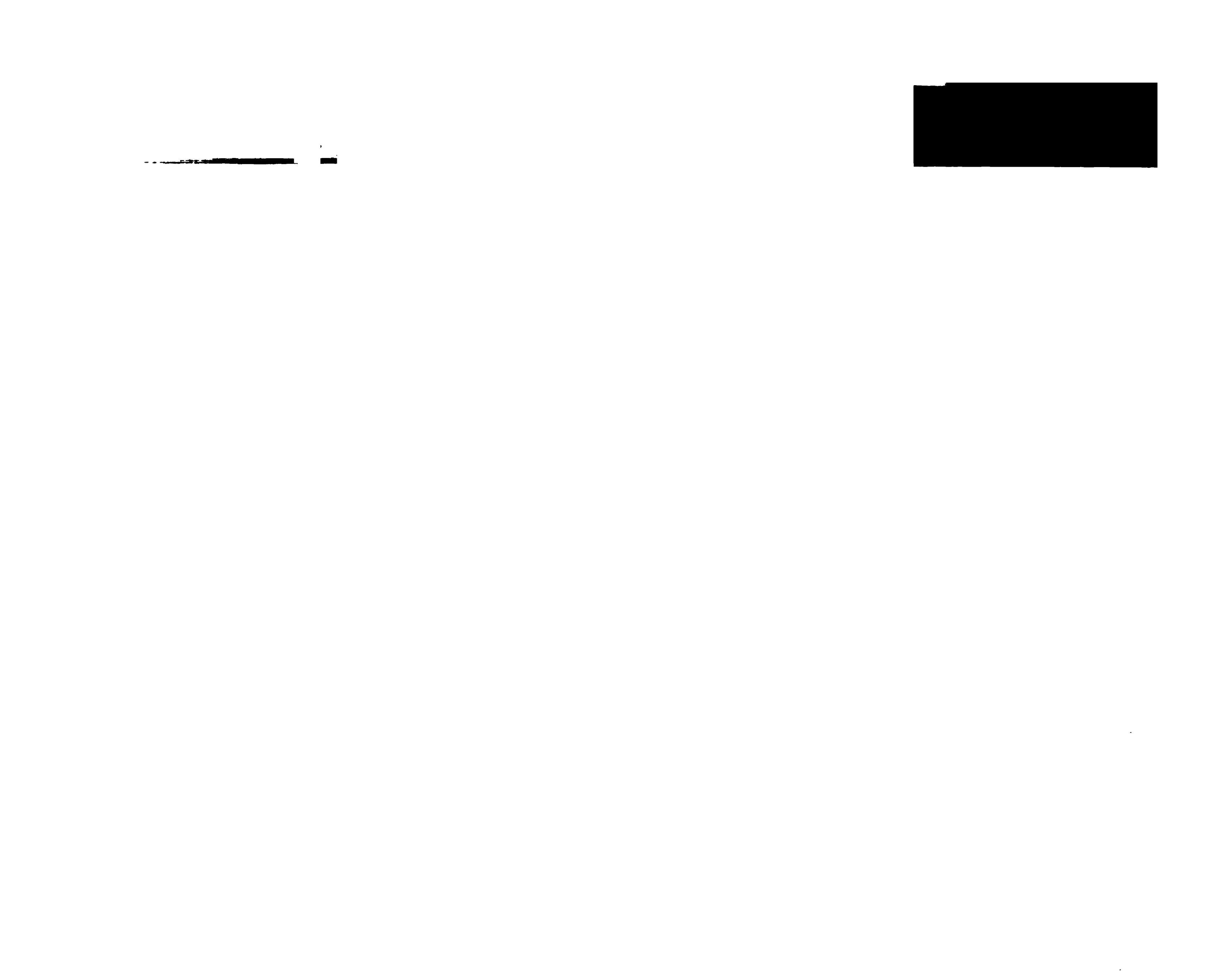
Le 3 septembre, le Conseil général prescrivit des visites domiciliaires chez tous les citoyens [2] et, le 14, une commission fut chargée de vérifier les lettres venant de l'étranger ; le 21, on interdit la fabrication du pain de luxe. A Vienne, les électeurs du département nommés par les assemblées primaires, tous coiffés du bonnet rouge, procédaient à l'élection des députés à la Convention, parmi lesquels figuraient Genevois, président du Tribunal de Grenoble, Amar, vice-président du Directoire du district, Prunelle-Delierre, maire de Grenoble, Réal, président du district, et Genissieu, juge et administrateur du même district. A la fin de l'année, le Corps municipal fut à son tour renouvelé, et Barral fut nommé maire à la place de Prunelle-Delierre, élu député à la Convention.

L'évêque constitutionnel Joseph Pouchot était mort le 7 septembre, sur les cinq heures du soir, et avait été inhumé le lendemain, au milieu des témoignages universels de la sympathie que lui avaient acquise sa modération et son évangélique charité [3]. Le 11 novembre, l'assemblée électorale de Saint-Marcellin lui donna pour successeur le curé de Saint-Georges-de-Vienne, Henri Reymond, qui s'était signalé, dès le début de la Révolution, par sa ferveur patriotique. Le nouveau prélat eut quelque peine à trouver trois évêques pour le consacrer, et il dut se contenter de l'évêque de l'Ardèche, Lafont de Savine, « que ses

[1] Albin Gras, p. 63. — *Journal patriotique*, nos 89-90.

[2] Achard de Germano qui, dans plusieurs de ses lettres, se déclarait résolu à rester quand même à Grenoble, s'était enfui, vers la fin d'août, à travers les montagnes. Après deux jours de marche, il était arrivé à Chambéry d'où il écrivait, le 30 août, à M. de la Coste : « Je n'ai pris aucune disposition pour mon modeste mobilier, parce que je ne l'ai pas pu. Il m'arrivera vraisemblablement des lettres en chiffres qui me feront saccager, mais j'aurai sauvé ma peau *et le temps des vengeances arrivera.* »

[3] Les nièces de Joseph Pouchot, Mmes de Bruno et du Bayet, offrirent 202 livres à l'hôpital, en mémoire de leur oncle. (Archives de l'hôpital. E. 204.)



confrères faisaient passer pour imbécile [1] », assisté par deux curés du même diocèse, auxquels ce dernier avait conféré le pouvoir et le caractère épiscopal. Le 7 février 1793, le *Courrier patriotique* faisait, en ces termes, l'éloge du second évêque constitutionnel de Grenoble : « Les suffrages des électeurs qui ont porté à l'épiscopat le nouveau pasteur de ce département ont été sanctionnés par l'estime générale et le respect public ; le citoyen Raimond (c'est ainsi qu'il se nomme), ne s'est fait connaître que par des actes qui font honneur également à sa piété et à son civisme. Il a fait une distribution de pain considérable aux pauvres. Ce qu'on admire surtout en lui, c'est une simplicité touchante et une modestie sans affectation [2]. »

On sait que l'un des premiers actes de la Convention fut d'abolir la royauté ; la publication de cette loi fut faite à Grenoble le 20 octobre, aux cris de : Vive la nation ! Vive la République !

En acclamant le nouveau gouvernement, les Grenoblois lui demandaient de rétablir la concorde entre les partis. Ils réprouvaient énergiquement les crimes qui, les 2 et 3 septembre, avaient ensanglanté la capitale et compromis la Révolution, et ils engageaient la Convention à venir siéger en province pour se soustraire à la tyrannie de la commune de Paris. Survint le procès de Louis XVI, dont on suivit avec anxiété les émouvants débats. La condamnation à mort et l'exécution du 21 janvier produisirent, dit M. Albin Gras, une impression générale de tristesse et de stupeur [3]. Cependant, le 19 février, la Municipalité se décida à envoyer à la Convention une adresse rédigée par Hélie, dans laquelle il n'était fait allusion « à la mort du tyran » que pour en faire le point de départ d'une ère de concorde et d'union [4].

[1] *Courrier patriotique*, 1792-93, n° 148. — Procès-verbaux du Conseil général de département, t. V, f° 125.

[2] *Courrier patriotique*, 1792-93, n° 154, p. 670.

[3] Op. cit., p. 73. — *Voyez* à ce sujet un article inséré dans le *Courrier patriotique*, 1792-93, n° 151, p. 654.

[4] Le Conseil permanent du département de l'Isère fut plus violent. Dans une adresse très laconique, qu'il envoya le 12 février 1793 à la Convention, il déclarait qu'en faisant « tomber sous la hache de la loi, la

L'union était bien nécessaire pour résister à la formidable coalition que l'exécution de Louis XVI avait déchaînée contre la France. Le 4 février 1793, Kellermann [1], général en chef de l'armée des Alpes, arriva à Grenoble et s'occupa de mettre la ville en état de défense. De son côté, la garde nationale s'exerçait et, de toutes parts, arrivaient des volontaires, qui étaient immédiatement incorporés.

Malgré l'animation causée dans la ville par ces mouvements de troupes, on y fut assez tranquille pendant les trois premiers mois de l'année 1793. Seules quelques échauffourées, provoquées par la cherté des grains, quelques visites domiciliaires, quelques incarcérations de prêtres insermentés, troublèrent parfois la vie paisible de la cité.

Cette quiétude ne fut pas du goût des représentants du peuple Amar et Merlinot, qui arrivèrent le 21 avril, avec la mission d'activer le recrutement dans les départements de l'Ain et de l'Isère. Ils condamnèrent énergiquement cette modération, qu'ils appelaient « une insouciance léthargique, signe funeste de la mort politique ». Après s'être rendus successivement au Directoire du département et à la *Société populaire*, pour y sonder l'opinion publique, ils rendirent, le 26 avril, « pour l'intérêt du peuple et le bonheur commun » [2], un arrêté qui ordonnait de mettre en état d'arrestation les citoyens « notoirement suspects » d'incivisme, dont la liste serait remise par les commissaires de la Convention. Les personnes « simplement suspectes » ne seraient que désarmées, surveillées et soumises à l'appel nominal. A l'avenir, on arrêterait de même tout individu qui serait dénoncé par six personnes. Les détenus seraient enfermés dans le couvent de Sainte-Marie-d'en-Haut.

Les suspects désignés par la liste d'Amar et Merlinot furent arrêtés dans la nuit du 27 au 28 avril et conduits à Sainte-

tête coupable du dernier tyran des François, cette assemblée avoit bien mérité de la patrie, qu'elle avoit honoré la France et qu'elle ne pourroit être désavouée que par les lâches. » (*Courrier patriotique*, 1792-93, n° 158, p. 600.)

[1] *Ibid.*, p. 670.

[2] « Il n'avait jamais été tant question de bonheur que depuis qu'on touchait au désespoir. » (Quinet. *La Révolution*. Paris, 1869, in-12, II, 12.

Marie. Le 28, les représentants destituèrent quelques officiers soupçonnés d'incivisme et renvoyèrent le rédacteur du *Courrier patriotique*, disgrâcié pour cause de modérantisme. Ils quittèrent la ville le 29[1].

Après leur départ, Grenoble reprit sa tranquillité. Un grand nombre de suspects, désignés pour l'incarcération, avaient pu s'enfuir, et trente-trois seulement avaient été réellement internés à Sainte-Marie. La publication de la loi du maximum, qui aurait pu provoquer quelques mouvements, fut sans conséquence à Grenoble, grâce à la prévoyance de l'administration municipale, qui avait fait faire de grandes provisions de blé à l'étranger.

Vers la fin de mai, les troubles de Lyon ramenèrent à Grenoble le quartier général de l'armée des Alpes, avec Kellermann, Dubois-Crancé et Albitte. Quelques jours après, on apprenait que la Convention, délibérant sous la pression des partisans de la Commune, avait décrété l'arrestation des Girondins. Cette nouvelle provoqua à Grenoble une vive réaction en faveur des idées modérées. Sur la proposition de Planta, président du département, les conseils réunis du département, du district et de la commune, convoquèrent les assemblées primaires de canton et les invitèrent à nommer des députés pour faire partie d'une assemblée qui se réunirait à Grenoble le 20 juin et y délibérerait sur « les mesures de sûreté générale exigées par les circonstances ». En même temps, on fit répandre dans toutes les communes un factum girondin intitulé : *Les Nantais à tous les départements de la République*, et une lettre adressée, le 5 juin, au Directoire du département par les conventionnels dauphinois Baudran et Servonat.

Les députés élus par les assemblées primaires se réunirent, le 20 juin, et prirent le titre d' « Assemblée des délégués immédiats de la section du peuple Français dans le département de l'Isère. » La mission qui leur incombait était difficile et dan-

[1] Albin Gras, op. cit. — Paul Thibaud. *Étude sur l'histoire de Grenoble et du département de l'Isère pendant la Terreur*. Grenoble, 1879, in-8°, p. 14. *Voyez* la note insérée par Vallet fils, en tête du n° 27 (2 mai 1793) du *Courrier patriotique*, dans laquelle il explique les causes de sa disgrâce.

gereuse ; aussi leurs délibérations furent-elles lentes et, avant qu'ils eussent pu s'entendre sur les mesures que commandaient les circonstances, Dubois-Crancé et Albitte, qui se trouvaient à Grenoble et qui avaient habilement travaillé les esprits, dénoncèrent comme une tentative de fédéralisme[1] cette explosion de l'indignation publique, firent emprisonner Orcellet et Royer-Deloche, administrateurs du département, et destituèrent la plupart des membres du Directoire et la Municipalité toute entière[2].

Les modérés de Grenoble, comprenant que le salut de la patrie était à ce prix, se soumirent ; le 20 juin, l'Assemblée s'ajourna « indéfiniment » et, le 2 juillet, le Conseil du département envoya à la Convention nationale une adresse d'adhésion[3]. Celle-ci, qui avait besoin de ménager le département de l'Isère, se montra clémente : elle fit élargir Royer-Deloche et Orcellet, et déclara que l'Isère n'était pas rebelle[4].

Pour mériter cet éloge, il fallut donner des gages, c'est-à-dire remplir les prisons de suspects. Le 6 juillet, le Département rendit un arrêté qui ordonnait à toutes les personnes désignées comme notoirement suspectes sur la liste d'Amar et Merlinot, de se rendre d'elles-mêmes dans les maisons de séquestration qui leur étaient assignées, faute de quoi elles seraient considérées comme émigrées, et leurs biens vendus au profit de la République[5]. Devant cette menace, un grand nombre de citoyens se résignèrent à la prison : bientôt le couvent de Sainte-Marie devint insuffisant, et l'Oratoire fut à son tour transformé en maison de détention. En même temps, une surveillance active était exercée sur les correspondances : le secret des lettres était violé.

[1] Dans leur rapport à la Convention, ils prétendirent que les administrateurs du département de l'Isère avaient voulu les faire arrêter, « mais que l'armée entière et les sans-culottes les avaient pris sous leur sauvegarde. » (*Courrier patriotique*, 1793, n° 49, p. 242.)

[2] Albin Gras, p. 86.

[3] *Courrier patriotique*, 1793, p. 250.

[4] Albin Gras, p. 90. — Cf. H. Wallon. *La Révolution du 31 mai et le Fédéralisme en 1793*. Paris, 1886, II, 308-312.

[5] *Courrier patriotique*, 1793, p. 263.

Le 11 juillet, on procéda à l'installation de la nouvelle municipalité. Barral fut une troisième fois élu maire, et le liquoriste Camille Teisseire, procureur de la Commune. L'élément montagnard y dominait.

Le 14, eut lieu sur la place Grenette, au pied de l'arbre de la liberté, la promulgation de la Constitution de l'an II. Barral et Dubois-Crancé prononcèrent des discours « analogues à la circonstance », comme on disait alors, et le soir, des banquets en plein air, des danses et des illuminations témoignèrent de la joie que causait à la population la proclamation d'une Constitution qu'elle considérait comme un gage de paix et de prospérité. Les prisonniers eux-mêmes eurent leur part dans l'allégresse universelle : le 21 juillet, on mit en liberté 95 suspects.

Cette mesure de clémence ne fut pas approuvée par la *Société populaire*, qui, dominée alors par le parti terroriste, exerçait une tyrannique influence sur toutes les autorités locales, et dénonçait les fonctionnaires qu'elle jugeait encore suspects de modérantisme. Le 12 août, elle accusa les sections de délivrer des certificats de complaisance et de prêter la main aux élargissements de détenus et la Municipalité, cédant à ses injonctions, défendit aux sections de se réunir désormais sans son autorisation.

La fête commémorative du 10 août servit de prétexte à une fédération des Gardes nationales de toutes les communes. Elle fut célébrée sur la place Grenette, au milieu de laquelle était un autel « surmonté de la déesse de la Liberté ». Il y eut, comme toujours, des discours, des prestations de serment, et enfin, un feu de joie alimenté par les dépouilles des archives de la province.

L'application de la loi du maximum rendit les marchés de Grenoble déserts. Le blé manqua, et l'on fut obligé de faire du pain avec du maïs et du seigle. Les agriculteurs des campagnes, soutenus par leurs municipalités, gardaient leurs denrées, malgré les enquêtes des commissaires et les menaces de la *Société populaire*, qui leur annonçait la prochaine arrivée de l'armée révolutionnaire et de la guillotine[1].

[1] Dans un *Avis aux citoyens des campagnes*, on disait : « Propriétaires

Dans le courant d'octobre, le représentant du peuple Petit-Jean avait organisé un Comité de surveillance de 21 membres et, les 8 et 9 novembre, on avait brûlé comme féodaux un grand nombre de titres historiques provenant des riches archives de la Chambre des Comptes.

C'est vers cette époque qu'apparut, à la tribune de la *Société populaire*, un jeune énergumène nommé Pierre-Coriande Chépy, ancien espion au service du ministère des affaires étrangères, envoyé sur sa demande à Grenoble pour y surveiller les généraux et les fonctionnaires civils. Ce rôle de policier et de délateur, pourtant si conforme à ses aptitudes, puisque l'Empire devait en faire un commissaire de police à Brest, ne suffit pas à Chépy. Il se fit à Grenoble l'apôtre des doctrines hébertistes, le prédicateur du culte de la Raison. Élu président de la *Société populaire*, il provoqua l'abjuration d'un grand nombre de curés constitutionnels, qui vinrent déposer sur le bureau du Directoire de district, leurs lettres de prêtrise. Quelques-uns même se marièrent « pour donner le coup de grâce au monstre du fanatisme ». Seul, l'évêque constitutionnel Raymond osa lui tenir tête et engager avec lui, dans le sein de la *Société populaire*, une discussion sur les principes du Christianisme. Cet acte de courage coûta la liberté à Raymond, qui, sur la dénonciation de Chépy, fut quelque temps enfermé comme suspect. Ce dernier ne tarda pas à avoir le même sort : arrêté par ordre d'Hilaire, le 18 nivôse an II, et interné à Sainte-Marie, Chépy fut, deux jours après, reconduit à Paris « de brigade en brigade » par la gendarmerie et traduit devant le Comité de Sûreté générale[1].

des grains et des denrées, l'armée révolutionnaire va s'établir ; la Société populaire l'a demandée au représentant du peuple et à l'administration, puisque vous ne voulez pas obéir à ses réquisitions. Ah ! vous ne voulez pas alimenter vos frères, tandis que vous regorgez de tout ! Eh bien ! la guillotine vous mettra dans le bon chemin et nous procurera la tranquillité. » (*Courrier patriotique* du 27 octobre 1793, cité par Albin Gras, pp. 100-101.)

[1] Registre d'écrou. — Cf. Albin Gras, p. 103. — J.-J.-A. Pilot. *Recherches historiques sur le séjour de Chépy à Grenoble*. (*Bulletin de la Société de statistique de l'Isère*, 2e série, t. 262.) La correspondance de Chépy, signalée comme très intéressante par M. Taine (*La Révolution*, III, 387, note 1), sera prochainement publiée.



Le 18 octobre, la municipalité fit descendre toutes les cloches des églises, à l'exception d'une seule par paroisse; le 14 novembre, elle prescrivit l'observance du décadi, la laïcisation des enterrements et l'enlèvement de tous les signes extérieurs du culte; le 6 décembre, l'église Notre-Dame fut convertie en temple de la Raison, où tous les fonctionnaires et les Vingt-et-un, coiffés du bonnet rouge, se rendaient chaque décadi pour entendre les prédications de Chépy. Toutes les autres églises furent également désaffectées : Saint-Louis servit d'entrepôt de cuirs; les Carmes, de fabrique de poignées de sabre; à Saint-Laurent, on faisait des bayonnettes, et le club tenait ses séances dans l'ancienne collégiale de Saint-André. Enfin, les femmes elles-mêmes reçurent l'ordre de quitter dans les vingt-quatre heures les croix d'or qu'elles portaient au cou, et de les remplacer par d'autres ornements « analogues au culte de la Liberté »[1].

Le 27 décembre, le représentant Petit-Jean, rendu tout puissant par le décret du 14 frimaire an II qui établissait le gouvernement révolutionnaire, épura tous les Conseils et toutes les autorités locales. Dès lors, la municipalité de Grenoble va s'efforcer de marcher sur les traces de la commune de Paris; elle fait célébrer des fêtes théâtrales pour la prise de Toulon (27 décembre 1793 — 9 janvier 1794), en souvenir de la mort de « Louis Capet, dernier tyran des Français »[2]; en séance, ses

[1] Albin Gras, p. 105.

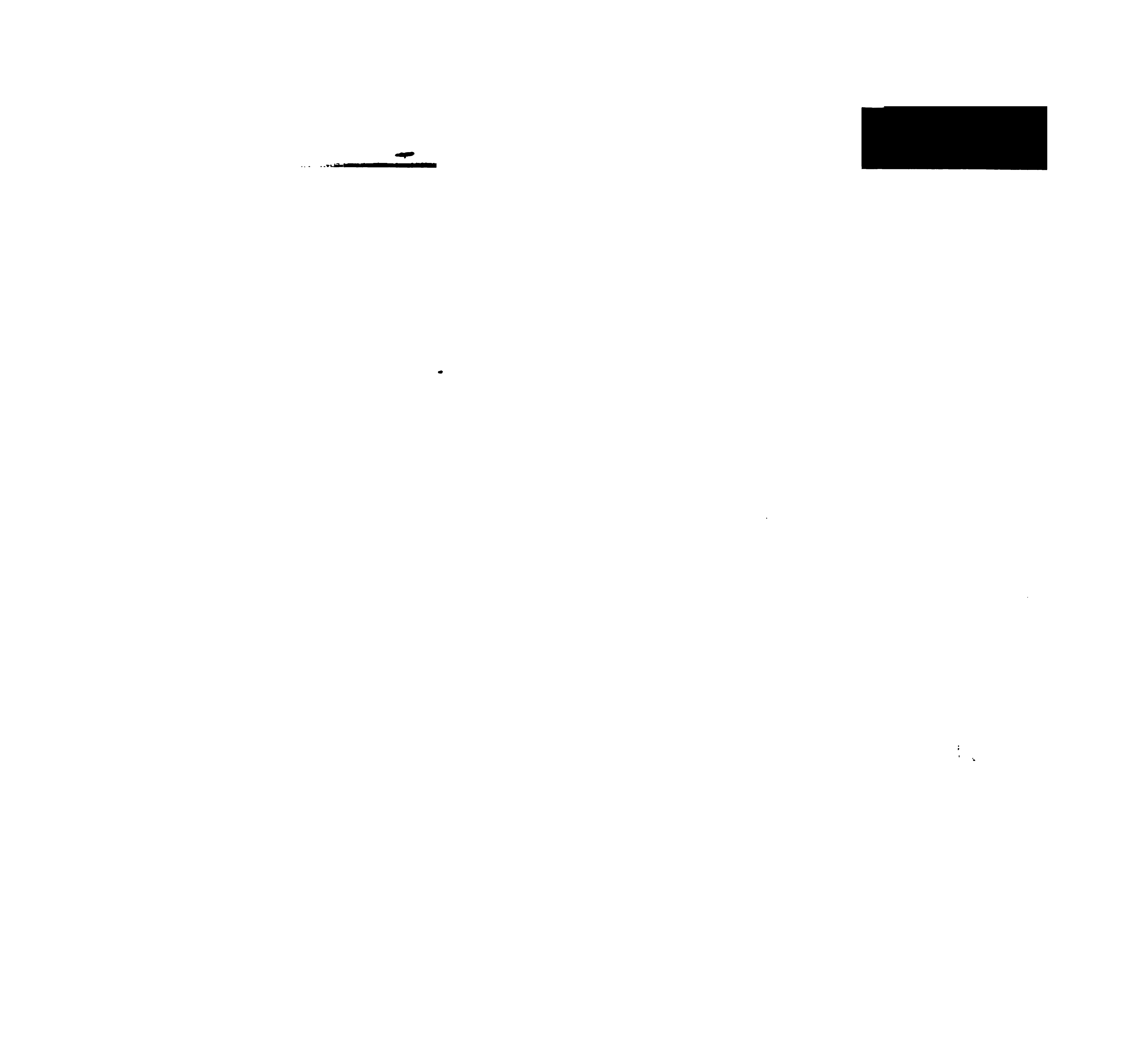
[2] Cette fête fut célébrée le décadi 10 pluviôse (21 janvier 1794). — Après divers discours au temple de la Raison, « le cortège se transporta en chantant des chansons civiques : *Mangeons à la gamelle, etc. Dansons la Carmagnole, etc. Allons, enfants de la patrie, etc.*, jusque sur la place de la Liberté. Sur cette place, les soldats de toutes armes, composant la garnison, formoient une enceinte carrée, au milieu de laquelle le cortège fut reçu. Au centre de la place, étoit élevé un échafaud, sur lequel étoient placés trois personnages; l'un, placé au milieu, représentant Louis Capet, dont la tête étoit ornée d'une couronne et le front de deux cornes; l'autre, placé à la droite, représentant le soi-disant pape, évêque de Rome, revêtu de tous ses ornements pontificaux; le troisième, placé à la gauche, représentant le corps de la noblesse; derrière ces trois personnages illustres étoient deux Hercules, armés de la massue populaire, prêts à faire tomber la tête de ces ennemis du genre humain. Le peuple crie vengeance et demande que leurs têtes tombent; soudain l'Hercule français les frappe de sa massue et leurs têtes et leurs corps tombent, sont traînés dans la boue et foulés aux pieds par les citoyens. Combien cet exemple prouve la haine que le peuple de Grenoble porte aux rois, aux nobles et aux prêtres! Les citoyens se réunirent ensuite au pied de l'arbre de la Liberté, et après avoir chanté plusieurs couplets et chansons analogues à la fête, ils firent une farandole autour de cet arbre chéri; le cortège et les troupes se retirèrent ensuite dans le même ordre dans lequel ils étoient venus. » (*Courrier patriotique*, IV.)

membres sont coiffés du bonnet rouge, ils se tutoient et suppriment même, comme trop réactionnaire, l'appellation de citoyen; les femmes de la ville sont rappelées à une plus exacte observance de la loi du 21 septembre 1793, qui les obligeait à porter une cocarde tricolore à leur coiffure, et menacées de huit jours de prison en cas de désobéissance.

Cependant, malgré ses efforts, notre ville restait bien au-dessous de son modèle; l'échafaud politique n'y avait pas été dressé, et aucun mouvement populaire n'avait laissé de cadavres dans ses rues. Cette faiblesse lui fut vivement reprochée par la municipalité de Lyon, devenu *Commune affranchie*. On la signala à la Convention pour l'envoi d'une commission temporaire. Pour conjurer ce danger, elle députa à Paris le président du club des Bonnets rouges, Joseph Chanrion, qui se porta garant du patriotisme des Grenoblois et déclara inutile l'envoi d'une commission. Son éloquence convainquit Robespierre, et le projet fut abandonné[1]. Le 6 février 1794, on envoya à la Convention l'argenterie et le bronze provenant des églises de la ville, avec une adresse dans laquelle on résumait tout ce que Grenoble avait fait pour la cause de la Révolution.

Au commencement de mars, le représentant du peuple Gas-

[1] Arrivé à Paris, Chanrion se présenta sans s'émouvoir devant le terrible Comité de Salut public, accompagné de quelques représentants de l'Isère. Il exposa l'objet de sa mission; puis, s'échauffant par degré, il dit que lui, Chanrion, répondait du patriotisme de la ville de Grenoble. — « Tu parles bien haut, citoyen, et qui nous répondra de toi? » s'écria, en l'interrompant, un des membres du Comité. — « Comment, tu doutes de moi! » répondit Chanrion, plus surpris qu'interdit de cette interruption. Robespierre se tournant alors vers l'interrupteur lui dit à demi-voix : « Il me semble que puisque le citoyen Chanrion répond de Grenoble, on peut se dispenser d'y envoyer une commission ». — M. Albin Gras, auquel nous empruntons ce récit, dit le tenir de la bouche de Camille Teisseire et de plusieurs autres contemporains de Chanrion. (*Deux années de l'histoire de Grenoble*, p. 116.)



ton procède à une nouvelle épuration des fonctionnaires, « dont la marche était douteuse ou lente ». La Société populaire, de son côté, fait un pas en avant; en mars et avril, elle « s'épure » en éliminant tous les modérés; puis, elle prend le titre de *Société des Jacobins de Grenoble*. « Le sans-culottisme le plus pur y règne. » C'est elle qui fournit à Gaston des renseignements sur la conduite civique et révolutionnaire des diverses autorités; c'est elle qui lui désigne ses victimes et ceux qu'elle juge dignes de les remplacer. Elle demande à la Convention d'exclure les prêtres de tous les emplois civils et militaires; elle nomme une Commission de sûreté générale qui domine tous les pouvoirs publics. Un jour, elle songe à changer le nom de Grenoble, dont la finale sonne mal à ses oreilles jacobines, pour en adopter un autre « plus analogue à la Révolution et à la conduite républicaine de ses habitants »; un autre jour, elle invite les femmes qui assistent à ses réunions, dans une tribune spéciale, à s'occuper, pendant les séances, à tricoter des bas pour leur famille ou à faire de la charpie pour les blessés.

Le Comité de surveillance n'était pas moins actif, et les prisons étaient tellement pleines qu'une maladie épidémique s'y déclara en floréal. Le 24 ventôse (14 mars 1794), vingt prêtres insermentés en sortirent pour être déportés en Afrique[1]. Pendant ce temps, malgré les approvisionnements accumulés par la Municipalité et le soin qu'elle dut prendre de faire fabriquer elle-même le pain qu'elle distribuait aux citoyens, la détresse était grande à Grenoble : sur les dix millions votés par la Convention pour venir en aide à la misère, notre ville ne reçut qu'un secours illusoire de 2,600 livres.

Pour distraire le peuple et lui faire oublier la famine, la Municipalité multiplie les fêtes : le 9 germinal, on plante un nouvel arbre de la liberté sur la place Grenette; le 20, la *Société des Jacobins* préside dans l'église Saint-André à la fête de la Raison; le 10 floréal, au Champ-de-Mars, fête du Printemps, dédiée à

[1] Parmi eux se trouvait l'abbé Guillioud, qui fut ensuite curé de Saint-André. — Voyez à ce sujet un article de la *Semaine religieuse de Grenoble*, n° du 3 septembre 1885.

la jeunesse et célébrée par elle sur un autel de verdure. Entre temps, on équipait les enfants et on en composait un petit régiment, qu'on appelait le Bataillon de l'Espérance. Ils manœuvraient, élisaient leurs chefs tous les trois mois et, comme leurs parents, se dénonçaient fréquemment les uns les autres.

Le 20 floréal (9 mai 1794), l'arrivée des représentants Albitte et Laporte fut le prétexte d'une nouvelle épuration de la *Société des Jacobins*, du corps des officiers et sous-officiers de la garde nationale, du personnel administratif et de la municipalité. Barral, en sa qualité d'ex-noble et malgré la précaution qu'il avait prise de se « démarquiser », perdit ses fonctions de maire, et le Comité de surveillance fut réduit à douze membres[1]. Toutes ces épurations se firent en faveur des idées les plus exaltées. Elles provoquèrent un redoublement de rigueur dans l'application des lois révolutionnaires.

En exécution du décret du 18 floréal (7 mai 1794), qui instituait des fêtes décadaires, l'église Notre-Dame perdit son nom de temple de la Raison et porta, inscrite à son fronton, l'inscription suivante : *Le peuple français reconnaît l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme.*

Le 23 prairial[2] (11 juin 1794), un cortège allégorique se dirigeait à travers les rues, vers le Champ-de-Mars, pour la célébration de la fête de l'Être Suprême. On y voyait successivement Hercule, précédant le char de la Révolution, où trônaient les plus jolies femmes de la ville; la piété filiale, représentée par un vieillard décrépi porté dans un fauteuil par des adolescents; la tendresse maternelle, symbolisée par des nourrices et des berceaux; l'agriculture; les martyrs de la liberté, vieux soldats blessés, suivis des bustes de Marat et de Lepelletier; les ennemis des traîtres et des tyrans, figurés par des gendarmes, escortant une charrette pleine de chaînes brisées, de couronnes, de simarres et de tiares; et enfin l'Amour, représenté par un groupe de jeunes filles vêtues de blanc, portant une corbeille de fleurs d'où s'élevaient des colombes.

[1] *Courrier patriotique*, V, 179.

[2] Elle devait avoir lieu le 20; mais par suite du mauvais temps, elle fut renvoyée au 23.

Au Champ-de-Mars, on avait simulé une montagne, un fleuve, un bois de tilleuls et un temple. Les représentants du peuple, les magistrats et la *Société des Jacobins* entrent dans le temple, tandis que le cortège se déploie dans les alentours, avec ses trente-six groupes figurant les trente-six fêtes décadaires instituées par la Convention. « Un orateur invoque Dieu, du haut du temple, par l'attribut particulier à chaque groupe ; le groupe y répond par une action et un chant analogues. Il monte dans le temple avec sa bannière. On y voit successivement la Vérité avec son miroir, la Justice avec sa balance, la Pudeur avec son voile, le Malheur avec son crêpe, le Stoïcisme avec son épée, l'Amour avec son myrte, la Foi conjugale avec ses liens de soie, le Bonheur avec le sourire sur les lèvres. » Malheureusement, une averse subite contraria quelque peu l'effet de ce « mélodrame », et acteurs et actrices durent regagner précipitamment leurs demeures[1].

Le temple de l'Être Suprême fut conservé pour la fête du 26 messidor (14 juillet), commémorative de la prise de la Bastille. « On avait élevé, à quarante mètres de ce temple, un petit fort en bois imitant la Bastille. Les autorités se dirigèrent d'abord vers le temple pour invoquer la protection de l'Être Suprême ; puis, tout à coup, on entend le tocsin, les tambours battent la générale, le peuple en fureur se précipite sur la forteresse improvisée et la renverse. Les planches dispersées, on aperçoit une colonne avec cette inscription : *Bataille de Fleurus. — Prise d'Ostende. — Trente mille esclaves tués en trois décades. — Respect et reconnaissance à nos armées, à la Convention et au peuple !* — On exécute des chants et des rondes patriotiques autour de la colonne, quand tout à coup une fusée partie du temple va mettre le feu à un amas de frocs et de capuchons de moines. Une source de vin jaillit d'un tonneau placé au pied de la colonne et le peuple boit en criant : Mort aux rois ! Guerre aux traîtres et aux fripons ! Amitié à tous les sans-culottes ! » Le soir, illuminations et danses gratuites au son d'un bruyant orchestre. Durant toute la journée,

[1] *Courrier patriotique*, V, 192 et 216.

des tables restèrent dressées le long des rues et les citoyens pauvres et riches mangèrent en commun « le brouet noir des républicains[1] ». Le même jour, on installait le buste de Marat sur la place aux Herbes.

Au commencement de messidor (juin 1794), la conspiration ridicule de Catherine Théos servit de prétexte à un accroissement de sévérité contre le clergé. Ceux qui refusaient de se déprêtriser étaient maintenus en prison. Un certain nombre, cédant à la crainte, abdiquèrent leur caractère sacerdotal et se marièrent. Quelques autres eurent une attitude plus virile et sacrifièrent courageusement leur liberté à la défense de leur foi. Parmi ces derniers, se trouvaient les abbés Revenas et Guillabert qui, les premiers et les derniers, devaient inaugurer sur notre place Grenette, jusqu'alors vierge de sang, la guillotine révolutionnaire. L'un était accusé d'avoir été sujet à la déportation et d'être rentré sur le territoire de la République après en être sorti ; le second, de s'être rendu passible de la même peine et de ne pas s'être présenté dans le délai légal pour se soumettre à la déportation. La loi des 29 et 30 vendémiaire an II punissait de mort ces deux crimes. Malgré les sollicitations dont ils furent l'objet de la part des juges eux-mêmes, les deux prêtres refusèrent de déclarer qu'ils n'avaient pas exercé les fonctions sacerdotales depuis les derniers décrets. Condamnés à mort le 8 messidor an II (26 juin 1794), ils furent exécutés le même jour, « aux cris de : Vive la République ! » dit le *Courrier patriotique*[2], « au milieu d'un morne silence », selon M. Albin Gras.

[1] Albin Gras, pp. 138-139. — *Courrier patriotique*, V, 273. — Le 10 thermidor, une fête, en l'honneur des jeunes Barra et Agricol Viala, fut célébrée sur la place de la Liberté par le « bataillon de l'Espérance », avec le concours des acteurs et des actrices du théâtre, des danseurs et des danseuses du corps de ballet. Le soir, trois jeunes canonniers du même bataillon se rendirent à la Société des Jacobins, et l'un d'eux prononça un discours au nom de ses camarades. (*Courrier patriotique*, V, 208-219.)

[2] « Leur jugement et leur exécution furent suivis des plus vifs applaudissements et des cris de : « Vive la République ! » (*Courrier patriotique*, V, 230.) — Cf. A.-M. de Franclieu. *Deux martyrs en 1794. M. Revenas et M. Guillabert*. Grenoble et Lyon, 1888, in-12. — *Semaine religieuse*, IX.



Le 17 messidor (5 juillet 1794), la municipalité changea les noms des principales rues de la ville, pour faire disparaître toute trace de l'ancien régime. La rue Saint-Laurent devint la rue de la Montagne; la rue Chenoise, rue Vaucanson; la rue Très-Cloître, rue des Bonnets-Rouges; la rue des Oulliers, rue du Fer-à-Cheval; la rue Saint-Jacques, rue des Sans-Culottes; la rue Saint-André, rue de l'Égalité; la Grand'Rue, rue de la Régénération; la rue Brocherie, rue Marat; la rue du Chapelet, rue Passe-Vite; la rue des Vieux-Jésuites, rue Jean-Jacques-Rousseau; la place Notre-Dame, place de la Raison; la place aux Herbes, place Marat; la place Grenette, place de la Liberté[1], etc.

Pendant cette dernière période du gouvernement de Robespierre, la terreur règne à Grenoble : la Conciergerie, Sainte-Marie-d'en-Haut et l'Oratoire regorgent de suspects; une quatrième prison est ouverte à la Propagation : elle est rapidement pleine comme les autres. Dans cet entassement de prisonniers, une épidémie de fièvre typhoïde se déclare, qui fait un grand nombre de victimes[2]. Vers la fin de prairial (juin 1794), le bruit se répandit que la Commission temporaire d'Orange qui, en deux mois avait fait tomber plus de trois cents têtes, allait venir fonctionner à Grenoble. Cette nouvelle était erronée; mais on eut un instant la pensée d'envoyer un certain nombre de détenus grenoblois à Orange et, d'autre part, des documents permettent de croire que de nombreuses exécutions étaient prévues[3].

179, 418. — L'abbé Carron. *Les Confesseurs de la Foi dans l'église gallicane.* Paris, 1820, 2 vol. in-8°. — Ch. Bellet. *Documents concernant Louis-Joseph Marquiant.* Grenoble, 1883, in-8°.

[1] *Courrier patriotique*, V, 264.

[2] Le 19 thermidor, les représentants du peuple Albitte et Laporte firent mettre en liberté 67 détenus. (*Courrier patriotique*, V, 308.) — Cf. Albin Gras, p. 144.

[3] Jules Masse. *Les tribunaux de Grenoble pendant les premières années de la Révolution (1789-1795).* Grenoble, 1887, in-8°, p. 45. — M. Albin Gras (p. 147) cite une délibération du Conseil général de la commune, portant la date du 7 thermidor an III (25 juillet 1795), où il est dit : « que le Terrorisme a régné à Grenoble, depuis le 31 mai 1793 jusques et postérieurement au 9 thermidor de l'an II; que les citoyens qui étaient connus

La chute de Robespierre mit fin à ce régime odieux. La nouvelle de cette révolution arriva à Grenoble le 15 thermidor (2 août 1794), et y provoqua une explosion de joie[1]. Le 20 thermidor, la *Société populaire* parla d'améliorer le sort des détenus[2] et, quelques jours après, les représentants du peuple Gauthier et Cassanyes en faisaient élargir un grand nombre. En frimaire, Gauthier annula les listes des suspects dressées par Amar et Merlinot, le 27 avril 1793[3].

Alors, se forma à Grenoble un parti hostile à la Convention, composé de tous ceux qui avaient souffert pendant la Terreur et qui demandaient la cessation du gouvernement révolutionnaire. Pison du Galand, Bourguignon-Dumollard, Duport en étaient les chefs. La *Société populaire* les dénonça à la Convention comme Brissotins, et empêcha ainsi que la réaction thermidorienne ne devînt trop vive. Néanmoins, les représentants Gauthier et Cassanyes procédèrent à une épuration des assemblées et des fonctionnaires, en expulsant les membres trop compromis pendant la Terreur. Ces mesures ayant excité quelque agitation dans le sein de la *Société populaire*, Gauthier l'épura à son tour[4]. En dehors des terroristes qui trouvaient la réaction trop vive, et des modérés qui la jugeaient insuffisante, la masse de la population acceptait passivement les faits accomplis et restait fidèle à la Convention[5].

pour avoir manifesté leurs opinions contre les événements du 31 mai, ou soupçonnés d'y être contraires, y ont été persécutés, soit par menaces d'emprisonnement, soit par refus de certificats de civisme, soit par exécution d'emprisonnements arbitraires, et que plusieurs ont été obligés de se soustraire par la fuite à ces persécutions; qu'il a été formé plusieurs listes de proscription par les comités de la *Société des Jacobins* de Grenoble; que, sur ces listes, il avait été porté un grand nombre de citoyens, que la notoriété publique élevait à celui de 800, parmi lesquels se trouvaient principalement les gens d'affaires et les négociants; que les registres de la *Société populaire* ont été soustraits et que les recherches faites par les autorités constituées n'ont pu encore les faire découvrir. »

[1] *Courrier patriotique*, V, 310.

[2] *Ibid.*, p. 330.

[3] *Ibid.*, p. 586.

[4] *Ibid.*, pp. 503 et 516.

[5] Jules Masse, pp. 50-51.

[redacted]

Dans la nuit du 23 au 24 pluviôse an III (11-12 février 1795), des modérés restés inconnus, suivant l'exemple des Parisiens, renversèrent le buste de Marat élevé sur la place aux Herbes. L'agent national Hilaire, indigné de cet outrage à la mémoire « du martyr de la liberté », fit rétablir la statue sur son piédestal, et adressa aux Grenoblois une proclamation dans laquelle il annonçait que les auteurs de cet acte coupable seraient sévèrement châtiés. Son placard était à peine affiché que le décret du 20 pluviôse arrivait à Grenoble et lui infligeait un humiliant désaveu. La Municipalité fit immédiatement enlever le buste et, quelques jours après (16 ventôse), elle envoyait à la Convention une adresse qui débutait ainsi : « La bannière du crime a disparu de nos murs : à votre voix, le buste de Marat y a été brisé au milieu des applaudissements; il est tombé avec ce qui pouvait encore rappeler ici un système oppresseur et sanguinaire. Les terroristes y sont en horreur [1]».

A ce moment, on publiait à Grenoble la loi du 3 ventôse an III (21 février 1795), qui proclamait la liberté des cultes. Elle y fut accueillie avec joie, et le *Journal patriotique*, qui modifiait ses opinions au gré des événements, émettait l'espoir « qu'en laissant à chacun le droit d'adorer l'Être Suprême à sa manière », on ramènerait peut-être le calme dans les esprits. En attendant, les réunions dans les églises restaient interdites et les prêtres insermentés étaient toujours sujets à la déportation [2].

Il n'était bruit alors dans la ville que de la querelle de Couturier, l'accusateur public, contre l'ancien maire Dumas. Le premier, oubliant qu'il avait eu le sanglant honneur de figurer parmi les jurés du tribunal révolutionnaire de Paris, s'était retourné après thermidor contre ses anciens amis les terroristes, et nul n'avait d'accents plus indignés contre ce gouvernement « qui avait mis la terreur à l'ordre du jour », qui avait pour ennemis toutes les âmes honnêtes, et pour partisans « tous les hommes immoraux, tous les hommes couverts

[1] *Courrier patriotique*, VI, 26.
[2] Jules Masse, op. cit., p. 59.

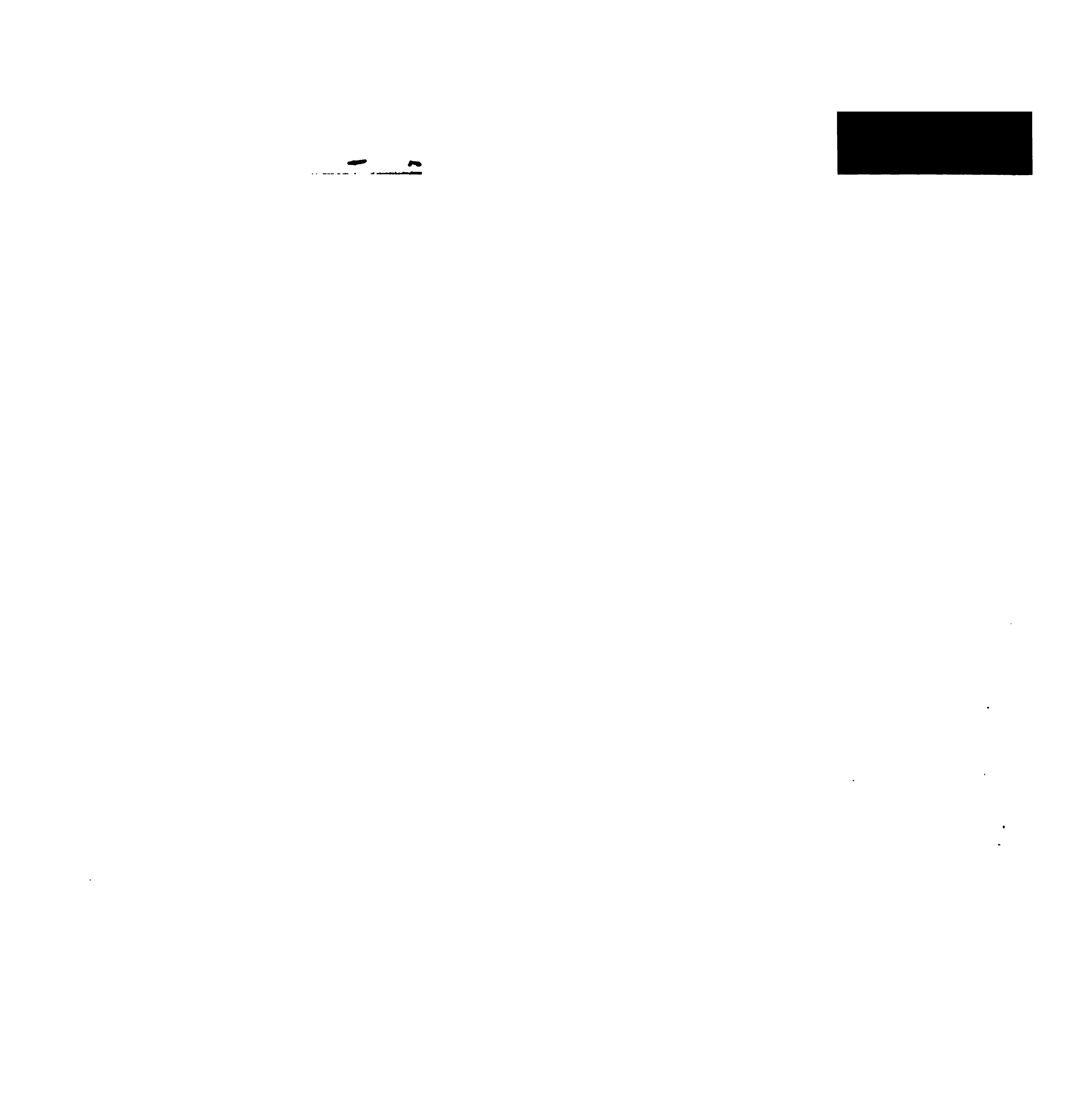
de crimes, tous ceux qui avaient besoin de l'impunité ». Ces palinodies indignaient les patriotes. Un jour, Dumas rencontrant Couturier dans le cabinet littéraire de Falcon, lui reprocha vivement sa conduite en présence d'une soixantaine de personnes. Couturier, très irrité de cet affront, rappela à Dumas qu'après le 31 mai, il avait vendu ses opinions fédéralistes pour une poignée d'assignats. Dumas appela son adversaire devant le juge de paix, qui renvoya les parties dos à dos. La querelle continua dans les colonnes du *Courrier patriotique*, à la grande joie des modérés [1].

Ceux-ci triomphaient bruyamment. Dans les réunions publiques, leurs femmes repoussaient comme une injure le titre de citoyennes. Au théâtre, ils jetaient sur la scène des pièces de vers antijacobines et obligeaient les acteurs à les lire, malgré l'opposition des officiers municipaux, qui étaient contraints de céder. Au commencement de germinal (fin mars 1795), des incidents plus graves se produisirent. Quelques guides de l'armée de Lyon étant venus à Grenoble, essayèrent d'y provoquer un mouvement semblable à celui qui ensanglantait en ce moment les prisons de cette ville. Chaque soir, ils se donnaient rendez-vous au théâtre et interrompaient à toute occasion le spectacle en criant : « A bas les buveurs de sang, les terroristes, les dénonciateurs, les torchons de guillotine ! » Un jour, ils forcèrent la femme du jacobin Falcon à chanter le *Réveil du peuple*, qui, depuis le 9 thermidor, avait remplacé *La Marseillaise*. La Municipalité, impuissante à rétablir l'ordre, dut fermer le théâtre.

Quelques jours après arrivaient les représentants du peuple Réal et Dumas, ainsi que le général Kellermann, réintégré dans ses fonctions qui lui avaient été enlevées pendant la Terreur. Réal fit rouvrir le théâtre, le 20 germinal (9 avril 1795), y fit chanter le *Réveil du peuple* et, dans un discours fréquemment applaudi, déclara que la Convention « saurait toujours réprimer les terroristes et les égorgeurs [2] ».

La *Société populaire*, presque désorganisée, essayait de pro-

[1] *Courrier patriotique*, VI, 23 et 40.
[2] *Ibid.*, p. 90.



tester contre le mouvement rétrograde imprimé à la politique générale : elle invita le public à ses séances et tenta de réhabiliter le parti jacobin, alors en complet discrédit. Elle ne réussit qu'à accroître les défiances de la Municipalité : on ferma la salle de ses réunions dont les tribunes et les bancs furent vendus à un entrepreneur, qui les employa à la construction de la Halle.

Dans le courant de floréal (mai 1795), la Municipalité, sur l'ordre du représentant Borel, désarma quelques terroristes subalternes, mais n'osa ou ne voulut pas toucher aux chefs du parti. Cette demi-mesure ne satisfit pas Borel, qui vint à Grenoble le 4 prairial (23 mai 1795). Il y était à peine depuis trois jours, qu'il apprit l'insurrection du 1er prairial (20 mai) et l'assassinat de son collègue Féraud. Son ardeur contre les terroristes s'en accroît. Il convoque le peuple, le 7 prairial (26 mai), et lui fait jurer de rester fidèle à la Convention. Puis il épure à nouveau les corps administratifs et fait désarmer tous les chefs du parti jacobin. Le 9 prairial (28 mai 1795), les rues reprennent leurs anciens noms ; le 19 (7 juin), le Conseil municipal, considérant « que le règne de la terreur et de la barbarie a fait place à celui de la justice et de l'humanité, ordonne d'effacer de la maison commune tous les emblèmes qui rappellent ces horribles souvenirs ». Le même jour, les sections sont convoquées pour délibérer sur l'exécution de la loi du 11 prairial, proclamant la liberté des cultes.

En messidor (juin-juillet), la Municipalité dressa la liste des anciens terroristes et la fit afficher, malgré les réclamations de quelques-uns de ses membres et les protestations des individus signalés ainsi à la vindicte publique, après avoir été désarmés. A la tête de ces derniers était le libraire Falcon, qui tenait un cabinet littéraire, dans lequel se réunissaient les mécontents.

Les jeunes royalistes, encouragés par le relâchement des lois révolutionnaires, prenaient dans la ville une attitude arrogante qui exaspérait les vieux républicains. Ils avaient adopté comme signe de ralliement une cravate verte et un gros bâton noueux. Le Conseil auquel on signala cette manifestation de nos muscadins, refusa d'y attacher quelque importance et de sévir : il fut approuvé par le Comité de sûreté générale.

Au commencement de l'an IV, l'assemblée électorale du département se réunit pour nommer les députés au Corps législatif. Elle avait à désigner sept députés et vingt et un suppléants pris dans le sein de la Convention, et quatre députés choisis en dehors de cette assemblée. Les sept conventionnels furent : Genevois, Lanjuinais, Servonat, Henri Larivière, Defermont, Boissy-d'Anglas et Durand-Maillane. Les quatre nouveaux députés : Nugues, homme de loi à Vienne, Dumollard fils, ex-législateur, Alricy, procureur-syndic du district de la Tour-du-Pin, et Jubié fils, négociant à la Sône. Le Conseil fut ensuite remanié par suite de l'application de la loi du 5e jour complémentaire an III. Tous les parents d'émigrés en furent exclus [1].

Cette année s'écoula assez pacifiquement : quelques troubles au théâtre, quelques mouvements populaires provoqués par la dépréciation du papier monnaie, des poursuites contre les prêtres insermentés et les étrangers rappelèrent seuls la terrible période que l'on venait de traverser.

Vers la fin de pluviôse (février 1796), la *Société populaire* tenta de se reconstituer sous le nom de *Cercle des Amis de la Constitution républicaine de 1795, à Grenoble*. Elle adopta pour devise « Union, fraternité et secours réciproques », et publia un règlement anodin, qui était plutôt une sorte de profession de foi. Mais, dès ses premières séances, elle reprit les traditions jacobines de sa devancière en dénonçant au Directoire les fonctionnaires qui n'assistaient pas régulièrement aux fêtes décadaires. Elle entama une polémique violente avec le *Courrier patriotique*, qui, depuis thermidor, était, sous la direction de l'imprimeur Cuchet, l'organe officiel des modérés. Celui-ci, en dépit du secret dans lequel la nouvelle société cherchait à se dérober, publiait régulièrement les procès-verbaux de ses séances. Au commencement de ventôse, on échangeait des pamphlets injurieux, où l'on se traitait de « jacobin forcené », de « chouan » et de « vendéen ». Les amis du cercle dénoncèrent l'existence d'un club « vendéen » dans la rue Très-Cloître ; ils repoussèrent à coups de pierres les modérés, qui se tenaient

[1] *Courrier patriotique*, VI, 368-378.

aux abords de leur salle de réunion. Le 2 ventôse, ils arrêtèrent dans le Jardin de Ville un citoyen inoffensif qui avait inconsidérément arboré une cravate verte, et le conduisirent à la Municipalité, qui se borna à prescrire l'enlèvement de cet emblème séditieux. Ils firent commencer des poursuites contre Cuchet, coupable d'avoir rapporté dans son journal « que des pierres avaient été lancées et des personnes insultées » par les officiers du cercle. L'arrêté du Directoire exécutif du 8 ventôse an IV (27 février 1796), mit fin à cette agitation en déclarant les sociétés populaires illégales et contraires à la tranquillité publique [1].

La conspiration de Gracchus Babœuf semble avoir eu quelques ramifications à Grenoble, parmi les anciens terroristes qui se réunissaient dans le cabinet littéraire de Falcon. La veille du jour où l'on apprit l'échec des Babouvistes, une certaine agitation se manifesta dans la ville; des groupes menaçants parcoururent les rues en chantant un refrain, où il était fait allusion au retour prochain du régime de 93. Quelques Jacobins, absents depuis le 1er prairial, revinrent comme en vertu d'un mot d'ordre; et la femme de Falcon répondait à ses voisins, qui se plaignaient du tapage fait par les chanteurs : « Allez, mes b..... et mes b...sses, demain vous apprendrez bien d'autres nouvelles [2] ».

Le 2 prairial (21 mai 1796), on jouait au théâtre *le Vieux Célibataire*, de Collin d'Harleville. Le public, surexcité par les récents événements, soulignait par des applaudissements tous les passages qui semblaient contenir une allusion aux terroristes. Quand on arriva aux deux vers du cinquième acte :

> Tant mieux, j'aime à voir quereller les méchants;
> C'est un repos du moins pour les honnêtes gens,

toute la salle se leva pour applaudir et le spectacle fut un instant interrompu. Cette manifestation, pourtant bien inoffensive, déplut au citoyen Martin, président de la Commune, lequel, s'avisant que le directeur du théâtre (on disait alors l'école des mœurs), n'avait pas fait chanter d'hymne patriotique à cette représentation, comme la loi l'y obligeait, le fit appeler et le condamna, pour ce fait, à deux heures de prison; en même temps, il lui ordonnait de supprimer à l'avenir, dans les représentations du *Vieux Célibataire*, les deux vers incriminés. Le directeur obéit : il se rendit en prison et en sortit à l'heure du spectacle. On donnait encore *le Vieux Célibataire*. Quand le public s'aperçoit que le texte de Collin d'Harleville est expurgé, il proteste, fait tapage et demande à grands cris : « la pièce, la pièce ». Quelques citoyens montent sur la scène pour décider les acteurs à donner satisfaction aux spectateurs. Martin tient bon : il ordonne de baisser la toile et se retire. A ce moment, le théâtre est envahi par une foule hostile aux manifestants. Une mêlée est imminente. Heureusement le président du département, prévenu par le directeur, envoie l'ordre de recommencer le cinquième acte et de le jouer en entier, sans coupures. Le soir même, la Municipalité faisait fermer le théâtre [1].

Cette émeute eut un sanglant épilogue. Le 4 prairial (23 mai), sur les six heures du soir, le citoyen Beauvais, l'un des chefs du parti modéré, passant devant la boutique de Falcon qui, « depuis le matin, n'avait cessé de lui faire des menaces avec sa canne », fut assailli par six individus, qui le laissèrent à demi-mort sur la place. Cette agression violente fut habilement exploitée par le *Courrier patriotique* qui, dans un article indigné, signé par Vallet, réclama « la clôture de cette caverne où, depuis deux ans, on méditait les vols et les meurtres [2] ».

Dans cette mêlée ardente des passions politiques, le culte des lettres était bien délaissé. Les écoles restaient fermées. Lorsque la réaction thermidorienne eut rendu le calme aux esprits, quelques citoyens éclairés, parmi lesquels se trouvaient le botaniste Villars, Berriat-Saint-Prix et Chalvet, créèrent, sous le nom de *Lycée*, une société littéraire, qui reprenait les tradi-

[1] *Courrier patriotique*, VI, 602-638.
[2] *Ibid.*, VII, 188.

[1] *Courrier patriotique*, VII, 157. — Cf. Champollion-Figeac. *Chroniques dauphinoises*, 2e période, 1794-1810, pp. 21-23. — Le théâtre fut rouvert le 12 prairial.
[2] *Courrier patriotique*, VII, 154.

tions de l'ancienne *Académie delphinale*. En fructidor an IV, la municipalité réorganisa les écoles primaires ; cinq instituteurs et quatre institutrices furent nommés. A la place de l'ancien collège Royal-Dauphin et, dans les mêmes bâtiments construits par les Jésuites, le 11 frimaire an V (1er décembre 1796), on inaugurait les cours de l'École centrale, créée par le décret de la Convention du 7 ventôse an III. Enfin, le 16 pluviôse an VI (4 février 1798), l'administration départementale ouvrait, dans l'une des salles de l'Évêché, un Musée de peinture et de sculpture confié aux soins de Louis-Joseph Jay, professeur de dessin à l'École centrale [1].

Le calme continue pendant l'an V. Pour ranimer l'esprit public, la municipalité fait célébrer avec pompe les fêtes nationales et décadaires ; mais une grande partie de la population affecte de ne pas tenir compte du nouveau calendrier et persiste à fêter l'ancien dimanche. La garde nationale elle-même refuse son concours à la fête du 1er vendémiaire. Sur la place Grenette, l'arbre de la liberté menace ruine ; on est obligé de l'entourer d'une grille de fer et, le 29 frimaire, on le fait abattre [2].

Inquiets de ce revirement et craignant pour le résultat des prochaines élections, les Jacobins fondent un nouveau journal, le *Clairvoyant*, qui se donne pour mission « de dénoncer au tribunal de l'opinion publique les employés prévaricateurs [3] ». En réalité, il a surtout pour but de diriger les élections. Celles-ci ont lieu en germinal, et donnent la majorité au parti de la réaction. Le *Courrier patriotique* triomphe. La nouvelle municipalité interdit les discours et les chants pendant les fêtes décadaires. Au théâtre, on joue un drame larmoyant *La pauvre Femme*, dont l'action se passe sous la Terreur. Les Jacobins font tous leurs efforts pour en empêcher la représentation ; ils lacèrent les affiches. Grâce à l'intervention énergique du département et du général Freytag, la pièce est jouée le 20 floréal (9 mai 1797), et l'on applaudit furieusement l'acteur « qui prend

[1] *Clairvoyant*, I, 632.
[2] Ce premier arbre de la Liberté, planté en 1792, était un simple mât de sapin aux trois couleurs.
[3] Prospectus du *Clairvoyant*.

à témoin ses concitoyens que le règne de la Terreur ne reviendra plus » [1].

Falcon réunit chez lui les mécontents. Son ancien ami, Hilaire, le dénonce au ministre de la police générale Cochon, qui ordonne de le surveiller. Falcon n'en continue pas moins sa campagne ; son journal le *Clairvoyant* rappelle à Hilaire qu'il fut jadis l'un des plus chauds amis de Chépy et l'un des membres les plus ardents du Comité des Vingt-et-un ; à Cuchet, qu'en 1792 il revint de l'assemblée électorale de Vienne avec une caisse pleine de bonnets rouges et qu'il en coiffa sa femme, ses enfants, ses ouvriers et jusqu'au toit de sa maison, encore surmonté d'un bonnet phrygien en fer blanc, que la pluie n'a pu déteindre ; il dénonce le retour des prêtres réfractaires et prêche le nouveau culte théophilantropique inventé par La Reveillière-Lépeaux ; enfin, il se signale par une admiration bruyante du général Bonaparte, dont il accapare la gloire en annonçant ses succès au moyen d'un transparent placé devant la porte du cabinet littéraire.

Pendant ce temps, l'évêque Raymond s'efforce de réorganiser son clergé ; il le convoque à un synode qui s'ouvre, le 30 messidor (18 juillet 1797), dans l'église Notre-Dame, rendue au culte constitutionnel. Au début de la première séance, tous les prêtres réunis renouvellent leur serment de fidélité à la République et à la Constitution ; puis, la discussion s'engage sur les dogmes de la religion catholique et les règles fondamentales de la discipline [2].

Survient le 18 fructidor (4 septembre 1797), et brusquement une réaction violente se produit : on rapporte toutes les mesures prises pendant l'an V, lesquelles « avaient pour but d'énerver l'esprit public, de détruire les convictions républicaines et de ramener la royauté ». Tous les corps administratifs sont épurés dans un sens plus républicain ; les membres de la municipalité, élus en germinal, sont destitués ; le *Cercle constitutionnel* se réorganise et, le 15 messidor an VII, il ouvre

[1] *Courrier patriotique*, 8e année, p. 147.
[2] *Clairvoyant*, I, 293.

[redacted]

ses séances au public; les chants patriotiques sont autorisés dans les fêtes décadaires; au théâtre, on interdit toutes les pièces « qui tendraient à dépraver l'esprit républicain et à réveiller l'amour de la royauté[1] ». Les poursuites contre les prêtres insermentés sont reprises avec activité : on dresse la liste de tous ceux qui ont prêté serment, et l'ont ensuite rétracté. Deux officiers de santé sont chargés d'examiner les détenus sujets à la déportation et de désigner ceux qui, à raison de leurs infirmités, ne peuvent être embarqués.

Une Commission militaire est instituée pour juger les émigrés rentrés en foule, et dont un grand nombre n'ont pas encore obtenu leur radiation. Le 13 ventôse an VI (3 mars 1798), elle condamne à mort et fait exécuter un pauvre cultivateur de Perpignan, nommé Cazeneuve, ancien volontaire de la République, qui avait été fait prisonnier par les Autrichiens et incorporé dans l'armée des princes[2]; l'année suivante (28 vendémiaire an VIII-19 octobre 1799), elle faisait fusiller « au pied du rocher de la Porte-de-France », un jeune homme de vingt et un ans, Henri de Rohan-Rochefort, fils du prince de ce nom, qui avait émigré en 1789, à l'âge de onze ans, et avait servi sous les ordres d'un de ses oncles dans l'armée de Condé[3].

La salle décadaire est ouverte, tous les jours de courrier, pour que le peuple puisse y recevoir, sans retard, les instructions du Gouvernement et les nouvelles de Paris. Une impérieuse invitation à assister aux fêtes du décadi est adressée à tous les fonctionnaires.

Le 15 nivôse (4 janvier 1798), un ordre du Ministre de l'Intérieur et des Finances prescrit de saisir, chez tous les commerçants de la ville, les marchandises de provenance anglaise. En même temps, une souscription est ouverte pour faire les frais de la descente en Angleterre ; elle produit 600 livres.

Le 2 pluviôse (21 janvier 1797), tous les fonctionnaires jurent haine éternelle à la royauté. Le 18 (6 février), le *Journal patrio-*

[1] *Clairvoyant*, I, 424, 471, 536 ; III, 230.
[2] *Courrier patriotique*, VIII, 622.
[3] Archives de l'Isère, série L. — Cf. *Bulletin de la Société de statistique de l'Isère*, 2e série, I, 291.

tique, dirigé par Cuchet, et surveillé depuis le 18 fructidor, est supprimé. Et toujours des fêtes : en ventôse, fête pour le retour des troupes de l'armée d'Italie; en prairial, fête de la Reconnaissance, où figurent les descendants de la famille Mably, à côté des pères et mères des soldats morts pour la patrie, des militaires blessés, de la garnison et des élèves de l'École centrale ; fête de l'Agriculture, fête des Époux, fête commémorative de la révolution de fructidor, etc.

Le 28 messidor (16 juillet 1798), on reprend les visites domiciliaires pour surveiller les « agents de l'Angleterre, les émigrés rentrés, les prêtres déportés rentrés ou sujets à la déportation, les égorgeurs, les brigands, les chefs de Chouans qui n'ont pas déposé les armes ou qui les ont reprises depuis l'amnistie ». Les détenus sont soumis à un régime plus sévère, et défense est faite à toute personne de pénétrer dans les prisons, sous prétexte de bienfaisance.

Le 15 thermidor (2 août 1798), la Municipalité fait fermer vingt écoles libres et surveiller activement les autres, ces établissements étant suspects de « fanatisme ». Malgré les mesures sévères adoptées contre les insermentés, ceux-ci reprennent confiance : le 20 fructidor (6 septembre), ils organisent un synode dans l'église Notre-Dame, pour y discuter, avec les prêtres constitutionnels, certains points de dogme et de discipline ecclésiastique. La Municipalité, instruite de ce projet et craignant qu'il ne soit la cause de quelques troubles, fait interdire la réunion.

Vaine crainte ! Les proclamations, les fêtes publiques, les mesures de rigueur ne parviennent plus à émouvoir l'opinion publique, désormais indifférente et prête à tout accepter. Pour rendre un peu de vie aux fêtes décadaires, la Municipalité décide que les gardes nationaux qui s'y rendront en armes seront exemptés d'un jour de garde. Elle demande à l'évêque Reymond de remplacer l'ancien dimanche par le décadi[1] et de

[1] Dans son numéro du 8 thermidor an VI, le *Clairvoyant* publie une ordonnance dans ce sens, qui est vraisemblablement apocryphe, l'évêque Reymond étant dénoncé, quelques mois plus tard, pour son opposition à la célébration du décadi

faire célébrer, à l'avenir, les fêtes chômées le quintidi le plus proche du jour où elles tombaient anciennement; le 1er thermidor an VI (19 juillet 1798), elle change la date des quatre foires annuelles, et les fixe au 15 frimaire, 15 pluviôse, 15 germinal et 1er fructidor[1]; les marchés hebdomadaires sont également transférés au quartidi et au nonidi de chaque décade[2]. Le 12 brumaire an VII (2 novembre 1798), elle rappelle les commerçants de Grenoble à l'observance du décadi, et leur interdit de fermer leurs boutiques les jours de foire et de marché, lorsque ces jours tombent un dimanche, sous peine d'une amende de trois journées de travail et d'un emprisonnement. Le 4 pluviôse (23 janvier 1799), « considérant que tous les citoyens français doivent s'imposer l'obligation de républicaniser leurs plaisirs », elle défend de donner des bals ou des concerts ouverts au public, les jours de dimanche ou de fêtes de l'ancien calendrier[3].

De son côté, le général Massol, commandant la 7e division, ordonne aux geôliers des prisons de n'y laisser entrer aucun étranger et de faire plus rigoureusement leur service. La Municipalité s'émeut de cet abus de pouvoir et signifie aux gardiens de la prison de n'en tenir aucun compte.

Ces dissentiments achèvent de discréditer le gouvernement dans l'esprit de la population. On ne se gêne plus pour tourner publiquement en ridicule les fêtes républicaines : la Municipalité interdit les rires. Au théâtre, les acteurs refusent de chanter les airs patriotiques; la Municipalité somme le directeur de résilier leurs engagements, mais celui-ci, menaçant de fermer le théâtre, elle est obligée de céder.

Le mécontentement s'accroît lorsqu'on voit, le 25 floréal an VII (14 mai 1799), le général Championnet, interné à Grenoble sous l'inculpation de malversations, n'obtenir qu'à grand peine de pouvoir se rendre à Paris pour se disculper. Parti de

[1] *Clairvoyant*, p. 380.
[2] *Ibid.*, p. 638.
[3] *Ibid.*, II, 650.

notre ville le 13 messidor (1er juillet), il y revient le 1er thermidor (19 juillet), en qualité de général en chef[1].

D'autre part, les passions religieuses trouvent un nouvel aliment dans le passage du pape Pie VI, qui arrive à Grenoble le 18 messidor an VII (6 juillet 1799). Le spectacle lamentable de ce malheureux vieillard, succombant sous le poids de l'âge et de la maladie, dont on traînait l'agonie de ville en ville depuis plus de quatre mois, causa une profonde impression parmi le peuple. Le pape se reposa deux jours à Grenoble dans la maison de la présidente de Vaux, et refusa constamment, malgré ses pressantes démarches, de recevoir l'évêque constitutionnel Reymond. Le 21 messidor (9 juillet) il se remit en route pour Valence, où il mourut le 29 août suivant[2].

Telle était la situation des esprits, lorsqu'on apprit le coup d'État du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799). Il n'y a donc pas lieu de s'étonner qu'il ait été accueilli sans protestation. La chute du Directoire ne pouvait émouvoir nos concitoyens. « Le premier mouvement qu'a produit cet événement inattendu, écrivait Réal au Ministre de l'Intérieur, a été la surprise; l'espérance lui a succédé. Les vrais amis de la chose publique attendent avec confiance que les résultats de cette journée seront l'affermissement de la République et de la liberté civile, fondées sur une paix glorieuse et solide[3] ». Au théâtre, on applaudit des couplets en l'honneur du 18 brumaire et le *Clairvoyant* approuve ces manifestations, en s'étonnant toutefois qu'aux cris de « vive Bonaparte ! » se mêlent ceux de « à bas les Jacobins ! » Le *Cercle constitutionnel* qui, vingt jours avant le coup d'État, envoyait une adresse au général Bonaparte, se dissout de lui-même, le 25 brumaire (16 novembre), sur un simple avis de l'administration municipale[4], et le 30 ventôse

[1] *Clairvoyant*, III, 140, 232, 272. — Cf. un fragment des mémoires de Championnet, publié par M. Chaper dans le *Bulletin de l'Académie Delphinale*, 3e série, XV, 5.
[2] Sur le passage du pape Pie VI, voyez A.-M. de Franclieu. *Pie VI dans les prisons du Dauphiné*. Grenoble, 1878, in-12, p. 135. — Champollion-Figeac. *Chroniques dauphinoises*, p. 212.
[3] Champollion-Figeac. *Chroniques dauphinoises*, 2e période, p. 81.
[4] *Clairvoyant*, III, 515.

[redacted]

[redacted]

(21 mars 1800), le *Clairvoyant* annonce qu'il cesse sa publication faute de lecteurs[1].

Le 9 germinal (30 mars 1800), un arrêté du premier Consul reconstitua la Municipalité : Barral dit Montferrat fut nommé maire; Grange et Beaufort fils, adjoints. Le 11 (1er avril), le premier Préfet du département, Xavier Ricard, ancien député de la Provence aux États Généraux, arrivait à Grenoble et installait ses bureaux dans les bâtiments de l'Hôtel de Ville. Le 28 fructidor (15 septembre 1800), Renaudon[2] succédait à Barral, à la mairie, et s'occupait aussitôt de réorganiser les bureaux et de rétablir l'ordre dans les finances. Dans cette œuvre de reconstitution, Ricard lui apporta un utile concours.

Le 16 messidor (5 juillet 1800), ce dernier avait installé les tribunaux d'appel et de première instance, présidés l'un par Barral, l'autre par Gabriel Perreton, ancien avocat au Parlement. Le tribunal d'appel devait prendre, quatre ans plus tard, le titre de Cour d'appel.

Dans le plan de gouvernement du nouveau préfet, les fêtes et les bals jouaient un rôle important. Ses rapports au Ministre de l'Intérieur s'étendent complaisamment sur « ces sujets consolants ». Aussi fit-il donner un grand éclat à la fête célébrée le 10 germinal an IX[3] (31 mai 1801), à l'occasion de la

[1] En nivôse an VIII (décembre 1799), une épidémie de fièvre putride se déclara dans les hôpitaux militaires et gagna rapidement la ville, où elle fit d'effroyables ravages. Parmi ses victimes, le corps médical de Grenoble eut à pleurer quatre de ses membres : les docteurs Jourdan, Duchadoz, Étienne Emery, Mathieu Chabert et Cabannes, officier de santé en chef de l'hôpital militaire. (Sur cette épidémie, voyez E. Pilot de Thorey. *Notes pour servir à l'histoire de Grenoble*. Grenoble, 1880, in-12, p. 3, et divers mémoires dont on trouvera la liste dans la note 3, page 3 de ce même ouvrage).

[2] Le 2 thermidor an VIII, Royer l'aîné, ancien procureur-syndic du département, avait été nommé maire en remplacement de Barral, appelé à la présidence du Tribunal d'appel ; il avait refusé d'accepter ces fonctions.

[3] Déjà le 25 messidor (14 juillet), il avait fait célébrer avec grande pompe la fête commémorative de la prise de la Bastille, devenue la fête de la Concorde. A cette occasion, il posa la première pierre d'une colonne élevée sur l'Esplanade de la Porte-de-France, à la gloire « des braves du département morts au champ d'honneur ». (Registre des délibérations municipales.)

paix entre la France et l'Empire. Le soir, il y eut bal sous la halle, illuminations et feu d'artifice. A la porte de la mairie, sur un transparent lumineux, se détachait le quatrain suivant :

La victoire au dehors nous a rendu la paix,
La sagesse au dedans en étend l'influence.
Gloire au Gouvernement ! Gloire aux guerriers français !
C'est le cri général de la reconnaissance[1].

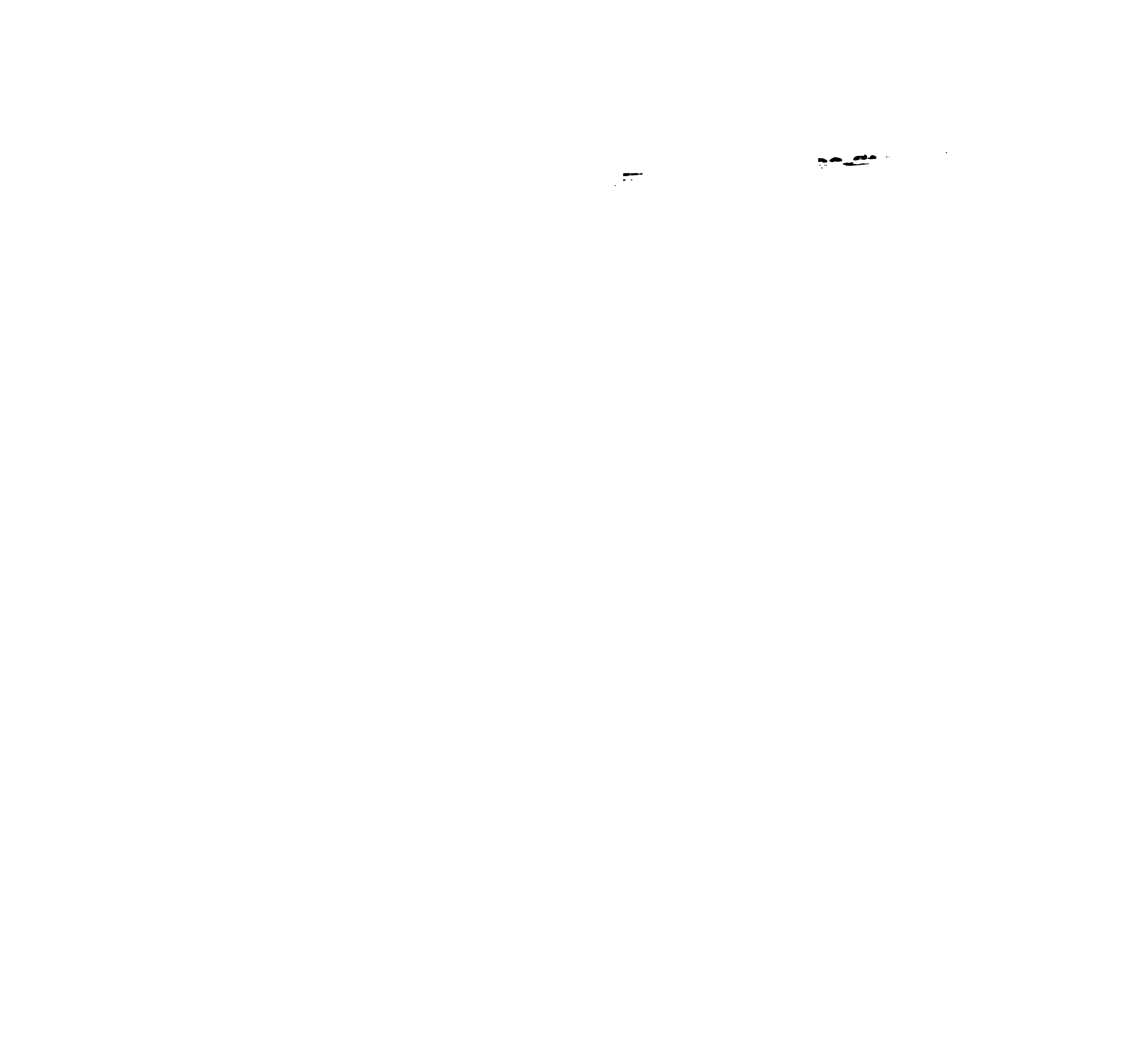
C'était bien l'expression du sentiment public. Après les terribles bouleversements qui avaient agité les dix dernières années du siècle, la population grenobloise avait soif d'ordre et de stabilité. Aussi accueillit-elle sans étonnement, comme sans regrets, le sénatus-consulte du 14 thermidor an X (2 août 1802) qui nommait Bonaparte consul à vie. Le gouvernement révolutionnaire l'avait depuis longtemps déshabituée de la liberté; elle se trouva donc merveilleusement préparée à subir une dictature que légitimait la gloire militaire, et qui semblait destinée à rendre à l'ancienne capitale du Dauphiné la prospérité matérielle que la Révolution lui avait fait perdre.

En effet, le 13 thermidor an IX (1er août 1801), un arrêté des consuls avait attribué à Grenoble une bourse de commerce comprenant quatre charges d'agents de change; en vendémiaire an X, on lui rendait son école d'artillerie qui, rétablie en principe en 1792, n'avait jamais été installée[2]; le 5 juin 1801, le préfet Ricard avait nommé une « Commission du Commerce, des Arts et de l'Agriculture », chargée de rechercher les moyens de rendre quelque activité au commerce et à l'industrie du département.

Xavier Ricard, étant mort le 1er février 1802, fut remplacé, le 12 février suivant, par Jean-Baptiste-Joseph Fourier, mathéma-

[1] Ce quatrain est peut-être l'œuvre de l'un des membres de la *Société anacréontique*, fondée à Grenoble en juin 1801, et qui n'eut qu'une existence éphémère. En cinq ans (1801-1806), elle publia un petit recueil de vers sous le titre de : *Les accès de fièvre d'une Société anacréontique*. — Cf. E. Pilot de Thorey. *Notes*, p. 22.

[2] Cette école resta à Grenoble jusqu'en 1806 ; elle fut alors transférée à Alexandrie. En 1814, elle fut rendue à Grenoble pour lui être enlevée de nouveau après les Cent-Jours. (E. Pilot de Thorey, pp. 26-27.)



[redacted]

ticien distingué, dont le premier Consul avait apprécié les qualités administratives dans l'expédition d'Egypte. Le nouveau préfet fut installé le 18 avril. Il continua les traditions laborieuses de son prédécesseur : le 1er juin 1802, il réorganisait la Société d'agriculture, créée le 18 décembre 1798 ; le 14 juillet, il inaugurait le Musée de peinture, transféré dans les bâtiments de l'École Centrale[1] ; le 15 décembre, il rétablissait l'ancienne École de chirurgie. Enfin, pendant cette même année, il présida à la restauration du culte catholique. Le 9 avril, l'évêque constitutionnel, Henri Reymond, avait été transféré sur le siège de Dijon. D'autre part, quelques jours auparavant (4 avril), l'ancien évêque Dulau d'Alleman était mort à Gratz, en Styrie. Le premier Consul lui donna comme successeur Claude Simon, ancien chanoine d'Avallon, qui avait été précepteur de Joseph Bonaparte. Nommé le 29 juin, sacré le 8 août, le nouveau prélat prit solennellement possession de son siège le 31 octobre 1802[2]. Les 3 et 16 juillet 1803, on installa les vicaires généraux, les chanoines du chapitre épiscopal et les curés des paroisses[3].

Pendant ce temps, Renaudon continuait à réformer l'administration municipale en rédigeant de nombreux règlements sur la police, les jeux de hasard, le service des incendies, etc. Le 12 janvier 1803, un arrêté du premier Consul rétablissait à leurs dates primitives les foires de la ville ; le 17 avril, sur l'initiative d'un intelligent ouvrier, nommé André Chevalier, les gantiers de Grenoble fondaient le premier bureau de secours mutuels ; le 6 mai, le lycée était créé, et le 17 novembre on lui donnait comme proviseur l'abbé Gattel, ancien sous-principal du Collège Royal-Dauphin.

Le 12 vendémiaire an XII (5 octobre 1803), fut installé le nouveau Conseil municipal, dans lequel figuraient Joseph de Barral, Augustin Perier, Borel-Saint-Victor, Planelli-la-Valette

[1] En août 1802, une rectification de la place Notre-Dame faisait tomber ce qui restait de l'antique porte Viennoise.

[2] Pilot de Thorey, p. 39.

[3] Paul de Lagrée, curé de Saint-Hugues ; François Sadin, curé de Saint-Louis ; Laurent Chabert, curé de Saint-Joseph.

et Émé de Marcieu ; le 18 ventôse (9 mars 1804), Planelli-la-Valette et Chérubin Beyle furent nommés adjoints.

Le 4 prairial (24 mai 1804), un courrier extraordinaire apporta au préfet le sénatus-consulte organique du 28 floréal qui déférait le titre d'empereur au premier Consul, et déclarait la dignité impériale héréditaire dans sa famille. Il fut immédiatement imprimé, et la publication en fut faite dans toutes les rues par un commissaire de police, précédé des tambours et des fifres de l'artillerie. Par 1,501 *oui* contre un seul *non*, les électeurs de Grenoble ratifièrent la décision du Sénat[1].

L'histoire de Grenoble pendant le premier empire est celle de l'administration de Charles Renaudon. C'est à cet excellent magistrat que l'on doit la création des soupes économiques pour les malheureux, l'installation définitive de la halle aux blés dans l'ancienne chapelle des Dominicains, la plantation de l'esplanade de la Porte-de-France, et enfin l'organisation des sociétés de secours mutuels, qui ont pris, depuis, dans notre ville, un si grand et si utile développement.

Le 21 septembre 1804, un décret impérial ouvrait une École de droit à Grenoble, et le 17 mars 1808, un autre décret y créait les deux Facultés des Lettres et des Sciences. Dans l'intervalle, en mai 1807, les frères des Écoles chrétiennes étaient revenus prendre la direction des écoles primaires, et la même année, le préfet avait autorisé la reconstitution de l'œuvre des Orphelines et de la Société de la Miséricorde, qui avait pour but le soulagement et la conversion des prisonniers. En 1808, la Municipalité installait un cours de dessin dans le Musée de peinture, et en confiait la direction à Louis-Joseph Jay. Le 6 octobre 1809, un décret impérial, daté de Schœnbrunn, dotait la ville d'un Tribunal de commerce. Le 19 août 1810, l'évêque Claude Simon consacrait le nouveau cimetière de Saint-Roch, qui remplaçait celui qu'on avait ouvert, en l'an VIII, sur les bords du Drac.

En 1809, le pape Pie VII, enlevé de son palais par le général Radet, prenait à son tour le chemin de l'exil, déjà parcouru, dix ans auparavant, par son prédécesseur. Il arriva à Grenoble

[1] Archives de l'Isère, série M.

[redacted]

le 21 juillet, sur les six heures du soir, et y séjourna quelques jours, à l'Hôtel de la Préfecture, avant de prendre le chemin de Savone, où il devait rester interné jusqu'à la fin de l'Empire[1].

Lorsque vint la période des revers, il fut évident que le Dauphiné allait être envahi. En effet, au commencement de janvier 1814, on apprenait que le comte de Bübna, général autrichien, s'était emparé de Genève et menaçait le Dauphiné et Lyon ; un autre corps autrichien, sous la direction du général Zeichmeister, occupait la Savoie ; enfin, immédiatement après la prise de Lyon, une armée de 20,000 hommes, commandée par le général de Hardeck, se dirigeait à marches forcées sur Grenoble.

Menacée de deux côtés, la ville se prépara à la résistance, confiante dans la valeur et l'habileté des généraux Marchand et Dessaix, auxquels était confiée la direction des opérations militaires dans les départements de l'Isère et de la Savoie. Le comte de Saint-Vallier, commissaire extraordinaire, chargé de l'organisation de la défense dans la 7e division, était arrivé le 6 janvier et avait prescrit l'armement des Gardes nationales et le rappel de tous les anciens militaires. Ces compagnies improvisées, où les recrues se mêlaient aux vétérans de la République, firent merveille. Mais, malgré leurs héroïques efforts, les Autrichiens gagnaient chaque jour du terrain. Le 28 mars, leur avant-garde enlevait Chirens, vaillamment défendu par le colonel Cubières ; le 2 avril, elle était à Voreppe ; le 11, elle s'apprêtait à attaquer nos troupes au pont de Piquepierre, lorsqu'on apprit que les alliés étaient entrés dans Paris et que le Sénat avait prononcé la déchéance de l'Empereur. Un armistice fut aussitôt signé, et le lendemain 12 avril, sur les deux heures de l'après-midi, le prince Émile de Hesse-Darmstadt entrait à Grenoble avec le général Marchand, qui le recevait à sa table.

Le 14 avril, le Conseil municipal donnait son adhésion au gouvernement provisoire ; le 17, les Gardes nationales étaient licenciées, et le 19, les troupes alliées entraient dans la ville.

[1] L'abbé Pellet. *Pie VII à travers le Dauphiné*. Grenoble, [illegible], in-8°.

Elles en sortirent le 28 mai, après une occupation de trente-huit jours.

Les mois qui suivirent ne furent qu'une succession de fêtes : *Te Deum* pour le retour des Bourbons, pour l'arrivée de Louis XVIII à Calais, pour son entrée à Paris ; réception du comte de Juigné, commissaire extraordinaire ; publication de la paix ; service funèbre célébré en grande pompe à la cathédrale, pour Louis XVI, Louis XVII, Marie-Antoinette, la princesse Élisabeth et le duc d'Enghien ; bénédiction du drapeau envoyé par le roi à la garde nationale, et enfin le 17 octobre, entrée triomphale du comte d'Artois, pour lequel on épuisa toutes les formules de fidélité et de dévouement.

Toutefois, si les fonctionnaires se hâtèrent de s'incliner devant le soleil levant, le peuple ne vit pas sans répugnance le drapeau blanc flotter à l'Hôtel de Ville et les vieilles cocardes tricolores furent conservées avec un soin religieux.

Elles ne devaient pas tarder à reparaître au soleil. Le 5 mars 1815, le bruit se répandait que Napoléon avait débarqué au golfe Juan et, qu'accompagné de sa vieille garde, il s'était dirigé vers les Hautes-Alpes. Le général Marchand, qui commandait à Grenoble, eut un instant l'intention de marcher à sa rencontre ; mais, après avoir sondé les dispositions de ses soldats, il dut se résigner à l'attendre. Cependant, il envoya quelques compagnies du 5e de ligne sur la route de la Mure pour l'arrêter au passage. Celles-ci joignirent l'avant-garde impériale à Laffrey, le 7 mars. Il y eut alors un moment d'hésitation ; mais quand Napoléon, se détachant du groupe de ses officiers, se fut avancé seul sur le front des troupes en leur disant : « Soldats, je suis votre empereur, ne me reconnaissez-vous pas ? S'il en est parmi vous qui veuillent tuer leur général, me voilà ! », tout le détachement présenta les armes en criant : « Vive l'Empereur ! »

Au même moment, le colonel du 7e de ligne, Charles de Labédoyère, sortait de Grenoble par la porte de Bonne, à la tête de son régiment, tambour battant, aigle et drapeau tricolore déployés ; il rencontrait Napoléon à Brié et se mettait à sa suite.

Vers sept heures et demie du soir, les lanciers polonais de la Garde impériale se présentent à la porte de Bonne et, quelques instants après, à la lueur des torches de paille portées par les paysans des environs, les soldats massés sur le rempart aperçoivent le général qui les a si souvent conduits à la victoire. Napoléon s'arrête un instant devant la porte fermée. Un officier en demi-solde s'avance avec une hache pour l'enfoncer; des ouvriers s'emparent d'une pièce de bois et s'apprêtent à en faire un bélier. « C'est inutile, dit-il, on ouvrira, attendez. » En effet, bientôt la porte s'ouvre et l'Empereur entre dans la ville au milieu d'un enthousiasme indescriptible. La foule le conduit jusqu'à l'hôtel des Trois-Dauphins, tenu par un ancien soldat de l'armée d'Égypte, nommé Labarre.

Le lendemain, il reçut les fonctionnaires et passa la revue de ses troupes ; le 9 mars, « maître de Grenoble, d'un parc de 200 pièces d'artillerie, de 60,000 fusils et d'une immense quantité de munitions, il s'occupa, avec son activité ordinaire, de créer une administration et de consolider son triomphe »[1] ; à quatre heures du soir, il se mettait en route pour Lyon, où il arrivait le lendemain. Le 20 mars, à huit heures et demie du soir, il entrait aux Tuileries.

Ces jours d'enthousiasme devaient avoir un triste lendemain. Le 26 juin 1815, des proclamations placardées sur les murs de la ville annonçaient le désastre de Waterloo. Si elle attrista le patriotisme des Grenoblois, cette nouvelle n'affaiblit pas leur courage. Et pourtant, c'était folie de songer à soutenir un siège dans une place dont les remparts tombaient en ruines. Le maréchal de camp La Motte-Robert requit, le 3 juillet, 600 ouvriers, pour faire les travaux de terrassements les plus urgents. En même temps, le maire invitait ses concitoyens à se présenter à la mairie, où on leur fournirait des armes.

Le 5 juillet, une division austro-sarde de 4 à 5,000 hommes, sous le commandement du général autrichien Latour, arrivait à

[1] Albin Gras. *Grenoble en 1814 et 1815.* (*Bulletin de la Société de statistique de l'Isère*, 3e série, I. 33.) — Cf. Berriat-Saint-Prix. *Napoléon Ier à Grenoble.* Grenoble et Paris, 1861, in-8o.

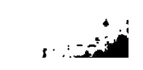
la Galochère, à quatre kilomètres de Grenoble, et tirait quelques coups de canon sur nos troupes, postées à l'entrée du faubourg Très-Cloître. Le lendemain, 6, pendant la nuit, Latour, guidé par des transfuges royalistes qui avaient quitté la ville, entreprit un mouvement tournant, qui l'amena par Saint-Martin-d'Hère, Poisat et la route d'Eybens jusqu'au lieu dit le Bois-Roland, sur l'emplacement du Jardin des Plantes actuel ; de là, il se dirigea sur la porte Très-Cloître, et il allait y entrer sans l'énergique intervention d'un vieux soldat de l'armée de Sambre-et-Meuse, le capitaine Joseph Debelle qui, braquant deux canons sur le pont du Verderet, et pointant lui-même ces pièces, tira à mitraille sur le gros des assaillants, qui ne se trouvaient plus qu'à une portée de pistolet. Cet acte héroïque permit aux gardes nationaux d'arriver à temps et d'engager contre les ennemis une fusillade meurtrière. Irrité d'une résistance à laquelle il ne s'attendait pas, le général Latour fit lancer sur la ville un grand nombre d'obus, dans le but d'effrayer les habitants et de les amener à une capitulation. Le patriotisme des grenoblois déjoua ce calcul. La lutte continua pendant trois heures, et ce fut le général ennemi qui dut, à dix heures du matin, solliciter un armistice de trois jours pour enterrer ses morts : il avait perdu près de 500 hommes. Le général La Motte-Robert y consentit.

Dès qu'on eût cessé les hostilités, une détente se fit dans les esprits des assiégés et un courant d'opinion se manifesta en faveur de la paix. Le général dut céder et, le 9 juillet, après une capitulation qui stipulait pour la garnison les conditions les plus honorables, l'armée austro-sarde entrait à Grenoble à quatre heures du soir. Cette capitulation fut du reste violée avec une mauvaise foi insigne, et les habitants furent soumis à des humiliations dont M. Albin Gras nous a conservé le pénible souvenir[1].

Le 12 juillet, on apprenait le retour du roi Louis XVIII, et le drapeau blanc était de nouveau arboré à l'Hôtel de Ville. Le

[1] Tous ces détails sont empruntés à l'excellent travail de M. Albin Gras cité plus haut.

[redacted]



[redacted]

21 novembre, le duc d'Angoulême vint visiter Grenoble : il parut satisfait de l'accueil qui lui fut fait et promit de s'intéresser à la ville, que sa conduite en mars avait rendue suspecte.

Après cinq mois d'occupation, les troupes étrangères quittèrent Grenoble au commencement de décembre : leur séjour avait coûté plus de dix millions au département. Le 14 décembre, le général Donnadieu, nommé commandant de la 7e division militaire, arrivait dans notre ville, où il allait conquérir une si triste renommée.

Dans la nuit du 4 au 5 mai 1816, des bandes armées, composées de soldats licenciés, d'officiers en demi-solde et de paysans, partaient du Bourg-d'Oisans, de la Mure et de Vizille, et marchaient sur Grenoble, tambour battant, aux cris de « Vive l'Empereur ! » Ce soulèvement avait été provoqué par un agitateur, nommé Paul Didier, dont le but n'a jamais été absolument connu. Prévenu à temps, le général Donnadieu lança contre les insurgés la légion de l'Isère, qui vint facilement à bout de ces bandes mal armées et en désordre. Didier, qui s'était réfugié dans un village de la Savoie, fut livré par deux misérables, séduits par une prime de 20,000 fr. promise par le gouvernement. Traduit devant la Cour prévôtale, il fut condamné à mort et exécuté le 10 juin 1816, sur la place Grenette, ainsi que vingt-quatre de ses complices. La férocité de cette répression souleva d'ardentes polémiques, qui, vingt-cinq ans après, passionnaient encore les esprits.

Ces manifestations n'étaient pas de nature à concilier à la ville de Grenoble les sympathies du nouveau Gouvernement. Déjà en 18[illegible], pour la punir d'avoir, la première, ouvert ses portes à Napoléon, on lui avait enlevé l'École d'artillerie et la Faculté des Lettres. En 1821, à la suite d'une échauffourée sans gravité, on supprima la Faculté de Droit, qui ne fut rétablie qu'après la mort de Louis XVIII.

Toutefois, comme les traités de 1815 avaient fait de Grenoble une place frontière, il fallut bien prendre des mesures pour la fortifier. Dans ce but, en 1820, le commandant Tournardre fit édifier, sur les flancs du mont Rachais, une ligne de fortifica-

tions dont le tracé avait été indiqué par Vauban. En 1832, une nouvelle enceinte de murailles remplaçait celle de Lesdiguières et enfermait, dans la ville, les faubourgs de Très-Cloître et de Saint-Joseph.

La population grenobloise ne paraît pas avoir accueilli avec plus d'enthousiasme le régime politique que la Révolution de 1830 substitua à la monarchie des Bourbons. C'est du moins ce que semble prouver un curieux incident dont nous devons dire quelques mots.

Le premier dimanche de Carême de l'année 1832, sur les deux heures de l'après-midi, les bourgeois de Grenoble étaient mis en gaieté par une bande de masques, qui paraissent avoir cherché à reproduire l'une de ces caricatures politiques, si nombreuses alors, dans lesquelles les journalistes de l'opposition résumaient spirituellement leurs griefs contre le Gouvernement de Juillet. Lorsque cette bande joyeuse, après une longue promenade autour de l'esplanade, se présenta devant la Porte-de-France, le poste militaire lui en interdit l'entrée. Une discussion s'engage, des lazzis sont échangés. « Mes amis, s'écrie le conducteur de la voiture, qui, sous un habit de paillasse et une coiffure en forme de poire, figurait irrévérencieusement le roi Louis-Philippe, voici encore une occasion de sauver la France ! » L'autorité municipale, avertie de cet incident, intervient heureusement et fait ouvrir la porte.

Le soir, un grand bal masqué devait avoir lieu au théâtre. Le préfet, M. Maurice Duval, craignant de nouveaux exploits de la mascarade, le fit interdire. La jeunesse, irritée de se voir privée du plaisir qu'elle s'était promis, complota de se venger. Le lendemain 12 mars, sur les huit heures du soir, une foule nombreuse composée de jeunes gens, de femmes et d'enfants, se réunissait dans la cour de la Préfecture et la rue du Quai et donnait au préfet un charivari assourdissant. Une patrouille qui survient fait évacuer la cour de la Préfecture et fermer les portes. Comme le tapage continue dans la rue, un agent de police appréhende au collet l'un des manifestants et le conduit au poste ; mais, loin de l'effrayer, cette arrestation exaspère le peuple qui réclame à grands cris l'élargissement du prisonnier.

Pendant ce temps, le préfet avait fait prévenir l'autorité militaire, et un peloton de grenadiers arrivait au pas de charge. A cette vue, la panique saisit la foule qui cherche à s'échapper par l'autre issue de la rue ; mais, là encore, elle se heurte à une seconde compagnie du 35e de ligne qui reçoit les fuyards à la pointe de la bayonnette. C'est alors une indescriptible bagarre, dans laquelle des femmes et des enfants sont blessés.

Cet acte de brutalité sur une foule sans défense, provoqua dans la ville une violente irritation contre le 35e de ligne et contre son protégé, le préfet Maurice Duval, qui dut chercher un refuge dans la caserne de ce régiment. Grâce à la modération et au sang-froid de la Municipalité, on put éviter de plus graves complications : après trois jours de pourparlers avec l'autorité militaire, le 35e quitta la ville, où il fut remplacé par le 6e régiment de ligne. Tout semblait terminé, et heureusement terminé, lorsque le Gouvernement, désireux d'avoir le dernier mot dans cette déplorable affaire, fit rentrer le 35e à Grenoble et désarmer la Garde nationale. Cette inutile bravade n'eut d'autre résultat que de provoquer de nouveaux désordres et d'irriter encore l'opinion publique.

Nos lecteurs nous permettront de ne pas poursuivre plus loin notre récit, et d'arrêter à cette date ces annales de la ville de Grenoble. Ce n'est pas que les cinquante années qui se sont écoulées, depuis lors, ne fournissent à l'historien la matière d'un intéressant chapitre, par lequel il eût été consolant pour nous de terminer ce livre. Nous aurions aimé à dire les efforts tentés pendant ce demi-siècle pour l'accroissement de la cité et la prospérité de ses habitants, à signaler à la reconnaissance publique les noms des administrateurs éclairés qui ont rajeuni notre vieux Grenoble, des industriels qui l'ont enrichi, des littérateurs, des artistes, des généraux, des hommes politiques qui l'ont illustré, des généreux bienfaiteurs qui ont doté ses hôpi-

taux et ses établissements charitables. Nous n'avons pas osé l'entreprendre, persuadé qu'il est presque impossible de juger, sans complaisance comme sans injustice, des événements qui n'ont pas donné toutes leurs conséquences, et des hommes dont les fils vivent encore au milieu de nous ; et nous laissons à d'autres, plus courageux ou plus habiles, le périlleux honneur de raconter l'histoire contemporaine de Grenoble.



TABLE DES MATIÈRES

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]



[redacted]

[redacted]

[redacted]




[redacted]



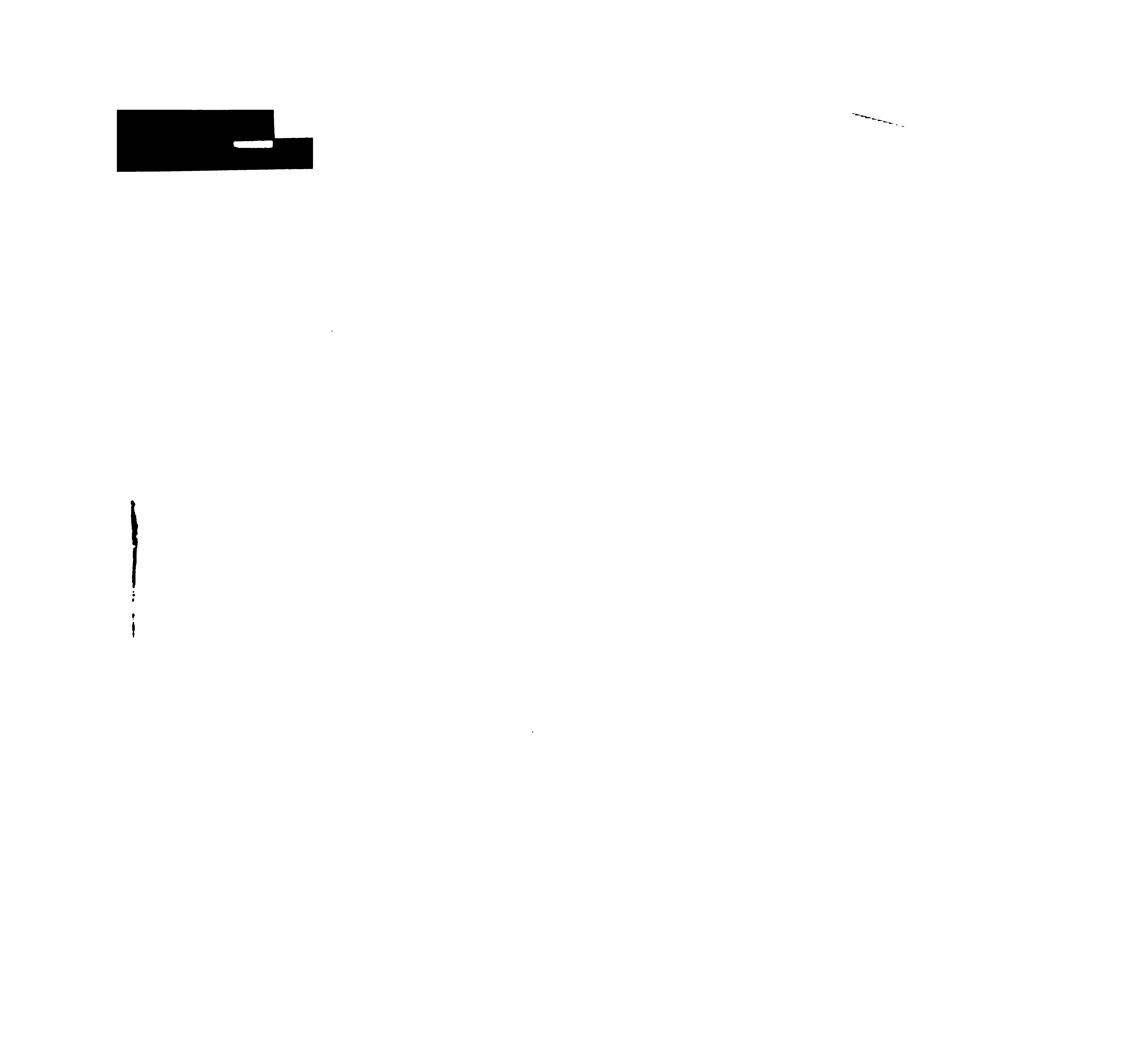
Achevé d'imprimer

PAR

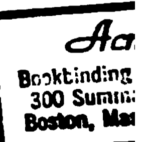
JOSEPH ALLIER

A GRENOBLE

le 25 mai 1888.






Bookbinding
300 Summ
Boston, Ma

